

NOTE TECHNIQUE

Présenté à :

Monsieur Yvan Tremblay, chargé de projet
 Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
 675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
 Québec (Québec) G1R 5V7

Projet : Mise à jour d'étude d'impact sur l'environnement : Rehaussement de la route 349 dans la municipalité de Saint-Paulin

Date : 2021-10-13

N/Réf. : TR19048A

Mandat / projet : 7007-19-AI04 / 154-98-1156

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE4
2.	PRÉSENTATION DU CONCEPT (RÉF. ÉI 3)4
2.1	Choix du concept (Réf. ÉI 3.4).....	.4
2.2	Échéancier (Réf. ÉI 3.6).....	.5
2.3	Coûts des travaux (Réf. ÉI 3.7).....	.5
3.	MILIEU BIOLOGIQUE (RÉF. ÉI 4.3).....	.6
3.1	Végétation (Réf. ÉI 4.3.1).....	.6
3.1.1	Végétation terrestre (Réf. ÉI 4.3.1.1)6
3.1.2	Milieux humides (Réf. ÉI 4.3.1.3)6
3.1.3	Espèces floristiques à statut particulier (Réf. ÉI 4.3.1.4)6
3.2	Habitat et faune (Réf. ÉI 4.3.2)9
3.2.1	Habitat aquatique (Réf. ÉI 4.3.2.1).....	.9
3.2.2	Faune aquatique (Réf. ÉI 4.3.2.2).....	.9
3.2.3	Espèces fauniques à statut particulier (Réf. ÉI 4.3.2.6)9
3.3	Composition du 0-2 ans et de la rive de la rivière du Loup dans la zone d'étude et leur fonction écologique10
4.	SOLS POTENTIELLEMENT CONTAMINÉS (RÉF. ÉI 4.2.6).....	.11
5.	MILIEU HUMAIN (RÉF. ÉI 4.4)11
6.	ÉVALUATION DES IMPACTS PROBABLES (RÉF. ÉI 6.3)11
6.1	Activités socioéconomiques (Réf. ÉI 6.3.3)11
6.1.1	Acquisition de terrains et perte de superficie pour l'exploitation agricole (Réf. ÉI 6.3.3.1)....	.11

6.2	Sols	12
6.2.1	Risque d'érosion des sols durant les travaux.....	12
6.2.2	Disposition des matériaux de rebuts (Réf. ÉI 6.3.7.3)	13
6.3	Qualité des eaux de surface (Réf. ÉI 6.3.9).....	14
6.3.1	Risque de contamination des eaux durant les travaux (Réf. ÉI 6.3.10.1) et dégradation temporaire de la qualité de l'eau par les sédiments dans les cours d'eau (Réf. ÉI 6.3.10.2).14	
6.4	Végétation (Réf. ÉI 6.3.12).....	15
6.4.1	Enlèvement de la végétation terrestre (Réf. ÉI 6.3.12.1).....	15
6.4.2	Dégradation des milieux humides (Réf. ÉI 6.3.12.2)	15
6.4.3	Perte de végétation riveraine (Réf. ÉI 6.3.12.3).....	15
6.5	Faune aquatique (Réf. ÉI 6.3.13).....	16
6.5.1	Modification de l'habitat du poisson (Réf. ÉI 6.3.13.2).....	16
6.6	Faune terrestre (Réf. ÉI 6.3.15)	17
6.7	Herpétofaune (Réf, ÉI 6.3.16).....	18
7.	BILAN DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS	18
8.	BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES).....	18
8.1	Sources d'émissions de GES.....	19
8.1.1	Périmètre organisationnel	19
8.1.2	Périmètre opérationnel.....	19
8.2	Quantification des émissions de GES.....	22
8.2.1	Quantification des GES émis par le transport.....	22
8.2.2	Quantification des GES émis par la machinerie de chantier.....	24
8.2.3	Récapitulatif des émissions du chantier.....	28
8.3	Mesures d'atténuation.....	29
8.4	Plan de surveillance et de suivi des émissions.....	29
9.	RÉFÉRENCES	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Informations générales des cours d'eau et du fossé caractérisés	9
Tableau 2 : Fonctions écologiques 0-2 ans de la rivière à l'intérieur de la zone d'étude	10
Tableau 3 : Fonctions écologiques de la rive de la rivière	11
Tableau 4 : Acquisition d'emprises et servitudes temporaires	12
Tableau 5 : Superficies d'empierrement en rive	16
Tableau 6 : Superficies d'empierrement dans l'habitat du poisson (0-2 ans).....	17
Tableau 7 : Sources d'émission, description et prise en compte de ces dernières dans la quantification	21
Tableau 8 : Potentiel de réchauffement planétaire utilisé pour les quantifications	22
Tableau 9 : Quantités estimées pour chaque matériau du projet	22
Tableau 10 : Facteurs d'émission pour la consommation de diesel	23
Tableau 11 : Résultats pour le calcul du nombre de kilomètres parcourus	24
Tableau 12 : Équipements nécessaires aux différentes étapes du projet.....	25

NOTE TECHNIQUE

Tableau 13 : Résultats pour les émissions produites par les équipements à combustion mobiles	27
Tableau 14 : Récapitulatif de la quantité de GES produite par les transports	28
Tableau 15 : Plan de surveillance et de suivi de production de GES	29

Liste des annexes

- Annexe A : Échéancier préliminaire des travaux
- Annexe B : Rapport de caractérisation des milieux naturels
- Annexe C : Rapport d'évaluation environnemental de site phase I
- Annexe D : Plans d'empietement

1. MISE EN CONTEXTE

Au nom du ministère des Transports (MTQ), une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée en mai 2014 par WSP (nommée ci-après « étude d'impact » ou « ÉI ») en vertu des articles 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r.9) dans le cadre du projet de rehaussement de la route 349 dans la municipalité de Saint-Paulin.

La présente note technique vise à mettre en lumière les éléments de l'ÉI qui ont été mis à jour depuis la réponse à la première série de questions et commentaires du MELCC (décembre 2014). Des modifications au scénario de rehaussement font en sorte que la zone d'étude s'étend entre les chaînages 7+040 et 9+801, alors qu'elle était initialement entre 7+040 et 9+230.

Les références aux sections de l'ÉI sont citées entre parenthèses dans les différents titres du présent document. Les sections qui ne comportent pas de référence à une section de l'ÉI sont des ajouts par rapport à cette dernière.

Plusieurs documents, complémentaires à cette note technique, sont présentés en annexe, dont le rapport de caractérisation des milieux naturels et la mise à jour du rapport de caractérisation environnementale de site phase I produits par CIMA+.

2. PRÉSENTATION DU CONCEPT (RÉF. ÉI 3)

2.1 Choix du concept (Réf. ÉI 3.4)

En raison de la mise à jour, en 2019, de l'étude hydraulique produite par le MTQ ainsi que des récentes inondations, CIMA+ a été mandatée pour produire une étude d'avant-projet préliminaire (CIMA+, 2020). Cette étude a permis, entre autres, de mettre en lumière l'impact de la mise à jour de l'étude hydraulique sur le rehaussement de la route et de présenter les impacts monétaires et techniques du nouveau concept et de l'ancien concept élaboré par Pluritec en 2010.

Le concept étudié dans l'étude d'avant-projet préliminaire comprenait les deux secteurs (1 et 2) initialement présenté dans l'étude d'impact, ainsi que trois nouvelles options.

Le concept final retenu mesure 2,76 km et s'étend entre les chaînages 7+040 et 9+801.

Les travaux projetés sont constitués des secteurs 1 et 2 initialement présentés dans l'ÉI ainsi que de deux nouveaux segments qui seront soumis à des travaux, soit les options 2 et 3 (figure 1).

Les travaux des secteurs 1 et 2 initiaux ont été conservés (chaînages), mais légèrement modifiés, afin d'assurer une protection contre les crues 25 ans avec une revanche de 300 mm. Concrètement, le rehaussement moyen sera de 0,58 m pour le secteur 1 et 0,64 m pour le secteur 2.

Les travaux des options 2 et 3, tout comme les secteurs 1 et 2 initiaux, permettront de protéger contre les crues de récurrence 25 ans. L'option 2 permet de protéger contre les crues de récurrence 25 ans avec un rehaussement moyen de l'ordre de 275 mm. L'option 2 permet d'éliminer les transitions de profil entre les deux secteurs initiaux et d'assurer une pleine protection des secteurs 1 et 2. L'option 3 consiste, quant à elle, à un rehaussement moyen de 208 mm. La transition du profil prévue sera donc déplacée vers la fin de l'option 3 plutôt que la fin du secteur 2.

NOTE TECHNIQUE

L'option 1, présentée dans l'étude d'avant-projet préliminaire, consistait à retrancher une portion du rehaussement du secteur 1 entre les chaînages 7+040 et 7+405. Toutefois, l'analyse effectuée a montré que l'ensemble des élévations du centre ligne de la route sont sous les élévations des crues de récurrence 25 ans. Il a donc été convenu qu'il serait préférable de procéder au rehaussement de tout le secteur 1, avec un rehaussement moyen de 352 mm.



Figure 1 : Plan de localisation des options analysées

2.2 Échéancier (Réf. ÉI 3.6)

Les travaux sont prévus sur une période de 21 semaines (annexe A) et pourraient se réaliser sur deux ans afin de respecter la période de restriction. Si tel est le cas, des mesures de protection hivernale seront mises en place. De plus, avant que le chantier ne soit fermé à la suite de l'année 1, différentes dispositions devront être prises en vue de la montée des eaux. Bien que l'échéancier final ne soit pas disponible, il est possible d'affirmer à ce stade qu'aucuns travaux en eau n'auront lieu pendant la période de restriction, soit en période de crue (15 septembre au 15 juin). Les travaux en eau (travaux au niveau des ponceaux, entre autres) auront lieu entre le 15 juin et le 15 septembre, soit en période d'étiage estival.

Il est à noter que les travaux des trois nouveaux ponceaux prévus à l'option 3 ne sont pas compris dans cet échéancier.

2.3 Coûts des travaux (Réf. ÉI 3.7)

Au stade de l'avant-projet définitif, les coûts estimés des travaux pour le scénario retenu (secteurs initiaux et options 2 et 3) sont d'environ 5,06 M\$.

3. MILIEU BIOLOGIQUE (RÉF. ÉI 4.3)

Les données présentées dans cette section résument les données récoltées et présentées dans le cadre du rapport de caractérisation des milieux naturels produit par CIMA+ en 2020 (annexe B).

La carte 1 présente la localisation de la zone d'étude dans le bassin versant de la rivière du Loup ainsi que quelques éléments d'intérêt.

Il est important de noter que les milieux humides et les cours d'eau présentés dans cette section (portion dans la zone d'étude) sont inclus dans la zone de récurrence 0-2 ans de la rivière du Loup.

3.1 Végétation (Réf. ÉI 4.3.1)

3.1.1 Végétation terrestre (Réf. ÉI 4.3.1.1)

Les données du MFFP (2015) ont révélé la présence d'un seul peuplement forestier principalement composé d'érytre rouge (*Acer rubrum*) et d'érytre à sucre (*Acer saccharum*). Cette donnée a été confirmée sur le terrain. Cette association végétale consiste en la seule portion boisée d'envergure de la zone d'étude (voir carte 1 de l'annexe B).

Mis à part ce milieu forestier ainsi que les milieux humides caractérisés, l'intérieur de la zone demeure très anthropique et principalement composé de milieux agricoles en exploitation. Finalement, quelques zones terrestres localisées dans une bande très étroite entre la route et la rivière du Loup (friches et petit boisé) présentaient une composition végétale variée (voir annexe B).

3.1.2 Milieux humides (Réf. ÉI 4.3.1.3)

Un total de 13 milieux humides étaient ressortis de l'étude d'impact, soit une prairie humide, trois marais, cinq zones d'eau peu profonde et quatre marécages.

La zone caractérisée lors des inventaires de 2020 a révélé la présence de quatre milieux humides dont trois qui recoupent la zone d'étude. Ces milieux humides se situent tous en bordure d'un cours d'eau.

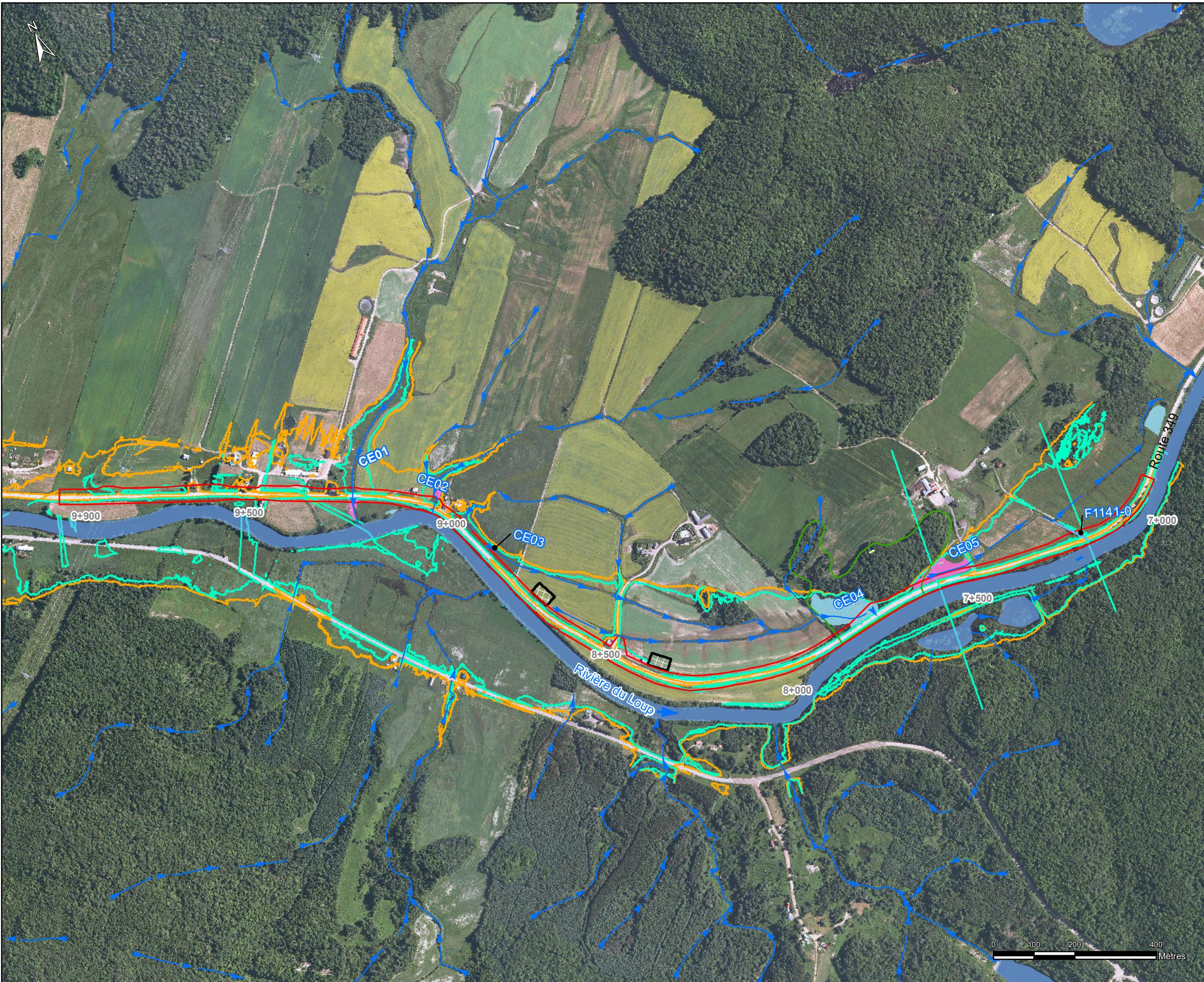
Parmi ces milieux humides, on retrouve trois marais et un marécage dont la superficie totale varie entre 0,04 et 0,9 ha. Moins de 50 % de ces superficies totales, pour chaque milieu, se retrouve à l'intérieur de la zone d'étude.

Le détail de la caractérisation des milieux humides ainsi que l'évaluation de la valeur écologique et des fonctions écologiques se trouvent à l'annexe B.

3.1.3 Espèces floristiques à statut particulier (Réf. ÉI 4.3.1.4)

La nouvelle demande envoyée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a permis de mettre à jour les données récoltées dans le cadre de l'étude d'impact. Aucune espèce à statut particulier n'a été répertoriée dans la zone d'étude ou dans un rayon de 8 km.

Des colonies de matteucie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*) ont été relevées lors des inventaires. Les détails se trouvent dans le rapport de caractérisation en annexe.



Localisation

- Zone d'étude
- Aire de rebuts potentielles

Milieu biologique

- Peuplement forestier à proximité de la zone d'étude

Milieux humides (CIMA+, 2020)

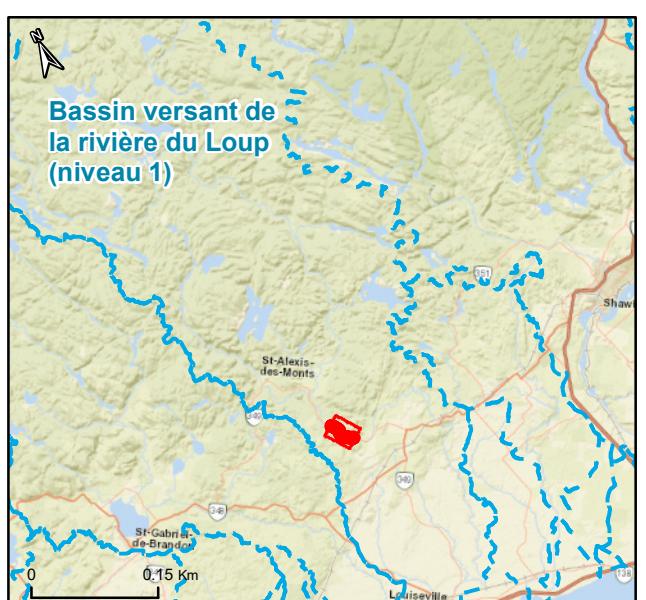
- Marais
- Marecage

Milieu physique

- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent
- Fossé
- Plan d'eau
- 0-2 ans rivière du Loup
- 0-20 ans rivière du Loup

Description des polygones écoforestiers

RXXR Groupement d'essence



Ministère
des Transports
Québec

MISE À JOUR D'ÉTUDE D'IMPACT :
REHAUSSEMENT DE LA ROUTE 349 À SAINT-PAULIN

Carte 1 : Carte globale

CIMA+

3.2 Habitat et faune (Réf. ÉI 4.3.2)

3.2.1 Habitat aquatique (Réf. ÉI 4.3.2.1)

Tous les cours d'eau présents dans la zone d'étude sont des tributaires de la rivière du Loup qui s'écoule parallèlement à la route 349, au sud de celle-ci. En période de crue, la hausse du niveau des eaux de la rivière du Loup influence le niveau des eaux de ces tributaires en amont de la route.

Dans l'étude d'impact, un cours d'eau permanent et quatre cours d'eau intermittents ont été caractérisés. Parmi ces derniers, seulement trois sont traversés par la route à l'intérieur de la zone d'étude.

Lors de l'inventaire en 2020, un total de cinq cours d'eau a été répertorié et caractérisé à l'intérieur de la zone d'étude dont un permanent (CE01) et quatre intermittents (CE02 à CE04).

Les informations suivantes (tableau 1) résument quelques informations générales récoltées lors de la caractérisation de l'été 2020.

Tableau 1 : Informations générales des cours d'eau et du fossé caractérisés

Cours d'eau et fossé	Type	Profondeur d'eau (m)*	Habitat du poisson	Libre circulation du poisson	LNHE moyenne (m)
CE01	Cours d'eau permanent	0,05	Oui	Oui	3,2
CE02	Cours d'eau intermittent	0,05	Oui	Oui	3,1
CE03	Cours d'eau intermittent	0	Oui	NA	4,3
CE04	Cours d'eau intermittent	0,05	Oui	Oui	53
CE05	Cours d'eau intermittent	0,4	Oui	NA	Limite du MH03
F1141-0	Fossé intermittent	0,25	Oui	NA	4,5

* Profondeur d'eau prise entre le 31 août et le 2 septembre 2020.

L'ensemble des informations récoltées sur les cours d'eau se trouve à l'annexe B.

3.2.2 Faune aquatique (Réf. ÉI 4.3.2.2)

Une mise à jour des poissons pouvant se retrouver dans la zone d'étude a été réalisée à la suite d'une nouvelle demande d'information au CDPNQ. Cette liste se trouve à la section 3.6.2 du rapport de caractérisation à l'annexe B.

Aucune espèce de poisson à statut particulier n'est susceptible de se retrouver dans la zone d'étude. Une période de restriction pour les travaux en eau est toutefois suggérée par le MFFP entre le 15 septembre et le 15 juin.

3.2.3 Espèces fauniques à statut particulier (Réf. ÉI 4.3.2.6)

Aucun site propice à la ponte de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) n'a été relevé lors de la visite de terrain de 2020.

Il demeure que la tortue possède un potentiel de présence dans la zone d'étude compte tenu que cette dernière se situe dans l'habitat répertorié de l'espèce (voir détails à l'annexe B).

3.3 Composition du 0-2 ans et de la rive de la rivière du Loup dans la zone d'étude et leur fonction écologique

Les fonctions écologiques des milieux naturels identifiés dans la zone d'étude ont été évaluées en se référant à celles énumérées au deuxième alinéa de l'article 13.1 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (LRQ, c. C-6.2), soit :

1. de filtre contre la pollution, de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments, en permettant, entre autres, de prévenir et de réduire la pollution en provenance des eaux de surface et souterraines et l'apport des sédiments provenant des sols;
2. de régulation du niveau d'eau, en permettant la rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitation et des eaux de fonte, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion et favorisant la recharge de la nappe phréatique;
3. de conservation de la diversité biologique par laquelle les milieux ou les écosystèmes offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes;
4. d'écran solaire et de brise-vent naturel, en permettant, par le maintien de la végétation, de préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent;
5. de séquestration du carbone et d'atténuation des impacts des changements climatiques;
6. liées à la qualité du paysage, en permettant la conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés, contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins.

Tableau 2 : Fonctions écologiques 0-2 ans de la rivière à l'intérieur de la zone d'étude

Type de milieu	Filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion et la rétention des sédiments	Régulation des niveaux d'eau des cours d'eau, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion	Conservation de la biodiversité biologique	Écran solaire et brise-vent	Séquestration du carbone	Contribution à la qualité du paysage
MH01	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible
MH02	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
MH03	Bon	Bonne	Bonne	Bon	Bonne	Moyenne
MH04	Moyen	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Faible
Cours d'eau compris dans la zone d'étude (autre que la rivière du Loup)	Faible	Faible	Bonne	Faible	Faible	Moyenne
Friche	Bon	Bonne	Moyenne	Bon	Bonne	Moyenne
Forêt	Bon	Bonne	Bonne	Bon	Bonne	Bonne
Anthropique : agricole	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Ainsi, l'ensemble des cours d'eau présents dans la zone d'étude, autres que la rivière du Loup, ont peu de fonctions écologiques liées à la filtration contre la pollution, de rempart contre l'érosion ou encore de régulation des niveaux d'eau lors des inondations. En effet, ces cours d'eau sont en milieu agricole avec quasiment aucune végétation dans leurs bandes riveraines. A contrario, le milieu humide MH03 est un marécage riverain qui possède ces fonctions écologiques.

Tableau 3 : Fonctions écologiques de la rive de la rivière

Type de milieu	Filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion et la rétention des sédiments	Régulation des niveaux d'eau des cours d'eau, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion	Conservation de la biodiversité biologique	Écran solaire et brise-vent	Séquestration du carbone	Contribution à la qualité du paysage
Littoral des cours d'eau compris dans la zone d'étude	Faible	Faible	Bonne	Faible	Faible	Moyenne
Friche	Moyen	Bonne	Moyenne	Bon	Bonne	Moyenne
Forêt	Bon	Bonne	Bonne	Bon	Bonne	Bonne
Anthropique : agricole	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Anthropique : route et accotements	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

4. SOLS POTENTIELLEMENT CONTAMINÉS (RÉF. ÉI 4.2.6)

Compte tenu des changements dans la zone d'étude, une mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I a été réalisée par CIMA+ en 2020 (annexe C). À la lumière de cette étude, aucune source de contamination potentielle n'a été relevée, ce qui fait en sorte qu'aucune étude de phase II n'a été recommandée.

5. MILIEU HUMAIN (RÉF. ÉI 4.4)

Malgré l'élargissement de l'empreinte des travaux, le portrait du milieu humain de l'ÉI demeure valide.

6. ÉVALUATION DES IMPACTS PROBABLES (RÉF. ÉI 6.3)

Il est important de noter que pour les enjeux traités dans l'ÉI qui ne sont pas traités dans la présente section, cela indique qu'il a été jugé que ces derniers n'avaient pas changé significativement et que la liste des mesures d'atténuation et l'évaluation de l'impact étaient jugées toujours pertinentes.

Pour les enjeux qui se retrouvent dans cette section, il a été jugé qu'il était nécessaire de les mettre à jour étant donné les changements dans la caractérisation du milieu naturel ou les changements dans le scénario des travaux. Il est toutefois important de noter que les mesures d'atténuation présentées sont complémentaires à celles déjà présentées dans l'ÉI et la réponse à la première série de questions et que ces dernières sont toujours valides. En ce qui concerne l'évaluation des impacts, malgré les changements au niveau de l'enjeu, la version de l'ÉI peut avoir été conservée si elle était jugée toujours valide.

6.1 Activités socioéconomiques (Réf. ÉI 6.3.3)

6.1.1 Acquisition de terrains et perte de superficie pour l'exploitation agricole (Réf. ÉI 6.3.3.1)

Tel que mentionné dans l'étude d'impact, des terrains devront faire l'objet d'un processus d'acquisition. Une certaine proportion de ces terrains est actuellement utilisée pour de la production agricole. Les différentes superficies d'acquisition sont présentées au tableau suivant.

Tableau 4 : Acquisition d'emprises et servitudes temporaires

Secteur ¹	Option ²	Acquisition d'emprise (m ²)	Servitude permanente (m ²)	Servitude temporaire (m ²)
1		4 642	15	469
2		2 782	128	658
	2	2 351	457	-
	3	3 031	33	1 442

¹ Secteurs 1 et 2 provenant de l'ÉI de 2014.

² Options 2 et 3 provenant du concept final ajouté en 2020.

D'autre part, l'accès de certaines propriétés devra être rehaussé. Avec le nouveau scénario de travaux, un total de cinq résidences subira des travaux au niveau de leur entrée privée. Les travaux seront réalisés selon les normes en vigueur.

Mesures d'atténuation et importance de l'impact résiduel

Malgré la légère différence observée entre le scénario de l'étude d'impact et celui de la mise à jour de l'étude d'impact, aucun changement significatif n'est anticipé au niveau des mesures d'atténuation et de l'impact résiduel.

6.2 Sols

6.2.1 Risque d'érosion des sols durant les travaux

Tel que mentionné dans l'ÉI, en raison du caractère abrupt de certains talus, ces derniers devront être stabilisés au fur et à mesure que les travaux seront complétés.

À la suite de la mise à jour du projet, il a été convenu que les talus plus prononcés que 1V : 2H nécessiteraient un revêtement de protection pour stabilisation. L'empierrement de type II (100-200 mm) au-dessus du niveau 0-2 ans sera colmaté avec un mélange à parts égales de MG-56 et de terre végétale. Des plantations et de l'ensemencement de type H-3 recouvriront la protection en pierres. Cette stabilisation de talus est prévue du côté de la rivière. La figure 2 montre les coupes types d'empierrement du talus avec restauration de la végétation.

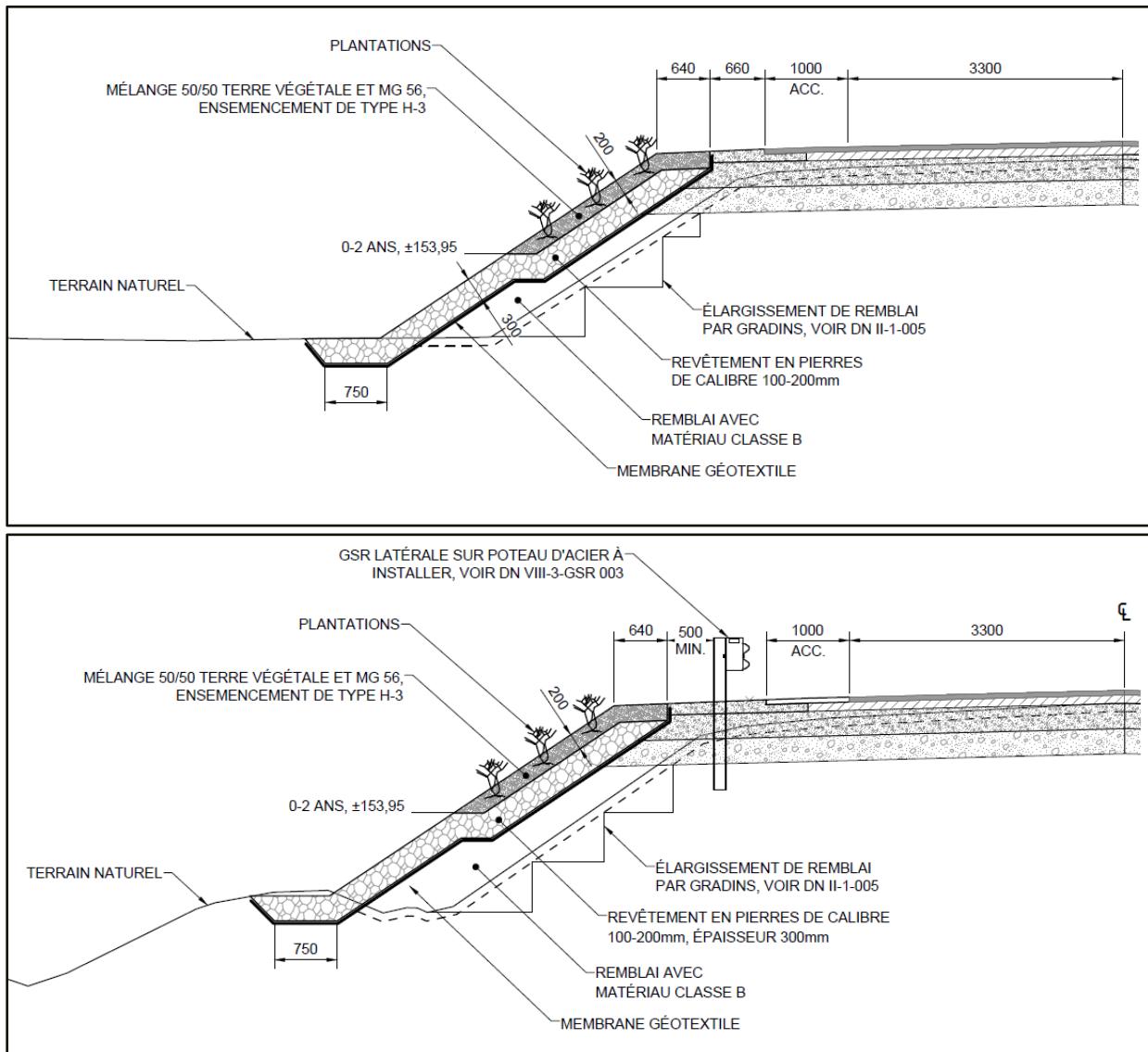


Figure 2 : Coupe type de revêtement de protection en pierres et végétation

Mesures d'atténuation et importance de l'impact résiduel

Aucun changement significatif n'est à prévoir au niveau des mesures d'atténuation et de l'importance de l'impact résiduel pour l'érosion des sols.

6.2.2 Disposition des matériaux de rebuts (Réf. ÉI 6.3.7.3)

Cet enjeu demeure le même que celui qui avait été présenté dans l'étude d'impact. Il est toutefois important de préciser que deux zones d'entreposage temporaire des matériaux excédentaires (aires de rebuts) ont été identifiées et pourraient potentiellement être utilisées par l'entrepreneur durant les travaux. Les nouvelles dispositions qui découlent du RCVMR seront appliqués. Ainsi, les matériaux granulaires et les sols ne pourront pas être réutilisés sur le chantier et devront être analysés afin de déterminer des lieux de dispositions réglementaires.

Mesures d'atténuation et importance de l'impact résiduel

Les mesures d'atténuation demeurent les mêmes. Certaines mesures pour la protection des cours d'eau sont toutefois présentées à la section 6.3 du présent document.

L'évaluation des impacts demeure la même.

6.3 Qualité des eaux de surface (Réf. ÉI 6.3.9)

6.3.1 Risque de contamination des eaux durant les travaux (Réf. ÉI 6.3.10.1) et dégradation temporaire de la qualité de l'eau par les sédiments dans les cours d'eau (Réf. ÉI 6.3.10.2)

Les éléments cités dans l'étude d'impact comme pouvant présenter une menace pour qualité des eaux de surface sont toujours pertinents. La réponse à la question 23 de la première série de questions demeure également pertinente. Il est en effet très complexe, en considérant l'emplacement du projet, de réaliser la plupart des activités présentant un risque pour l'eau (entreposage, manutention des hydrocarbures, etc.) à 60 m du cours d'eau. C'est également le cas pour les aires d'entreposage de matériaux excédentaires (aire de rebuts). Deux zones d'entreposage potentielles (aires de rebuts potentielles) ont été ciblées (voir carte 1 de l'annexe B) pour leur emplacement central pour les travaux ainsi que pour leur éloignement de la rivière. Il demeure toutefois qu'elles sont situées sous le niveau 0-2 ans de la rivière du Loup. Ces zones pourraient représenter un risque pour la qualité de l'eau de surface si elles sont sélectionnées par l'entrepreneur, en cas d'une montée soudaine du niveau de la rivière.

Mesures d'atténuation

Dans la mesure du possible, les installations de chantier (incluant les locaux de chantier, leurs dépendances et les aires de stationnement) et les sites divers (incluant les sites d'entretien et d'entreposage de la machinerie, les sites d'entreposage des matériaux et des matières dangereuses, les sites de concassage, les sites de conditionnement du béton, les aires de rebuts) doivent être localisés à une distance d'au moins 60 m d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide. Toutefois, compte tenu du caractère exceptionnel du site des travaux, si l'entrepreneur n'est pas en mesure de respecter cette distance, des mesures de confinement de ces aires sont exigées pour retenir les sédiments et les contaminants. À cet effet, l'entrepreneur doit faire approuver par le surveillant les emplacements et les mesures de confinement qu'il prévoit mettre en place.

En raison de la possibilité que ces installations se retrouvent sous le niveau du 0-2 ans de la rivière du Loup (particulièrement s'il s'agit d'entreposage de matériaux meubles ou de substances potentiellement dangereuses), des mesures de contention comme des digues, ou toute autre méthode permettant d'isoler ces matériaux en cas d'une montée des eaux, devront être envisagées.

Il est important de noter que les mesures d'atténuation présentées dans l'ÉI demeurent valides.

De plus, toutes les surfaces situées en zone inondable ayant été mises à nu devront faire l'objet de mesures anti-érosion avant la période de crue printanière. Ces zones devront être recouvertes d'un matelas anti-érosion de fibre végétale solidement fixé au sol ou de protection en pierres. Les matériaux devront être installés tel que mentionné à l'article « Stabilisation temporaire des talus ».

Importance de l'impact résiduel

En tenant compte de l'ensemble des mesures d'atténuation qui ont été proposées depuis l'ÉI, l'impact résiduel demeure mineur.

6.4 Végétation (Réf. ÉI 6.3.12)

6.4.1 Enlèvement de la végétation terrestre (Réf. ÉI 6.3.12.1)

Presque l'ensemble de la zone des travaux est situé à l'intérieur du littoral ou la rive de la rivière du Loup. Seules quelques petites sections font exception, mais elles sont situées en zone agricole ou anthropique.

Mesures d'atténuation et importance de l'impact résiduel

Aucun impact particulier n'est appréhendé au niveau de la végétation terrestre.

6.4.2 Dégradation des milieux humides (Réf. ÉI 6.3.12.2)

L'ensemble des milieux humides relevés lors de la caractérisation (en annexe) sont situés à l'intérieur du littoral (0-2 ans) de la rivière du Loup. Ainsi, aucun empiétement en milieux humides n'est possible car ceux-ci sont considérés comme des milieux hydriques.

Mesures d'atténuation et importance de l'impact résiduel

Aucune mesure d'atténuation spécifique aux milieux humides n'est prévue. Les mesures d'atténuation seront concentrées sur la protection du littoral. Aucun impact n'est appréhendé étant donné que l'empiètement sera considéré dans la portion de l'habitat du poisson.

6.4.3 Perte de végétation riveraine (Réf. ÉI 6.3.12.3)

Il est important de noter que cette section se définit par les empiètements et les perturbations en rive plutôt que seulement par la perte de végétation riveraine.

Des travaux auront lieu dans la rive de la rivière du Loup (terrassement, remplacements de ponceaux, stabilisation de rive, etc.), ce qui entraînera un impact. Certains travaux en rive auront une empreinte permanente, ce qui fait en sorte que l'impact se fera également ressentir pendant la période d'exploitation.

La rive se définit ici par une bande tampon de 10 m de largeur qui a été tracée à partir des lignes de 0-2 ans de la rivière du Loup, de part et d'autre de la route existante (voir plans d'empiètement de l'annexe D). Compte tenu que le littoral de la rivière du Loup s'étire de part et d'autre de la route, il a été convenu qu'une rive devait être appliquée du côté des terres agricoles également, étant donné que cette portion inondée régulièrement doit également être protégée par une rive. Les empiètements sont considérés pour les portions de rive incluses dans la zone des travaux.

À ce stade du projet, il a été considéré que les perturbations au niveau de la rive étaient divisées en deux catégories selon la nature des travaux, soit les modifications permanentes et les perturbations temporaires.

La prémissse de base pour le calcul des empiètements était la suivante. En raison du stade d'avancement des plans, lorsque le terrain initial des rives était modifié (infrastructure, remblai, empierrement, correction du drainage, etc.), la superficie était comptabilisée dans les modifications permanentes. L'empreinte des travaux a donc été considérée comme de la modification permanente, à l'exception de tous les travaux ayant lieu au niveau de la route et des accotements existants, qui ont été considérés comme des perturbations temporaires. La perte permanente sera constituée essentiellement de l'espace compris entre le bord gravier de la chaussée existante et le bord gravier de la chaussée projetée. Cependant, compte tenu de l'état d'avancement du projet et des plans, cette superficie est incluse dans les modifications permanentes pour l'instant. La perte réelle en rive sera calculée lors de la demande d'autorisation ministérielle, avec les plans finaux.

Les superficies sont présentées au tableau 5. Les plans d'empiètement présentés à l'annexe D montrent le détail de ces superficies.

Tableau 5 : Superficies d'empietement en rive

Modification permanente (m ²)	Perturbation temporaire (anthropique) (m ²)
10 816	30 131

Mesures d'atténuation

Lorsque du déboisement sera nécessaire dans la rive, ce dernier se limitera aux superficies visées par les travaux. Celui-ci devra être réalisé de façon manuelle. S'il est jugé nécessaire par le surveillant, les zones à protéger pourront être délimitées. Dans les portions où les travaux le permettent (passage temporaire, par exemple), les arbres devront être coupés au ras du sol et la souche sera laissée en place pour stabiliser le sol. De plus, la végétation herbacée sera retirée seulement lorsque ce sera nécessaire.

Afin de faciliter la reprise du caractère naturel de la rive qui aura été perturbée, les talus de la route seront ensemencés des deux côtés de la route. De plus, toutes les zones déboisées et/ou remblayées du côté de la rivière feront l'objet de plantations lorsque l'espace le permet (une zone tampon d'environ 2 m sans plantation devra être conservée pour une question d'entretien et de sécurité routière).

Importance de l'impact résiduel

Bien qu'une superficie de rives naturelles d'environ 10 816 m² sera perturbée durant les travaux (empierrement, remblai, reprofilage des talus, modification du drainage ou autre), une grande proportion sera revégétalisée et/ou ensemencée. La rive pourra donc reprendre son caractère naturel ou un caractère semblable à l'état d'origine. Pour cette raison, il est estimé que l'intensité de l'impact sera faible. La durée est jugée permanente puisque la rive d'origine est modifiée. L'étendue est jugée ponctuelle, étant donné que la zone de rive affectée est relativement petite, si l'on compare cette zone à la surface totale de rives que possède la rivière du Loup, à échelle régionale. L'importance de cet impact est donc jugée mineure.

Il est estimé que la modification permanente ne résultera pas complètement en une perte permanente. La superficie à compenser sera donc inférieure à 10 816 m².

6.5 Faune aquatique (Réf. ÉI 6.3.13)

6.5.1 Modification de l'habitat du poisson (Réf. ÉI 6.3.13.2)

Pour le présent mandat, l'habitat du poisson couvre une grande superficie. Il est défini par la ligne des hautes eaux de la rivière du Loup (0-2 ans). Ainsi, les cours d'eau caractérisés lors des relevés de terrain (rapport de caractérisation des milieux naturels en annexe) sont compris à l'intérieur de cette limite.

Les perturbations à l'habitat du poisson sont divisées en trois catégories, soit les destructions (empiètements permanents), la détérioration d'habitat (modifications permanentes) et les perturbations temporaires d'habitat.

Ainsi, tel qu'il avait été présenté dans l'étude d'impact, le remplacement des ponceaux pourrait nuire à la libre circulation du poisson pendant la phase de construction. Les autres travaux qui empièteront dans le littoral de la rivière (stabilisation des talus, entre autres) ne devraient pas nuire au poisson durant la période de construction étant donné que ces travaux seront réalisés à sec, en dehors de la période de restriction, ou ne devraient pas réduire de plus du tiers l'espace de libre circulation du poisson. De plus, des mesures de mitigation seront mises en place lors des travaux pour éviter la mise en suspension de sédiments.

NOTE TECHNIQUE

En phase d'exploitation, tel que mentionné dans l'étude d'impact, les nouveaux ponceaux ne représenteront pas un empiètement permanent ni une modification permanente puisque leur empreinte sera comparable à l'existant. Toutefois, d'autres travaux, comme la stabilisation des talus ou le rehaussement de la route, pourraient causer une perte ou une modification permanente d'habitat du poisson (voir plans d'empiètement de l'annexe D et figure 2).

Il est important de noter qu'étant donné que les plans ne sont pas finaux, les superficies calculées sont sujettes à de légères modifications et pourront être raffinées au stade de la demande d'autorisation ministérielle.

Les superficies sont présentées au tableau 6. Les plans d'empiètement présentés à l'annexe D montrent le détail de ces superficies.

Tableau 6 : Superficies d'empiètement dans l'habitat du poisson (0-2 ans)

Destruction (empiètement permanent) (m ²)	Détérioration (modification permanente) (m ²)	Perturbation temporaire (m ²)
5 111	7 622	6 998

Mesures d'atténuation

D'abord, afin de minimiser les empiètements de la route dans le 0-2 ans du côté de la rivière du Loup, les talus ont été conçus de façon à être plus abrupts. En effet, cela fait en sorte que la surface d'empiètement est plus faible, alors qu'un talus moins abrupt aurait été plus long et aurait donc empiété davantage dans l'habitat du poisson.

D'autre part, les travaux en eau seront réalisés entre le 15 juin et le 15 septembre, afin de minimiser les impacts sur le poisson.

De plus, des ponceaux à refoulement seront aménagés au niveau des cours d'eau CE01, CE02 et CE04, afin d'assurer le passage du poisson vers le littoral de la rivière qui s'étend du côté des terres agricoles.

Importance de l'impact résiduel

L'évaluation des menaces concernant la portion qui touche la libre circulation du poisson demeure la même.

En ce qui concerne l'impact de l'empiètement permanent dans l'habitat du poisson (phase d'exploitation), l'évaluation des menaces est différente de celle de l'étude d'impact. L'intensité est jugée faible étant donné que l'habitat du poisson que représente la rivière du Loup, de très grande envergure, ne sera que très peu affecté par les pertes liées aux travaux de la route. La surface affectée représente en effet une très petite superficie par rapport à l'entièreté de l'habitat du poisson qu'offre la rivière. Pour cette même raison, il est jugé que l'impact est ponctuel. Finalement, comme l'empiètement est permanent, il est jugé que la durée est permanente. L'importance de l'impact est donc jugée mineure.

6.6 Faune terrestre (Réf. ÉI 6.3.15)

La portion la plus propice pour la faune terrestre se trouve dans la portion boisée et humide du littoral de la rivière du Loup. Bien que les superficies perturbées soient légèrement différentes de celles proposées dans l'ÉI, il demeure que l'emprise des travaux est très étroite et qu'un faible pourcentage de ces milieux sera perturbé. De plus, la connexion entre les habitats de part et d'autre de la route sera maintenue par les ponceaux, donc les milieux naturels conservés ne seront pas plus fragmentés qu'actuellement.

Mesures d'atténuation et importance de l'impact résiduel

Les mesures d'atténuation demeurent telles que proposées dans l'ÉI.

Il est toujours considéré que l'impact résiduel sur la faune terrestre demeure mineur.

6.7 Herpétofaune (Réf, ÉI 6.3.16)

La portion la plus propice à la tortue des bois se trouve dans le secteur 1 (milieux humides compris dans le littoral de la rivière). Bien que les superficies perturbées soient légèrement différentes de celles proposées dans l'ÉI, il demeure que l'emprise des travaux est très étroite et qu'un faible pourcentage de ces milieux sera perturbé.

Mesures d'atténuation et importance de l'impact résiduel

Les mesures d'atténuation proposées dans l'ÉI et la réponse à la première série de questions demeurent valides. Il est d'ailleurs particulièrement important de mettre l'emphase sur la surveillance au niveau de la tortue des bois, afin de s'assurer qu'aucun individu ne se trouve sur le chantier lors des travaux.

Avec ces différentes mesures, il est donc toujours considéré que l'impact résiduel sur l'herpétofaune demeure mineur.

7. BILAN DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

Bien que de nouveaux segments se soient ajoutés au scénario de l'ÉI (options 2 et 3), les impacts conservent la même échelle au niveau du territoire. De plus, les nouvelles options n'amènent pas de nouveaux enjeux qui n'avaient pas été traités dans l'ÉI. Seuls certains enjeux initialement présentés ont été modifiés ou traités différemment (empiètement dans la rive et le littoral, par exemple).

Ainsi, tel que mentionné précédemment, l'interprétation du présent document peut se faire de la façon suivante. Lorsque les sections d'évaluation des impacts de certains enjeux n'étaient pas reprises, c'est qu'il était considéré que l'enjeu n'avait pas subi de changements majeurs et que l'évaluation des impacts résiduels ainsi que les mesures d'atténuation déjà proposées (ÉI et réponses à la première série de questions) étaient convenables.

Lorsque les sections sur certains enjeux étaient reprises, cela indiquait que des mises à jour étaient nécessaires. Si des ajouts ou des précisions au niveau des mesures d'atténuation étaient nécessaires, ces dernières étaient ajoutées.

Ainsi, de façon générale, les mesures d'atténuation qui avaient été proposées sont toujours valables et peuvent s'appliquer aux nouveaux segments de travaux.

8. BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Considérant que le projet du rehaussement de la route 349 est assujetti au RÉEIE, une estimation des émissions des gaz à effet de serre (GES) doit être réalisée.

Un des principaux éléments à intégrer dans un projet pour la prise en compte des changements climatiques est la quantification des gaz à effet de serre (GES) générés par ce dernier. Ces calculs permettent, entre autres, de prendre conscience de l'ampleur de l'impact sur l'environnement et de viser plus précisément des objectifs de réduction.

L'objectif principal de cette section est donc de réaliser un portrait de la quantité de GES produite par les travaux du rehaussement de la route 349. Les objectifs spécifiques sont d'identifier les différentes sources d'émissions de GES, de quantifier les GES produits par les sources jugées significatives, de proposer des mesures d'atténuation visant à minimiser les émissions générées par le projet et d'élaborer un plan de surveillance et de suivi des GES générés par le chantier lors de la phase construction.

NOTE TECHNIQUE

La présente section se base sur les principes de la norme ISO 14 064-1 (Organisation internationale de normalisation (ISO), 2018) et le Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre (MELCC, 2019), le Complément d'information pour prise en compte des changements climatiques (MELCC, 2020) et sur l'annexe 2 fournie au MTQ par Mme Julia Cyr-Gagnon du MELCC en date du 11 mai 2020.

8.1 Sources d'émissions de GES

Afin de procéder à l'identification des sources d'émissions à considérer dans le projet, les limites et périmètres doivent être définis. Cette section présente donc le périmètre organisationnel et le périmètre opérationnel. L'ensemble des sources incluses et exclues de la quantification y sont exposées.

8.1.1 Périmètre organisationnel

Il est d'abord important, dans toute quantification, de définir le périmètre organisationnel, qui peut se définir, selon ISO 14 064-1, comme l'approche par capital ou par contrôle. Dans le cas présent, il est assez simple à définir puisqu'un seul projet, contrôlé par le MTQ, est considéré. De plus, aucune autre organisation ne peut venir intervenir au niveau de ce projet, qui est 100 % contrôlé par le client, soit le MTQ. Le MTQ devra, bien entendu, nommer un entrepreneur ainsi qu'un surveillant pour le projet. L'entrepreneur est libre de prendre les décisions qu'il souhaite sur le chantier tout en respectant les plans et devis approuvés par le Ministère.

8.1.2 Périmètre opérationnel

Le périmètre opérationnel du projet consiste à définir les sources de GES qui sont générées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire déterminer les sources d'émissions du projet du rehaussement de la route 349.

Les sources provenant du chantier peuvent être contrôlées (directes), reliées et affectées par le projet. On peut aussi parler de trois différentes catégories de sources de GES, soit les sources directes, les sources indirectes liées à l'électricité et les sources indirectes provenant d'autres sources en amont ou en aval du projet.

Avant d'aller plus loin, il est d'abord possible de considérer qu'il n'y a aucun puits ou réservoir de GES puisqu'aucune activité ne permettra d'emprisonner ou d'éliminer des GES. Ainsi, le projet ne contient que des sources d'émissions de GES.

Ainsi, en se fiant à la description du projet (voir section 2.1) ainsi qu'à la demande du MELCC (comm. pers., Julia Cyr-Gagnon, MELCC, 11 mai 2020) de ne considérer que la phase de construction du projet, il est possible d'identifier les sources suivantes :

Sources directes liées à la construction :

- Consommation de carburant liée au transport des matériaux de construction, des déblais, des remblais et des débris;
- Consommation de carburant liée aux systèmes de combustion fixes;
- Consommation de carburant liée aux systèmes de combustion mobiles.

Sources indirectes liées à la construction :

- Consommation de carburant lié au déplacement des employés;
- Déboisement (changement d'affectation du sol);
- Fabrication des matériaux utilisés pour la nouvelle structure.

Aucune source indirecte reliée à l'électricité n'a été relevée puisque l'utilisation de cette énergie pour ce projet sera non significative puisque sur un chantier c'est toujours l'utilisation des hydrocarbures qui est favorisée.

Afin de procéder à la quantification, des choix doivent être effectués quant à la prise en compte des différentes sources énumérées ci-haut. Le tableau 7 présente tous les détails sur l'ensemble des sources identifiées et la prise en compte de ces dernières.

Tableau 7 : Sources d'émission, description et prise en compte de ces dernières dans la quantification

Source d'émissions (directes et indirectes)	Description de la source	Prise en compte	Justification de la prise en compte
Transport des matériaux de déblais, de remblais, de matières résiduelles et autres matériaux nécessaires au chantier	Cette source comprend tous les déplacements qui seront effectués pour amener tous les matériaux de construction sur le chantier et retirer les matériaux de remblai.	Oui	Le milieu des transports représente une importante source de GES au Québec (MELCC, 2018). D'autre part, les allers-retours vers le chantier constituent une des activités principales du projet.
Système de combustion fixe	Cette source prend en compte tous les appareils non mobiles présents sur le chantier.	Oui	Cette source est considérée pertinente puisque ces appareils alimenteront plusieurs appareils et installations de chantier pendant les 21 semaines de travaux prévus, ce qui peut constituer une consommation de combustibles fossiles considérable.
Système de combustion mobile	Cette source prend en compte toute la machinerie sur roues ou chenilles qui sera utilisée durant toute la durée des travaux, au chantier.	Oui	L'ensemble de la machinerie qui fonctionnera presqu'à temps plein sur le chantier constitue la deuxième grande source de GES du projet, d'autant plus que la machinerie lourde consomme d'importantes quantités de diesel.
Consommation de carburant liée au déplacement des employés	Cette source comprend tous les combustibles fossiles qui seront utilisés pour le déplacement des employés vers le chantier.	Non	Cette source n'est pas considérée comme pertinente puisque des employés doivent se rendre au travail à tous les jours, peu importe quel est ce dernier. Ainsi, le fait que des employés aient à se déplacer ne fait pas de ce projet un plus ou moins grand producteur d'émissions en comparaison à un projet équivalent. D'autre part, le MTQ n'a pas d'influence directe sur cette source. Il n'est donc pas pertinent de la quantifier puisque le projet ne pourra pas être optimisé au niveau de cette source.
Déboisement	Cette source comprend le retrait de la végétation sur une superficie de la zone à l'étude.	Non	Cette source n'est pas considérée pertinente puisque la superficie est négligeable et une portion des talus déboisés sera revégétalisée.
Fabrication des matériaux utilisés pour la nouvelle structure	Cette source comprend toutes les émissions qui seront produites par la fabrication de tous les matériaux qui seront utilisés sur le chantier.	Non	Cette source ne sera pas quantifiée, étant donné que le projet ne pourra pas être optimisé pour ce volet. Le choix de matériaux est encadré par les normes du MTQ.

8.2 Quantification des émissions de GES

Pour procéder à la quantification des émissions produites par les sources retenues à la section 8.1.2, trois gaz à effet de serre ont été considérés pour le bilan, soit le CO₂, le N₂O et le CH₄.

Dans les cas où les facteurs d'émission ne seront pas fournis directement en équivalents CO₂(CO₂_e), les potentiels de réchauffement planétaire suivants (MELCC, 2019) (tableau 8) seront utilisés afin de convertir le N₂O et le CH₄.

Tableau 8 : Potentiel de réchauffement planétaire utilisé pour les quantifications

Gaz	Potentiel de réchauffement (sur 100 ans)
CO ₂	1
CH ₄	25
N ₂ O	298

8.2.1 Quantification des GES émis par le transport

8.2.1.1 Méthodologie de quantification

La première source à considérer pour les émissions de GES du projet est le transport des divers matériaux qui doivent entrer ou sortir du chantier. Afin de calculer ces émissions, il a été convenu, de façon générale, de se baser sur les quantités en mètres cubes estimées au tableau 9 et le nombre de voyages nécessaires afin de les transporter.

Tableau 9 : Quantités estimées pour chaque matériau du projet

Matériaux		Quantité (m ³)
Déblai	Déblai 1 ^{re} classe	50
	Déblai 2 ^{re} classe	9 335
	Déblai pavage	4 653
Remblai	Emprunt classe B	4 915
	Emprunt MG-112	7 120
	Emprunt MG-20	10 110
	Emprunt MG-20b	1 618
Enrobé	Emprunt pavage	3 781
Empierrement	Emprunt pierre 100-200mm	1 556
	Emprunt pierre 300-400mm	158
	Emprunt pierre 300-500mm	120
Terre végétale	Emprunt terre végétale	3 513
Total		46 929

Selon les données du ministère des Transports (MTQ, 2019), le maximum de tonnes pouvant être transportées sans frais hors de la période de dégel est de 26,25 tonnes. Ce tonnage maximal pourrait venir limiter les quantités pouvant être transportées pour un voyage. Afin de s'assurer que le poids ne dépasse pas le maximum permis avant frais, une conversion des m³ en tonnes a été nécessaire. Avec les masses volumiques des différents matériaux de remblai, déblai et autres matériaux (entre 1,4 et 2,3 t/m³), une vérification a été faite afin de s'assurer de respecter le maximum de tonnes permises dans les camions de transport. Après vérification, il a été constaté qu'il était possible de remplir avec tous les types de matériaux des camions de 10 ou 12 roues contenant respectivement 8 et 10 m³, sans dépasser le poids maximal permis. Ainsi, avec la capacité des camions ainsi que les quantités en

m³, il a donc été possible d'évaluer le nombre de camions qui seraient nécessaires pour les transporter. Ensuite, en multipliant le nombre de voyages par un kilométrage moyen, il a été possible d'obtenir le kilométrage total qui a pu être multiplié par la consommation moyenne d'un camion lourd. Une fois la quantité de litres consommés déterminée, il a été possible de la multiplier par le facteur d'émission sélectionné pour les camions fonctionnant au diesel.

8.2.1.2 Sélection des données

En fonction de ce qui a été fourni dans les bordereaux, des quantités globales des matériaux requis dans le cadre du projet ont pu être estimées. Ces matériaux sont ceux représentant les quantités les plus significatives. Le transport du matériel de chantier ainsi que certains types de matériaux comme les nouveaux ponceaux n'ont pas été considérés, étant jugés non significatifs (par exemple, maximum 10 voyages pour les nouveaux ponceaux vs plus de 1000 pour les déblais).

Afin d'estimer le nombre de voyages nécessaires, différentes données sur les camions lourds ont dû être récoltées et différentes hypothèses ont dû être émises.

Pour les choix des types de camions, il a été déterminé que des camions tracteurs munis de 10 roues et 12 roues avaient des capacités de 8 m³ et 10 m³ respectivement. On estime que le transport se fera majoritairement avec les camions d'une capacité de 8 m³, soit à 60 % et que 40 % du transport se fera avec les camions d'une capacité de 10 m³. Une moyenne pondérée a été faite afin de déterminer la capacité à utiliser dans les calculs, soit 8,8 m³.

Pour la consommation de carburant, il est complexe de trouver une donnée représentative pour le projet. En effet, les consommations varient en fonction des marques, du chargement ainsi que plusieurs autres facteurs externes (Roy, 2015). Il a ainsi été convenu d'utiliser la consommation de carburant fournie par Transports Canada en litre aux 100 kilomètres pour les camions de plus de 15 tonnes (48 L/100 km) (Gouvernement du Canada, 2015).

Il a également été convenu que le rayon de déplacement serait fixé à 25 km après avoir localisé les carrières et sablières des environs. Ainsi, pour chaque camion rempli, il a été convenu de calculer 50 km, pour l'aller et le retour au chantier.

8.2.1.3 Sélection des facteurs d'émissions

Pour la sélection du facteur d'émission, il a d'abord été convenu que l'entièreté du transport serait alimentée au diesel. Il a ainsi été convenu d'utiliser les données fournies par le MELCC (MELCC, 2019), données elles-mêmes issues du Rapport d'inventaire national (1990-2017). Le tableau 10 présente les facteurs pour chacun des GES sélectionnés ainsi que pour les équivalents CO₂.

Il a toutefois été convenu que les calculs seraient seulement effectués en équivalents CO₂ puisque la donnée est directement disponible, sans la conversion avec les potentiels de réchauffement planétaire.

Tableau 10 : Facteurs d'émission pour la consommation de diesel

gCO ₂ /L	gCH ₄ /L	gN ₂ O/L	gCO ₂ e/L
2 681	0,11	0,151	2 729

8.2.1.4 Calculs et incertitudes

Le résumé des quantités utilisées pour calculer le nombre de kilomètres parcourus est présenté au tableau 11.

Tableau 11 : Résultats pour le calcul du nombre de kilomètres parcourus

Matériau	Volume (m ³)	Nombre de voyages	Nombre de km parcourus
Déblai	14 038	1 596	79 761
Remblai	23 723	2 700	135 017
Enrobé	3 781	429	21 483
Empierrement	1 834	208	10 420
Terre végétale	3 513	400	19 960
Total	46 929	5 333	266 642

La suite de calculs pour arriver à la quantité de GES produite est présentée ci-dessous :

La première étape est de calculer le nombre de voyages nécessaires en fonction de la capacité des camions :

$$46\,929 \text{ m}^3 / (8 \text{ m}^3 * 60 \% + 10 \text{ m}^3 * 40 \%) = 5\,333 \text{ voyages}$$

La deuxième étape revient à calculer le nombre de kilomètres qui seront parcourus :

$$5333 \text{ voyages} \times 25 \text{ km de rayon} \times 2 \text{ (aller-retour)} = 266\,642,1 \text{ km}$$

La troisième étape consiste à calculer le nombre de litres de diesel qui seront consommés :

$$266\,642,1 \text{ km parcourus} \times 48 \text{ L} / 100 \text{ km} = 127\,988,2 \text{ L de diesel}$$

La quatrième étape consiste à calculer le nombre de grammes d'équivalents CO₂ produits :

$$127\,988,2 \text{ L} \times 2729 \text{ g/L} = 349 \times 10^6 \text{ g d'équivalents CO}_2$$

349 tonnes d'équivalents CO₂

À préciser que toutes les données issues du projet sont des estimations de l'avant-projet définitif et que les quantités sont sujettes à changement. Les facteurs d'émission utilisés possèdent également leur propre incertitude. Ainsi, la quantité de GES générés par les transports demeure une estimation.

8.2.2 Quantification des GES émis par la machinerie de chantier

8.2.2.1 Méthodologie de quantification

La machinerie de chantier fixe et mobile constitue également une source d'émission. Puisque l'utilisation des systèmes de combustion fixes et mobiles varie légèrement et que la précision des données disponibles n'est pas la même, les quantifications seront effectuées de manière distincte.

Pour les systèmes de combustion fixe, il a été convenu de trouver une consommation de diesel moyenne pour une génératrice de chantier standard. Il a ensuite fallu poser l'hypothèse du nombre de génératrices qui fonctionneront sur le chantier et le nombre d'heures par jour que ces dernières fonctionneront. Une fois ce chiffre déterminé, il est possible de multiplier le nombre d'heures estimées par la consommation de diesel utilisé pour les calculs. Le nombre de litres de diesel peut ensuite être traité de la même façon qu'il a été présenté à la section 8.2.1.4.

Une technique différente a été utilisée pour les systèmes de combustion mobiles. En se basant sur les différentes étapes des travaux dans le calendrier présenté à l'annexe A, une liste exhaustive des équipements a été estimée. En fonction du nombre de jour par étape dans le calendrier et de l'ampleur des travaux, une estimation du nombre

NOTE TECHNIQUE

de la machinerie utilisée à chaque étape a été calculée (tableau 12). En se basant sur la consommation moyenne des équipements et la moyenne du nombre de jour que chaque machine serait en marche, il est possible de trouver le nombre de litres de diesel consommés pour toute la durée des travaux. Il est ensuite possible, en multipliant par le facteur d'émission, de trouver la quantité de GES produite.

Tableau 12 : Équipements nécessaires aux différentes étapes du projet

Travaux	Nb de jours	Machinerie utilisée
Mobilisation roulotte, équipement, signalisation	2	2 fardiers, 1 chariot élévateur
Déblai 2 ^e classe + transition	20	2 pelles, 5 camions, 1 chargeur
Décohésionnement de chaussée	12	1 décohésionneur, 1 chargeur, 3 camions
Décontamination du MG-20 et préparation granulaire	14	1 nivelleuse, 2 compacteurs, 1 camion
Démantèlement des GSR existantes	8	1 pelle, 1 chargeur, 1 camion
Empierrement, terre végétale	38	2 pelles, 5 camions
ensemencement hydraulique	1	1 camion avec remorque
Fondation granulaire MG-20	48	1 bouteur, 1 nivelleuse, 2 compacteurs, 6 camions
Marquage permanent	1	1 équipement de marquage
Nettoyage de fossés latéraux et bermes	14	2 pelles, 3 camions
Nivellement de la surface décohésionnée	28	1 nivelleuse, 2 compacteurs, 2 camions
Planage de 50 mm	14	1 planeuse, 1 chargeur, 3 camions
Pose de GSR	13	1 camion fonceur
Pose enrobé bitumineux	14	1 paveuse, 1 VTM, 6 compacteurs, 10 camions
Pose TBA, parafouille	20	2 pelles, 3 camions, 1 compacteur
Rechargement granulaire	14	1 bouteur, 1 compacteur, 6 camions
Sous-fondation granulaire MG-112	18	1 bouteur, 1 compacteur, 3 camions
Démobilisation	2	2 fardiers, 1 chariot élévateur
Durée totale du chantier : 105 jours		

8.2.2.2 Sélection des données

Il a d'abord été pris pour acquis que les différents appareils non mobiles seraient mis en marche à l'aide d'une génératrice. Il a donc été convenu qu'une seule génératrice à diesel remorquable serait utilisée sur le chantier. L'hypothèse émise est la suivante : une seule génératrice fonctionnera 8 heures par jour (5 jours par semaine) pour toute la durée des travaux. Cela implique donc 40 heures de travaux par semaine pour les 21 semaines totales.

La consommation de diesel est une donnée standard de 33 L/h fournie par une compagnie de location d'équipements de chantier (Loutec, s. d.). Il a été considéré que cette donnée, pour une utilisation normale, était convenable.

En ce qui concerne les systèmes de combustion mobiles, la méthode de travail est laissée au choix de l'entrepreneur, le détail exact de la machinerie et le temps d'utilisation exact de cette dernière ne peuvent être déterminés à ce stade-ci. La quantification est donc basée sur plusieurs hypothèses émises par les professionnels responsables du présent rapport. Afin d'obtenir la quantification la plus juste malgré le manque de détails, une liste des différentes machines nécessaires pour les grandes étapes du projet a été dressée avec les consommations de diesel les plus réalistes (voir tableau 13). En effet, des modèles ont été sélectionnés afin de répondre aux besoins d'un chantier de l'ampleur du présent projet. La consommation maximale pour une utilisation moyenne a ensuite

été sélectionnée. Pour les machineries pour lesquelles il était plus complexe de trouver la consommation, des hypothèses ont été émises. En effet, il leur a été attribué une consommation d'une machine de la même envergure. Le détail est présenté au tableau 13. Ces estimations visaient à obtenir des consommations réalistes pour les différentes machines listées. Ensuite, pour chaque machinerie, il a été convenu qu'une journée de travail était de huit heures, puis le nombre de jours complets de travail pour chaque machine a été estimé.

8.2.2.3 Sélection des facteurs d'émissions

Les mêmes facteurs d'émissions que ceux présentés à la section 8.2.1.3 seront utilisés pour les sources d'émissions venant des systèmes de combustion.

8.2.2.4 Calculs et incertitudes

Système de combustion fixe

Voici la démarche qui a été suivie pour calculer les GES produits par la génératrice :

La première étape consistait à calculer le nombre de litres consommés pour la durée du chantier pour une génératrice remorquable :

$$33 \text{ L/h} \times 8 \text{ h/jour} \times 5 \text{ jours/semaine} \times 21 \text{ semaines} = 27\ 720 \text{ L de diesel}$$

La deuxième étape consiste à calculer le nombre de grammes d'équivalents CO₂ générés par cette source :

$$27\ 720 \text{ L} \times 2729 \text{ g/L} = 75,6 \times 10^6 \text{ g d'équivalents CO}_2$$

75,6 tonnes d'équivalents CO₂

Système de combustion mobile

Le calcul pour tous les appareils mobiles possède plus de paramètres. Le calcul complet a été effectué dans Excel et les résultats sont montrés au tableau 11. Étant donné qu'on estime que plusieurs équipements de même type fonctionneront en même temps, à différents moments du chantier, une addition du nombre de jours de chaque machine de même type a été faite. Il est à noter que le nombre de jours de travaux sur le chantier reste le même, soit 105 jours.

NOTE TECHNIQUE

Tableau 13 : Résultats pour les émissions produites par les équipements à combustion mobiles

Type d'équipement	Consommation retenue (l/h)	Temps d'utilisation par jour	Nombre de jours d'utilisation	Nombre d'heures total	Nombre de litres total	GES produits (g)
Compacteur ¹	9,4	8	316	2 528	23 763	64 849 772
Paveuse ¹	18,9	8	14	112	2 116	5 776 747
Niveleuse ¹	21,4	8	90	720	15 408	42 048 432
Fardier ²	29	8	8	64	1 856	5 065 024
Chariot élévateur ³	2,8	8	4	32	89	244 518
Pelle mécanique ¹	14	8	192	1 536	21 504	58 684 416
Camion ⁴	20	8	1212	9 696	193 920	529 207 680
Chargeur ¹	15,3	8	54	432	6 609	18 037 598
Décohésionneur ⁵	19,8	8	12	96	1 900	5 187 283,2
Camion avec remorque ⁴	15	8	1	8	120	327480
Bouteur ¹	11	8	80	640	7 040	19 212 160
Équipement de marquage ⁵	9,7	8	1	8	77	211 770
Planeuse ¹	36	8	28	224	8 064	22 006 656
Camion fonceur ⁵ (glissière semi-rigide)	14,6	8	13	104	1 518	4 143 713
VTM ¹	47	8	14	112	5 264	14 365 456
Total				16 312	289 252	789 368 708

¹ CAT, s. d. Estimating owning and operating costs. Caterpillar performance handbook, 44^e édition, 53 p.

² Location Légaré, s.d. Location de véhicules. Fardiers. Consulté le 15 février 2021 [En ligne] : <https://www.locationlegare.com/fr/location-de-vehicules/fiche/fardiers-16-pieds/509>

³ Usine Nouvelle, s. d. Matériel de manutention, chariot élévateur Still. Consulté le 15 février 2021 [En ligne] : <https://www.usinenouvelle.com/expo/chariot-elevateur-thermique-diesel-ou-p165569.html>

⁴ Gouvernement du Canada. Transports Canada, 2014. Annuel 2014 – Camions porteurs, tracteurs semi-remorques et fourgons à marchandise. Consulté le 15 février 2021 [En ligne] : <https://tc.gc.ca/fr/services-generaux/politiques/annuel-2014-camions-porteurs-tracteurs-semi-remorques-fourgons-marchandise>

⁵ Une moyenne des équipements de consommation comparables a été faite.

NOTE TECHNIQUE

Voici un exemple de calcul qui montre la démarche complète :

Une fois la consommation déterminée pour la machine en question (compacteur, pour l'exemple), la première étape consistait à calculer le nombre de litres utilisés pour toute la durée du chantier :

$$9,4 \text{ L/h} \times 8 \text{ h/jour} \times 316 \text{ jours d'utilisation} = 23\ 763 \text{ L de diesel}$$

La seconde étape consistait, encore une fois, à calculer la quantité de GES produite :

$$23\ 763 \text{ L} \times 2729 \text{ g/L} = 64,8 \times 10^6 \text{ g d'équivalents CO}_2 \text{ pour l'utilisation du compacteur}$$

L'exercice a été répété pour toutes les machines ciblées au tableau 11.

La somme des émissions de toute la machinerie mobile du chantier a donné $789,3 \times 10^6 \text{ g d'équivalents CO}_2$, soit **789,3 tonnes d'équivalents CO}_2**.

Tout comme pour le transport, il existe une incertitude pour le calcul de la machinerie de chantier. En effet, toutes les données utilisées sont des estimations et ces dernières sont basées sur plusieurs hypothèses dont les quantités sont sujettes à changement (avant-projet définitif). De plus, les facteurs d'émissions, comme mentionné précédemment, comportent également une certaine incertitude.

Ces éléments font donc en sorte que la donnée obtenue (tableau 14) ne peut être utilisée sans tenir compte du fait qu'elle comporte une incertitude considérable et constitue plutôt un ordre de grandeur.

Tableau 14 : Récapitulatif de la quantité de GES produite par les transports

Activité	Quantité de diesel consommée (L)	Équivalents CO ₂ produits (t)
Transport de déblai, remblai, autres matériaux et débris	127 988	349,0
Systèmes de combustion fixes présents sur le chantier	27 720	75,6
Systèmes de combustion mobiles	299 252	789,3
Total	447 960	1 213,9

8.2.3 Récapitulatif des émissions du chantier

C'est environ 1 213,9 tonnes d'équivalents CO₂ qui seront produites pour toute la durée des travaux du rehaussement de la route 349 à St-Paulin. Il est important de noter que cette donnée est une estimation et permet d'obtenir une idée approximative des émissions qui seront produites.

À préciser que si la quantification est effectuée en fonction de la réelle méthode de travail de l'entrepreneur retenu, il serait possible de spécifier un plus grand nombre d'éléments au niveau des travaux et diminuer le nombre d'hypothèses émises.

8.3 Mesures d'atténuation

En raison de l'incertitude présente au niveau des matériaux et de la machinerie qui seront utilisés, il est complexe de lister des mesures de réduction des GES spécifiques. Ainsi, les mesures globales de réduction des GES sont :

- S'assurer que chaque voyage de matériaux et débris de toute sorte soit effectué de façon optimale (camions remplis selon les capacités optimales);
- S'assurer que les matériaux récupérables au chantier le soient, afin de minimiser les déplacements des camions;
- Arrêter les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés;
- Voir la possibilité de se brancher sur un réseau électrique pour les petits appareils, afin d'éviter de faire fonctionner des génératrices pour toute la durée des travaux;
- S'assurer que la machinerie est en bon état afin de minimiser la consommation de diesel.

8.4 Plan de surveillance et de suivi des émissions

Comme la quantification se base sur plusieurs hypothèses et qu'elle compte une certaine incertitude, la pertinence de faire un suivi des GES pourrait être remise en question en raison de l'absence d'un scénario de base très fiable.

Toutefois, un suivi et un plan de surveillance peuvent être pertinents dans la mesure où ils permettront d'obtenir un portrait juste de ce qui aura été produit, en termes de GES, pour toute la durée des travaux.

Ainsi, la façon la plus simple de quantifier le nombre de GES produits est de calculer le nombre exact de litres qui auront été consommés durant les travaux. La récolte de données peut être effectuée de différentes façons. Si plusieurs options sont disponibles pour un même type d'équipements, il est possible d'en choisir seulement une, selon ce qui est le plus simple pour le surveillant (récolter les factures versus demander le nombre de kilomètres parcourus, par exemple). Voici un tableau qui donne quelques instructions pour y arriver :

Tableau 15 : Plan de surveillance et de suivi de production de GES

Équipements	Type de données	Unités	Fréquence	Source de données	Personne responsable
Mobiles	Combustion de diesel de chaque camion et machine	L	Chaque semaine	Facture	Surveillant de chantier
	Combustion de diesel de chaque camion et machine	L	Chaque semaine	Nombre de km parcourus et consommation estimée par le conducteur au 100 km	Surveillant de chantier
Fixes	Combustion de diesel des génératrices	L	Chaque semaine	Facture ou registre des opérations	Surveillant de chantier

9. RÉFÉRENCES

CIMA+, 2020. Étude d'avant-projet préliminaire : Révision de l'avant-projet préliminaire et préparation de l'avant-projet définitif pour le rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin. Pagination multiple et annexes.

Gouvernement du Canada, 1990-2018. Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. Publications. Consulté en ligne le 22 février 2021 : Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada. : En81-4F-PDF - Publications du gouvernement du Canada - Canada.ca

Gouvernement du Canada, 2015. Annuel 2014 – Camions porteurs, tracteurs semi-remorques et fourgons à marchandise. Consulté en ligne le 28 février 2020 à <https://www.tc.gc.ca/fra/politique/euvc-annuel-2014-camions-3142.html>

Loutec, s. d. Générateur diesel remorquable – 150 KVA. Consulté en ligne le 22 février 2021 à <https://www.loutec.com/location-equipements/generatrice/generatrice-diesel-remorquable-150-kva-125kw/>

MELCC, 2018. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2016 et leur évolution depuis 1990, Direction générale de la réglementation carbone et des données d'émissions, 40 p.

MELCC, 2019. Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre, 2019, 107 p.

MELCC, 2020. Annexe II – Complément d'information pour la prise en compte des changements climatiques. PDF. P.7.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2019. Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés. MELCC, Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés. 217 p. et annexes.

MTQ, 2019. Recueil des tarifs de camionnage en vrac, 17 p.

Organisation internationale de normalisation (ISO). (2018). Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécifications et lignes directrices au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. ISO 14 064-1, 2018.

Roy, K. 2015. Modélisation de la prédiction du coût de la machinerie lourde dans l'industrie de la construction dans le nord du Québec. Mémoire de maîtrise, École de technologie supérieure, 105 p.

WSP. 2014. *Étude d'impact sur l'environnement : Rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin*. Rapport de WSP au ministère des Transports du Québec. Pagination multiple et annexes.

NOTE TECHNIQUE

Préparé par :



Stéphanie Larocque-Desroches, B. Sc. biol., M. Env.
Professionnelle de l'environnement | Environnement et urbanisme
stefanie.larocque-desroches@cima.ca

Vérifié par :



Roxane Tremblay, M. Sc. biol., Ph. D. géogr.
Directrice | Environnement et urbanisme
roxane.tremblay@cima.ca

Liste des annexes

- Annexe A Échéancier préliminaire des travaux
- Annexe B Rapport de caractérisation des milieux naturels
- Annexe C Rapport d'évaluation environnemental de site phase I
- Annexe D Plans d'empietement

A

Annexe A
Échéancier préliminaire des travaux

Ventilation détaillée de l'estimation du délai d'exécution, travaux en phases (délai court)

Activités	Temps	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8	Semaine 9	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	Semaine 14	Semaine 15	Semaine 16	Semaine 17	Semaine 18	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21
Mobilisation roulette, équipement, signalisation	2	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7
1.0 Option 1 (7+040 à 7+408)																						
Déblai 2e classe + transition	4																					
Pose TBA, parafouille	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112 + transition	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Empierrement, terre végétale	2																					
1.2 Travaux de réhaussement & divers																						
Démantèlement des GSR existantes	1																					
Planage de 50 mm	2																					
Décohésionnement de chaussée	2																					
Nivellement de la surface décohésionnée	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Nettoyage de fossés latéraux et bermes	2																					
Empierrement, terre végétale	4																					
Décontamination du MG-20 et préparation granulaire	2																					
Pose enrobé bitumineux	2																					
Recharge granulaire	2																					
Pose de GSR	2																					
2.0 Secteur 1 (7+405 à 7+830)																						
2.1 Ponceau 1442-0																						
Déblai 2e classe + transition	4																					
Pose TBA, parafouille	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112 + transition	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Empierrement, terre végétale	2																					
2.1 Travaux de réhaussement & divers																						
Démantèlement des GSR existantes	1																					
Planage de 50 mm	2																					
Décohésionnement de chaussée	2																					
Nivellement de la surface décohésionnée	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Nettoyage de fossés latéraux et bermes	2																					
Empierrement, terre végétale	4																					
Décontamination du MG-20 et préparation granulaire	2																					
Pose enrobé bitumineux	2																					
Recharge granulaire	2																					
Pose de GSR	2																					
2.0 Secteur 1 (7+830 à 9+280)																						
2.2 Travaux de réhaussement & divers																						
Planage de 50 mm	2																					
Décohésionnement de chaussée	2																					
Nivellement de la surface décohésionnée	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Nettoyage de fossés latéraux et bermes	2																					
Empierrement, terre végétale	4																					
Décontamination du MG-20 et préparation granulaire	2																					
Pose enrobé bitumineux	2																					
Recharge granulaire	2																					
Pose de GSR	2																					
3.0 Option 2 (8+260 à 8+560)																						
3.1 Travaux de réhaussement & divers																						
Démantèlement des GSR existantes	1																					
Planage de 50 mm	2																					
Décohésionnement de chaussée	2																					
Nivellement de la surface décohésionnée	4																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Nettoyage de fossés latéraux et bermes	2																					
Empierrement, terre végétale	4																					
Décontamination du MG-20 et préparation granulaire	2																					
Pose enrobé bitumineux	2																					
Recharge granulaire	2																					
Pose de GSR	2																					
3.0 Option 2 (8+565 à 8+730)																						
3.2 Travaux de réhaussement & divers																						
Démantèlement des GSR existantes	1																					
Planage de 50 mm	2																					
Décohésionnement de chaussée	2																					
Nivellement de la surface décohésionnée	4																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Nettoyage de fossés latéraux et bermes	2																					
Empierrement, terre végétale	4																					
Décontamination du MG-20 et préparation granulaire	2																					
Pose enrobé bitumineux	2																					
Recharge granulaire	2																					
Pose de GSR	2																					
4.0 Secteur 2 (8+730 à 9+230)																						
4.1 Ponceau 1443-0																						
Déblai 2e classe + transition	4																					
Pose TBA, parafouille	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112 + transition	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Empierrement, terre végétale	2																					
4.2 Ponceau 1444-0																						
Déblai 2e classe + transition	4																					
Pose TBA, parafouille	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112 + transition	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Empierrement, terre végétale	2																					
4.3 Travaux de réhaussement & divers																						
Démantèlement des GSR existantes	2																					
Planage de 50 mm	2																					
Décohésionnement de chaussée	2																					
Nivellement de la surface décohésionnée	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Nettoyage de fossés latéraux et bermes	2																					
Empierrement, terre végétale	4																					
Décontamination du MG-20 et préparation granulaire	2																					
Pose enrobé bitumineux	2																					
Recharge granulaire	2																					
Pose de GSR	2																					
5.0 Option 3 (9+230 à 9+801)																						
5.1 Ponceau 1445-0																						
Déblai 2e classe + transition	4																					
Pose TBA, parafouille	4																					
Sous-fondation granulaire MG-112 + transition	2																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Empierrement, terre végétale	2																					
5.2 Travaux de réhaussement & divers																						
Démantèlement des GSR existantes	2																					
Planage de 50 mm	2																					
Décohésionnement de chaussée	2																					
Nivellement de la surface décohésionnée	4																					
Fondation granulaire MG-20	4																					
Nettoyage de fossés latéraux et bermes	2																					
Empierrement, terre végétale	4																					
Décontamination du MG-20 et préparation granulaire	2																					
Pose enrobé bitumineux	2																					
Recharge granulaire	2																					
Pose de GSR	1																					
6.0 Remise en état des lieux & démobilisation																						
Marquage permanent	1																					
Ensemencement hydraulique	1																					
Démobilisation	2																					

B

Annexe B Rapport de caractérisation des milieux naturels

Caractérisation écologique des milieux naturels

Rapport final

Rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin

Rapport préparé pour le ministère des Transports

Mandat 7007-19-AI04 / Projet 154-98-1156



Numéro de projet CIMA+ : TR19048A
Décembre 2020

Caractérisation écologique des milieux naturels

Rapport final

Rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin

Rapport préparé pour le ministère des Transports

Mandat 7007-19-AI04 / Projet 154-98-1156

Préparé par :

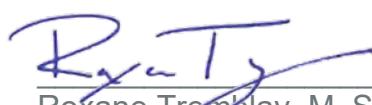


Stéphanie Larocque-Desroches, B. Sc. biol., M. Env.
Professionnelle de l'environnement

Vérifié par :



David Ouzilleau, M. Sc. géogr.
Chargé de projet



Roxane Tremblay, M. Sc. biol., Ph. D. géogr.
Directrice de projet



1190-B, rue de Courchevel, bureau 501
Lévis (Québec) G6W 0M6
Tél. bur. : 418-834-2273

Numéro de projet CIMA+ : TR19048A
Décembre 2020

Équipe de réalisation

CIMA+ s.e.n.c.

Roxane Tremblay, M. Sc. biol., Ph. D. géogr.	Directrice de projet
David Ouzilleau, M. Sc. géogr.	Chargé de projet
Hugo Witek, M. Sc. biogéo. env.	Inventaire
Stéfanie Larocque-Desroches, B. Sc. biol., M. Env.	Inventaire, rédaction et cartographie
Josée Labonté, adj. admin.	Révision et montage

Référence à citer

CIMA+, 2020. Rehaussement de la route 349 à St-Paulin - *Caractérisation écologique des milieux naturels*. Rapport final préparé pour le ministère des Transports dans le cadre du projet TR19048A. 35 p. + annexes.

Propriété et confidentialité

« À moins d'entente entre CIMA+ s.e.n.c. et son client à l'effet contraire, tous les documents, qu'ils soient imprimés ou électroniques, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont contenus, appartiennent exclusivement à CIMA+ s.e.n.c., laquelle réserve tous ses droits d'auteur. Toute utilisation ou reproduction sous quelque forme que ce soit, même partielle, est strictement interdite à moins d'obtenir l'autorisation de CIMA+ s.e.n.c. »

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Méthodologie.....	3
2.1	Limite de la zone d'étude.....	3
2.2	Visite de terrain	4
2.3	Cours d'eau et habitat du poisson	4
2.4	Milieux humides	6
2.5	Flore.....	8
2.6	Faune.....	9
3.	Résultats.....	11
3.1	Topographie	11
3.2	Sols	11
3.3	Cours d'eau et habitat du poisson	11
3.4	Milieux humides	23
3.5	Flore.....	25
3.6	Faune et habitat	27
4.	Conclusion.....	31
5.	Références.....	33

Liste des tableaux

Tableau 1 : Options analysées*	3
Tableau 2 : Définition des faciès d'écoulement	5
Tableau 3 : Définition des classes granulométriques utilisées pour la description du substrat	6
Tableau 4 : Qualité de l'habitat du poisson	6
Tableau 5 : Informations générales des cours d'eau et du fossé caractérisés.....	13
Tableau 6 : Valeur écologique des milieux humides	24
Tableau 7 : Évaluation des fonctions écologiques des milieux humides.....	25
Tableau 8 : Liste des espèces de poissons présentes dans le secteur de la rivière du Loup visée par les travaux	28

Liste des figures

Figure 1 : Plan de localisation des options analysées	4
Figure 2 : Photographies des aires de rebuts potentielles	26

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation du site à l'étude.....	15
---	----

Liste des annexes

- Annexe A Portée et limitations de l'étude
- Annexe B Protocole de terrain
- Annexe C Méthode d'évaluation de la valeur écologique des milieux humides
- Annexe D Fiches de terrain des cours d'eau
- Annexe E Tableaux de résultats des cours d'eau
- Annexe F Fiches de terrain des parcelles de végétation
- Annexe G Liste des espèces végétales exotiques envahissantes
- Annexe H Fiches de terrain des EVEE
- Annexe I Correspondance CDPNQ (faune-flore)

1. Introduction

La direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec du ministère des Transports souhaite réaliser un rehaussement de la route 349 en raison des inondations récurrentes subies sur cette dernière. CIMA+ a été mandatée pour faire la caractérisation du milieu naturel de la zone des travaux afin de dresser un portrait des éléments naturels importants pouvant causer des contraintes au projet. Afin de minimiser les impacts sur l'environnement, l'identification des éléments sensibles dans le secteur des travaux est essentielle.

L'étude s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de l'étude d'impact réalisée par WSP en 2014. Ainsi, les données récoltées dans le cadre de la présente étude visent à compléter et/ou valider les données précédemment récoltées dans l'étude d'impact originale.

Le projet est ainsi assujetti à l'article 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

Si le projet de rehaussement de la route 349 est approuvé à la suite de l'évaluation de la mise à jour de l'étude d'impact, il sera assujetti à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et nécessitera une autorisation environnementale en vertu de l'article 22 de la LQE.

Le présent rapport situe la zone à l'étude, explique la méthodologie, présente les résultats, résume une portion des données récoltées dans le contexte de l'étude d'impact (WSP, 2014) et conclut avec certaines recommandations. L'évaluation du rapport doit être lu et interprété en considérant les limites et les contraintes de l'étude présentées à l'annexe A.

2. Méthodologie

La présente section expose un survol de la méthodologie utilisée pour caractériser le site à l'étude. Un protocole détaillé a été produit avant la visite de terrain et approuvé par le MTQ (voir annexe B). La présente section résume les points importants de ce protocole.

2.1 Limite de la zone d'étude

Le site à l'étude est un segment de route situé entre les chaînages 6+950 et 9+900 de la route 349 dans la municipalité de Saint-Paulin, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Maskinongé dans la région administrative de la Mauricie. Le secteur visé par les travaux totalise une longueur d'un peu moins que 3 km. La zone d'intérêt, d'une superficie de 10,3 ha, comprend l'emprise de la route ainsi qu'une zone tampon d'un rayon de 7,5 m autour de l'emprise de la route. Les servitudes de travail requises pour les travaux ont également été incluses pour tracer la zone d'étude. Cette zone englobe donc les trois options qui ont été proposées pour la réalisation des travaux dans le rapport d'étude d'avant-projet préliminaire (voir tableau 1 et figure 1) (CIMA+, 2020). En plus de cette zone d'étude, deux aires de rebuts potentielles devaient être caractérisées afin de déterminer la présence d'enjeux environnementaux (carte 1).

Les coordonnées géographiques du centre approximatif de la zone d'étude sont les suivantes (*North American Datum [NAD83]*) :

- + Latitude : 46,407127° Nord;
- + Longitude : -73,100999° Ouest.

Tableau 1 : Options analysées*

Option 1	7+040 à 7+405 Portion du secteur 1
Option 2	8+260 à 8+730 Entre les secteurs 1 et 2
Option 3	9+230 à 9+801 Consécutif au secteur 2

*Extrait et modifié selon tableau 1-1 de l'étude d'avant-projet préliminaire (CIMA+, 2020)



Figure 1 : Plan de localisation des options analysées

2.2 Visite de terrain

Une visite de terrain a été effectuée du 31 août au 2 septembre 2020 par madame Stéphanie Larocque-Desroches et monsieur Hugo Witek, professionnels en environnement chez CIMA+. Les travaux décrits dans les sections suivantes ont été réalisés lors de cette visite, au cours de laquelle la zone d'étude a été investiguée en totalité.

2.3 Cours d'eau et habitat du poisson

Avant de commencer les travaux de terrain, les données surfaciques et linéaires des cours d'eau, provenant de la Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ; MDDELCC et MERN, 2016), ont été consultées afin d'obtenir une idée globale des cours d'eau présents dans et à proximité de la zone d'étude. Par la suite, la présence de cours d'eau et/ou de fossés a ensuite été vérifiée sur le terrain, conformément aux critères d'identification et de délimitation énoncés dans les guides suivants (produits par le MELCC) :

- + Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (MDDELCC, 2015);
- + Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains (MDDEP, 2006);
- + Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- + Diagnostic hydrogeomorphologique pour mieux considérer les dynamiques hydrosédimentaires aux droits des traverses de cours d'eau (Buffin-Bélanger *et coll.*, 2015);
- + Délimitation de la ligne des hautes eaux – Méthode botanique simplifiée (Gratton *et coll.*, 2007).

Des sections transversales ont été établies pour les cours d'eau traversant le site à l'étude. Ces dernières ont été établies de la façon suivante : minimalement 4 sections en amont et 4 sections en aval de l'ouvrage, dont une directement en amont et en aval de l'ouvrage. Elles permettent de récolter des mesures de la largeur du cours d'eau au débit plein bord (DPB) et de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE). La largeur de la LNHE a été évaluée à l'aide des critères botaniques et physiques de la méthode botanique simplifiée (Gratton et coll., 2007). S'il y a lieu, la largeur de la LNHE prend en compte la présence des marais ou des marécages riverains tels que définis au guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Bazoge et coll., 2015). Les sections transversales ont également permis de récolter la largeur et la profondeur de l'eau du jour, la profondeur du DPB, la vitesse de courant et la hauteur des rives.

Tous les cours d'eau ont également été caractérisés sur la base des faciès d'écoulement et de la composition granulométrique du substrat du lit et des berges, et ce, par segments homogènes (tableaux 2 et 3). La longueur du segment à caractériser a été définie par l'équipe de terrain lors de l'inventaire, et ce, en fonction des caractéristiques existantes du cours d'eau. À titre indicatif, une longueur minimale d'environ 20 à 30 fois la largeur au DPB, en amont et en aval de la traversée, a été utilisée, comme recommandé dans le guide de Pêches et Océans Canada (MPO, 2016). Si des ouvrages étaient en place sur les cours d'eau à caractériser, la longueur du segment à inventorier était plus grande afin de tenir compte des sections du cours d'eau influencées par leur présence.

La nature du substrat a été caractérisée pour les différents faciès d'écoulement identifiés, selon les classes présentées au tableau 3. Des indices permettant de déterminer les cours d'eau stables ou activement en érosion ou en aggradation ont été recensés (terrasses, décrochements de berge, infrastructures ensevelies, etc.) sur toute la distance caractérisée (protocole, annexe B).

Tableau 2 : Définition des faciès d'écoulement

Chute	Segment d'un cours d'eau où le lit présente une dénivellation brusque. Ce dernier est alors constitué de roches en place et parfois de très gros blocs. Il s'agit d'obstacles à la migration des poissons, souvent infranchissables.
Cascade	Rupture de pente en forme d'escalier où dominent les blocs et le roc comme des composantes du lit. Ce type d'obstacle est habituellement franchissable. Cependant, certaines cascades peuvent être insurmontables par les poissons migrateurs.
Rapide	Légère rupture de pente où le courant est rapide et la surface de l'eau est brisée par la présence de matériaux grossiers qui y affleurent. La granulométrie du lit varie, passant généralement de cailloux à de gros blocs.
Seuil	Secteur peu profond constituant un haut-fond ou une légère rupture de pente du lit du cours d'eau. L'écoulement y est assez rapide et la granulométrie se situe habituellement dans la gamme des graviers et des cailloux.
Chenal	Segment où la profondeur de l'eau est constante. Le courant varie de modéré à lent et la surface de l'eau demeure lisse. La granulométrie des matériaux varie du sable au gravier.
Bassin	Zone peu profonde localisée souvent au pied d'un obstacle et correspondant la plupart du temps à un élargissement du cours d'eau. Le courant est lent, favorisant ainsi la sédimentation. Cependant, les bassins intercalés dans les sections de chutes et de cascades sont de dimensions plus restreintes et peuvent être constitués de roc et de matériaux grossiers.

Source : Adapté de Boudreault (1984)

Tableau 3 : Définition des classes granulométriques utilisées pour la description du substrat

Classe granulométrique	Diamètre (mm)
Roc (R)	Roche mère
Gros bloc (B ^x)	> 500
Bloc (B)	250 à 500
Galet (G)	80 à 250
Caillou (C)	40 à 80
Gravier (V)	5 à 40
Sable (S)	0,125 à 5
Limon (L)	< 0,125

Source : MRNF, 2011

La qualité de l'habitat du poisson (élevée, moyenne, inadéquate) pour chacun des segments a été indiquée sur la fiche de terrain (tableau 4). L'évaluation se base principalement sur la présence de frayères, de caractéristiques biophysiques adéquates pour une frayère potentielle de salmonidés, sur la présence de poissons ou de caractéristiques biophysiques adéquates pour la survie du poisson. Si des frayères étaient rencontrées, elles étaient géolocalisées. Un effort particulier a été mis au droit des ouvrages afin d'y déceler des frayères potentielles de salmonidés. L'évaluation de la qualité de l'habitat du poisson s'inspire d'un guide du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui porte sur des méthodologies d'inventaire ichtyologique (MRNF, 2011). Ainsi, une fois la qualité de l'habitat du poisson évaluée pour tous les segments, une décision finale a été prise et inscrite dans la fiche de cours d'eau générale (habitat du poisson ou non-habitat du poisson). La pertinence d'assurer le libre passage du poisson, pour les cours d'eau traversés par la route existante, a également été inscrite dans cette dernière.

Tableau 4 : Qualité de l'habitat du poisson

Élevée	Observation d'une frayère ou caractéristiques biophysiques du cours d'eau adéquates pour une frayère potentielle de salmonidés.
Moyenne	Observation de poisson ou caractéristiques biophysiques du cours d'eau adéquates à la survie du poisson.
Inadéquate	Observation d'un obstacle au libre passage du poisson ou caractéristiques biophysiques du cours d'eau inadéquates à la survie du poisson.

Source : Adapté du MRNF, 2011

2.4 Milieux humides

2.4.1 Caractérisation des milieux humides

Les techniques d'inventaire et de délimitation des milieux hydriques qui ont été utilisées par CIMA+ sont basées sur les documents et guides du MELCC suivants :

- + Bazoge et coll., 2015;
- + Gratton et coll., 2007;
- + Joly et coll., 2008;
- + MDDEP, 2008;
- + MDDEP, 2012;
- + MDDELCC, 2015.

Avant de commencer les travaux de terrain, une photo-interprétation des différentes associations végétales a été effectuée à l'intérieur des différents secteurs de la zone d'étude, à l'aide d'images satellitaires disponibles dans le système d'information géographique ArcGIS et de cartes interactives du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec comportant, entre autres, les données des peuplements forestiers (MFFP, 2015; MRNF, 2009). De plus, la présence/absence de milieux humides a été validée à partir de la carte interactive des milieux humides du Québec (CIC, 2016). Ces informations se sont ajoutées aux milieux humides déjà caractérisés dans l'étude d'impact réalisée par WSP (2014).

La cartographie du site a été révisée et finalisée en fonction des résultats des inventaires au terrain. La visite de site a permis de caractériser toutes les associations végétales à l'intérieur de la zone d'étude, par l'entremise de stations d'inventaire. Ces stations d'échantillonnage avaient été positionnées au niveau des milieux humides identifiés par CIC (2016) et WSP (2014) qui touchaient ou empiétaient dans la zone d'étude, en évitant les perturbations de nature anthropique. Les parcelles ont ainsi été positionnées afin qu'elles soient représentatives du milieu, ce qui explique qu'elles soient parfois hors zone d'étude. Quelques parcelles ont également été positionnées en milieu terrestre, dans des habitats apparaissant visuellement différents sur les orthophotographies. De nouvelles parcelles d'inventaire ont également été implantées sur le terrain, au besoin, de façon à caractériser les unités homogènes présentes.

Les associations végétales (humides ou terrestres) observées sur le terrain ont été caractérisées et délimitées en se basant sur la méthode proposée dans le guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Bazoge et coll., 2015). Cette méthode est basée sur la présence d'indicateurs biophysiques, édaphiques, hydrologiques et sur des relevés de végétation.

La liste de plantes obligées et facultatives des milieux humides pour le Québec méridional, tirée de la méthode botanique experte (MDDEP, 2008) et la liste des espèces végétales indicatrices dites obligées et facultatives des milieux humides pour le Québec méridional, tirée du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Bazoge et coll., 2015) ont été utilisées. La nomenclature utilisée pour les noms vernaculaires et scientifiques provient de la base de données VASCAN des plantes vasculaires du Canada (Brouillet et coll., 2010+).

Comme la zone d'étude est relativement étroite, elle a été parcourue en entier pour la collecte d'informations. La méthode botanique simplifiée (Gratton et coll., 2007), issue du *Guide d'interprétation - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (MDDELCC, 2015), a été suivie afin de délimiter plus précisément les milieux humides rencontrés. Cette dernière a été effectuée à l'aide d'un GPS portatif de précision ± 1 à 3 m. Si la précision dépassait le 3 m, une antenne de haute précision Trimble R2 (± 1 m) était utilisée. Advenant qu'un milieu humide n'était que partiellement présent dans l'emprise, il était délimité en entier, en raison de la faible superficie des milieux humides potentiels présents dans la zone d'étude.

2.4.2 Évaluation de la valeur écologique des milieux humides

Les milieux humides rencontrés ont été caractérisés en fonction des critères suivants :

- + Superficie;
- + Intégrité du milieu adjacent;
- + Espèce(s) menacée(s) ou vulnérable(s);
- + Perturbation;
- + Hétérogénéité du milieu;

- + Présence d'eau;
- + Hydroconnectivité.

La compilation de ces caractéristiques a permis de déterminer la valeur écologique de chacun des milieux humides.

L'indice de la qualité et la valeur écologique des milieux humides ont été calculés à partir de la pondération des critères énoncés dans le *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides* (Joly et coll., 2008), soit la dimension spatiale, le caractère exceptionnel, la stabilité, la dimension biotique et la dimension hydrologique.

La méthode d'évaluation et de pondération de chacun des critères est présentée à l'annexe C.

2.4.3 Évaluation des fonctions écologiques des milieux humides

Les fonctions écologiques des milieux humides identifiés dans la zone d'étude ont été évaluées en se référant à celles énumérées au deuxième alinéa de l'article 13.1 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (LRQ, c. C-6.2), soit :

1. de filtre contre la pollution, de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments, en permettant, entre autres, de prévenir et de réduire la pollution en provenance des eaux de surface et souterraines et l'apport des sédiments provenant des sols;
2. de régulation du niveau d'eau, en permettant la rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitation et des eaux de fonte, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion et favorisant la recharge de la nappe phréatique;
3. de conservation de la diversité biologique par laquelle les milieux ou les écosystèmes offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes;
4. d'écran solaire et de brise-vent naturel, en permettant, par le maintien de la végétation, de préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent;
5. de séquestration du carbone et d'atténuation des impacts des changements climatiques;
6. liées à la qualité du paysage, en permettant la conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés, contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins.

2.5 Flore

Comme mentionné à la section 2.4.1, des parcelles ont été positionnées stratégiquement sur le site à l'étude et ont permis d'obtenir un portrait de la végétation. La présente section expose les particularités méthodologiques liées aux espèces végétales exotiques envahissantes ainsi que les espèces à statut particulier.

2.5.1 Espèces végétales exotiques envahissantes

Lorsque des colonies de berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), de roseau commun (*Phragmites australis* ssp. *australis*) et de renouée du Japon (*Fallopia japonica*) ont été observées lors de la visite de terrain, celles-ci ont été relevées et une parcelle de végétation pour les espèces végétales exotiques envahissantes (EVÉE) a été complétée.

Si d'autres espèces étaient rencontrées, leur présence ainsi que la superficie des colonies étaient également notées. Une attention particulière a été portée à l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) étant donné qu'elle avait été mise de l'avant dans la deuxième série de questions concernant l'étude d'impact (WSP, 2014) transmise par le MELCC en date du 6 juin 2018. Dans le cas où cette espèce serait très dispersée dans la zone d'étude, il a été convenu que la superficie des colonies serait estimée de façon globale plutôt que d'être délimitée au moyen du GPS.

2.5.2 Espèces floristiques à statut particulier

Une demande d'information a été acheminée, le 27 avril 2020, au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ-flore) du MELCC. Le but de cette demande était l'obtention des données disponibles sur les occurrences des espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LRQ, c. E-12.01).

Avant la visite de terrain, le *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables* (Dignard et coll., 2008), couvrant la région à l'étude, a été consulté afin de se familiariser avec les espèces floristiques menacées et vulnérables potentiellement présentes dans le secteur à l'étude (Belzile et Côté, 2016).

Le parcours de la zone d'étude a permis de visiter tous les habitats présents. Sur le terrain, un effort constant a été consenti à l'identification des espèces à statut particulier selon les habitats répertoriés lors de la période d'inventaire. Un effort particulier a été consenti à la matteucie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*) étant donné qu'elle avait été identifiée par WSP (2014).

2.6 Faune

2.6.1 Habitats fauniques

La version numérique des données géodescriptives des habitats fauniques du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN, 2011) et la carte interactive du MELCC (2020a), disponibles en ligne, ont été consultées afin de déterminer la présence d'une aire protégée et d'habitats fauniques à l'intérieur ou à proximité du site à l'étude.

2.6.2 Espèces fauniques à statut particulier

Une demande d'information a été acheminée, le 27 avril 2020, au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ-faune) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP). Cette demande avait pour but d'obtenir les données disponibles sur les occurrences des espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LRQ, c. E-12.01). Un effort particulier a été consenti lors de la visite de terrain à la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) et son habitat étant donné qu'il avait été relevé dans l'étude d'impact de WSP (2014) que la zone d'étude faisait partie de l'habitat répertorié de la tortue des bois.

3. Résultats

La carte 1 présente la description des milieux naturels de la zone d'étude. Les données amassées sur le terrain sont résumées sur les fiches de terrain aux annexes D, F et G. Ces fiches comportent des photographies prises lors de la visite de terrain.

3.1 Topographie

Selon la carte interactive Infrastructure Géomatique Ouverte (IGO, 2020), la topographie locale est très plane en bordure de la rivière du Loup. En effet, les terres en périphérie de cette dernière sont caractérisées par une plaine alluviale d'une élévation moyenne d'environ 160 m.

La route 349 au droit de la zone d'étude, entre les chaînages 7+526 et 9+026, est située à quelques endroits dans la zone inondable 0-20 ans, selon l'étude hydraulique réalisée par le MTQ en 2019.

3.2 Sols

Selon les grands-groupes de sols dominants du Québec (IRDA, 2008), le site à l'étude appartient au grand-groupe podzol humo-ferrique avec dépôts de tills glaciaires et matériaux fluvio-glaciaires, fluviatiles et marins. Les textures dominantes des sols sont principalement le loam sableux pierreux, le sable et le sable loameux.

3.3 Cours d'eau et habitat du poisson

3.3.1 Caractérisation physique des cours d'eau et fossé

La zone d'étude fait partie du bassin versant de la rivière du Loup, un bassin de niveau 1 d'une superficie de 1600 km² (MDDELCC, 2017a et carte 1). Tous les cours d'eau présents dans la zone d'étude sont des tributaires de la rivière du Loup. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que la route ainsi que les terrains en amont de cette dernière soient inondés. En période de crue, la hausse du niveau des eaux de la rivière du Loup influence le niveau des eaux des tributaires en amont de la route.

Dans l'étude d'impact réalisée par WSP (2014), un cours d'eau permanent et quatre cours d'eau intermittents ont été caractérisés. Parmi ces derniers, seulement trois sont traversés par la route actuelle.

Au total, cinq cours d'eau ont été répertoriés et caractérisés à l'intérieur de la zone d'étude, dont un permanent (CE01) et quatre intermittents (CE02 à CE04). À la demande du MTQ, un fossé a également été caractérisé (F1141-0). La carte 1 présente tous les cours d'eau ainsi que la caractérisation qui en a été faite. L'ensemble des fiches remplies lors de la visite de terrain sont présentées à l'annexe D.

Les données des différents segments homogènes et sections transversales relevés sont présentées aux tableaux 1 et 2 de l'annexe E.

Comme convenu dans la méthodologie, des sections transversales ont été réalisées seulement pour les cours d'eau qui traversaient la zone d'étude (CE01, CE02, CE04 et le fossé 1141-0). Comme le libre passage du poisson n'est pas un enjeu pour les cours d'eau qui ne traversent pas la route, seules les informations reliées aux segments homogènes ont été relevés pour ces cours d'eau.

Tous les cours d'eau caractérisés ne comptaient qu'un seul segment homogène, soit un chenal. Le substrat de ces différents segments homogènes était relativement uniforme entre tous les cours d'eau et était principalement composé de matière organique ou de limon, allant de 65 à 100% de la composition du substrat. Le deuxième substrat le plus abondant était le sable. Ainsi, très peu de matériel d'une taille supérieure à 5 mm a été rencontré dans le lit des cours d'eau.

La végétation aux abords des cours d'eau était parfois dominée par les herbacées, parfois dominée par des arbustes. Certains cours d'eau contenaient des plantes aquatiques (CE04 et CE05), ce qui peut laisser présager à un faible débit. D'autre part, certains cours d'eau, particulièrement le CE03, présentaient un lit d'écoulement recouvert par la végétation. D'ailleurs, la vitesse rencontrée dans les cours d'eau CE01, CE02, CE04 et le fossé était relativement basse, allant de 0 à 0,5 m/s.

Selon les sections transversales réalisées sur les cours d'eau CE01, CE02, CE04 et le fossé 1141-0, les niveaux d'eau du moment étaient très bas (31 août au 2 septembre 2020), allant de 0,05 à 0,25 m de profondeur. Le DPB de ces cours d'eau variait entre 2,5 m (CE01) et 5 m (CE04) et la profondeur au DPB, de 0,15 (CE01) à 0,5 m (F1141-0).

Concernant la LNHE, elle variait entre 2,5 et 4 m pour les CE01 et CE02. Concernant le CE04, la LNHE correspond à la limite du milieu humide (MH02). Le fossé 1141-0, quant à lui, présentait une LNHE qui variait entre 4 et 5,4 m.

En ce qui a trait aux cours d'eau qui ne traversent pas la zone d'étude, différentes mesures de DPB et de LNHE ont été prises et ont permis d'établir un DPB d'environ 0,5 m et une LNHE moyenne d'environ 4,3 m pour le CE03. Pour le CE05, le DPB n'était pas clairement visible étant donné que le milieu était inondé. Dans ce cas, la LNHE correspond à la limite du milieu humide MH03.

En ce qui concerne les rives, aucun cours d'eau ne présentait une hauteur supérieure à 5 m jumelée à une pente supérieure à 30%. Cela fait en sorte que, pour tous les cours d'eau, les bandes riveraines sont évaluées à 10 m. Ces derniers présentaient généralement des talus stables avec peu ou pas d'érosion (annexe D).

3.3.2 Habitat du poisson

Tous les cours d'eau rencontrés lors des relevés de terrain présentaient une qualité d'habitat du poisson considérée comme moyenne. Cette constatation a été faite en raison de l'observation de caractéristiques biophysiques adéquates à la survie du poisson. Il est toutefois important de considérer qu'aucun habitat de bonne qualité n'a été rencontré pour les salmonidés. En effet, le substrat fin et très homogène ou les lits de cours d'eau couverts de végétation ne représentent pas des habitats de qualité pour la fraie de l'omble de fontaine, par exemple. Toutefois, comme il n'est pas possible d'affirmer qu'aucun type de poisson ne pourrait utiliser les habitats rencontrés sur le site, la qualité de l'habitat a été établie à moyenne. En effet, ce genre d'habitat pourrait convenir à certaines espèces, comme la perchaude (*Perca flavescens*) (MFFP, 2019).

En effet, l'étude d'impact (WSP, 2014) mentionnait que les crues printanières qui inondent à l'occasion les cours d'eau de la zone d'étude pourraient potentiellement créer des zones de reproduction pour la perchaude. Cette espèce recherche des zones d'eau peu profonde à proximité de la végétation et des racines, des branches mortes ou d'arbres morts. Elle peut frayer sur du sable ou du gravier (MFFP, 2019).

Les relevés réalisés à l'été 2020 ont permis de constater qu'aucun obstacle à la circulation du poisson n'était présent en amont des ponceaux (CE01, CE02, CE04 et fossé 1141-0). Ainsi, il serait pertinent d'assurer le libre passage du poisson pour ces différents cours d'eau étant donné qu'ils sont tous considérés comme des habitats du poisson potentiels et qu'aucun obstacle n'a été relevé.

Les informations générales de chacun des cours d'eau et du fossé sont présentées au tableau 5.

Tableau 5 : Informations générales des cours d'eau et du fossé caractérisés

Cours d'eau et fossé	Type	Profondeur d'eau (m)*	Habitat du poisson	Libre circulation du poisson	LNHE moyenne (m)
CE01	Cours d'eau permanent	0,05	Oui	Oui	3,2
CE02	Cours d'eau intermittent	0,05	Oui	Oui	3,1
CE03	Cours d'eau intermittent	0	Oui	NA	4,3
CE04	Cours d'eau intermittent	0,05	Oui	Oui	53
CE05	Cours d'eau intermittent	0,4	Oui	NA	Limite du MH03
F1141-0	Fossé intermittent	0,25	Oui	NA	4,5

* Profondeur d'eau prise entre le 31 août et le 2 septembre 2020

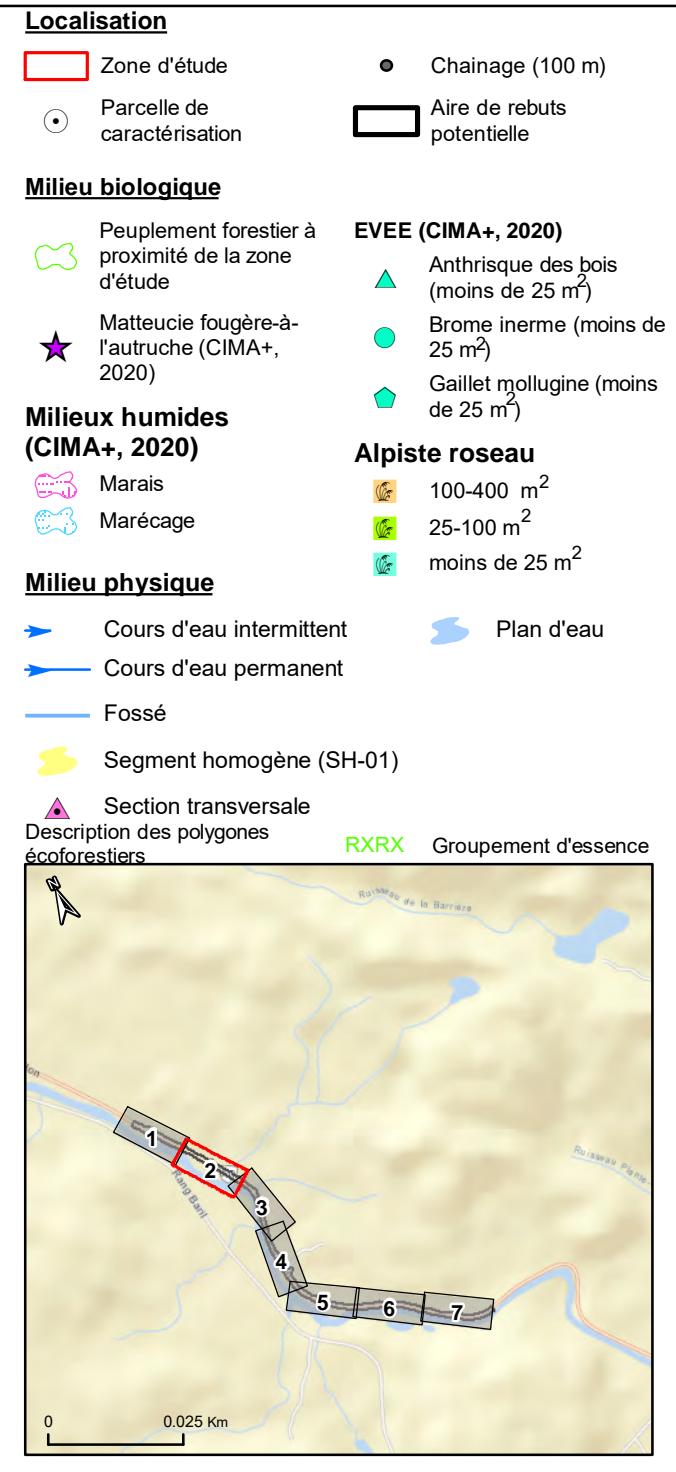


Carte 1 : Localisation du site à l'étude

Feuillet 1 de 7

Échelle: 1:1,400
Rotation : 25 degré
Projection: NAD 1983 MTM zone 8
Fichier: TR19048A_caratetravail_caract.mxd
Source: MTQ, MFFP, CIC, MELCC, CIMA+, Fond de carte ESRI, WSP
Préparé par : Stéphanie Larocque-Desroches
Vérifié par : David Ouzileau





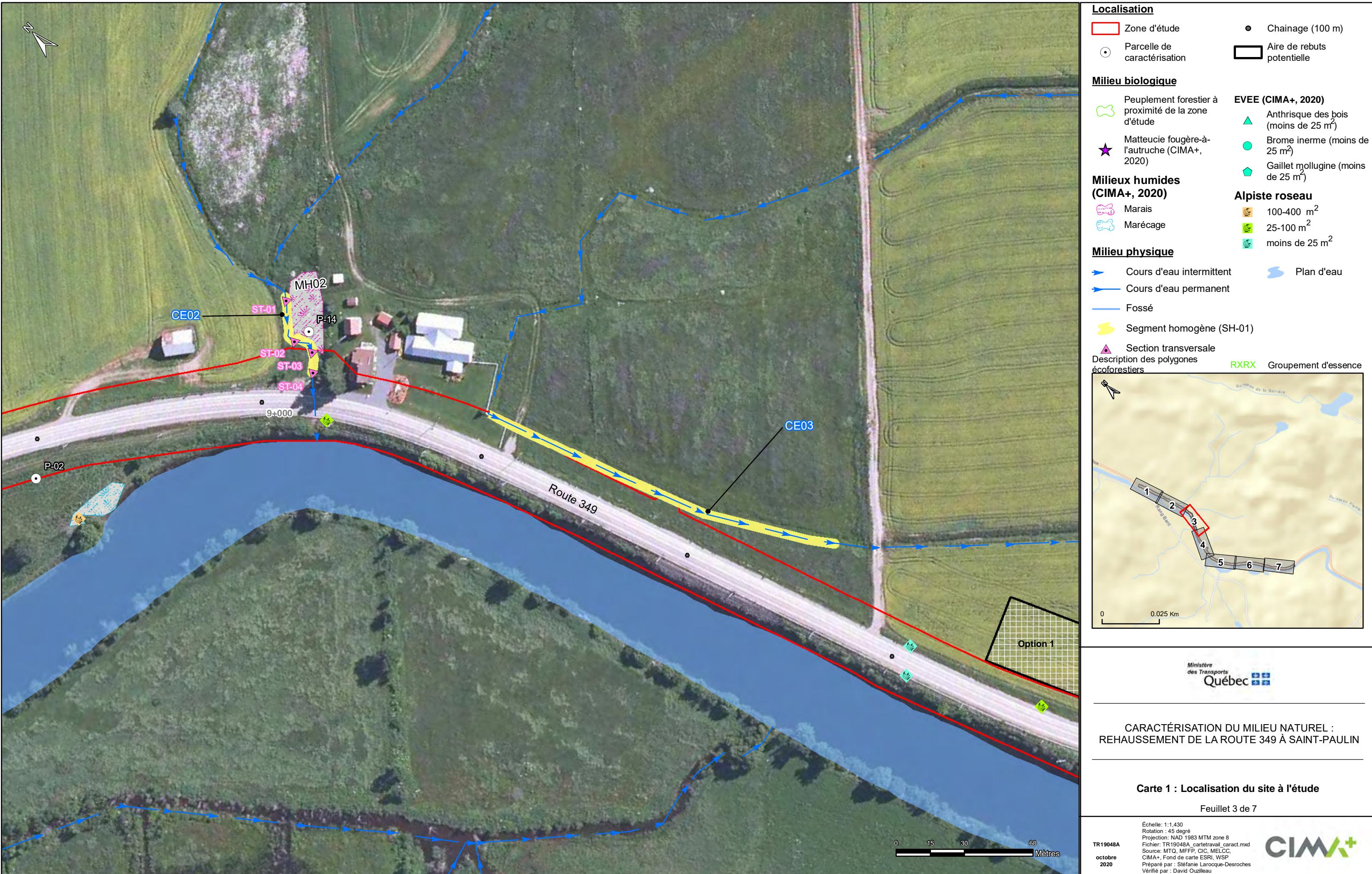
CARACTÉRISATION DU MILIEU NATUREL :
REHAUSSEMENT DE LA ROUTE 349 À SAINT-PAULIN

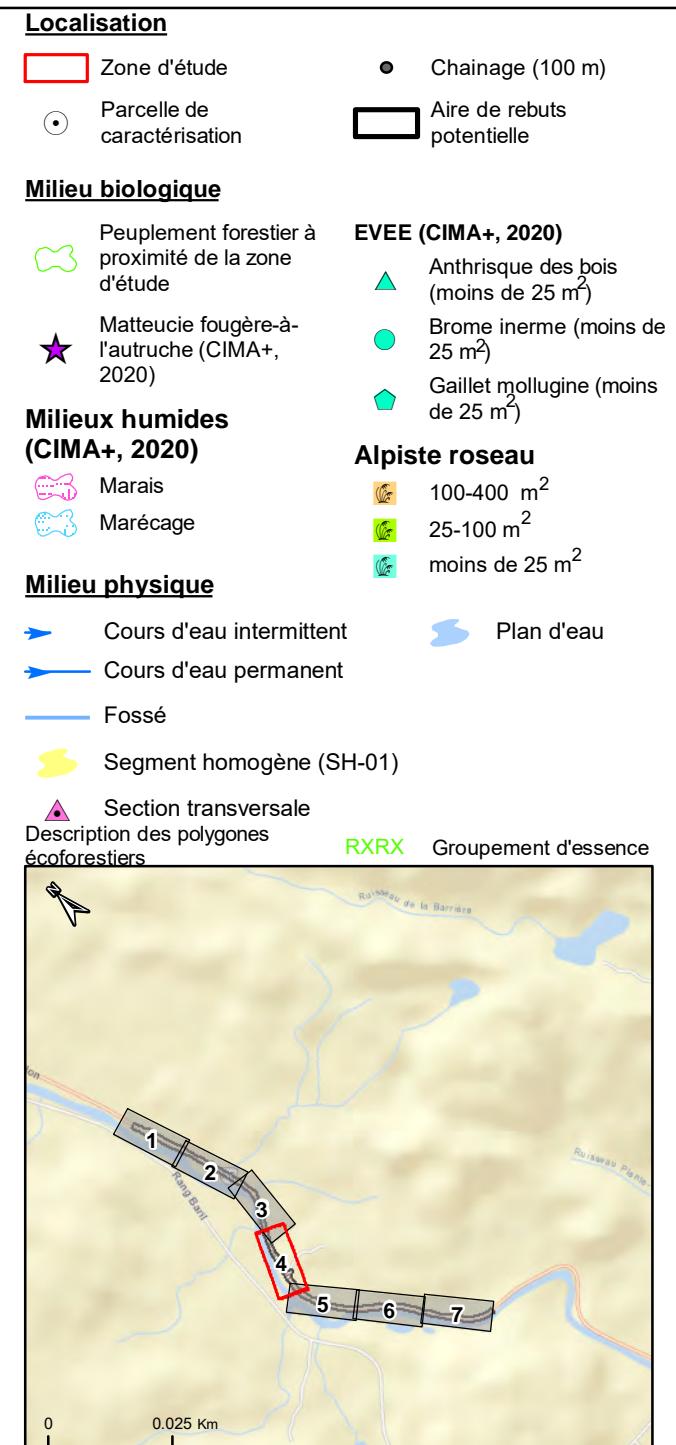
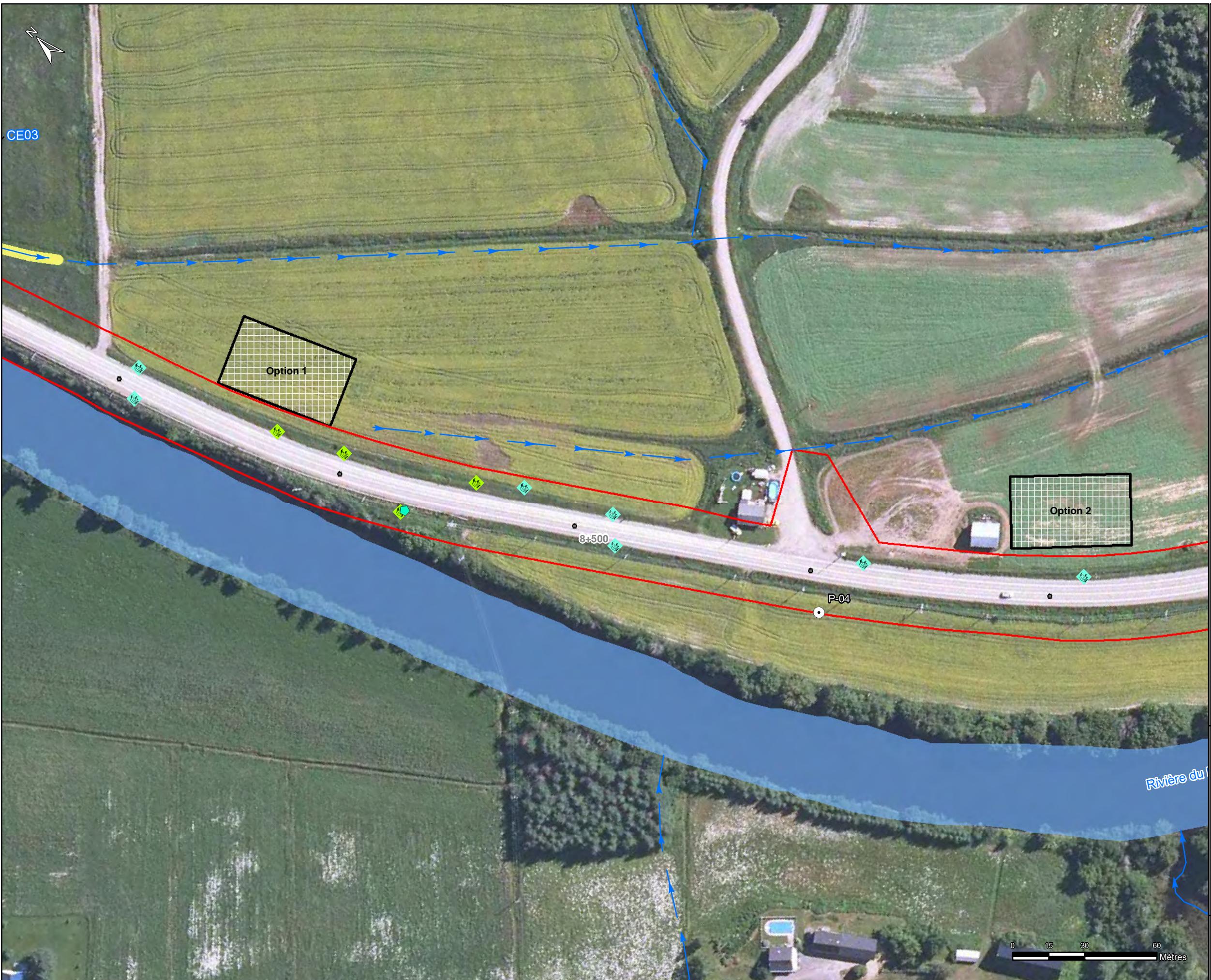
Carte 1 : Localisation du site à l'étude

Feuillet 2 de 7

Échelle: 1:1,400
Rotation : 25 degré
Projection: NAD 1983 MTM zone 8
Fichier: TR19048A_caracttravail_caract.mxd
Source: MTQ, MFFP, CIC, MELCC, CIMA+, Fond de carte ESRI, WSP
Préparé par : Stéphanie Larocque-Droches
Vérifié par : David Ouzileau







Ministère
des Transports
Québec

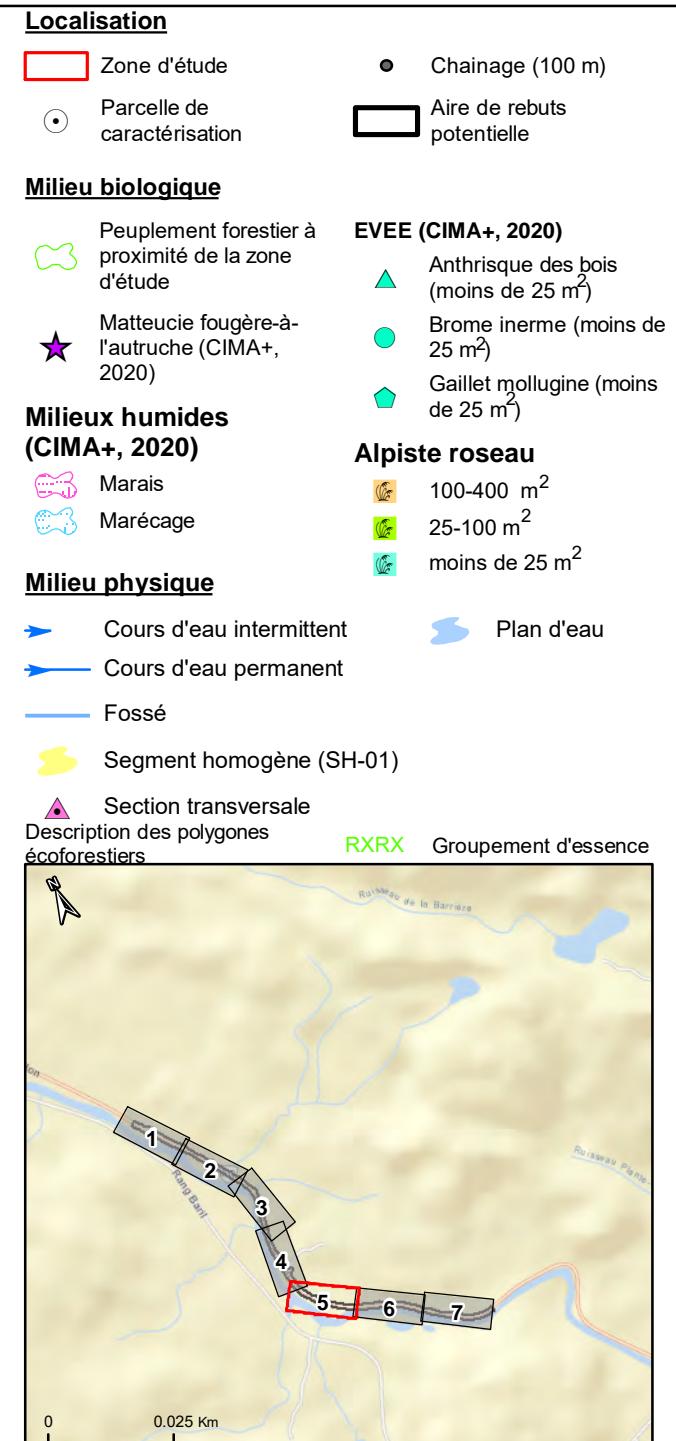
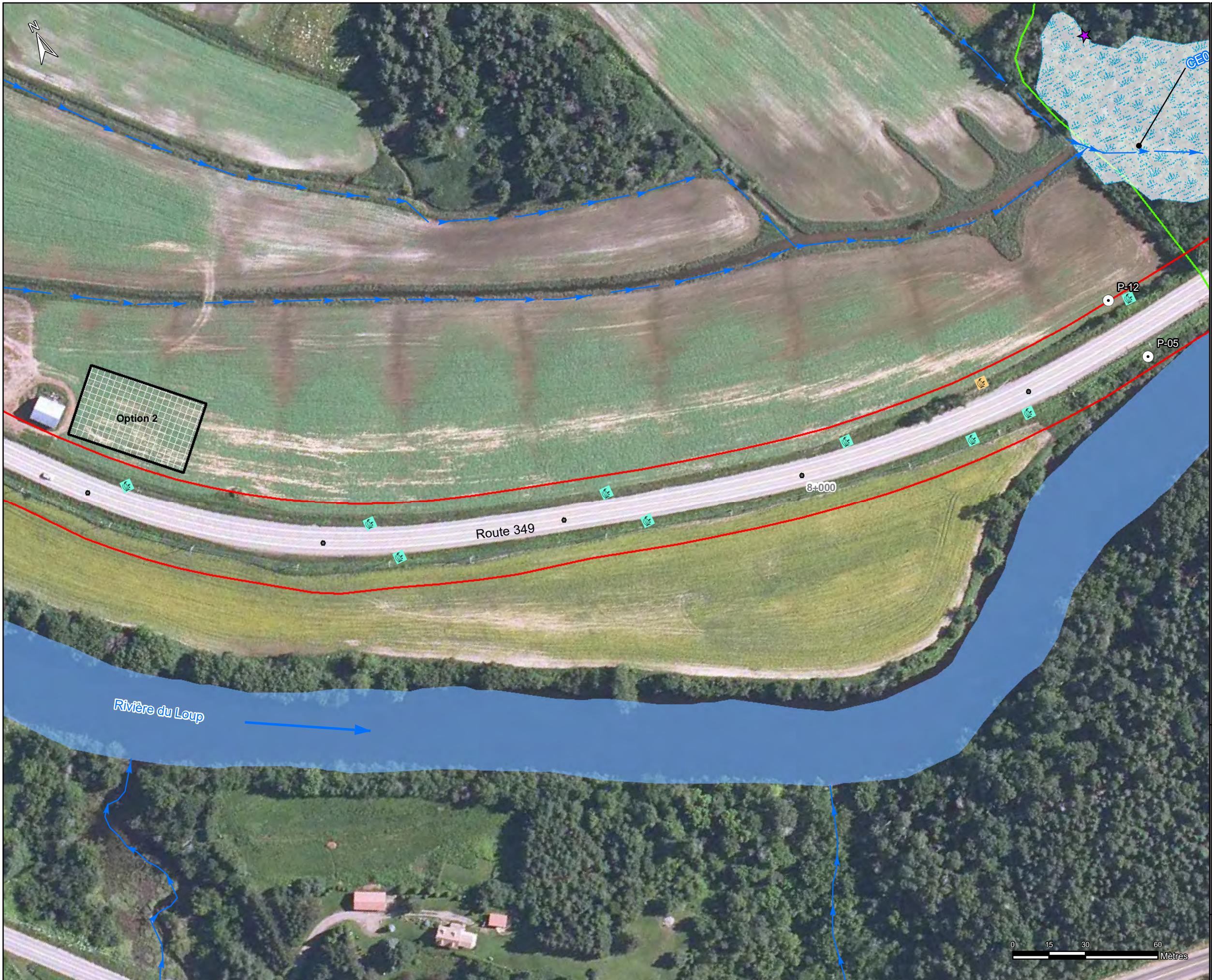
CARACTÉRISATION DU MILIEU NATUREL :
REHAUSSEMENT DE LA ROUTE 349 À SAINT-PAULIN

Carte 1 : Localisation du site à l'étude

Feuillet 4 de 7

Échelle: 1:1,520
Rotation : 45 degré
Projection: NAD 1983 MTM zone 8
Fichier: TR19048A_caratravail_caract.mxd
Source: MTQ, MFFP, CIC, MELCC, CIMA+, Fond de carte ESRI, WSP
Préparé par : Stéphanie Larocque-Droches
Vérifié par : David Ouzileau

CIMA+



Ministère
des Transports
Québec

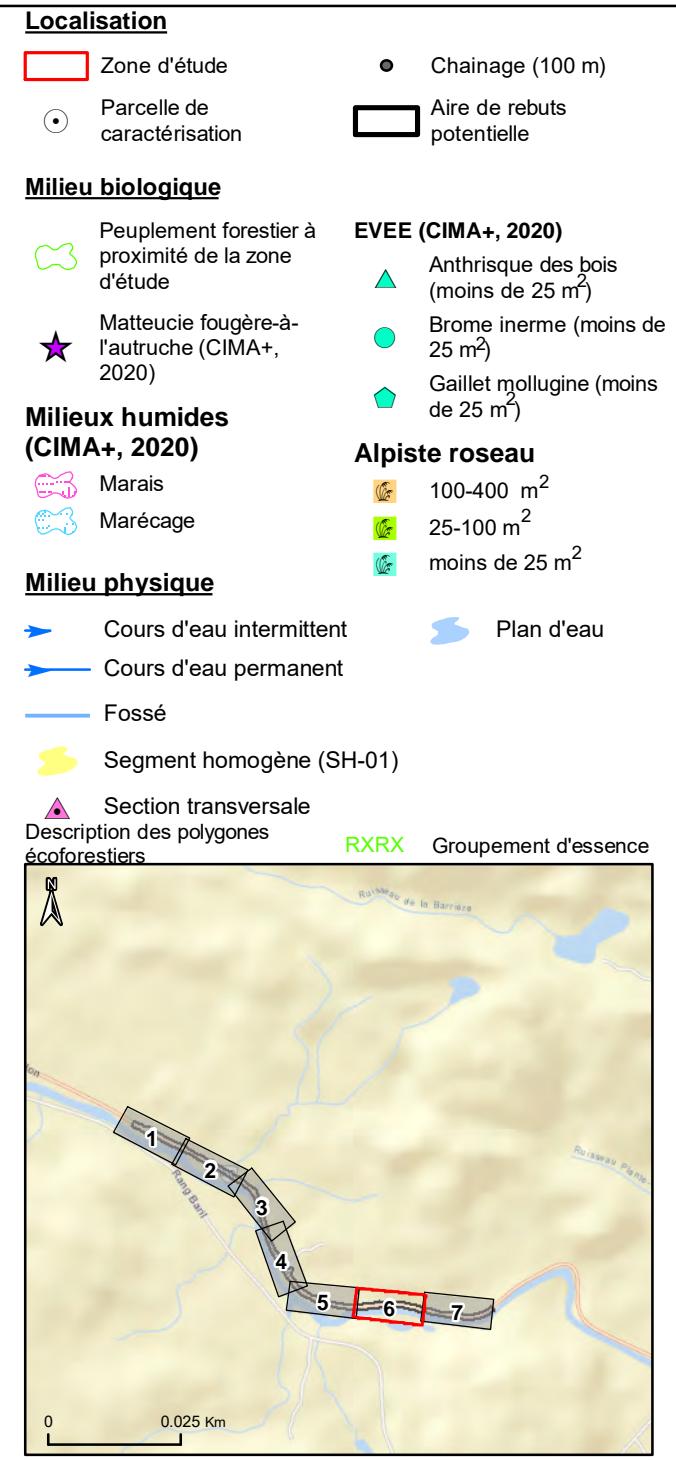
CARACTÉRISATION DU MILIEU NATUREL :
REHAUSSEMENT DE LA ROUTE 349 À SAINT-PAULIN

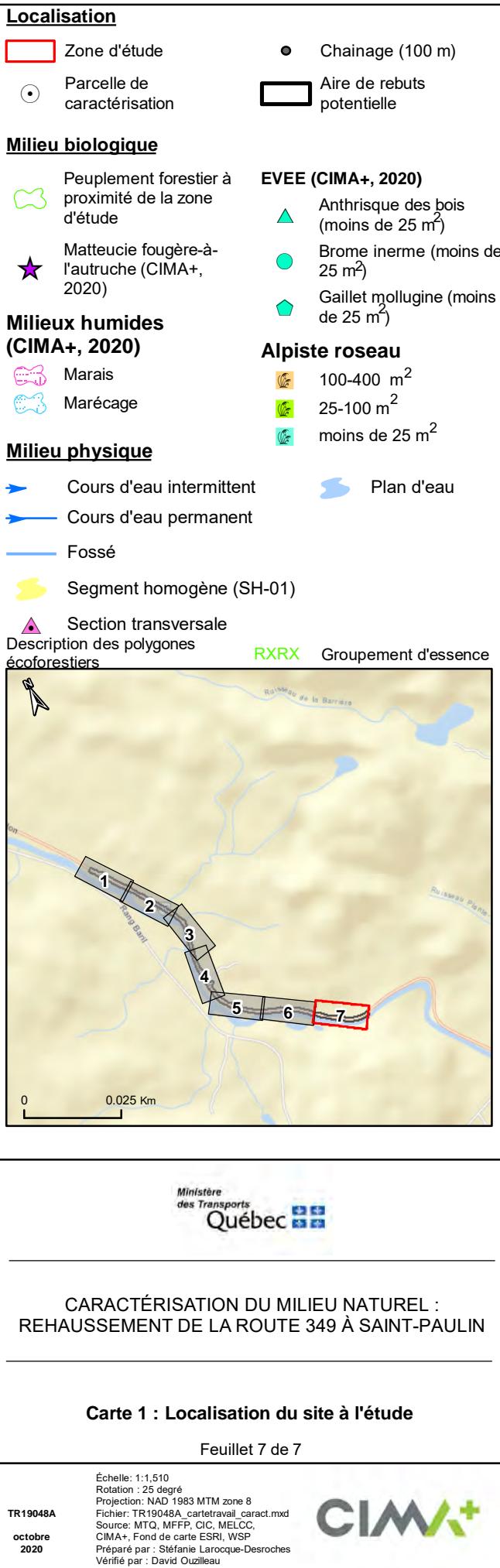
Carte 1 : Localisation du site à l'étude

Feuillet 5 de 7

Échelle: 1:1,510
Rotation : 25 degrés
Projection: NAD 1983 MTM zone 8
Fichier: TR19048A_caratravail_caract.mxd
Source: MTQ, MFFP, CIC, MELCC, CIMA+, Fond de carte ESRI, WSP
Préparé par : Stéphanie Larocque-Droches
Vérifié par : David Ouzileau

CIMA+





3.4 Milieux humides

3.4.1 Caractérisation des milieux humides

Un total de 13 milieux humides étaient ressortis de l'étude d'impact de WSP (2014), soit une prairie humide, trois marais, cinq zones d'eau peu profonde et quatre marécages.

Il est important de considérer que plusieurs années se sont écoulées depuis la caractérisation des milieux naturels de WSP. Comme les milieux humides sont dynamiques et que le site à l'étude se trouve en zone agricole, il est possible que ces derniers aient changé (zones agricoles fauchées ou transformées, etc.). De plus, la zone d'étude a également changé depuis l'étude d'impact de WSP, ce qui pourrait expliquer la divergence des résultats entre les deux caractérisations.

Les milieux humides caractérisés lors des relevés de terrain sont présentés sur la carte 1. Les fiches de terrain qui présentent toutes les caractéristiques des milieux humides sont présentées à l'annexe F. Au total, 11 parcelles ont été réalisées afin de caractériser le milieu. Ces parcelles ont permis de relever un total de trois milieux humides qui recoupent la zone d'étude.

Le premier milieu humide (MH01), relevé au niveau de la parcelle P-11, est un marais d'une superficie de 0,06 ha se trouvant en eau de talus, de part et d'autre du cours d'eau CE01. Dans la parcelle de végétation, on ne retrouve que du saule (*Salix* sp.) pour la strate arbustive. En ce qui concerne la strate herbacée, elle est dominée par l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*). Parmi les herbacées, une EVEE a été relevée à très faible pourcentage et il s'agit de l'anthisque des bois (*Anthriscus sylvestris*). Les sols du MH01 sont composés d'argile et d'argile sableuse de couleur brune.

La parcelle P-14 a permis de relever la présence d'un deuxième milieu humide (MH02) d'une superficie d'environ 0,04 ha. Ce dernier est situé en bordure du CE02. Il s'agit d'un marais dont la strate arborescente est absente et dont la strate arbustive est dominée exclusivement par le saule (*Salix* sp.). Le MH02 est fortement dominé par l'eupatoire maculée (*Eutrochium maculatum*) au niveau des herbacées. Les sols ne présentent pas de caractéristiques hydromorphes.

Le milieu humide MH03, quant à lui, est un marécage d'une superficie de 0,9 ha dont la strate arborescente est exclusivement dominée par le frêne noir (*Fraxinus nigra*) dans la parcelle de végétation. La strate arbustive est plutôt composée d'aulne rugueux (*Alnus incana* ssp. *rugosa*), de cornouiller hart-rouge (*Cornus sericea*) et de saule (*Salix* sp.). Finalement, la strate herbacée est principalement composée d'impatientes du Cap (*Impatiens capensis*), d'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et de carex (*Carex* sp.). L'alpiste roseau est la seule plante EVEE présente dans la parcelle de végétation et couvre, en pourcentage absolu, environ 15% de la parcelle. Les sols présentent environ 10 cm de matière organique et environ 30 cm de loam brun donnant ainsi des sols non hydromorphes. Une odeur de soufre se dégageait des sols de la parcelle. Le MH03 a été relevé au niveau de la parcelle P-06 et est situé en bordure du CE04.

Le milieu humide MH04 est un marais relevé au niveau de la parcelle P-08 et composé exclusivement d'herbacées. Il est dominé principalement par du carex (*Carex* sp.) et du scirpe souchet (*Scirpus cyperinus*). Le milieu était inondé ce qui rendait la caractérisation des sols complexe. Les premiers 20 cm de sols semblaient être composés de matière organique et une forte odeur de soufre s'en dégageait. Sa superficie est d'environ 0,4 ha et il est situé en bordure du CE05.

3.4.2 Valeur écologique des milieux humides

L'évaluation de la valeur écologique des quatre milieux humides est présentée au tableau 6. Les MH01 et MH02 ont obtenu une valeur très faible, alors que les MH03 et MH04 ont obtenu une valeur faible.

La faible intégrité du milieu adjacent (anthropique et agricole) ainsi que la très petite superficie de la plupart des milieux humides relevés au terrain contribuent, entre autres, à l'obtention de ces résultats pour la valeur écologique.

Tableau 6 : Valeur écologique des milieux humides

Critère biophysique		MH01	MH02	MH03	MH04
Dimension spatiale	Superficie (0 à 10 points)	3	3	6	3
	Intégrité du milieu adjacent (0 à 10 points)	2	2	2	2
Caractère exceptionnel	Espèce menacée ou vulnérable (0 à 40 points)	0	0	10*	10*
Stabilité	Perturbation (0 à 10 points)	3	3	6	6
Dimension biotique	Hétérogénéité du milieu (2 à 10 points)	5	5	8	5
	Présence d'eau (0 à 10 points)	0	0	3	6
Dimension hydrologique	Hydroconnectivité (0 à 10 points)	10	10	10	10
Pointage cumulatif		23	23	45	42
Valeur écologique		Très faible	Très faible	Faible	Faible

*Comme la matteucie fougère-à-l'autruche est une espèce vulnérable à la récolte, il a été convenu de lui accorder la même valeur qu'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

3.4.3 Fonction écologique des milieux humides

Les fonctions écologiques des quatre milieux humides caractérisés sont présentées au tableau 7.

Tableau 7 : Évaluation des fonctions écologiques des milieux humides

Nº milieu humide	Fonctions écologiques					
	Filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion et la rétention des sédiments ¹	Régulation des niveaux d'eau des cours d'eau, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion ¹	Conservation de la biodiversité biologique	Écran solaire et brise-vent ²	Séquestration du carbone ³	Contribution à la qualité du paysage ⁴
MH01	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible
MH02	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
MH03	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen
MH04	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible

¹ Ces fonctions écologiques sont principalement réservées aux milieux humides riverains (Jutras, 2018); sinon, elles sont équivalentes aux forêts mésiques types de la région.

² Ces fonctions écologiques sont équivalentes aux forêts mésiques types de la région lorsque le milieu humide détient une strate arborescente; sinon, elles peuvent être inférieures.

³ Le milieu humide doit maintenir une accumulation significative de matière ligneuse ou végétale ou de matière organique dans le sol afin d'avoir une influence sur la séquestration du carbone; sinon, ces fonctions écologiques sont équivalentes aux forêts mésiques types de la région.

⁴ Ces fonctions écologiques sont équivalentes aux forêts mésiques types de la région.

3.5 Flore

3.5.1 Associations végétales

Les données du MFFP (2015) ont révélé la présence d'un seul peuplement forestier principalement composé d'érable rouge (*Acer rubrum*) et d'érable à sucre (*Acer saccharum*). Cette donnée a été confirmée sur le terrain avec la parcelle P-07 qui montre que ce peuplement forestier est dominé par ces essences (carte 1). Cette association végétale consiste en la seule portion boisée d'envergure de la zone d'étude. La strate arbustive était également dominée par l'érable à sucre (*Acer saccharum*). Finalement, la strate herbacée était principalement composée d'aralie à tige nue (*Aralia nudicaulis*).

Mis à part ce milieu forestier ainsi que les milieux humides caractérisés, l'intérieur de la zone demeure très anthropique et principalement composé de milieux agricoles en exploitation (friche et champs de soya) (parcelles P-02, P-04 et P-12). D'ailleurs, les deux aires de rebuts potentielles à caractériser étaient également des zones agricoles, comme le montrent les photos de la figure 1.

Finalement, quelques zones terrestres (parcelles P-05, P-09 et P-10) localisées dans une bande très étroite entre la route et la rivière du Loup présentaient une composition végétale variée qui apparaît dans les fiches de terrain (annexe F).

L'annexe F présente les fiches complétées sur le terrain qui incluent la liste des espèces végétales répertoriées ainsi que la description des caractéristiques hydrologiques et pédologiques. Les milieux anthropiques n'ont pas été caractérisés et sont seulement présentés à l'aide de photos.



Aire de rebuts 1



Aire de rebuts 2

Figure 2 : Photographies des aires de rebuts potentielles

3.5.2 Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

Selon l'étude d'impact (WSP, 2014), sept espèces exotiques envahissantes ont été relevées lors des visites de terrain : l'érable à Giguère (*Acer negundo*), l'antrisque des bois (*Anthriscus sylvestris*), le brome inerme (*Bromus inermis*), le chardon des champs (*Cirsium arvense*), la salicaire commune (*Lythrum salicaria*), l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea* var. *arundinacea*) et le rosier rugueux (*Rosa rugosa*).

Dans le cadre de la présente étude, la liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes prioritaires du MELCC datant de 2017 (annexe G) a été utilisée, ce qui fait en sorte que certaines des espèces rencontrées dans la première étude n'ont pas été considérées comme des EVEE pour la présente étude.

Ainsi, quatre espèces végétales exotiques envahissantes ont été relevées lors de la visite de terrain, soit le gaillet mollugine (*Galium mollugo*), le brome inerme (*Bromus inermis*) et l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea* var. *arundinacea*) et l'antrisque des bois (*Anthriscus sylvestris*).

La localisation des différentes espèces retrouvées sur le site est présentée sur la carte 1. Pour le gaillet mollugine, l'antrisque des bois et le brome inerme, une seule colonie de taille inférieure à 25 m² a été rencontrée à l'intérieur de la zone d'étude pour chacune d'elles. L'alpiste roseau a été rencontrée à plusieurs endroits, avec des colonies linéaires variant entre moins de 25 m² à environ 400 m², et ce, de part et d'autre de la route tout au long de la zone d'étude (annexe H).

3.5.3 Espèces floristiques à statut particulier

Les données récoltées dans le cadre de l'étude d'impact (WSP, 2014) faisaient état de la présence, selon le CDPNQ, d'utriculaire à bosse (*Utriculaire gibba*) dans un rayon de 10 km de la zone d'étude. Elle n'avait pas été rencontrée lors des visites de terrain. Des occurrences de matteucie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*) avaient toutefois été relevées dans des portions marécageuses, à moins de 50 m de l'emprise de la route.

Dans le cadre de la présente étude, une demande d'information a été faite au CDPNQ afin d'obtenir les données concernant les occurrences d'espèces fauniques et floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., c. E-12.01).

Selon les données du CDPNQ-flore (annexe I), aucune espèce floristique à statut particulier n'a été répertoriée sur le site à l'étude. De plus, le CDPNQ nous a avisés de l'absence d'espèces floristiques à statut particulier sur un territoire couvrant un rayon de 8 km autour de la zone d'étude.

Lors des inventaires de terrain, une seule espèce, soit la matteucie fougère-à-l'autruche d'Amérique (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*), a été relevée. Il s'agit d'une espèce ayant le statut de vulnérable à la récolte (MELCC, 2020b). Trois colonies ont été identifiées dans le secteur des milieux humides MH03 et M04. Une se trouve dans le fossé de la route, à l'intérieur de la zone d'étude. Les deux autres se trouvent à l'extérieur de la zone d'étude, dans le milieu humide MH03.

3.6 Faune et habitat

3.6.1 Habitats fauniques

Aucun inventaire faunique n'était prévu dans le cadre du mandat.

Selon les données géodescriptives des habitats fauniques du MRN (2011) et la carte interactive du MELCC (2020a), aucun habitat faunique protégé ni aire protégée n'est présent à l'intérieur ou à proximité du site à l'étude. Toutefois, les cours d'eau présents dans la zone d'étude sont considérés comme des habitats du poisson.

3.6.2 Ichtyofaune

L'étude d'impact (WSP, 2014) avait permis de dresser une liste de 32 espèces de poisson potentiellement présentes dans les cours de la zone d'étude.

Selon les données obtenues du CDPNQ-faune à la suite de la demande en 2020, 18 espèces ont été répertoriées dans le secteur de la rivière du Loup visée par les travaux (tableau 8 et annexe I).

Tableau 8 : Liste des espèces de poissons présentes dans le secteur de la rivière du Loup visée par les travaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Achigan à petite bouche	<i>Micropterus dolomieu</i>
Barbotte brune	<i>Ameiurus nebulosus</i>
Crapet-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>
Épinoche à trois épines	<i>Gasterosteus aculeatus</i>
Fondule barré	<i>Fundulus diaphanus</i>
Lamproie de l'Est	<i>Lampetra lamottei</i>
Méné à grosse tête	<i>Pimephales promelas</i>
Méné jaune	<i>Notemigonus crysoleucas</i>
Méné à museau arrondi	<i>Pimephales notatus</i>
Méné à nageoires rouges	<i>Luxilus cornutus</i>
Meunier noir	<i>Catostomus commersonii</i>
Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>
Museau noir	<i>Notropis heterolepis</i>
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>
Ouitouche	<i>Semotilus corporalis</i>
Perchaude	<i>Perca flavescens</i>
Umbre de vase	<i>Umbra limi</i>
Ventre-citron	<i>Phoxinus negogaeus</i>

Aucune de ces espèces n'a un statut particulier au Québec. Toutefois, une période de restriction pour les travaux en eau est proposée par le MFFP (comm. perso., Dorothée Mitchell, le 28 septembre 2020). Il s'agit du 15 septembre au 15 juin (annexe I).

3.6.3 Espèces fauniques à statut particulier

Les données du CDPNQ-faune indiquent la présence de la tortue des bois dans un rayon de 8 km de la zone d'étude (annexe I). Aucune occurrence n'a toutefois été relevée à l'intérieur de la zone d'étude, mais elle est située dans l'habitat répertorié de la tortue des bois. Cette espèce possède un statut jugé comme préoccupant au palier fédéral et vulnérable au palier provincial. La tortue des bois vit, l'été, dans des habitats diverses (champs, boisés clairs, fourrés, parterres de coupe, clairières, etc.). L'hiver (octobre à avril), on la retrouve plutôt au fond d'une rivière ou d'un ruisseau bien oxygéné. Son habitat de reproduction (site de ponte) est principalement constitué de milieux sableux dénudés de végétation et très ensoleillé. Ils doivent se retrouver à moins de 500 m d'un cours d'eau (MFFP, 2016).

Bien qu'aucun inventaire faunique n'ait été fait lors de la visite de site, l'espèce n'a pas fait l'objet d'une observation fortuite dans la zone d'étude pendant la visite de terrain. De plus, aucun habitat propice pour la ponte de la tortue des bois n'a été relevé.

Comme la zone d'étude se trouve dans l'habitat répertorié de l'espèce, il est possible qu'elle soit présente. Son potentiel de présence peut donc être évalué à modéré. Toutefois, il serait jugé faible pour la reproduction puisqu'aucun habitat propice à cette activité n'a été relevé.

En plus de ces informations, il est possible de considérer que, selon l'étude d'impact de WSP (2014), deux espèces d'amphibiens, soit la salamandre sombre du nord (*Desmognathus fuscus*) et la grenouille des marais (*Lithobates palustris*) et une espèce de reptile à statut particulier, soit la couleuvre à collier (*Natrix natrix*), sont susceptibles de se retrouver à l'intérieur du site à l'étude. Également, l'étude faisait mention de six espèces d'oiseaux à statut particulier, selon l'Atlas des oiseaux nicheurs, qui pourraient potentiellement se retrouver dans une parcelle de 100 km² qui inclut la zone d'étude. Parmi ces six espèces d'oiseaux, quatre d'entre elles étaient considérées comme étant susceptibles de nicher dans ou à proximité de la zone d'étude : l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), la sturnelle des prés (*Sturnella magna*), la paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) et le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*).

4. Conclusion

La direction générale de la Mauricie–Centre-du-Québec du ministère des Transports a mandaté CIMA+ afin d'effectuer la caractérisation écologique des milieux naturels sur le site prévu pour les travaux de rehaussement de la route 349 dans la municipalité de St-Paulin en Mauricie. Les relevés de terrain, réalisés du 31 août au 2 septembre 2020, ont permis la caractérisation physique des cours d'eau ainsi que la caractérisation biologique des milieux naturels de la zone à l'étude.

Les inventaires ont permis de relever cinq cours d'eau, dont un permanent et quatre intermittents. La qualité de l'habitat du poisson est jugée moyenne pour tous, considérant la présence de caractéristiques biophysiques convenables à la survie du poisson. Pour les cours d'eau traversant la zone d'étude, aucun obstacle à la libre circulation n'a été relevé.

La zone d'étude est principalement anthropique (friche et champs de soya), à l'exception des quatre milieux humides et des zones de milieux terrestres relevés à partir des parcelles de végétation. Parmi les milieux humides relevés, on retrouve trois marais et un marécage, tous de valeur écologique très faible ou faible.

Au total, quatre espèces végétales exotiques envahissantes ont été relevées dont l'alpiste roseau, le brome inerme, l'anthrisque des bois et le gaillet mollugine. Aucune espèce végétale à statut particulier n'a été relevée, outre la matteucie fougère-à-l'autruche, considérée comme vulnérable à la récolte. Le CDPNQ-flore ne possède pas d'occurrence floristique d'espèce à statut dans la zone d'étude ni en périphérie de cette dernière.

La réponse du CDPNQ-faune a indiqué la présence de la tortue des bois dans un rayon de 8 km de la zone d'étude. La zone d'étude se trouve également dans l'habitat répertorié de la tortue des bois et le site pourrait être favorable à sa présence. Toutefois, aucun habitat potentiel pour la reproduction de la tortue n'a été relevé et l'espèce n'a pas été observée.

Les données de pêche du MFFP ont révélé la présence de 18 espèces de poissons pouvant se trouver dans la rivière du Loup et dans les environs. Selon le MFFP, la période de restriction pour les travaux en eau est du 15 septembre au 15 juin.

À l'exception des cours d'eau relevés qui représentent un habitat pour le poisson et de l'habitat répertorié de la tortue des bois, aucun autre habitat faunique n'est présent dans le site à l'étude (MNR, 2011 et MELCC, 2020a).

Considérant que des milieux humides et hydriques sont présents dans la zone d'étude et que ceux-ci risquent d'être affectés par le projet, celui-ci serait assujetti à l'article 22, paragraphe 4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et une demande de certificat d'autorisation devrait être déposée au MELCC. De plus, si le projet devait toucher à l'habitat du poisson (littoral), il pourrait également être assujetti à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (art. 128.7) et à la *Loi sur les pêches*. Le cas échéant, des autorisations du MFFP et du MPO pourraient également être nécessaires.

5. Références

- Bazoge A., Lachance D. et Villeneuve C. 2015. *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau, 64 p. + annexes.
- Belzile L. et Côté J. 2016. *Recommandations environnementales pour la conception, les demandes d'autorisation et la préparation des plans et devis*. Mise à jour le 10 janvier 2017. 113 p.
- Boudreault, A. 1984. *Méthodologie utilisée pour la photo-interprétation des rivières à saumon de la Côte-Nord*. Rapport de Gilles Shooner inc. au ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. 64 p.
- Brouillet L., Coursol F., Meades S. J., Favreau M., Anions M., Bélisle P. et Desmet P. 2010+. *La Base de données des plantes vasculaires du Canada (VASCAN)*. En ligne : <http://data.canadensys.net/vascan/>, consulté en septembre 2020.
- Buffin-Bélanger T., Demers S. et Olsen T. 2015. *Diagnostic hydrogéomorphologique pour mieux considérer les dynamiques hydrosédimentaires aux droits des traverses de cours d'eau : guide méthodologique*. Laboratoire de géomorphologie et de dynamique fluviale, Université du Québec à Rimouski. Remis au ministère des Transports du Québec. Mars 2015. 55 p.
- Canards Illimités Canada (CIC). 2016. *Carte interactive des milieux humides du Québec*. En ligne : <http://www.canards.ca/cartographie-detailee-des-milieux-humides-du-quebec/>, consulté en mai 2020. Les données présentées sur la carte sont issues de projets de cartographie des milieux humides réalisés entre 2009 et 2016.
- CIMA+, 2020. *Révision de l'avant-projet préliminaire et préparation de l'avant-projet définitif pour le rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin*. Rapport préparé pour le ministère des Transports dans le cadre du projet TR19048A, 30 p. + annexes.
- Dignard N., Couillard L., Labrecque J., Petitclerc P. et Tardif B. 2008. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 234 p.
- Gratton L., Gauthier B., Goupil J.-Y. et Labrecque J., 2007. *Délimitation de la ligne des hautes eaux – Méthode botanique simplifiée*. Les Publications du Québec. 56 p.
- IGO. 2020. *Données écoforestières du Québec*. Gouvernement du Québec. En ligne : <https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/mffpecofor/>, consulté le 17 septembre 2020.
- IRDA. 2008. *Carte des grands-groupes de sols dominants du Québec méridional*. En ligne : https://www.irda.qc.ca/assets/documents/Pédologie/Cartes%20thématisques/Carte4_grand-groupe.pdf, consulté le 17 septembre 2020.
- Joly M., Primeau S., Sager M. et Bazoge A., *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. 68 p.

Jutras S., 2018. Présentation au colloque le 1^{er} mars 2018 à l'Hôtel Travelodge à Québec intitulé *Nouvelles exigences touchant les milieux humides et hydriques : changements sur l'aménagement du territoire et la foresterie*. Professeur en hydrologie forestière, Université Laval.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). 2008, révisée en 2015. *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Note explicative sur les lignes naturelles des hautes eaux : la méthode botanique experte*. Gouvernement du Québec. 8 p. + annexes.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC). 2015. *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables - Guide d'interprétation*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Direction des politiques sur l'eau. 131 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC). 2017a. *Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec de niveaux 1 à 8*. Format des fichiers de données en FGDB d'ESRI.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2020a. *Aires protégées – Carte interactive*. En ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/carte-interactive.htm, consulté le 1^{er} septembre 2020.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). 2020b. *Espèces menacées ou vulnérables au Québec*. En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especies/index.htm>, consulté le 15 octobre 2020.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) et Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN). 2016. *Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ)*. Format des fichiers de données en FGDB d'ESRI.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). 2006, mise à jour en 2014. *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains*. Gouvernement du Québec. 7 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). 2008. *Note explicative sur les lignes naturelles des hautes eaux : la méthode botanique experte*, 8 pages et annexes. Mise à jour de l'annexe 1 le 27 octobre 2010.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). 2012. *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*. MDDEP, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. ISBN 978-2-550-61618-4. 41 p. et annexes.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP). 2015. *Carte interactive et service de cartographie Web (WMS) des données écoforestières du Québec*. Gouvernement du Québec. En ligne : <https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/mffpecofor/>, consulté en septembre 2020.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2016. Tortue des bois. En ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/especies/fiches-descriptives/tortue-des-bois.jsp>, consulté en octobre 2020.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2019. Perchaude. En ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/poche/poissons/perchaude.jsp>, consulté en octobre 2020.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 2011. *Guide de normalisation des méthodes d'inventaire ichtyologique en eaux intérieures Tome I*, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats. 94 p. + annexes.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 2009. Système d'information écoforestière (SIEF). *Couche des peuplements écoforestiers à l'échelle de 1/20 000*.

Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). 2011. Version numérique des données géodescriptives des habitats fauniques. Gouvernement du Québec.

Ministère des Transports du Québec (MTQ). 2019. *Étude hydraulique : route 349 et la rivière du Loup*. Pagination multiple et annexes.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2016. *Lignes directrices pour les traversées de cours d'eau au Québec*. 73 p. + annexes.

WSP. 2014. *Étude d'impact sur l'environnement : Rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin*. Rapport de WSP au ministère des Transports du Québec. Pagination multiple et annexes.

A

Annexe A Portée et limitations de l'étude

PORTEE ET LIMITATIONS

Le présent rapport a été préparé à la demande et pour l'usage exclusif du ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le contexte déterminé par les termes spécifiques du mandat accordé à CIMA+ par le MTQ et selon l'entente intervenue entre les deux parties. CIMA+ n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation éventuelle de ce rapport par un tiers. Aucune copie entière ou partielle de ce rapport ne peut être réalisée sans le consentement explicite du MTQ.

CIMA+ a mené une recherche diligente et raisonnable pour assurer la réalisation de la présente étude de caractérisation écologique des milieux naturels présents sur sa propriété selon les règles de l'art applicables. Les constatations présentées dans ce rapport sont strictement limitées à l'époque de cette étude. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et les documents disponibles, les observations lors de la visite du site, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants rencontrés. L'interprétation fournie dans ce rapport se limite à ces données.

CIMA+ ne se tient pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente. Toute opinion exprimée dans le texte concernant la conformité aux lois et aux règlements est technique; elle n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Les conclusions et les recommandations de cette étude représentent notre opinion professionnelle, au meilleur de notre connaissance, au moment de la préparation de ce rapport. En aucun temps, CIMA+ ne pourra être tenue responsable de dommages résultant de conclusions erronées attribuables à la non-disponibilité d'une information pertinente à l'appréciation environnementale du site à l'étude, ou en raison de l'inexactitude d'une telle information.



B

Annexe B Protocole de terrain

PROGRAMME DE TRAVAIL

Présentée à :

Madame Dorothée Mitchell
Ministère des Transports du Québec
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Projet : Programme de travail pour la mise à jour de l'étude d'impact du rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin

Version : Préliminaire

Date : 2020-07-07

N/Réf. : TR19048A

1. JUSTIFICATIF

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'étude d'impact produite par WSP (2014) nécessitent une mise à jour afin de pouvoir répondre à la deuxième série de questions fournie par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). En effet, comme les milieux humides et hydriques sont dynamiques et changent dans le temps, et que les méthodologies d'inventaires ont été révisées par le MELCC depuis 2014, une nouvelle campagne de terrain doit être réalisée.

Le présent document vise à présenter les méthodologies de terrain ainsi que les plans de caractérisation pour les différents éléments à relever afin qu'ils soient présentés au ministère des Transports du Québec (MTQ), pour approbation. Les éléments à relever sont les milieux humides, les cours d'eau, les espèces végétales exotiques envahissantes et les espèces à statut particulier.

2. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

Préparation du terrain

Le protocole d'inventaire qui a été rédigé selon les guides et pratiques reconnues par le MELCC permettra d'établir les bases scientifiques et les clauses techniques et opérationnelles des inventaires réalisés. Aussi, les techniques d'inventaire et de délimitation des milieux hydriques qui seront utilisées par CIMA+ sont conformes aux documents et guides du MELCC à jour suivants :

- + Bazoge *et al.*, 2015;
- + Gratton *et al.*, 2007;
- + Joly *et al.*, 2008;
- + MDDEP, 2008;
- + MDDEP, 2012;
- + MDDELCC, 2015.

Avant d'entreprendre les travaux de terrain, une validation des milieux naturels a été réalisée par photo-interprétation. Pour ce faire, les données existantes comme les cartes du Système d'information écoforestière (SIEF) issues du 4^e programme d'inventaire forestier, les orthophotographies (telles que transmises par le MTQ en 2009), les données cartographiques des milieux humides de Canards Illimités (CIC, 2016) ainsi que les milieux humides délimités par WSP (2014) ont été consultés. À partir des données existantes, une cartographie préliminaire détaillée a été réalisée. La zone d'étude utilisée, à ce stade, correspond à une zone tampon de 7,5 m autour de l'emprise existante.

Des stations d'échantillonnage ont été positionnées au niveau des milieux humides identifiés par CIC (2016) et WSP (2014) qui touchent ou empiètent dans la zone d'étude, en évitant les perturbations de nature anthropique. Les parcelles ont ainsi été positionnées le plus possible au centre des milieux humides potentiels, et parfois hors de la zone d'étude, afin qu'elles soient représentatives du milieu. Quelques parcelles ont également été positionnées en milieu terrestre, dans des habitats apparaissant visuellement différents sur les orthophotographies. En effet, comme une grande partie de la zone d'étude ne possédait aucune information écoforestière due à la nature agricole et anthropique des lieux, il n'a pas été possible de se fier aux différentes unités homogènes de cette couche d'information. Il a été convenu que de nouvelles parcelles d'inventaire seraient implantées sur le terrain, au besoin, de façon à caractériser les unités homogènes présentes.

La cartographie préliminaire des milieux humides susceptibles d'être présents dans la zone d'étude ainsi que les fiches-terrain (9 parcelles) sont annexés au protocole. Des stations seront positionnées à l'extérieur des milieux humides potentiellement présents. Celles-ci serviront, entre autres, à trouver les milieux humides isolés qui n'ont pas été identifiés avec les données existantes.

Caractérisation des milieux humides

Les inventaires de terrain permettront de valider la présence des milieux humides dans la zone d'étude. À chaque point d'échantillonnage, le *Formulaire d'identification et de délimitation des milieux humides* sera complété, de manière à décrire la situation générale du site, les conditions hydriques du milieu, le sol ainsi que la végétation (Bazoge *et al.*, 2015). Un exemple de fiche de relevé de terrain est présenté à l'annexe B. Cette fiche est basée sur celle disponible à l'annexe 5 de Bazoge *et al.* (2015). Les types de milieux humides seront décrits selon la nomenclature présentée sur la cartographie détaillée des milieux humides du MELCC produite par Canard Illimités, soit :

- + Eau peu profonde;
- + Marais et prairie humide (sous-classe de marais);
- + Marécage;
- + Tourbière et tourbière boisée (sous-classe de tourbière);
- + Tourbière minérotrophe (fen);
- + Tourbière ombrotrophe (bog).

PROGRAMME DE TRAVAIL

Afin d'évaluer les conditions hydriques du milieu et de caractériser le profil du sol (nature, couleur, moucheture), lorsque possible, des pédons seront réalisés à l'aide d'une pelle jusqu'à une profondeur de 60 cm, minimalement (Bazoge *et al.*, 2015). Dans les cas où il serait jugé nécessaire de creuser jusqu'à un 1 m de profondeur, les 40 derniers centimètres pourront être sondés à l'aide d'une tarière manuelle, si le sol le permet. Les mouchetures sont des taches de couleur rouille qui traduisent l'oxydation du fer après le retrait de l'eau dans le sol. Elles révèlent donc la persistance de l'eau dans le profil pendant une certaine période. Plus les mouchetures sont situées près de la surface du sol, plus cela révèle une période de stagnation de la nappe d'eau, pouvant alors favoriser l'établissement d'un milieu humide (Bazoge *et al.*, 2015). Pour cette raison, des sondages seront effectués afin de vérifier la présence de mouchetures et de mesurer l'épaisseur de tourbe, le cas échéant.

Pour le relevé de végétation, les espèces arborescentes comprises dans un rayon de 10 m en périphérie seront identifiées et pour les strates arbustives et herbacées, un rayon de 5 m sera utilisé. Le rayon pour l'identification des espèces herbacées pourrait être réduit si la strate herbacée est trop dense et monospécifique.

Délimitation des milieux humides

Des inventaires sur le terrain sont planifiés à l'été 2020 en vue de compléter les informations disponibles sur les milieux humides couvrant le territoire à l'étude. Comme la zone d'étude est relativement étroite, elle sera parcourue en entier pour la collecte d'informations. La méthode botanique simplifiée (Gratton *et al.*, 2007), issue du *Guide d'interprétation - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (MDDELCC, 2015), sera suivie afin de délimiter plus précisément les milieux humides rencontrés.

De plus, la liste de plantes obligées et facultatives des milieux humides pour le Québec méridional, tirée de la méthode botanique experte (MDDEP, 2008) et de l'annexe 1 de la liste des espèces de Bazoge *et al.* 2015, sera consultée. Si des plantes rencontrées ne figurent pas dans ces listes, le *Wetland Indicator Statut Search* du Département de l'agriculture des États-Unis sera utilisé. La nomenclature utilisée pour les noms français et latin provient de VASCAN (Brouillet *et al.*, 2016). Finalement, le contour des milieux humides sera relevé au moyen d'un GPS portatif, dont la précision varie entre 1 et 3 m en milieu découvert. Si la précision venait à dépasser 3 m durant la délimitation, une antenne de haute précision Trimble R2 (précision ± 1 m) sera utilisée. Advenant qu'un milieu humide ne soit que partiellement présent dans l'emprise, il sera délimité en entier, en raison de la faible superficie des milieux humides potentiels présents dans la zone d'étude.

Valeur écologique

L'évaluation de la valeur écologique des milieux humides présents dans la zone d'étude se base sur le degré de perturbation (selon des observations réelles faites sur le terrain). De plus, puisque le rôle et les fonctions des milieux humides sont largement influencés par la superficie qu'ils occupent, la notion de dimension spatiale a également été incluse à l'évaluation de la valeur. Les critères permettant de déterminer la valeur écologique seront détaillés dans le rapport final.

Les impacts du projet sur les milieux humides ainsi caractérisés pourront être évalués selon la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser ». En cas de perte de surface de milieux humides, un programme de compensation sera élaboré et préalablement présenté au MTQ, pour approbation, avant d'être soumis au MELCC.

3. MÉTHODOLOGIE DE CARACTÉRISATION DES COURS D'EAU ET DE L'HABITAT DU POISSON

Dans un premier temps, les cours d'eau inclus ou à proximité de la zone d'étude ont été préalablement identifiés et localisés sur une carte en se basant sur les données de la géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) (voir carte, annexe A). La zone d'étude correspond à la même que celle utilisée pour les milieux humides, c'est-à-dire une zone tampon de 7,5 m autour de l'emprise.

La présence de cours d'eau sera également vérifiée sur le terrain, conformément aux critères d'identification et de délimitation énoncés dans le guide « Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains » (MDDEP, 2006), le *Guide d'interprétation – Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (MDDELCC, 2015) et du guide *Diagnostic hydrogéomorphologique pour mieux considérer les dynamiques hydrosédimentaires aux droits des traverses de cours d'eau* (Buffin-Bélanger *et al.*, 2015).

Les cours d'eau seront numérotés de la façon suivante à la suite de la caractérisation (CE-01-HP-LP) :

- + Numéro du cours d'eau;
- + Code lié au volet aquatique : habitat du poisson (HP) ou non-habitat du poisson (NHP), libre passage du poisson (LP) ou non libre passage du poisson (NLP).

Il est à noter que l'ordre de numérotation de l'étude d'impact (WPS, 2014) a été suivi pour le présent protocole.

Les cours d'eau identifiés seront caractérisés sur la base des faciès d'écoulement et de la composition granulométrique du substrat du lit et des berges, et ce, par segments homogènes (tableaux 1 et 2). La longueur du segment à caractériser sera définie par l'équipe de terrain lors de l'inventaire, et ce, en fonction des caractéristiques existantes du cours d'eau. À titre indicatif, une longueur minimale de 20 à 30 fois la largeur au débit plein bord, en amont et en aval de la traversée, serait suffisante (MPO, 2016). Si des ouvrages sont déjà en place sur les cours d'eau à caractériser, la longueur du segment à inventorier sera plus grande afin de tenir compte des sections du cours d'eau influencées par leur présence.

Tableau 1 : Définition des faciès d'écoulement

Chute	Segment d'un cours d'eau où le lit présente une dénivellation brusque. Ce dernier est alors constitué de roches en place et parfois de très gros blocs. Il s'agit d'obstacles à la migration des poissons, souvent infranchissables.
Cascade	Rupture de pente en forme d'escalier, où dominent les blocs et le roc comme des composantes du lit. Ce type d'obstacle est habituellement franchissable. Cependant, certaines cascades peuvent être insurmontables par les poissons migrateurs.
Rapide	Légère rupture de pente où le courant est rapide et la surface de l'eau est brisée par la présence de matériaux grossiers qui y affleurent. La granulométrie du lit varie, passant généralement de cailloux à de gros blocs.
Seuil	Secteur peu profond constituant un haut-fond ou une légère rupture de pente du lit du cours d'eau. L'écoulement y est assez rapide et la granulométrie se situe habituellement dans la gamme des graviers et des cailloux.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Chenal	Segment où la profondeur de l'eau est constante. Le courant varie de modéré à lent et la surface de l'eau demeure lisse. La granulométrie des matériaux varie du sable au gravier.
Bassin	Zone peu profonde localisée souvent au pied d'un obstacle et correspondant la plupart du temps à un élargissement du cours d'eau. Le courant est lent, favorisant ainsi la sédimentation. Cependant, les bassins intercalés dans les sections de chutes et de cascades sont de dimensions plus restreintes et peuvent être constitués de roc et de matériaux grossiers.

Source : Adapté de Boudreault (1984)

La nature du substrat sera caractérisée pour les différents faciès d'écoulement identifiés, selon les classes présentées au tableau 2. Des indices, permettant de déterminer les cours d'eau stables ou activement en érosion ou en aggradation, seront recensés (terrasses, décrochements de berge, infrastructures ensevelies, etc.) sur toute la distance caractérisée (tableau 3). Finalement, en plus de consigner les informations pertinentes sur la fiche de terrain, la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) sera délimitée à l'aide d'un GPS portatif (précision ± 5 m) en suivant la méthode botanique simplifiée (Gratton *et al.*, 2007).

Tableau 2 : Classes granulométriques

Classe granulométrique	Diamètre (mm)
Roc (R)	Roche mère
Gros bloc (B ^x)	> 500
Bloc (B)	250 à 500
Galet (G)	80 à 250
Caillou (C)	40 à 80
Gravier (V)	5 à 40
Sable (S)	0,125 à 5
Limon (L)	< 0,125

Source : Adapté de Boudreault (1984)

Tableau 3 : Indicateur de terrain pour identifier les cours d'eau stables ou activement en érosion ou en aggragation

SENS DU BILAN SÉDIMENTAIRE	INDICATEURS SUR LE TERRAIN
Évidences d'érosion	<ul style="list-style-type: none"> - Bancs d'accumulation perchés - Terrasses - Chenaux abandonnés - Anciens glissements de terrain - Affouillement des infrastructures - Racines d'arbres exposées - Chenal étroit et profond - Deux berges opposées (de part et d'autre du cours d'eau) en érosion par des décrochements - Lit compact (consolidation, imbrication) - Matériaux du lit surexposés dans les berges en érosion
Évidences d'aggragation	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures ensevelies - Bancs de graviers larges, non compacts et sans végétation - Berges en érosion dans les secteurs peu profonds (seuils) - Espaces réduits sous les ponts et ponceaux - Épaisse couche de sédiments fins par-dessus la couche des matériaux du lit - Sols enfouis
Évidences de stabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Berges et bancs d'accumulation végétalisés - Peu de berges en érosion - Vieille infrastructure toujours en place sans affouillement ou dépôts importants

Source : MPO, 2016

Lors de la caractérisation des cours d'eau, les éléments suivants seront consignés sur des fiches de terrain :

- + Date de l'inventaire;
- + Observateurs;
- + Pluviométrie des jours précédents et à la date d'inventaire;
- + Nom du cours d'eau;
- + Sens d'écoulement;

PROGRAMME DE TRAVAIL

- + Localisation des segments;
- + Type de faciès d'écoulement;
- + Type de substrat et pourcentage;
- + Pourcentage de recouvrement du couvert végétal aquatique et riverain;
- + Problèmes notés (érosion, pollution, courant trop fort, débris, ensablement, cicatrices glacielles, etc.);
- + La taille de la plus grosse pierre (D100);
- + Obstacles naturels et anthropiques à la migration du poisson;
- + Présence d'abri, fosse, seuil, barrage, frayère, etc.;
- + Ichtyofaune, avifaune et herpétofaune observées lors des travaux;
- + Indices de présence animale;
- + Largeur ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) et ligne de débit plein bord (LDPB) moyennes pour chaque segment;
- + Profondeur d'eau au-dessus du talweg;
- + Indicateur terrain du bilan sédimentaire (Buffin et al., 2015);
- + Nature des berges (%) (enrochement naturel, arbres et arbustes, herbacées, érosion, hauteur du talus, pente du talus), stabilité de la berge (%) (stable, modérément stable et instable), pente (%) et hauteur des talus;
- + Photos et schémas du segment.

La qualité de l'habitat du poisson (bon, moyen, inadéquat) pour chacun des segments sera indiquée sur la fiche. L'évaluation se basera principalement sur la présence de frayères ou de caractéristiques biophysiques adéquates pour une frayère potentielle de salmonidés. Si des frayères sont rencontrées, elles seront géolocalisées. Un effort particulier sera mis au droit des ouvrages, afin d'y déceler des frayères potentielles. Une fois la qualité de l'habitat du poisson évaluée pour tous les segments, une décision finale sera prise et inscrite dans la fiche de cours d'eau générale (habitat du poisson ou non-habitat du poisson).

Les fiches de terrain qui seront utilisées pour décrire l'habitat du poisson et la caractérisation du cours d'eau sont présentées à l'annexe B.

4. INVENTAIRE DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Méthodologie

Trois EVEE ont été ciblées et jugées prioritaires par le MTQ et il s'agit de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), de la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* var. *japonica*) et du roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*) (Belzile et Côté, 2016). Également, selon les données disponibles dans l'étude d'impact (WSP, 2014), l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) serait présente sur le territoire à l'étude.

Les inventaires des EVEE seront réalisés dans le cadre de la caractérisation des milieux humides et des cours d'eau. En effet, lors de ces inventaires, la majorité des espèces floristiques présentes dans la zone d'étude seront observées. Dans ce contexte, la zone d'étude proposée pour les EVEE correspond à la même que celle des cours d'eau et des milieux humides.

À préciser que pour les trois espèces ciblées par le MTQ et pour l'alpiste roseau, les colonies seront délimitées à l'aide d'un GPS et le pourcentage de recouvrement par espèce sera noté. Si d'autres EVEE étaient rencontrées de façon fortuite, un point GPS sera relevé au centre de la talle et la superficie de cette dernière sera estimée.

Relevés de terrain

Lors des visites de terrain, la zone d'étude sera parcourue en entier. Une attention particulière sera portée sur les abords de cours d'eau ainsi que tous les habitats présentant un potentiel de présence élevé d'EVEE, comme les emprises et les fossés de la route et les milieux ouverts ou récemment perturbés.

Lorsqu'une des espèces ciblées ou une colonie de ces espèces sera observée, le formulaire présenté en annexe sera complété et les informations suivantes seront colligées :

- + Nom de l'observateur;
- + Date et heure du relevé;
- + Localisation de l'EEE ou de la colonie;
- + Photographie (de l'espace sera ajouté sur le formulaire);
- + Type d'habitat;
- + Répartition de l'EEE ou de la colonie;
- + Superficie et nombre de type pour l'EEE ou de la colonie;
- + Le pourcentage de recouvrement de l'EEE.

La nomenclature utilisée pour les noms vernaculaires et scientifiques provient de la base de données des plantes vasculaires du Canada (VASCAN) (Brouillet *et al.*, 2016). Finalement, les trois EVEE qui ont été ciblées et jugées prioritaires par le MTQ (berce du Caucase, renouée du Japon et roseau commun) seront géolocalisées par un point ou un polygone à l'aide d'un GPS comportant une précision d'environ 5 mètres. Toute autre EVEE ou colonie d'EVEE identifiée sera géolocalisée par un point.

L'outil de détection des espèces exotiques envahissantes *Sentinelle* du MDDELCC sera consulté avant les visites de terrain, afin de se familiariser avec les EEE potentiellement présentes dans l'emprise projetée (MDDELCC, 2014).

5. INVENTAIRE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE À STATUT

Lors des travaux de terrain réalisés dans le cadre de l'étude d'impact (WPS, 2014), seuls des individus de matteucie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*) avaient été relevés. Aucune autre espèce floristique à statut particulier et aucune espèce faunique à statut particulier n'avait été relevée. Dans le but de mettre à jour ces données, une demande a été effectuée auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) afin d'obtenir un portrait des espèces à statut présentes dans un rayon de 8 km de la zone d'étude.

PROGRAMME DE TRAVAIL

En ce qui concerne les espèces floristiques à statut précaire, aucun individu n'a été relevé par le CDPNQ dans la zone immédiate ni dans la zone tampon de 8 km autour de cette dernière. Toutefois, tel que demandé par le MELCC, le Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables (Petitclerc *et al.*, 2007), couvrant la région à l'étude, sera consulté avant la visite de terrain afin de se familiariser avec les espèces floristiques menacées et vulnérables potentiellement présentes dans le secteur à l'étude (Belzile et Côté, 2016). S'il advenait une découverte fortuite d'une espèce floristique à statut, le formulaire *Pour signaler la présence d'une espèce floristique menacée ou vulnérable du Québec* du MELCC sera rempli. L'état de l'individu ou bien de la colonie sera noté, comme le type de tige (isolée ou en touffe), la répartition (ponctuelle, dispersée, répartie uniformément dans l'unité, aire de dispersion).

En ce qui a trait aux espèces fauniques à statut précaire, les informations reçues du CDPNQ ont permis de confirmer que la zone d'étude se trouve dans l'habitat répertorié de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*). Une occurrence de cette espèce a également été enregistrée, mais se trouve hors de la zone d'étude. Lors des visites de terrain, une attention particulière sera portée à la présence potentielle de cette espèce et de ses habitats préférentiels. Si des observations concernant la tortue des bois et ses habitats préférentiels surviennent lors de la caractérisation des cours d'eau, elles seront notées dans la section *Commentaires sur la faune* de la fiche-terrain (annexe B).

6. CALENDRIER

La campagne de terrain est prévue pour le mois de juillet 2020. L'ensemble des caractérisations présentées dans ce document seront réalisées au même moment.

S'il est jugé, après cette campagne de terrain, qu'une visite estivale tardive ou automnale serait nécessaire pour optimiser l'identification de certaines plantes selon leur phénologie, une visite pourra être planifiée.

7. RÉFÉRENCES

- Bazoge, A., D. Lachance et C. Villeneuve. 2015. Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau, 64 pages et annexes.
- Belzile, L. et Côté, J. 2016. Recommandations environnementales pour la conception, les demandes d'autorisation et la préparation des plans et devis. Mise à jour le 10 janvier 2017. 113 pages.
- Boudreault, A. 1984. Méthodologie utilisée pour la photo-interprétation des rivières à saumon de la Côte-Nord. Rapport de Gilles Shooner inc. au ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. 64 pages.
- Brouillet, L. F., et autres, 2016. Base de données des plantes vasculaires du Canada (VASCAN). En ligne : <http://data.canadensys.net/vascan/>, consulté le 29 juin 2020.
- Buffin-Bélanger T., Demers S. et Olsen T. 2015. Diagnostic hydrogéomorphologique pour mieux considérer les dynamiques hydrosédimentaires aux droits des traverses de cours d'eau : guide méthodologique. Laboratoire de géomorphologie et de dynamique fluviale, Université du Québec à Rimouski. Remis au ministère des Transports du Québec. Mars 2015. 55 pages.
- Canards Illimités (CIC). 2016. Carte interactive des milieux humides pour les secteurs habités au sud du Québec. En ligne : <http://ducksunlimited.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=77c2d088f93d44a1b2ef3edaf030ec30>, consulté le 29 juin 2020.
- Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). 2011. Bassins hydrographiques du Québec à l'échelle 1/20 00. Structure physique des données. Version 2.0.
- Gratton L. et al, 2007. Délimitation de la ligne des hautes eaux – Méthode botanique simplifiée. Les Publications du Québec. 56 pages.
- Joly M., S. Primeau, M. Sager et A. Bazoge. 2008. Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. Première édition. MDDEP, Direction du patrimoine écologique et des parcs. ISBN 978-2-550-53636-9, 68 pages.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 2009. Système d'information écoforestière (SIEF). Couche des peuplements écoforestiers à l'échelle de 1/20 000.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). 2006. Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains. Guide d'analyse des projets d'intervention dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. 10 pages + annexes.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). 2008. Note explicative sur les lignes naturelles des hautes eaux : la méthode botanique experte, 8 pages et annexes. Mise à jour de l'annexe 1 le 27 octobre 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale. MDDEP, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. ISBN 978-2-550-61618-4. 41 pages et annexes.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2014. Sentinelle. Outil de détection des espèces exotiques envahissantes. En ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>, consulté le 29 juin 2020.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). 2015. Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. MDDELCC, Direction des politiques de l'eau, 131 pages.

Montgomery, D. R., and Buffington, J. M. (1997). Channel-reach morphology in mountain drainage basins. Geological Society of America Bulletin, 109(5), 596-611.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2016. Lignes directrices pour les traversées de cours d'eau au Québec. 73 pages + annexes.

Petitclerc, P., N. Dignard, L. Couillard, G. Lavoie et J. Labrecque, 2007. Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier. 113 pages.

WSP. 2014. Étude d'impact sur l'environnement : Rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin. Rapport de WSP au ministère des Transports du Québec. Pagination multiple et annexes.

Préparé par :

Stéphanie Larocque-Desroches
Professionnelle de l'environnement | Environnement
stefanie.larocque-desroches@cima.ca

Vérifié par :

Roxane Tremblay
Chargée de projet principale| Environnement
roxane.tremblay@cima.ca

David Ouzilleau
Chargé de projet | Environnement
david.ouzilleau@cima.ca

Liste des annexes

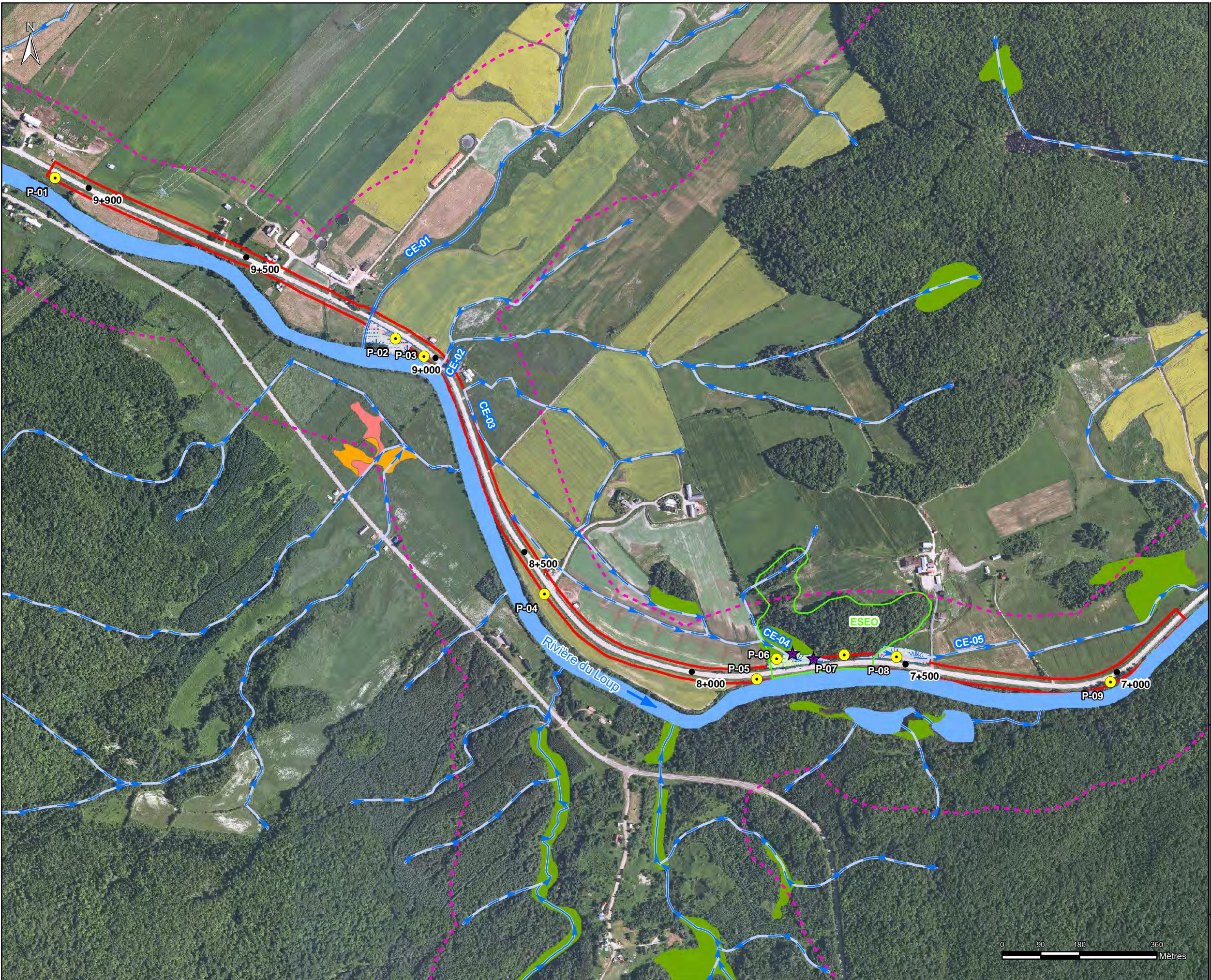
Annexe A : Carte

Annexe B : Fiches-terrain

A

Annexe A
Carte





Ministère
des Transports
Québec

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT :
REHAUSSEMENT DE LA ROUTE 349 À SAINT-PAULIN

Carte 1 : Localisation du site à l'étude

Échelle: 1:8 500
Rotation : 0 degré
Projection: NAD 1983 MTM zone 8
Fichier: TR19048A_carteravail.mxd
Source: MTQ, MFFP, CIC, MELCC, CIMAT+, Fond de carte ESRI, WSP
Préparé par : Stéphanie Larocque-Droches
Vérifié par : David Ouzileau



B

Annexe B
Fiches-terrain

Nom cours d'eau

CARACTÉRISATION DE COURS D'EAU ET D'HABITAT DU POISSON



Évaluateur

No GPS

Date

Heure

Numéro de projet:

SECTION TRANSVERSALE

LOCALISATION DE LA SECTION

Segment homogène associé

No section transversale

Point GPS

CARACTÉRISATION

Largeur de LNHE (m)

Profondeur - Eau du jour (m)

Largeur - Eau du jour (m)

Hauteur de la rive (m)

Largeur DPB (m)

Profondeur- DPB (m)

Rive gauche

Rive droite

Photographies :

Commentaires

Mise à jour du formulaire

No projet:

Évaluateur

No GPS

Date

Heure

SEGMENT HOMOGÈNELOCALISATION DU SEGMENT

No segment

Point GPS de début

Point GPS de fin

DESCRIPTION DU FACIÈS D'ÉCOULEMENT

Type Profondeur moyenne (m) - Eau du jour

GÉOMORPHOLOGIE

Indicateurs (au-dessus du DPB) Point GPS

Taille de la plus grosse pierre (d100) (cm)

CARACTÉRISTIQUE DES RIVES

Rive gauche (%) Vég. arborescente (G)	Rive droite (%) Vég. arborescente (D)	Hauteur (m) Rive gauche (G)	Stabilité de la rive
Vég. arbustive (G)	Vég. arbustive (D)	Rive droite (D)	Signes d'érosion
Vég. herbacée (G)	Vég. herbacée (D)		Signes d'aggravation
Vég. aquatique (G)	Vég. aquatique (D)		
Anthropique (G)	Anthropique (D)		
Érosion (G)	Érosion (D)		
Pente du talus (G)	Pente du talus (D)		

Pente du talus (G)

*Remarque: le côté de la rive est déterminé en faisant face vers l'aval du cours d'eau

SUBSTRAT DU LITTORAL

	Granulométrie	Substrat dominant
Roc	Gravier (5-40 mm)	
0	0	
Gros bloc (> 1000 mm)	Sable (0,125-5)	
0	0	
Bloc (250-1000mm)	Limon-argile (<0,125 mm)	
0	0	
Galet (80-250mm)	Matière organique	
0	0	
Cailloux (40-80mm)	Total	
0	0%	

Mise à jour du formulaire

No projet:

Évaluateur

Date

Heure

ICHTYOFaUNE

SEGMENT HOMOGÈNE

Qualité de l'habitat du poisson

Obstacle à la circulation du poisson

Type

Point GPS

Hauteur (m)

Description

Degré de franchissabilité

Pente (%)

PHOTOGRAPHIES

Photo amount

Photo aval

Commentaires sur la faune :

Commentaires généraux :

Mise à jour du formulaire

CARACTÉRISATION DE COURS D'EAU ET D'HABITAT DU POISSON



Évaluateur

No GPS

Date

Heure

Numéro du projet

LOCALISATION DE L'INVENTAIRE

Nom du cours d'eau

MÉTÉROLOGIE

Condition lors de l'inventaire

Pluviométrie lors de l'inventaire

HYDROLOGIE

Classification du cours d'eau

Direction générale de l'écoulement

Niveau d'eau du moment

ICHTYOFaUNE

Habitat du poisson

Libre circulation du poisson

PHOTOGRAPHIES

FIGURE 7.1 - LOCALISATION DES PRISES DE VUE COMMUNES À TOUS LES TYPES D'AMÉNAGEMENTS

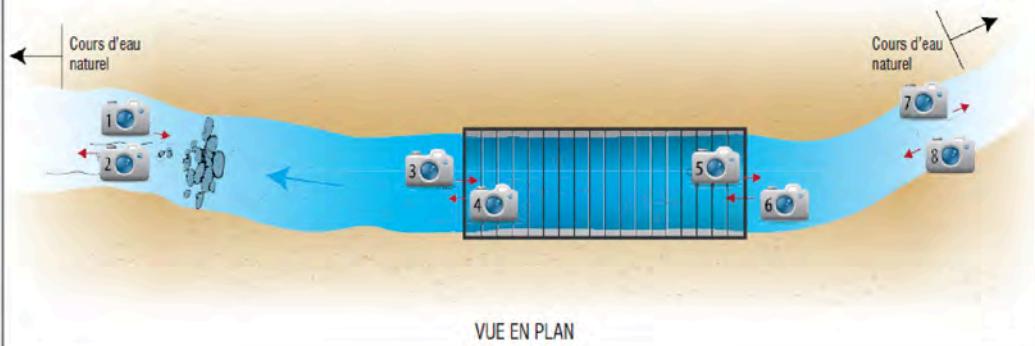


Photo 1

Photo 2

Nom du cours
d'eau

CARACTÉRISATION DE COURS D'EAU ET D'HABITAT DU POISSON



Évaluateur

Date

Heure

Photo 3

Photo 4

Photo 5

Photo 6

Photo 7

Photo 8

Mise à jour du formulaire



Formulaire de caractérisation des espèces végétales envahissantes

Identification

Numéro de projet :

Latitude :

Numéro de colonie :

Longitude :

Évaluateur :

Précision moyenne du GPS (m) :

Date & heure :

Caractéristique de la colonie

Espèce observée :

Superficie (m²) :

Densité de recouvrement (%) :

Commentaires :

Photo 1

Photo 2

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet :

Numéro de placette :

Coordonnées X (longitude DD) :

Coordonnées Y (latitude DD) :

Précision moyenne du GPS :

Date & heure :

Évaluateur 1 :

Perturbations

Perturbation à la végétation ? :

Perturbation à l'hydrologie ? :

Types de perturbations à la végétation :

Types de perturbations à l'hydrologie :

Perturbation au sol ? :

Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Types de perturbations au sol :

Commentaires :

Topographie et hydrologie

Situation topographique :

Lien hydrologique :

Micro-dépressions humides (<30 m²) :

Indicateurs primaires :

Caractéristiques des micro-dépressions :

Indicateurs hydrologiques positifs :

Plan d'eau ou cours d'eau à proximité :

Commentaires :

Sol

Profondeur de la nappe phréatique :

Cas complexes :

Classe de drainage :

Sols hydromorphes :

Commentaires :

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié

Photo 1

Photo 2

Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :				

Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :				

Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :				

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ?

Test d'indicateurs hydrologiques positif ?

Présence de sols hydromorphes ?

Station est-elle un milieu humide ?

Type de milieu humide :

Type de milieu mésique :

Autres commentaires :

C

Annexe C Méthode d'évaluation de la valeur écologique des milieux humides

Méthode d'évaluation de la valeur écologique des milieux humides

Dimension spatiale

Le rôle et les fonctions des milieux humides sont largement influencés par la superficie qu'ils occupent et par l'intégrité du milieu naturel adjacent. La valeur de la dimension spatiale des milieux humides a été déterminée en fonction de ces deux critères : la superficie et l'intégrité du milieu adjacent.

Superficie

Les superficies ont été évaluées en fonction des trois (3) classes de taille suivantes :

- | | |
|--------------|------------|
| + > 5 ha | 10 points; |
| + 0,5 à 5 ha | 6 points; |
| + < 0,5 ha | 3 points. |

Intégrité du milieu adjacent

L'intégrité du milieu adjacent a été évaluée en fonction de la présence, à l'intérieur d'une bande tampon de 30 m, d'un milieu naturel, agricole (en exploitation), anthropique (résidentiel, commercial, industriel, infrastructures de transport et autres), ou selon la combinaison de ces trois types de milieux. L'intégrité du milieu adjacent a ainsi été évaluée selon l'une des sept (7) catégories suivantes :

- | | |
|---|------------|
| + Naturel | 10 points; |
| + Naturel – agricole/foresterie | 8 points; |
| + Naturel – agricole/foresterie – anthropique | 6 points; |
| + Naturel – anthropique | 5 points; |
| + Agricole/foresterie | 4 points; |
| + Agricole/foresterie – anthropique | 2 points; |
| + Anthropique | 0 point. |

Caractère exceptionnel

Le caractère exceptionnel fait référence à la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être. Le caractère exceptionnel est évalué en fonction du statut de ces espèces au Québec et de leur nombre. Les espèces considérées « menacées » se trouvent dans une situation extrêmement précaire. La taille de leur population ou de leur aire de répartition est restreinte ou est grandement diminuée. Les espèces dites « vulnérables » sont des espèces dont la survie est précaire et non assurée à moyen ou long terme, si aucune mesure de protection n'est prise. Enfin, les espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont les espèces sensibles à leur milieu. Cette désignation s'appuie sur les données actuellement disponibles, relatives à la taxinomie et à la répartition des espèces sur le territoire.

Le caractère exceptionnel d'un milieu humide est évalué en fonction des cinq (5) catégories suivantes :

- | | |
|---|------------|
| + Plus d'une espèce à statut | 40 points; |
| + Présence d'une espèce menacée | 30 points; |
| + Présence d'une espèce vulnérable | 20 points; |
| + Présence d'une espèce susceptible d'être désignée | 10 points; |
| + Aucune espèce à statut | 0 point. |

Stabilité

Dans la perspective où l'on souhaite désigner des écosystèmes prioritaires pour la conservation, l'état, la fragilité et l'ampleur des pressions sur les écosystèmes naturels, constituent des informations essentielles.

La stabilité des milieux humides est évaluée en fonction du degré des perturbations recensées, soit :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| + Aucune perturbation | 10 points; |
| + Perturbation de faible importance | 6 points; |
| + Perturbation d'importance moyenne | 3 points; |
| + Perturbation d'importance élevée | 0 point. |

Ces degrés de perturbation se définissent comme suit :

- + Perturbation de faible importance : Perturbation dont l'impact n'apporte pas de modification perceptible de l'intégrité et de la qualité du milieu humide.
- + Perturbation d'importance moyenne : Perturbation dont l'impact réduit de façon significative l'intégrité et la qualité du milieu humide, sans pour autant compromettre son identité. L'impact de ces perturbations peut être amoindri de manière efficace par des mesures correctives.
- + Perturbation d'importance élevée : Perturbation dont l'impact met en cause l'intégrité et la qualité du milieu humide de façon à compromettre son identité.

Dimension biotique

La dimension biotique fait référence à la caractérisation des éléments fauniques et floristiques du milieu naturel. La dimension biotique est évaluée en fonction de l'hétérogénéité du milieu et de la présence d'eau libre.

Hétérogénéité du milieu

La richesse spécifique des milieux humides est relative à la diversité des habitats. Elle se mesure en fonction de la composition floristique et de la structure des communautés végétales pouvant influencer sa capacité à abriter une faune diversifiée. Ce critère a été évalué en fonction de la toposéquence de la structure physique de la végétation présente. Cette dernière est composée de quatre strates reconnues, soit la strate d'herbacée aquatique de bas marais, la strate d'herbacée palustre de hauts marais, la strate arbustive et la strate arborescente.

La dimension biotique est alors évaluée en fonction des quatre catégories suivantes :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| + Présence de quatre (4) strates | 10 points; |
| + Présence de trois (3) strates | 8 points; |
| + Présence de (2) deux strates | 5 points; |
| + Présence d'une (1) strate | 2 points. |

Présence d'eau libre

La présence d'eau libre sans végétation, d'eau à travers la végétation et d'eau près de la surface du sol seulement, est un indicateur de la capacité d'un milieu humide à répondre aux différents besoins de la faune, principalement au printemps en période de reproduction.

Méthode d'évaluation de la valeur écologique des milieux humides

Ce critère contribue également à pondérer un milieu humide selon les quatre (4) catégories suivantes :

- + Présence d'eau libre sans végétation 10 points;
- + Présence d'eau à travers la végétation 6 points;
- + Présence d'eau dans le sol près de la surface 3 points;
- + Absence d'eau près de la surface 0 point.

Dimension hydrologique

L'hydroconnectivité mesure la contribution d'un milieu humide à l'intérieur du système hydrique auquel il appartient. La dimension hydrologique est évaluée en fonction de l'hydroconnectivité du milieu humide riverain à un lac ou à un cours d'eau, soit :

- + Présence d'hydroconnectivité 10 points;
- + Absence d'hydroconnectivité 0 point.

Indice de la qualité et de la valeur des milieux humides

La sommation des différents pointages des critères précédemment décrits permet d'évaluer l'indice de qualité des milieux humides (tableau 1).

Tableau 1 : Indice de qualité et valeur écologique des milieux humides

Pondération	Indice de qualité	Valeur écologique
76 à 100	4	Élevée
51 à 75	3	Moyenne
26 à 50	2	Faible
0 à 25	1	Très faible

D

Annexe D Fiches de terrain des cours d'eau



Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Cours d'eau général

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Identifiant du cours d'eau : CE01

Latitude : 46.4136160089918
Longitude : -73.1087905130311

Évaluateur : Stéfanie Larocque-Desroches, Hugo Witek
Date & heure : 09/01/2020 2:34 PM

Précision moyenne du GPS (m) : 4.68323602961742
Pluviométrie du moment : Faible

Type de cours d'eau : Permanent

Niveau d'eau du moment (m) : 0.05

Sens d'écoulement vers : Sud

Délimitation de la LHNE (waypoints) : voir sections transversales.

Habitat du poisson : Oui

Libre circulation du poisson : Oui

Commentaires :

Photographies**Photo 1****Photo 2**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Cours d'eau général

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Identifiant du cours d'eau : CE02

Latitude : 46.4136596351438
Longitude : -73.1058481544481

Évaluateur : Stéfanie Larocque-Desroches, Hugo Witek
Date & heure : 09/01/2020 3:30 PM

Précision moyenne du GPS (m) : 4.67274711028116
Pluviométrie du moment : Faible

Type de cours d'eau : Intermittent

Niveau d'eau du moment (m) : 0.05

Sens d'écoulement vers : Sud

Délimitation de la LHNE (waypoints) :

Voir sections transversales.

Habitat du poisson : Oui

Libre circulation du poisson : Oui

Commentaires : Pas un beau substrat. Beaucoup de végétation dans le cours d'eau. DPB très étroit.

Photographies**Photo 1****Photo 2**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Cours d'eau général

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Identifiant du cours d'eau : CE03

Latitude : 46.4112988685414
Longitude : -73.104873861576

Évaluateur : Stéfanie Larocque-Desroches, Hugo Witek
Date & heure : 09/02/2020 8:16 AM

Précision moyenne du GPS (m) : 4.70133246216597
Pluviométrie du moment : Faible

Type de cours d'eau : Intermittent

Niveau d'eau du moment (m) : 0

Sens d'écoulement vers : Est

Délimitation de la LHNE (waypoints) : voir sections transversales.

Habitat du poisson : Oui

Libre circulation du poisson : N.A.

Commentaires : Cours d'eau rempli de végétation, LNHE et DPB très peu visibles. Semble peu propice pour le poisson, mais pourrait abriter certaines espèces en crue.

Photographies**Photo 1****Photo 2**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Cours d'eau général

Identification

Numéro de projet : TR19048A

Latitude : 46.4071145662973

Identifiant du cours d'eau : CE04

Longitude : -73.0961661211466

Évaluateur : Stéfanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Précision moyenne du GPS (m) : 4.5940297797512

Date & heure : 09/02/2020 11:06 AM

Pluviométrie du moment : Faible

Type de cours d'eau : Intermittent

Niveau d'eau du moment (m) : 0.05

Sens d'écoulement vers : Sud

Délimitation de la LHNE (waypoints) : le MH.

Habitat du poisson : Oui

Libre circulation du poisson : Oui

Commentaires : assez large, dans milieu humide.

Beaucoup de végétation dans le lit.

Photographies**Photo 1****Photo 2**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Cours d'eau général

Identification

Numéro de projet : TR19048A

Latitude : 46.4070166423524

Identifiant du cours d'eau : CE05

Longitude : -73.0921852264224

Évaluateur : Stéfanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Précision moyenne du GPS (m) : 4.66966114430896

Date & heure : 09/02/2020 10:18 AM

Pluviométrie du moment : Faible

Type de cours d'eau : Intermittent

Niveau d'eau du moment (m) : 0.40

Sens d'écoulement vers : Est

Délimitation de la LHNE (waypoints) :

Limite du MH

Habitat du poisson : Oui

Libre circulation du poisson : N.A.

Commentaires : Genre de canal difficilement
distinguable dans le milieu humide. Pas optimal pour
le poisson.

Photographies**Photo 1****Photo 2**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Cours d'eau général

Identification

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : Fossé 1141-0

Latitude : 46.4065206966626

Longitude : -73.0881644009347

Évaluateur : Stéfanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Précision moyenne du GPS (m) : 4.66311232091423

Date & heure : 09/02/2020 9:04 AM

Pluviométrie du moment : Faible

Type de cours d'eau : Intermittent

Niveau d'eau du moment (m) : 0.25

Sens d'écoulement vers : Sud

Délimitation de la LHNE (waypoints) : voir sections transversales

Habitat du poisson : Oui

Libre circulation du poisson : N.A.

Commentaires : Il s'agit d'un fossé qui part du CE-05.

Pas besoin d'assurer la LCP puisque c'est un fossé.

Photographie**Photo 1****Photo 2**

Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE01

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST01

Latitude : 46.4148517725681

Longitude : -73.1080517371791

Précision moyenne du GPS (m) : 4.66147806228738

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 1:46 PM

Largeur LNHE (m) : 2.5

Largeur DPB (m) : 1.1

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.7

Profondeur au DPB (m) : 0.2

Niveau d'eau du jour (m) : 0.1

Vitesse du courant (m/s) : 0.1

Hauteur de la rive droite (m) :

4

Hauteur de la rive gauche (m) :

2

Commentaires :

WPT 736

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE01

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST02

Latitude : 46.4144984056904

Longitude : -73.1083035162198

Précision moyenne du GPS (m) : 4.62297808579426

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 1:39 PM

Largeur LNHE (m) : 3.1

Largeur DPB (m) : 1.4

Largeur de l'eau du jour (m) : 1.1

Profondeur au DPB (m) : 0.4

Niveau d'eau du jour (m) : 0.2

Vitesse du courant (m/s) : 0.1

Hauteur de la rive droite (m) :

3

Hauteur de la rive gauche (m) :

2

Commentaires :

WPT 735

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE01

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST03

Latitude : 46.4143828582378

Longitude : -73.108389817015

Précision moyenne du GPS (m) : 4.67612185660709

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 1:32 PM

Largeur LNHE (m) : 4

Largeur DPB (m) : 1.1

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.4

Profondeur au DPB (m) : 0.2

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.2

Hauteur de la rive droite (m) :

3

Hauteur de la rive gauche (m) :

2

Commentaires :

WPT 734

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE01

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST04

Latitude : 46.4142352037693

Longitude : -73.1085110311012

Précision moyenne du GPS (m) : 4.63738713935614

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 1:18 PM

Largeur LNHE (m) : 2.8

Largeur DPB (m) : 1.4

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.9

Profondeur au DPB (m) : 0.2

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.2

Hauteur de la rive droite (m) :

3

Hauteur de la rive gauche (m) :

2

Commentaires :

WPT 733

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE01

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST05

Latitude : 46.4140485089754

Longitude : -73.1086298756094

Précision moyenne du GPS (m) : 4.63961272330877

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 2:09 PM

Largeur LNHE (m) : 3.4

Largeur DPB (m) : 2.3

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.8

Profondeur au DPB (m) : 0.4

Niveau d'eau du jour (m) : 0.2

Vitesse du courant (m/s) : 0.1

Hauteur de la rive droite (m) :
2

Hauteur de la rive gauche (m) :
2

Commentaires :

WPT 737

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE01

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST06

Latitude : 46.4138965925483

Longitude : -73.1087789837376

Précision moyenne du GPS (m) : 4.6400558887788

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 2:20 PM

Largeur LNHE (m) : 3.5

Largeur DPB (m) : 1.4

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.45

Profondeur au DPB (m) : 0.15

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.5

Hauteur de la rive droite (m) :

2

Hauteur de la rive gauche (m) :

3

Commentaires :

WPT 738

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE01

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST07

Latitude : 46.4135966124607

Longitude : -73.1087523888915

Précision moyenne du GPS (m) : 4.62645982253665

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 2:28 PM

Largeur LNHE (m) : 3.4

Largeur DPB (m) : 2.7

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.5

Profondeur au DPB (m) : 0.3

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.5

Hauteur de la rive droite (m) :

2.5

Hauteur de la rive gauche (m) :

2.5

Commentaires :

WPT 739

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE02

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST01

Latitude : 46.413651854007

Longitude : -73.105877945294

Précision moyenne du GPS (m) : 4.63333276076631

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 3:11 PM

Largeur LNHE (m) : 3

Largeur DPB (m) : 0.5

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.3

Profondeur au DPB (m) : 0.2

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.1

Hauteur de la rive droite (m) :

1

Hauteur de la rive gauche (m) :

2.5

Commentaires :

WPT 755

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE02

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST02

Latitude : 46.4135623607586

Longitude : -73.1061371672959

Précision moyenne du GPS (m) : 4.65190429810395

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 3:05 PM

Largeur LNHE (m) : 3.5

Largeur DPB (m) : 1.8

Largeur de l'eau du jour (m) : 1

Profondeur au DPB (m) : 0.3

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.3

Hauteur de la rive droite (m) :

1

Hauteur de la rive gauche (m) :

1.5

Commentaires :

WPT 754

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE02

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST03

Latitude : 46.4133955204175

Longitude : -73.1062601794249

Précision moyenne du GPS (m) : 4.65417319512183

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 2:55 PM

Largeur LNHE (m) : 3

Largeur DPB (m) : 0.8

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.3

Profondeur au DPB (m) : 0.2

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.3

Hauteur de la rive droite (m) :

1.5

Hauteur de la rive gauche (m) :

1.5

Commentaires :

WPT 753

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE02

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST04

Latitude : 46.4132743537339

Longitude : -73.1062624280038

Précision moyenne du GPS (m) : 4.7552153691604

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/01/2020 2:46 PM

Largeur LNHE (m) : 3

Largeur DPB (m) : 1.2

Largeur de l'eau du jour (m) : 0.8

Profondeur au DPB (m) : 0.2

Niveau d'eau du jour (m) : 0.1

Vitesse du courant (m/s) : 0.1

Hauteur de la rive droite (m) :

1.5

Hauteur de la rive gauche (m) :

4

Commentaires :

WPT 752

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE04

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST01

Latitude : 46.4071118608622

Longitude : -73.0961711013249

Précision moyenne du GPS (m) : 4.62573809439795

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 10:59 AM

Largeur LNHE (m) : 65

Largeur DPB (m) : 3.7

Largeur de l'eau du jour (m) : 3

Profondeur au DPB (m) : 0.25

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.1

Hauteur de la rive droite (m) :

1

Hauteur de la rive gauche (m) :

1

Commentaires :

Waypoint 768

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE04

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST02

Latitude : 46.4070210344915

Longitude : -73.0958801748484

Précision moyenne du GPS (m) : 4.72025442247802

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 10:52 AM

Largeur LNHE (m) : 62

Largeur DPB (m) : 4.6

Largeur de l'eau du jour (m) : 2.9

Profondeur au DPB (m) : 0.2

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.02

Hauteur de la rive droite (m) :

1

Hauteur de la rive gauche (m) :

1

Commentaires :

Waypoint 767

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE04

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST03

Latitude : 46.4069723121027

Longitude : -73.0955143772823

Précision moyenne du GPS (m) : 4.67850980999526

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 10:44 AM

Largeur LNHE (m) : 50

Largeur DPB (m) : 5

Largeur de l'eau du jour (m) : 2.5

Profondeur au DPB (m) : 0.5

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.2

Hauteur de la rive droite (m) :

1

Hauteur de la rive gauche (m) :

1

Commentaires :

WPT 769

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : CE04

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST04

Latitude : 46.406968066291

Longitude : -73.0952905569962

Précision moyenne du GPS (m) : 6.96404297774451

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 10:38 AM

Largeur LNHE (m) : 35

Largeur DPB (m) : 2.4

Largeur de l'eau du jour (m) : 2.7

Profondeur au DPB (m) : 0.25

Niveau d'eau du jour (m) : 0.05

Vitesse du courant (m/s) : 0.2

Hauteur de la rive droite (m) :

1.5

Hauteur de la rive gauche (m) :

1.5

Commentaires :

Waypoint 766

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : F1141-0

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST01

Latitude : 46.4070325299074

Longitude : -73.0887802412374

Précision moyenne du GPS (m) : 4.67720731591406

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 9:39 AM

Largeur LNHE (m) : 4.1

Largeur DPB (m) : 3.4

Largeur de l'eau du jour (m) : 2.9

Profondeur au DPB (m) : 0.4

Niveau d'eau du jour (m) : 0.25

Vitesse du courant (m/s) : 0

Hauteur de la rive droite (m) :

1

Hauteur de la rive gauche (m) :

2

Commentaires :

WPT 762, fossé

Photo 1



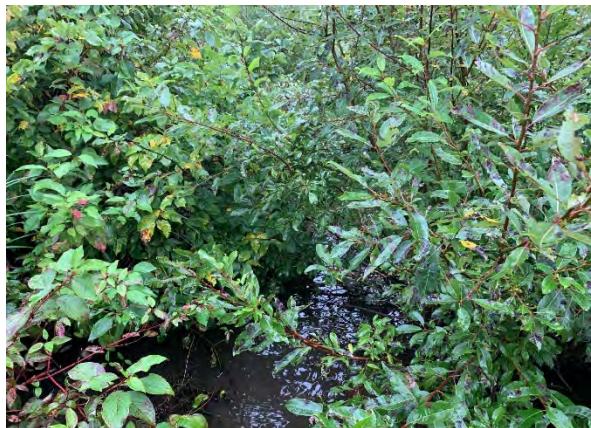
Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : F1141-0

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST02

Latitude : 46.4068140214063

Longitude : -73.088518651458

Précision moyenne du GPS (m) : 4.71035031047593

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 9:31 AM

Largeur LNHE (m) : 4

Largeur DPB (m) : 3.6

Largeur de l'eau du jour (m) : 2.9

Profondeur au DPB (m) : 0.5

Niveau d'eau du jour (m) : 0.25

Vitesse du courant (m/s) : 0

Hauteur de la rive droite (m) :

1

Hauteur de la rive gauche (m) :

1.5

Commentaires :

WPT 760, fossé

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : F1141-0

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST03

Latitude : 46.4066604125766

Longitude : -73.0884178513146

Précision moyenne du GPS (m) : 4.6022321216602

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 9:12 AM

Largeur LNHE (m) : 4.6

Largeur DPB (m) : 3.2

Largeur de l'eau du jour (m) : 2.6

Profondeur au DPB (m) : 0.4

Niveau d'eau du jour (m) : 0.25

Vitesse du courant (m/s) : 0

Hauteur de la rive droite (m) :

2

Hauteur de la rive gauche (m) :

2.5

Commentaires :

WPT 761, fossé

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des sections transversales de cours d'eau

Section transversale

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : F1141-0

Segment homogène associé : SH01

Identifiant de la section transversale : ST04

Latitude : 46.4065652444018

Longitude : -73.0882670875623

Précision moyenne du GPS (m) : 18.2477055427991

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 8:56 AM

Largeur LNHE (m) : 5.4

Largeur DPB (m) : 2.2

Largeur de l'eau du jour (m) : 1.5

Profondeur au DPB (m) : 0.35

Niveau d'eau du jour (m) : 0.25

Vitesse du courant (m/s) : 0

Hauteur de la rive droite (m) :

2.5

Hauteur de la rive gauche (m) :

3.5

Commentaires :

WPT 759, fossé

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Segment homogène

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Identifiant du cours d'eau : CE01

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek
Date & heure : 09/01/2020 1:54 PM

Identification du segment homogène : SH01

Point GPS de début : 736
Point GPS de fin : 739

Faciès d'écoulement (MRNF, 2011) : Chenal : Courant faible à moyen; Uniformité du lit du cours d'eau

Niveau d'eau du moment (m) : 0.05

Caractéristiques des rives

Rive gauche (%)

Vég. arborescente (G) : 5

Vég. arbustive (G) : 10

Vég. herbacée (G) : 75

Vég. aquatique (G) : 0

Anthropique (G) : 0

Érosion (G) : 10

Rive droite (%)

Vég. arborescente (D) : 5

Vég. arbustive (D) : 10

Vég. herbacée (D) : 75

Vég. aquatique (D) : 0

Anthropique (D) : 0

Érosion (D) : 10

Pente et hauteur des rives

* Le côté de la rive est déterminé en faisant face vers l'aval du cours d'eau

Hauteur et pente moyennes du talus - rive gauche :
>30% + Haut.<5m (BR 10m)

Hauteur et pente moyennes du talus - rive droite :
>30% + Haut.<5m (BR 10m)

Autres caractéristiques des rives

Stabilité de la rive : Stable

Signes d'érosion : Peu

Géomorphologie

Indicateur (au-dessus du DPB) : Aucun

Points GPS indicateur :

Substrat du cours d'eau

Taille de la plus grosse pierre (d100) (cm) : 20

Type de substrat en pourcentage

Roc (%) : 0

Gros bloc >500 (%) : 0

Bloc 250-500 (%) : 0

Galet 80-250 (%) : 0

Cailloux 40-80 (%) : 5

Gravier 5-40 (%) : 10

Sable 0.125-5 (%) : 20

Limon ou MO <0.125 (%) : 65

Total (%) : 100

Substrat dominant : Limon

Signes d'aggradation : Aucun

Habitat du poisson

Qualité de l'habitat du poisson (MRNF, 2011) :
Moyen : Caractéristiques biophysiques du cours d'eau adéquates à la survie du poisson

Commentaire (habitat du poisson) : Pas un beau substrat mais possibilité de présence de poisson

Obstacle à la circulation du poisson

Type d'obstacle : Aucun
Degré de franchissabilité : s.o.
Pente de l'obstacle :

Description de l'obstacle : Aucun
Hauteur de l'obstacle :
Commentaire (obstacle et waypoints) :

Photo (obstacle) :

Commentaires généraux :**Photo 1 (amont)****Photo 2 (aval)**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Segment homogène

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Identifiant du cours d'eau : CE02

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek
Date & heure : 09/01/2020 3:14 PM

Identification du segment homogène : SH01

Point GPS de début : 755
Point GPS de fin : 752

Faciès d'écoulement (MRNF, 2011) : Chenal : Courant faible à moyen; Uniformité du lit du cours d'eau

Niveau d'eau du moment (m) : 0.05

Caractéristiques des rives

Rive gauche (%)

Vég. arborescente (G) : 0

Vég. arbustive (G) : 10

Vég. herbacée (G) : 80

Vég. aquatique (G) : 0

Anthropique (G) : 0

Érosion (G) : 10

Rive droite (%)

Vég. arborescente (D) : 0

Vég. arbustive (D) : 10

Vég. herbacée (D) : 80

Vég. aquatique (D) : 0

Anthropique (D) : 0

Érosion (D) : 10

Pente et hauteur des rives

* Le côté de la rive est déterminé en faisant face vers l'aval du cours d'eau

Hauteur et pente moyennes du talus - rive gauche :
>30% + Haut.<5m (BR 10m)

Hauteur et pente moyennes du talus - rive droite :
>30% + Haut.<5m (BR 10m)

Autres caractéristiques des rives

Stabilité de la rive : Stable

Signes d'érosion : Peu

Géomorphologie

Indicateur (au-dessus du DPB) : Aucun

Points GPS indicateur :

Substrat du cours d'eau

Taille de la plus grosse pierre (d100) (cm) : 0,02

Type de substrat en pourcentage

Roc (%) : 0

Gros bloc >500 (%) : 0

Bloc 250-500 (%) : 0

Galet 80-250 (%) : 0

Cailloux 40-80 (%) : 0

Gravier 5-40 (%) : 0

Sable 0.125-5 (%) : 20

Limon ou MO <0.125 (%) : 80

Total (%) : 100

Substrat dominant : Limon

Signes d'aggradation : Aucun

Habitat du poisson

Qualité de l'habitat du poisson (MRNF, 2011) :
Moyen : Caractéristiques biophysiques du cours d'eau adéquates à la survie du poisson

Commentaire (habitat du poisson) : pas un beau cours d'eau, mais possibilité de présence de poisson.

Obstacle à la circulation du poisson

Type d'obstacle : Aucun
Degré de franchissabilité : s.o.
Pente de l'obstacle :

Description de l'obstacle : Aucun
Hauteur de l'obstacle :
Commentaire (obstacle et waypoints) :

Photo (obstacle) :

Commentaires généraux :**Photo 1 (amont)****Photo 2 (aval)**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Segment homogène

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Identifiant du cours d'eau : CE03

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek
Date & heure : 09/02/2020 8:06 AM

Identification du segment homogène : SH01

Point GPS de début : 758
Point GPS de fin : 757

Faciès d'écoulement (MRNF, 2011) : Chenal : Courant faible à moyen; Uniformité du lit du cours d'eau

Niveau d'eau du moment (m) : 0

Caractéristiques des rives

Rive gauche (%)

Vég. arborescente (G) : 0

Vég. arbustive (G) : 0

Vég. herbacée (G) : 100

Vég. aquatique (G) : 0

Anthropique (G) : 0

Érosion (G) : 0

Rive droite (%)

Vég. arborescente (D) : 0

Vég. arbustive (D) : 0

Vég. herbacée (D) : 100

Vég. aquatique (D) : 0

Anthropique (D) : 0

Érosion (D) : 0

Pente et hauteur des rives

* Le côté de la rive est déterminé en faisant face vers l'aval du cours d'eau

Hauteur et pente moyennes du talus - rive gauche :
>30% + Haut.<5m (BR 10m)

Hauteur et pente moyennes du talus - rive droite :
>30% + Haut.<5m (BR 10m)

Autres caractéristiques des rives

Stabilité de la rive : Stable
Signes d'érosion : Aucun

Géomorphologie

Indicateur (au-dessus du DPB) : Aucun

Points GPS indicateur :

Substrat du cours d'eau

Taille de la plus grosse pierre (d100) (cm) :

Type de substrat en pourcentage

Roc (%) : 0

Gros bloc >500 (%) : 0

Bloc 250-500 (%) : 0

Galet 80-250 (%) : 0

Cailloux 40-80 (%) : 0

Gravier 5-40 (%) : 0

Sable 0.125-5 (%) : 15

Limon ou MO <0.125 (%) : 85

Total (%) : 100

Substrat dominant : Limon

Signes d'aggradation : Aucun

Habitat du poisson

Qualité de l'habitat du poisson (MRNF, 2011) :
Moyen : Caractéristiques biophysiques du cours d'eau adéquates à la survie du poisson

Commentaire (habitat du poisson) : Pas beau cours d'eau, mais est connecté à la rivière via d'autres cours d'eau.

Obstacle à la circulation du poisson

Type d'obstacle : Aucun
Degré de franchissabilité : s.o.
Pente de l'obstacle :

Description de l'obstacle : s.o.
Hauteur de l'obstacle :
Commentaire (obstacle et waypoints) :

Photo (obstacle) :

Commentaires généraux :

Fossé asséché avec beaucoup de végétation dans le lit. Le lit n'est pas visible. DPB non visible (Max possible à 50cm) LHE (4,30 ; 4,80 et 3,80m)

Photo 1 (amont)**Photo 2 (aval)**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Segment homogène

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Identifiant du cours d'eau : CE04

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek
Date & heure : 09/02/2020 11:02 AM

Identification du segment homogène : SH01

Point GPS de début : 768
Point GPS de fin : 766

Faciès d'écoulement (MRNF, 2011) : Chenal : Courant faible à moyen; Uniformité du lit du cours d'eau

Niveau d'eau du moment (m) : 0.05

Caractéristiques des rives

Rive gauche (%)

Vég. arborescente (G) : 0

Vég. arbustive (G) : 50

Vég. herbacée (G) : 40

Vég. aquatique (G) : 10

Anthropique (G) : 0

Érosion (G) : 0

Rive droite (%)

Vég. arborescente (D) : 0

Vég. arbustive (D) : 50

Vég. herbacée (D) : 40

Vég. aquatique (D) : 10

Anthropique (D) : 0

Érosion (D) : 0

Pente et hauteur des rives

* Le côté de la rive est déterminé en faisant face vers l'aval du cours d'eau

Hauteur et pente moyennes du talus - rive gauche :
<30% (BR 10m)

Hauteur et pente moyennes du talus - rive droite :
<30% (BR 10m)

Autres caractéristiques des rives

Stabilité de la rive : Stable
Signes d'érosion : s.o.

Géomorphologie

Indicateur (au-dessus du DPB) : Aucun

Points GPS indicateur :

Substrat du cours d'eau

Taille de la plus grosse pierre (d100) (cm) : 0

Type de substrat en pourcentage

Roc (%) : 0

Gros bloc >500 (%) : 0

Bloc 250-500 (%) : 0

Galet 80-250 (%) : 0

Cailloux 40-80 (%) : 0

Gravier 5-40 (%) : 0

Sable 0.125-5 (%) : 0

Limon ou MO <0.125 (%) : 100

Total (%) : 100

Substrat dominant : Limon

Signes d'aggradation : Aucun

Habitat du poisson

Qualité de l'habitat du poisson (MRNF, 2011) :
Moyen : Caractéristiques biophysiques du cours d'eau adéquates à la survie du poisson

Commentaire (habitat du poisson) : Cours d'eau dans milieu humide. Bcp de végétation dans le CE et peu de beau substrat.

Obstacle à la circulation du poisson

Type d'obstacle : Aucun
Degré de franchissabilité : s.o.
Pente de l'obstacle :

Description de l'obstacle : s.o.
Hauteur de l'obstacle :
Commentaire (obstacle et waypoints) :

Photo (obstacle) :

Commentaires généraux : LNHE tout le MH

Photo 1 (amont)



Photo 2 (aval)



Photo 3



Photo 4



Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Segment homogène

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Identifiant du cours d'eau : CE05

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek
Date & heure : 09/02/2020 10:06 AM

Identification du segment homogène : SH01

Point GPS de début : 764
Point GPS de fin : 763

Faciès d'écoulement (MRNF, 2011) : Chenal : Courant faible à moyen; Uniformité du lit du cours d'eau

Niveau d'eau du moment (m) : 0,40

Caractéristiques des rives

Rive gauche (%)

Vég. arborescente (G) : 0

Vég. arbustive (G) : 0

Vég. herbacée (G) : 90

Vég. aquatique (G) : 10

Anthropique (G) : 0

Érosion (G) : 0

Rive droite (%)

Vég. arborescente (D) : 0

Vég. arbustive (D) : 0

Vég. herbacée (D) : 90

Vég. aquatique (D) : 10

Anthropique (D) : 0

Érosion (D) : 0

Pente et hauteur des rives

* Le côté de la rive est déterminé en faisant face vers l'aval du cours d'eau

Hauteur et pente moyennes du talus - rive gauche :
<30% (BR 10m)

Hauteur et pente moyennes du talus - rive droite :
<30% (BR 10m)

Autres caractéristiques des rives

Stabilité de la rive : Stable
Signes d'érosion : s.o.

Géomorphologie

Indicateur (au-dessus du DPB) : Aucun

Points GPS indicateur :

Substrat du cours d'eau

Taille de la plus grosse pierre (d100) (cm) : 0

Type de substrat en pourcentage

Roc (%) : 0

Gros bloc >500 (%) : 0

Bloc 250-500 (%) : 0

Galet 80-250 (%) : 0

Cailloux 40-80 (%) : 0

Gravier 5-40 (%) : 0

Sable 0.125-5 (%) : 10

Limon ou MO <0.125 (%) : 90

Total (%) : 100

Substrat dominant : Limon

Signes d'aggradation : s.o.

Habitat du poisson

Qualité de l'habitat du poisson (MRNF, 2011) :
Moyen : Caractéristiques biophysiques du cours d'eau adéquates à la survie du poisson

Commentaire (habitat du poisson) : Pas de lit clairement défini, se perd dans le milieu humide. Pas de beau substrat.

Obstacle à la circulation du poisson

Type d'obstacle : s.o.
Degré de franchissabilité : s.o.
Pente de l'obstacle :

Description de l'obstacle : s.o.
Hauteur de l'obstacle :
Commentaire (obstacle et waypoints) :

Photo (obstacle) :

Commentaires généraux :

Il est impossible de voir clairement la LNHE et le DPB, l'eau se perd dans le milieu humide. On voit quand même un genre de canal où il y a moins de végétation, mais on ne voit quand même pas le DPB. Plus ou moins bon pour poisson.

Photo 1 (amont)**Photo 2 (aval)****Photo 3****Photo 4**

Formulaire de caractérisation des cours d'eau et de l'habitat du poisson

Segment homogène

Identification

Numéro de projet : TR19048A

Identifiant du cours d'eau : Fossé 1141-0

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Date & heure : 09/02/2020 9:01 AM

Identification du segment homogène : SH01

Point GPS de début : 762

Point GPS de fin : 759

Faciès d'écoulement (MRNF, 2011) : Chenal : Courant faible à moyen; Uniformité du lit du cours d'eau

Niveau d'eau du moment (m) : 0.25

Caractéristiques des rives

Rive gauche (%)

Vég. arborescente (G) : 0

Vég. arbustive (G) : 60

Vég. herbacée (G) : 40

Vég. aquatique (G) : 0

Anthropique (G) : 0

Érosion (G) : 0

Rive droite (%)

Vég. arborescente (D) : 0

Vég. arbustive (D) : 60

Vég. herbacée (D) : 40

Vég. aquatique (D) : 0

Anthropique (D) : 0

Érosion (D) : 0

Pente et hauteur des rives

* Le côté de la rive est déterminé en faisant face vers l'aval du cours d'eau

Hauteur et pente moyennes du talus - rive gauche :
>30% + Haut.<5m (BR 10m)

Hauteur et pente moyennes du talus - rive droite :
>30% + Haut.<5m (BR 10m)

Autres caractéristiques des rives

Stabilité de la rive : Stable

Signes d'érosion : Aucun

Géomorphologie

Indicateur (au-dessus du DPB) : Aucun

Points GPS indicateur :

Substrat du cours d'eau

Taille de la plus grosse pierre (d100) (cm) : 2

Type de substrat en pourcentage

Roc (%) : 0

Gros bloc >500 (%) : 0

Bloc 250-500 (%) : 0

Galet 80-250 (%) : 0

Cailloux 40-80 (%) : 0

Gravier 5-40 (%) : 10

Sable 0.125-5 (%) : 10

Limon ou MO <0.125 (%) : 80

Total (%) : 100

Substrat dominant : Limon

Signes d'aggradation : Aucun

Habitat du poisson

Qualité de l'habitat du poisson (MRNF, 2011) :
Moyen : Caractéristiques biophysiques du cours d'eau adéquates à la survie du poisson

Commentaire (habitat du poisson) : Peu propice aux poissons mais possible

Obstacle à la circulation du poisson

Type d'obstacle : Aucun
Degré de franchissabilité : s.o.
Pente de l'obstacle :

Description de l'obstacle : s.o.
Hauteur de l'obstacle :
Commentaire (obstacle et waypoints) :

Photo (obstacle) :

Commentaires généraux : Fossé.

Photo 1 (amont)



Photo 2 (aval)



E

Annexe E Tableaux de résultats des cours d'eau

Tableau 1 : Sections transversales des cours d'eau caractérisés

Cours d'eau	Segment homogène associé	Section transversale	Largeur LNHE (m)	Largeur DPB (m)	Profondeur au DPB (m)	Niveau d'eau du jour (m)	Largeur de l'eau du jour (m)	Vitesse du courant (m/s)	Hauteur de la rive droite (m)	Hauteur de la rive gauche (m)
CE01	SH01	ST01	2,5	1,1	0,2	0,1	0,7	0,1	4	2
CE01	SH01	ST02	3,1	1,4	0,4	0,2	1,1	0,1	3	2
CE01	SH01	ST03	4	1,1	0,2	0,05	0,4	0,2	3	2
CE01	SH01	ST04	2,8	1,4	0,2	0,05	0,9	0,2	3	2
CE01	SH01	ST05	3,4	2,3	0,4	0,2	0,8	0,1	2	2
CE01	SH01	ST06	3,5	1,4	0,15	0,05	0,45	0,5	2	3
CE01	SH01	ST07	3,4	2,7	0,3	0,05	0,5	0,5	2,5	2,5
CE02	SH01	ST01	3	0,5	0,2	0,05	0,3	0,1	1	2,5
CE02	SH01	ST02	3,5	1,8	0,3	0,05	1	0,3	1	1,5
CE02	SH01	ST03	3	0,8	0,2	0,05	0,3	0,3	1,5	1,5
CE02	SH01	ST04	3	1,2	0,2	0,1	0,8	0,1	1,5	4
CE04	SH01	ST01	65	3,7	0,25	0,05	3	0,1	1	1
CE04	SH01	ST02	62	4,6	0,2	0,05	2,9	0,02	1	1
CE04	SH01	ST03	50	5	0,5	0,05	2,5	0,2	1	1
CE04	SH01	ST04	35	2,4	0,25	0,05	2,7	0,2	1,5	1,5
F1141-0	SH01	ST01	4,1	3,4	0,4	0,25	2,9	0	1	2
F1141-0	SH01	ST02	4	3,6	0,5	0,25	2,9	0	1	1,5
F1141-0	SH01	ST03	4,6	3,2	0,4	0,25	2,6	0	2	2,5
F1141-0	SH01	ST04	5,4	2,2	0,35	0,25	1,5	0	2,5	3,5

Tableau 2 : Segments homogènes des cours d'eau caractérisés

Cours d'eau	Segment homogène	Faciès d'écoulement	Vég. arborecente (G)	Vég. arbustive (G)	Vég. herbacée (G)	Vég. aquatique (G)	Anthropique (G)	Érosion (G)	Vég. arborecente (D)	Vég. arbustive (D)	Vég. herbacée (D)	Vég. aquatique (D)	Anthropique (D)	Érosion (D)	Hauteur et pente moyennes du talus - rive gauche	Hauteur et pente moyennes du talus - rive droite	Stabilité de la rive	Signes d'érosion	Taille de la plus grosse pierre (d100) (cm)	Roc (%)	Gros bloc >500 (%)	Bloc 250-500 (%)
CE01	SH01	Chenal	5	10	75	0	0	10	5	10	75	0	0	10	plus30BR10m	plus30BR10m	stable	peu	20	0	0	0
CE02	SH01	Chenal	0	10	80	0	0	10	0	10	80	0	0	10	plus30BR10m	plus30BR10m	stable	peu	0,02	0	0	0
CE03	SH01	Chenal	0	0	100	0	0	0	0	0	100	0	0	0	plus30BR10m	plus30BR10m	stable	aucun	0,5	0	0	0
CE04	SH01	Chenal	0	50	40	10	0	0	0	50	40	10	0	0	moins30BR10m	moins30BR10m	stable	s.o.	0,01	0	0	0
CE05	SH01	Chenal	0	0	90	10	0	0	0	0	90	10	0	0	moins30BR10m	moins30BR10m	stable	s.o.	0,01	0	0	0
F1141-0	SH01	Chenal	0	60	40	0	0	0	0	60	40	0	0	0	plus30BR10m	plus30BR10m	stable	aucun	2	0	0	0

Tableau 2 : Segments homogènes des cours d'eau caractérisés

Cours d'eau	Galet 80-250 (%)	Cailloux 40-80 (%)	Gravier 5-40 (%)	Sable 0.125-5 (%)	Limon ou MO <0.125 (%)	Total (%)	Substrat dominant	Signes d'aggravation	Qualité de l'habitat du poisson (MRNF, 2011)	Commentaire (habitat du poisson)	Obstacle à la circulation du poisson	Type d'obstacle	Description de l'obstacle	Degré de franchissabilité	Niveau d'eau du moment (m)
CE01	0	5	10	20	65	100	Limon	aucun	moyen	Pas un beau substrat mais possibilité de présence de poisson.		aucun	aucun	s.o.	0,05
CE02	0	0	0	20	80	100	Limon	aucun	moyen	Pas un beau cours d'eau, mais possibilité de présence de poisson.		aucun	aucun	s.o.	0,05
CE03	0	0	0	15	85	100	Limon	aucun	moyen	Pas beau cours d'eau, mais est connecté à la rivière via d'autres cours d'eau.		aucun	s.o.	s.o.	0
CE04	0	0	0	0	100	100	Limon	aucun	moyen	Cours d'eau dans milieu humide. Beaucoup de végétation dans le CE et peu de beau substrat.		aucun	s.o.	s.o.	0,05
CE05	0	0	0	10	90	100	Limon	s.o.	moyen	Pas de lit clairement défini, se perd dans le milieu humide. Pas de beau substrat.		s.o.	s.o.	s.o.	0,4
F1141-0	0	0	10	10	80	100	Limon	aucun	moyen	Peu propice aux poissons mais possible.		aucun	s.o.	s.o.	0,25

F

Annexe F Fiches de terrain des parcelles de végétation

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-02

Date & heure : 08/31/2020 1:56 PM
 Évaluateurs : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Coordonnées X (longitude DD) : -73.107862024581
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4136462778483
 Précision moyenne du GPS : 4.56362401787311

Perturbations

Perturbation à la végétation ? :
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? :
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires :

Perturbation à l'hydrologie ? :
 Types de perturbations à l'hydrologie :
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Topographie et hydrologie

Situation topographique : P
 Micro-dépressions humides (<30 m2) :
 Caractéristiques des micro-dépressions :
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité :
 Commentaires :

Lien hydrologique :
 Indicateurs primaires :
 Indicateurs hydrologiques positifs :

Sol
 Profondeur de la nappe phréatique :
 Classe de drainage :
 Commentaires :

Cas complexes :
 Sols hydromorphes :

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié

Photo 1



Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ?

Test d'indicateurs hydrologiques positif ?

Présence de sols hydromorphes ?

Station est-elle un milieu humide ?

Type de milieu humide :

Type de milieu mésique :

Autres commentaires : *Milieu perturbé, friche agricole (fourrage) fauchée.*

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-04

Coordonnées X (longitude DD) : -73.1034802227031
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4085541331415
 Précision moyenne du GPS : 4.66246166269565

Date & heure : 08/31/2020 3:32 PM
 Évaluateur 1 : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Perturbations

Perturbation à la végétation ? :
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? :
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires :

Perturbation à l'hydrologie ? :
 Types de perturbations à l'hydrologie : *Drainage*
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Topographie et hydrologie

Situation topographique :
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions :
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité :
 Commentaires :

Lien hydrologique :
 Indicateurs primaires :
 Indicateurs hydrologiques positifs :

Sol

Profondeur de la nappe phréatique :
 Classe de drainage :
 Commentaires :

Cas complexes :
 Sols hydromorphes :

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié

Photo 1



Photo 2

Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
0

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
0

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Non

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ?

Test d'indicateurs hydrologiques positif ?

Présence de sols hydromorphes ?

Station est-elle un milieu humide ?

Type de milieu humide :

Type de milieu mésique :

Autres commentaires : Activité humaine, sol arable, *Champs de soya*.

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-05

Coordonnées X (longitude DD) : -73.0973141294229
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4065371628315
 Précision moyenne du GPS : 3.88316281148697

Date & heure : 08/31/2020 4:04 PM
 Évaluateurs : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Perturbations

Perturbation à la végétation ? : Non
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? : Non
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires : Proximité de la route sur la rive de la rivière

Perturbation à l'hydrologie ? : Oui
 Types de perturbations à l'hydrologie : route adjacente
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Topographie et hydrologie

Situation topographique : Haut pente
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions : Aucun
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité : Rivière
 Commentaires :

Lien hydrologique : Oui
 Indicateurs primaires : Aucun
 Indicateurs hydrologiques positifs : Non

Sol

Profondeur de la nappe phréatique : Non observée
 Classe de drainage : 4 - Imparfait
 Commentaires :

Cas complexes : Refus de la sonde sur induration
 Sols hydromorphes : Non

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
0	50	Sable fin loameux	Aucun	Brun	Aucun	Aucune	Non	Non

Photo 1



Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Acer saccharinum - OBL	5	63		
Prunus pensylvanica - NI	3	38		
Total :	8	100		

Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Prunus pensylvanica - NI	10	21		Oui
Alnus incana ssp. rugosa - FACH	15	32	Oui	
Crataegus sp. - NI	5	11		
Cornus sericea - FACH	10	21	Oui	
Rubus idaeus - NI	7	15		
Total :	47	100		

Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Solidago canadensis - NI	15	41		Oui
Clematis virginiana - NI	15	41		Oui
Thalictrum pubescens - FACH	3	8		
Galium aparine - NI	2	5		
Symphytum puniceum var. puniceum - FACH	2	5		
Total :	37	100		

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ? *Non*
 Test d'indicateurs hydrologiques positif ? *Non*
 Présence de sols hydromorphes ? *Non*

Station est-elle un milieu humide ? *Non*

Type de milieu humide :

Type de milieu mésique : *milieu ouvert/forêt*

Autres commentaires :

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
 2

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
 3

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Non

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-06

Date & heure : 09/01/2020 10:06 AM
 Évaluateurs: Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Coordonnées X (longitude DD) : -73.0962655541223
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4072245910082
 Précision moyenne du GPS : 4.65797257640281

Perturbations

Perturbation à la végétation ? : Non
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? : Non
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires :

Perturbation à l'hydrologie ? : Non
 Types de perturbations à l'hydrologie :
 Présence d'espèces envahissantes (EEE) : 15

Topographie et hydrologie

Situation topographique : Plat
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions : Aucun
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité : Cours d'eau intermittent
 Commentaires :

Lien hydrologique : Oui
 Indicateurs primaires : Odeur de soufre
 Indicateurs hydrologiques positifs : Oui

Sol

Profondeur de la nappe phréatique : Non visible.
 Classe de drainage : 4 - Imparfait
 Commentaires :

Cas complexes : refus de la sonde sur induration après 40 cm
 Sols hydromorphes : Non

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
0	10	Matière organique	Fibrique	Noir	Aucun	Aucune	Non	Non
10	40	Loam	Aucun	Brun	Aucun	Aucune	Non	Non

Photo 1



Photo 2

Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Fraxinus nigra - FACH	20	100	Oui	
Total :	20	100		

Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Alnus incana ssp. rugosa - FACH	20	36	Oui	
Salix sp. - FACH	15	27	Oui	
Cornus sericea - FACH	15	27	Oui	
Acer saccharinum - OBL	5	9		
Total :	55	100		

Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Impatiens capensis - FACH	20	31	Oui	
Onoclea sensibilis - FACH	7	11		
Phalaris arundinacea - FACH	15	23	Oui	
Carex sp. - FACH	20	31	Oui	
Calamagrostis canadensis - FACH	2	3		
Persicaria sagittata - OBL	1	2		
Total :	65	100		

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ? *Oui*

Test d'indicateurs hydrologiques positif ? *Oui*

Présence de sols hydromorphes ? *Non*

Station est-elle un milieu humide ? *Oui*

Type de milieu humide : *Marécage*

Type de milieu mésique :

Autres commentaires : délimitation wpt 679@722

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
7

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
0

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Oui

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-07

Coordonnées X (longitude DD) : -73.0947061536811
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4070323091118
 Précision moyenne du GPS : 5.04918627658639

Date & heure : 09/01/2020 9:00 AM
 Évaluateurs : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Perturbations

Perturbation à la végétation ? : Non
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? : Non
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires :

Perturbation à l'hydrologie ? : Non
 Types de perturbations à l'hydrologie :
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Topographie et hydrologie

Situation topographique : Bas pente
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions : Aucun
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité : Fossé
 Commentaires :

Lien hydrologique : Non
 Indicateurs primaires : Aucun
 Indicateurs hydrologiques positifs : Non

Sol

Profondeur de la nappe phréatique : Non observée
 Classe de drainage : 3 - Modéré
 Commentaires :

Cas complexes : refus de la sonde sur induration
 Sols hydromorphes : Non

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
0	5	Matière organique	Mésique	Brun	Aucun	Aucune	Non	Non
5	50	Sable fin	Aucun	Brun	Aucun	Aucune	Non	Non

Photo 1



Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Acer rubrum - FACH	30	38	Oui	
Acer saccharum - NI	30	38		Oui
Populus grandidentata - NI	10	13		
Betula alleghaniensis - NI	5	6		
Tsuga canadensis - NI	5	6		
Total :	80	100		

Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Acer saccharum - NI	10	30		Oui
Tsuga canadensis - NI	5	15		Oui
Thuja occidentalis - FACH	5	15	Oui	
Corylus cornuta - NI	3	9		
Acer rubrum - FACH	5	15	Oui	
Abies balsamea - NI	5	15		Oui
Total :	33	100		

Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Aralia nudicaulis - NI	7	33		Oui
Polygonatum pubescens - NI	3	14		
Maianthemum canadense ssp. canadense - NI	5	24		Oui
Dryopteris carthusiana - NI	3	14		
Clintonia borealis - NI	3	14		
Total :	21	100		

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ? *Non*
 Test d'indicateurs hydrologiques positif ? *Non*
 Présence de sols hydromorphes ? *Non*

Station est-elle un milieu humide ? *Non*
 Type de milieu humide :
 Type de milieu mésique : *Forêt*

Autres commentaires : *Placette déplace waypoint p07*

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
3

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
6

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Non

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-08

Coordonnées X (longitude DD) : -73.0917922100233
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4069046995123
 Précision moyenne du GPS : 4.4934402989945

Date & heure : 09/01/2020 8:02 AM
 Évaluateurs : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Perturbations

Perturbation à la végétation ? : Non
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? : Non
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires : Proximité avec fossé (CE-05) et la route

Perturbation à l'hydrologie ? : Oui
 Types de perturbations à l'hydrologie : Drainage
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Topographie et hydrologie

Situation topographique : Plat
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions : Aucun
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité : Cours d'eau intermittent
 Commentaires :

Lien hydrologique : Oui
 Indicateurs primaires : Inondé, Odeur de soufre
 Indicateurs hydrologiques positifs : Oui

Sol

Profondeur de la nappe phréatique : 0 - 10 cm
 Classe de drainage : impossible à déterminer
 Commentaires : présence d'eau à 20 cm au dessus du sol

Cas complexes :
 Sols hydromorphes : Non

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
0	20	Matière organique	Mésique	Noir	Aucun	Aucune	Non	Non

Photo 1



Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Scirpus cyperinus - OBL	60	54	Oui	
Carex sp. - FACH	40	36	Oui	
Bidens cernua - OBL	3	3		
Impatiens capensis - FACH	1	1		
Persicaria sagittata - OBL	2	2		
Iris versicolor - OBL	5	5		
Total :	111	100		

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
2

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
0

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Oui

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ? *Oui*

Test d'indicateurs hydrologiques positif ? *Oui*

Présence de sols hydromorphes ? *Non*

Station est-elle un milieu humide ? *Oui*

Type de milieu humide : *Marais*

Type de milieu mésique :

Autres commentaires : 649@674 et se rattacher à WSP

Très difficile d'évaluer les strates du sol étant donné le terrain inondé et la non visibilité lors du creusage (pas possible de voir la profondeur, et les sols se perdent dans l'eau).

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : *TR19048A*
 Numéro de placette : *P-09*

Coordonnées X (longitude DD) : -73.0860978555198
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4065640270281
 Précision moyenne du GPS : 4.69950504047432

Date & heure : *08/31/2020 4:58 PM*
 Évaluateurs : *Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek*

Perturbations

Perturbation à la végétation ? : *Non*
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? : *Non*
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires :

Perturbation à l'hydrologie ? : *Non*
 Types de perturbations à l'hydrologie :
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Topographie et hydrologie

Situation topographique : *Haut pente*
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions : *Aucun*
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité : *Rivière*
 Commentaires :

Lien hydrologique : *Oui*
 Indicateurs primaires : *Aucun*
 Indicateurs hydrologiques positifs : *Non*

Sol

Profondeur de la nappe phréatique : *Non observée*
 Classe de drainage : *3 - Modéré*
 Commentaires :

Cas complexes : refus sur induration après 60 cm
 Sols hydromorphes : *Non*

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
0	60	Sable fin	Aucun	Brun	Aucun	Aucune	Non	Non

Photo 1

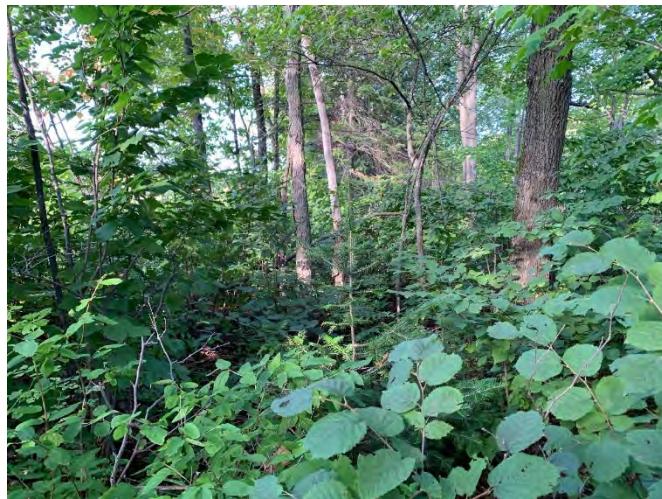


Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Acer saccharum - NI	30	53		Oui
Acer rubrum - FACH	15	26	Oui	
Betula populifolia - NI	5	9		
Picea glauca - NI	7	12		
Total :	57	100		

Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Alnus incana ssp. rugosa - FACH	35	65	Oui	
Acer saccharum - NI	5	9		
Abies balsamea - NI	4	7		
Diervilla lonicera - NI	5	9		
Fagus grandifolia - NI	5	9		
Total :	54	100		

Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Thalictrum pubescens - FACH	5	26	Oui	
Athyrium filix-femina - NI	4	21		Oui
Pteridium aquilinum var. latiusculum - NI	5	26		Oui
Maianthemum canadense ssp. canadense - NI	5	26		Oui
Total :	19	100		

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ? *Non*

Test d'indicateurs hydrologiques positif ? *Non*

Présence de sols hydromorphes ? *Non*

Station est-elle un milieu humide ? *Non*

Type de milieu humide :

Type de milieu mésique : *Forêt*

Autres commentaires :

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
3

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
4

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Non

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-10

Coordonnées X (longitude DD) : -73.1126442820148
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4154315147231
 Précision moyenne du GPS : 4.21680328505762

Date & heure : 08/31/2020 11:20 AM
 Évaluateurs : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Perturbations

Perturbation à la végétation ? : Oui
 Types de perturbations à la végétation : Friche
 Perturbation au sol ? : Non
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires :

Perturbation à l'hydrologie ? : Oui
 Types de perturbations à l'hydrologie : Drainage
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : 40

Topographie et hydrologie

Situation topographique : Plat
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions : Aucun
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité : Rivière, Fossé
 Commentaires :

Lien hydrologique : Oui
 Indicateurs primaires : Aucun
 Indicateurs hydrologiques positifs : Non

Sol

Profondeur de la nappe phréatique : Non observée
 Classe de drainage : 4 - Imparfait
 Commentaires :

Cas complexes : refus sur induration après 80 cm
 Sols hydromorphes : Non

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
0	30	Sable fin loameux	Aucun	Brun	Aucun	Aucune	Non	Non
30	60	Sable fin loameux	Aucun	Brun	Peu	Orange	Non	Non
60	80	Argile	Aucun	Gris	Aucun	Aucune	Non	Non

Photo 1



Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		

Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Acer rubrum - FACH	3	21	Oui	
Alnus incana ssp. rugosa - FACH	3	21	Oui	
Populus tremuloides - NI	3	21		Oui
Rubus idaeus - NI	5	36		Oui
Total :	14	100		

Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Eutrochium maculatum - FACH	7	10		
Phalaris arundinacea - FACH	30	44	Oui	
Bromus inermis - NI	10	15		Oui
Vicia cracca - NI	2	3		
Onoclea sensibilis - FACH	5	7		
Galium aparine - NI	3	4		
Solidago canadensis - NI	5	7		
Euthamia graminifolia - NI	5	7		
Persicaria sagittata - OBL	1	1		
Total :	68	100		

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ? *Non*

Test d'indicateurs hydrologiques positif ? *Non*

Présence de sols hydromorphes ? *Non*

Station est-elle un milieu humide ? *Non*

Type de milieu humide :

Type de milieu mésique : *Friche*

Autres commentaires : *Waypoint ajoute p10*

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
3

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
3

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Non

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-11

Coordonnées X (longitude DD) : -73.1085997518224
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.4140390344723
 Précision moyenne du GPS : 4.49826677654564

Date & heure : 08/31/2020 1:08 PM
 Évaluateurs : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Perturbations

Perturbation à la végétation ? : Non
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? : Non
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires :

Perturbation à l'hydrologie ? : Oui
 Types de perturbations à l'hydrologie : Drainage
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : 70

Topographie et hydrologie

Situation topographique : Plat
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions : Aucun
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité : Rivière, Fossé
 Commentaires :

Lien hydrologique : Oui
 Indicateurs primaires : Aucun
 Indicateurs hydrologiques positifs : Non

Sol

Profondeur de la nappe phréatique : Non observée
 Classe de drainage : 4 - Imparfait
 Commentaires :

Cas complexes : Refus sur induration après 60 cm.
 Sols hydromorphes : Non

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
0	40	Loam	Aucun	Brun	Aucun	Aucune	Non	Non
40	60	Loam sableux	Aucun	Brun	Peu	Orange	Non	Non

Photo 1



Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		

Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Salix sp. - FACH	10	100	Oui	
Total :	10	100		

Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Persicaria sagittata - OBL	5	5		
Phalaris arundinacea - FACH	70	75	Oui	
Eutrochium maculatum - FACH	2	2		
Onoclea sensibilis - FACH	5	5		
Parthenocissus quinquefolia - NI	2	2		
Espèce inconnue 01 (spécifier dans les notes)	1	1		
Urtica dioica - FACH	2	2		
Bidens frondosa - FACH	3	3		
Impatiens capensis - FACH	3	3		
Total :	93	100		

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
2

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
0

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Oui

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées : Cerfeuil des bois (inconnu 1)

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ? *Oui*

Test d'indicateurs hydrologiques positif ? *Non*

Présence de sols hydromorphes ? *Non*

Station est-elle un milieu humide ? *Oui*

Type de milieu humide : *Marais*

Type de milieu mésique :

Autres commentaires : 609@635 de part et d'autre du cours d'eau

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-12

Coordonnées X (longitude DD) : -73.0974636594067
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.406596980907
 Précision moyenne du GPS : 4.66300838501753

Date & heure : 08/31/2020 4:00 PM
 Évaluateurs : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Perturbations

Perturbation à la végétation ? :
 Types de perturbations à la végétation :
 Perturbation au sol ? :
 Types de perturbations au sol :
 Commentaires :

Perturbation à l'hydrologie ? :
 Types de perturbations à l'hydrologie :
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :

Topographie et hydrologie

Situation topographique :
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions :
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité :
 Commentaires :

Lien hydrologique :
 Indicateurs primaires :
 Indicateurs hydrologiques positifs :

Sol

Profondeur de la nappe phréatique :
 Classe de drainage :
 Commentaires :

Cas complexes :
 Sols hydromorphes :

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
------------------	----------------	---------	----------	----------------	------------------------------------	-------------------------	-----------	--------------------------

Photo 1



Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
0

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
0

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ?

Test d'indicateurs hydrologiques positif ?

Présence de sols hydromorphes ?

Station est-elle un milieu humide ?

Type de milieu humide :

Type de milieu mésique :

Autres commentaires : Waypoint p12, **champ de soya, milieu anthropique.**

Formulaire d'identification des milieux humides

Identification

Numéro de projet : TR19048A
 Numéro de placette : P-014

Coordonnées X (longitude DD) : -73.1062054187828
 Coordonnées Y (latitude DD) : 46.41336009673
 Précision moyenne du GPS : 4.62246285281901

Date & heure : 09/01/2020 3:03 PM
 Évaluateurs : Stéphanie Larocque-Desroches, Hugo Witek

Perturbations

Perturbation à la végétation ? : Oui
 Types de perturbations à la végétation : Espèces exotiques envahissantes, Activité humaine
 Perturbation au sol ? : Non
 Commentaires :

Types de perturbations au sol :
 Perturbation à l'hydrologie ? : Non
 Types de perturbations à l'hydrologie :
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : 15

Topographie et hydrologie

Situation topographique : Mi pente
 Micro-dépressions humides (<30 m²) :
 Caractéristiques des micro-dépressions : Aucun
 Plan d'eau ou cours d'eau à proximité : Rivière, Cours d'eau intermittent
 Commentaires :

Lien hydrologique : Oui
 Indicateurs primaires : Aucun
 Indicateurs hydrologiques positifs : Non

Sol

Profondeur de la nappe phréatique : Non observée
 Classe de drainage : 4 - Imparfait
 Commentaires :

Cas complexes : Refus sur induration après 50 cm
 Sols hydromorphes : Non

Description du profil de sol

Profondeur début	Profondeur fin	Texture	Von Post	Couleur du sol	Abondance des mouchetures marquées	Couleur des mouchetures	Redoxique	Réductique 100% gleyifié
0	40	Sable fin loameux	Aucun	Brun	Aucun	Aucune	Non	Non
40	50	Loam sableux fin	Aucun	Brun	Peu	Orange	Non	Non

Photo 1



Photo 2



Végétation - espèces par strate

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Total :		100		
Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Salix sp. - FACH	10	100	Oui	
Total :	10	100		
Espèce non ligneuse Nom et statut	% absolu	% relatif	Espèce dominante = obligée ou facultative	Espèce dominante = non indicateur
Eutrochium maculatum - FACH	80	84	Oui	
Phalaris arundinacea - FACH	15	16		
Total :	95	100		

Test de dominance

A - Nombre total des espèces dominantes obligées ou facultatives :
2

B - Nombre total des espèces dominantes non indicatrices :
0

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A > B) ?
Oui

Commentaire sur espèces arborescentes :

Commentaire sur espèces arbustives :

Commentaire sur espèces herbacées :

Synthèse

Végétation typique des milieux humides ? *Oui*

Test d'indicateurs hydrologiques positif ? *Non*

Présence de sols hydromorphes ? *Non*

Station est-elle un milieu humide ? *Oui*

Type de milieu humide : *Marais*

Type de milieu mésique :

Autres commentaires : *Waypoint 740 parcelle MH riverain bordure cours d'eau agricole Limite = 740 à 751, rejoindre la route en ligne droite (longe le cours d'eau)*

G

Annexe G Liste des espèces végétales envahissantes

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements

climatiques

Direction de l'expertise en biodiversité

Février 2017

Listes des plantes vasculaires exotiques envahissantes prioritaires

Note : Ces listes sont partielles et peuvent être modifiées suite à la détection de nouvelles plantes vasculaires exotiques envahissantes.

Si une nouvelle plante exotique envahissante ne faisant pas partie de cette liste est observée, signalez-là à l'aide de Sentinelle.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>

Catégorie 1 : espèces exotiques envahissantes préoccupantes

Espèces exotiques présentes au Québec et qui ont des impacts négatifs importants ou qui ont le potentiel d'avoir des impacts négatifs importants sur l'environnement, l'économie ou la société.

Nom Latin	Nom commun
<i>Acer negundo</i>	érable à Giguère
<i>Acer platanoides</i>	érable de Norvège
<i>Aegopodium podagraria</i>	égopode podagraire
<i>Alliaria petiolata</i>	alliaire officinale
<i>Angelica sylvestris</i>	angélique sauvage
<i>Anthriscus sylvestris</i>	anthrisque des bois
<i>Bromus inermis</i>	brome inerme
<i>Butomus umbellatus</i>	butome à ombelle
<i>Cardamine pratensis</i>	cardamine des prés
<i>Celastrus orbiculatus</i>	célastre asiatique
<i>Cynanchum louiseae</i>	dompte-venin noir
<i>Cynanchum rossicum</i>	dompte-venin de Russie
<i>Eriochloa villosa</i>	ériochloé velue
<i>Euphorbia esula</i>	euphorbe ésule
<i>Fallopia japonica var. japonica</i>	renouée du Japon
<i>Fallopia sachalinensis</i>	renouée de Sakhaline
<i>Fallopia Xbohemica</i>	renouée de Bohème
<i>Frangula alnus</i>	nerprun bordaine
<i>Galium mollugo</i>	gaillet mollugine
<i>Glyceria maxima</i>	glycérie aquatique
<i>Helianthus tuberosus</i>	topinambour
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	berce du Caucase
<i>Heracleum sphondylium</i>	berce commune
<i>Hesperis matronalis</i>	julienne des dames
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	hydrocharide grenouillette
<i>Impatiens glandulifera</i>	impatiente glanduleuse
<i>Iris pseudacorus</i>	iris faux-acore

<i>Lonicera morrowii</i>	chèvrefeuille de Morrow
<i>Lonicera tatarica</i>	chèvrefeuille de Tartarie
<i>Lysimachia nummularia</i>	lysimaque nummulaire
<i>Lysimachia punctata</i>	Lysimaque ponctuée
<i>Lythrum salicaria</i>	salicaire commune
<i>Misanthus sacchariflorus</i>	misanthus commun
<i>Myosotis scorpioides</i>	myosotis scorpioïde
<i>Myriophyllum spicatum</i>	myriophylle à épi
<i>Nasturtium officinale</i>	cresson de fontaine
<i>Pastinaca sativa</i>	panais sauvage
<i>Petasites japonicus</i>	pétasite du Japon
<i>Phalaris arundinacea</i>	alpiste roseau
<i>Phragmites australis</i> subs. <i>australis</i>	roseau commun
<i>Potamogeton crispus</i>	potamot crépu
<i>Rhamnus cathartica</i>	nerprun cathartique
<i>Rorippa amphibia</i>	rorippe amphibie
<i>Saponaria officinalis</i>	saponaire officinale
<i>Symphytum officinale</i>	consoude officinale
<i>Trapa natans</i>	châtaigne d'eau
<i>Ulmus pumila</i>	orme de Sibérie
<i>Valeriana officinalis</i>	valérianne officinale
<i>Vinca minor</i>	petite pervenche

Catégorie 2 : espèces exotiques envahissantes préoccupantes à nos portes

Espèces qui n'ont pas encore été observées au Québec, mais qui sont présentes dans les états et provinces limitrophes. Ces espèces ont un fort potentiel d'envahissement et pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement, l'économie ou la société. Il est important de rapporter toute observation de ces espèces.

Nom Latin	Nom commun
<i>Cabomba caroliniana</i>	cabomba de Caroline
<i>Egeria densa</i>	élodée dense
<i>Eichhornia crassipes</i>	Jacinthe d'eau
<i>Hydrilla verticillata</i>	hydrille verticillé
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	myriophylle aquatique
<i>Najas minor</i>	petite naïade
<i>Nymphoides peltata</i>	faux-nymphéa pelté
<i>Pistia stratiotes</i>	laitue d'eau
<i>Pueraria montana</i>	kudzu
<i>Salvinia spp.</i>	
<i>Stratiotes aloides</i>	aloès d'eau

H

Annexe H Fiches de terrain des EVEE

Formulaire de caractérisation des espèces végétales envahissantes

Identification

Numéro de projet : TR19048A

Numéro de colonie :

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches

Date & heure : s.o.

Latitude : Toute la zone d'étude

Longitude : Toute la zone d'étude

Précision moyenne du GPS (m) : s.o.

Caractéristique de la colonie

Espèce observée : Alpiste roseau

Autre espèce : s.o.

Superficie (m²) : **sur toute la zone d'étude**

Densité de recouvrement (%) : talles ponctuelles tout au long de la zone d'étude

Commentaires :

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des espèces végétales envahissantes

Identification

Numéro de projet : TR19048A

Numéro de colonie : 20-08-31 12:05:58

Latitude : 46.4154331712283

Longitude : -73.1126338325303

Précision moyenne du GPS (m) : 4.64212184035756

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches

Date & heure : 31 août 2020 12:05

Caractéristique de la colonie

Espèce observée : Anthrisque des bois

Autre espèce :

Superficie (m²) : moins de 25 m²

Densité de recouvrement (%) : moins de 25%

Commentaires :

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des espèces végétales envahissantes

Identification

Numéro de projet : Tr19048a

Numéro de colonie : 20-08-31 12:05:58

Latitude : 46.4154331712283

Longitude : -73.1126338325303

Précision moyenne du GPS (m) : 4.64212184035756

Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches

Date & heure : 31 août 2020 12:05

Caractéristique de la colonie

Espèce observée : Brome inerme

Superficie (m²) : 25 m² - 100 m²

Autre espèce :

Densité de recouvrement (%) : moins de 25%

Commentaires :

Photo 1



Photo 2



Formulaire de caractérisation des espèces végétales envahissantes

Identification

Numéro de projet : TR19048A
Numéro de colonie : 20-08-31 15:02:25
Évaluateur : Stéphanie Larocque-Desroches
Date & heure : 08/31/2020 3:02 PM

Latitude : 46.4097376746399
Longitude : -73.1045630649064
Précision moyenne du GPS (m) : 4.69925113779899

Caractéristique de la colonie

Espèce observée : Superficie (m^2) : < 25 m²
Autre espèce : Gaillet Molugo Densité de recouvrement (%) : < 25 %

Commentaires :

Photo 1



Photo 2





Annexe I

Correspondance CDPNQ (faune-flore)

Stéfanie Larocque-Desroches

De: Véronneau, Sylvie <Sylvie.Veronneau@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 20 mai 2020 14:05
À: Stéfanie Larocque-Desroches
Objet: TR: Demande d'information - CDPNQ - Faune-flore Tronçon routier - Saint-Paulin
Pièces jointes: Zone d'étude.zip

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'information du 1^{er} mai 2020 concernant la présence d'espèces floristiques menacées ou vulnérables dans la municipalité de Saint-Paulin. Nous avons donc consulté la banque de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) afin de répondre à votre requête pour la zone que vous nous avez désignée.

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces floristiques, le traitement est assuré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques alors que pour les espèces fauniques, la responsabilité incombe au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Après vérification,

Aucune espèce floristique à statut précaire n'est répertoriée dans la zone immédiate du projet ni dans un rayon de moins de 8 km du lieu du projet mentionné en rubrique.

L'adresse suivante de notre site Internet (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>) fournit les fiches signalétiques donnant les descriptions, croquis ou photos relatives aux EMV/ESMV et leurs habitats associés répertoriés au Québec. Nous vous invitons également à prendre connaissance de la 3^e édition des « Plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec » qui se trouve à l'adresse suivante: <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/atlas/plantes.pdf>.

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes soit, n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Par conséquent, l'avis émis par le CDPNQ concernant un territoire particulier ne doit pas être considéré comme définitif et un substitut aux inventaires requis. Dans cette éventualité, nous apprécierions obtenir les données brutes recueillies afin de bonifier notre banque (<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/espece.htm>).

Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, notamment de la récolte, nous vous demandons de ne pas divulguer ces informations à un tiers et de les employer seulement dans le contexte de votre demande.

En espérant ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins, nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Salutations cordiales.

Sylvie Véronneau, agente de secrétariat

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANALYSE ET DE L'EXPERTISE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581, poste 2058
Télécopieur : 819 371-6987
[Courriel : sylvie.veronneau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:sylvie.veronneau@environnement.gouv.qc.ca)

De : Stéphanie Larocque-Desroches <Stefanie.Larocque-Desroches@cima.ca>

Envoyé : 1 mai 2020 15:21

À : Véronneau, Sylvie <Sylvie.Veronneau@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demande d'information - CDPNQ - Faune-flore

Bonjour madame Véronneau,

La demande ci-dessous (voir courriel plus bas), concernant un tronçon routier à Saint-Paulin, a été transmise par erreur à l'adresse mauricie.environnement.gouv.qc.ca lundi dernier (27 avril). La demande vous a probablement été transférée, et elle est toujours valide. Je vous transmets (voir p.j.) toutefois une **zone d'étude (.SHP)** reçue entre temps, qui est plus précise que les deux coordonnées présentes dans la demande initiale. Les coordonnées centrales de la zone d'étude sont les suivantes :

- Latitude : **46.408500°**
- Longitude : **-73.103281°**

Serait-il possible d'obtenir un accusé de réception de la présente demande d'information, de la demande initiale et du shapefile en pièce jointe?

Je vous remercie.

STÉPHANIE LAROCQUE-DESROCHES, B. Sc. biol., M. Env.
Professionnelle junior, Environnement / Environnement et urbanisme

T 418-834-2273 poste 1282 C 514-206-7003 F 418-834-3356
501–1190B, rue de Courchevel, Lévis QC G6W 0M6 CANADA



De : Internet DR04 <mauricie@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 avril 2020 10:21

À : Stéphanie Larocque-Desroches <Stefanie.Larocque-Desroches@cima.ca>

Objet : Re: Demande d'information - CDPNQ - Faune-flore

Bonjour,

À l'avenir veuillez adresser vos demandes d'espèces floristiques (CDPNQ) à Mme Sylvie Véronneau à l'adresse courriel suivante :

sylvie.veronneau@environnement.gouv.qc.ca

De : Stéphanie Larocque-Desroches <Stefanie.Larocque-Desroches@cima.ca>

Envoyé : 27 avril 2020 14:17

À : mauricie.faune@mffp.gouv.qc.ca <mauricie.faune@mffp.gouv.qc.ca>; Internet DR04

<mauricie@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Demande d'information - CDPNQ - Faune-flore

Bonjour,

CIMA+ a été mandaté pour la réalisation de la caractérisation du milieu naturel de deux zones d'étude (tronçons routiers) situés dans la municipalité de Saint-Paulin. Dans le cadre de cette étude, nous désirons savoir si les éléments suivants ont été répertoriés près des deux zones d'étude ainsi que dans les environs de ces dernières :

- Occurrence d'espèces faunique ou floristique à statut particulier (avec shapefiles, si possible) ;
- Territoire protégé ou milieu sensible ;
- Liste des espèces de poissons fréquentant la rivière du Loup (sinon des cours d'eau à proximité) ;
- Date de protection des activités de reproduction du poissons pour les cours d'eau (carte faunique avec les espèces d'eau chaude ou d'eau froide qui indique les périodes autorisées pour les travaux dans l'eau) ;
- Présence de milieux humides ;
- Présences de d'autres cours d'eau connus ;
- Tout autre élément sensible à considérer.

Lorsque les informations géoréférencées sont disponibles, serait-ce possible de recevoir les données à la fois en format Excel et en shapefile svp ?

Les coordonnées centrales des deux aires à l'étude sont les suivantes (voir KMZ) :

Secteur 1 :

- Latitude : 46,406833°
- Longitude : -73,094554°

Secteur 2 :

- Latitude : 46,412913°
- Longitude : -73,106236°

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Meilleures salutations,

STÉPHANIE LAROCQUE-DESROCHES, B. Sc. biol., M. Env.
Professionnelle junior, Environnement / Environnement et urbanisme

T 418-834-2273 poste 1282 C 514-206-7003 F 418-834-3356
501–1190B, rue de Courchevel, Lévis QC G6W 0M6 CANADA



PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 25 mai 2020

Madame Stéphanie Laroque-Desroches
Cima +
501–1190B, rue de Courchevel,
Lévis QC G6W 0M6

Objet : Requête concernant la présence d'espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou rares situées sur le territoire de Saint-Paulin.

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'information adressée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)-volet faune, concernant l'objet en titre.

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. **Les informations consignées reflètent l'état des connaissances.** Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes soit, n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Par conséquent, l'avis émis par le CDPNQ concernant un territoire particulier ne doit pas être considéré comme étant définitif et un substitut aux inventaires requis.

Après vérification, nous vous avisons de la **présence**, au CDPNQ, **d'espèces fauniques en situation précaire** (menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées) pour le territoire que vous avez identifié ou à proximité de celui-ci. Vous trouverez l'information demandée dans les documents joints.

La couche numérique d'information correspond aux occurrences polygonales des espèces relevées. Cette couche est géoréférencée en latitude/longitude dans le système de référence NAD83. L'information associée provient d'une base de données en format Access. Si vous avez des difficultés à ouvrir ces documents, veuillez nous en informer.

Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, notamment de la récolte, nous exigeons que ces informations ne soient pas divulguées à un tiers et qu'elles soient employées seulement dans le contexte de la présente demande.

Veuillez noter que les renseignements doivent nécessairement être interprétés conjointement avec le degré de précision de l'occurrence. En effet, l'information sur les localisations est parfois imprécise (**lorsque de précision M ou G**) mais indique que ces espèces peuvent être présentes dans la zone à l'étude. Par ailleurs, selon la potentialité du territoire concerné, il peut s'avérer opportun de réaliser un inventaire de terrain, soit pour vérifier la localisation exacte ou la persistance des espèces rapportées ou encore pour vérifier si des espèces potentielles non signalées jusqu'à maintenant sont présentes dans la zone à l'étude.

Pour faire mention des documents fournis, nous suggérons la formulation suivante :

Citation générale :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année.
Extractions du système de données pour le territoire deMinistère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) [ou MELCC le cas échéant], Québec. x pages.

Citation d'un rapport en particulier :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année.
Titre du rapport. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) [ou MELCC le cas échéant], Québec. x pages.

Pour une donnée en particulier, l'auteur doit être cité et son autorisation accordée avant diffusion dans une publication.

Afin de faire du **CDPNQ** l'outil le plus **complet** possible, il nous serait utile de **recevoir vos données relatives aux espèces menacées issues d'inventaires reliés à ce projet**. Veuillez noter que les données pour les nouvelles occurrences nous

intéressent particulièrement, mais que les mises à jour d'occurrences déjà connues sont aussi importantes.

En espérant ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins, nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Pour un complément d'information, je vous invite à visiter le **site Web du CDPNQ** : www.cdpnq.gouv.qc.ca

Pour obtenir la **cartographie légale** des habitats fauniques présents sur le site de votre projet, vous pouvez référer au lien suivant : <http://geoboutique.mern.gouv.qc.ca>. Dans les *Couches thématiques*, sélectionner : « Couche des habitats fauniques à l'échelle de 1/20 000 ». Veuillez noter que des frais de produits et services sont applicables.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Yves Robitaille
Répondant CDPNQ-volet faune
Original signé*

Espèces à risque pour un secteur de Saint-Paulin

1 – Nombre total d'occurrences pour cette requête : 1

Nom latin - (no d'occurrence)

Nom français

Localisation / Caractérisation

Latitude / Longitude

Qualité - Précision

Indice de biodiversité

Dernière observation

FAUNE

Glyptemys insculpta - (19118)

tortue des bois

Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin et Sainte-Angèle-de-Prémont, Mauricie : L'occurrence est située le long des rivières du Loup et Sacacomie. / 1990 : L'espèce a été observée à 2 reprises.

1991 : L'espèce a été observée à 1 reprise.

1993 : L'espèce a été observée à 2 reprises.

1994 : L'espèce a été observée à 1 reprise.

1995 : L'espèce a été observée à 2 reprises.

1998 : L'espèce a été observée à 1 reprise.

2001 : L'espèce a été observée à 6 reprises.

2002 : L'espèce a été observée à 6 reprises.

2003 : L'espèce a été observée à 12 reprises.

2006 : L'espèce a été observée à 242 reprises.

2009 : L'espèce a été observée à 4 reprises.

2012 : L'espèce a été observée à 2 reprises.

2015 : L'espèce a été observée à 1 reprise.

2018: 7 individus sont observés.

Habitat : sable, friche entourée de forêt.

46,619 / -73,219

C (Passable) - S (Seconde, 150 m)

B4.01

2018-06-20

Meilleure source : BORAQ 2015-. Banque d'Observations des Reptiles et Amphibiens du Québec, active depuis mars 2015 . Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 1

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection								Nombre au Québec**	
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	I	
FAUNE															
<i>Glyptemys insculpta</i> tortue des bois M (Menacée) / M (Menacée)	G3	N3	S3	Vulnérable	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	141
				Totaux:	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	

* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

** Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (GRANKe; l'aire de répartition totale) N (NRANKe; le pays) et S (SRANKe; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes : B : population animale reproductrice (breeding); H : historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice; N : population animale non reproductrice; NA : présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR : rang non attribué; Q : statut taxinomique douteux; T : taxon infra-spécifique ou population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : disparue; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité : 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé (pour plus de détails, voir à la page suivante)

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE
 (adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous- indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
B2	.01	Occurrence autre que d'excellente qualité d'un élément G1
	.02	Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
	.04	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés aux rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés aux rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphasis sur le ou les éléments les plus rares. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (F et H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

Intérêt pour la conservation

Les occurrences avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérées comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

Références

The Nature Conservancy. 1994. The Nature Conservancy Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers. 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy. 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.

Stéfanie Larocque-Desroches

De: Paquin, Émilie (04-DGFa) <Emilie.Paquin@mffp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 26 mai 2020 09:33
À: Stéfanie Larocque-Desroches
Cc: Dombrowski, Pascale (04-DGFa)
Objet: RE : Demande d'information - CDPNQ faune-flore

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

En réponse à votre demande d'informations fauniques du 1^{er} mai 2020, voici les informations qui sont disponibles. Les habitats fauniques et les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), si demandés, seront envoyés séparément par M. Yves Robitaille.

Habitats de reproduction du poisson

Aucune information n'est disponible concernant les habitats de reproduction du poisson dans ce secteur. Selon la nature des travaux, des inventaires pourraient s'avérer nécessaires pour documenter la présence potentielle de site de fraie.

Liste des espèces répertoriées

Selon les données actuellement disponibles, les espèces suivantes ont toutefois été répertoriées dans ce secteur de la rivière du Loup :

- Barbotte brune
- Crapet-soleil
- Meunier noir
- Lamproie de l'Est
- Omble de fontaine
- Perchaude
- Épinoche à trois épines
- Museau noir
- Méné à grosse tête
- Umbre de vase
- Ventre-citron
- Museau noir
- Méné jaune
- Mulet à cornes
- Fondule barré
- Méné à museau arrondi
- Méné à nageoires rouges
- Achigan à petite bouche
- Ouitouche

D'autres espèces de poissons non répertoriées sont possiblement présentes dans le secteur. Des inventaires pourraient s'avérer nécessaires pour documenter les espèces présentes.

Période autorisée de réalisation pour des travaux dans l'habitat du poisson

En raison des espèces présentes dans le secteur, la période autorisée de réalisation pour des travaux dans l'habitat du poisson est du 15 juillet au 15 septembre, mais elle pourrait varier selon la nature exacte des travaux, leur localisation précise ou de nouvelles informations sur les espèces présentes.

Sites fauniques d'intérêt (SFI)

Il n'y a pas de SFI d'identifié dans le secteur. Les SFI ont été identifiés dans un contexte d'exploitation forestière et sont donc majoritairement localisés en territoire public dans les unités d'aménagement forestier. L'absence de SFI dans ce secteur ne signifie toutefois pas l'absence de site faunique à caractère particulier ou sensible.

Données d'exploitation fauniques

Aucune donnée d'exploitation faunique n'est disponible pour la faune aquatique dans ce secteur. Vous trouverez ci-dessous les données d'exploitation fauniques pour la faune terrestre (cerf, orignal, ours et dindon) des cinq dernières années dans un rayon de 5 km des coordonnées fournies. Le secteur à l'étude est situé dans la zone de chasse 26.

Données de récolte pour les années 2015 à 2019

Espèce	2015	2016	2017	2018	2019	Total (5 ans)
Cerf	-	-	-	-	-	-
Orignal	2	1	2	2	2	9
Ours	3	6	4	7	10	30
Dindon	1	-	2	1	5	9

Comme aucun rayon n'était spécifié dans la demande, un rayon de 5 kilomètres a été utilisé. Les données d'exploitation de 2020 ne sont pas encore disponibles.

Données d'inventaire aérien de la grande faune

- Orignal

Le dernier inventaire aérien de la population d'orignaux pour la zone 26 a été réalisé à l'hiver 2012. Le secteur à l'étude se trouve dans une strate de densité faible estimée à 3,3 orignaux/10km².

- Cerf de virginie

Aucun inventaire aérien de la population de cerfs de Virginie de la zone 26 n'a encore été réalisé.

Autre données demandées

Les informations disponibles pour la faune aquatique et la grande faune dans la zone d'étude ont été transmises. Les autres demandes, notamment la présence de territoire protégé, de milieu sensible ou d'autres éléments sensibles qui pourraient être à considérer, autre que pour la faune aquatique et la grande faune n'ont pas été traitées.

Important

Les données provenant de différentes sources (inventaires du Ministère ou réalisés par des tiers) sont intégrées graduellement à nos systèmes de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes peut ne pas encore être intégrée à nos systèmes, présenter des lacunes quant à la précision géographique ou encore, avoir besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Par

conséquent, les informations concernant un territoire particulier ne doivent pas être considérées comme étant définitives ni constituer un substitut aux inventaires requis. Pour ces raisons, **des inventaires de terrain et des caractérisations complémentaires, à la charge du demandeur, pourraient s'avérer nécessaires, selon la nature du projet.**

La présente réponse **ne constitue pas un avis faunique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur l'impact du projet sur le milieu récepteur** et ne peut être interprété comme tel. **Les informations transmises doivent être utilisées uniquement pour les fins de gestion du projet concerné par la demande d'informations fauniques.** Les informations ne peuvent être diffusées, vendues, prêtées, données, échangées, distribuées ou présentées au public ou auprès d'un tiers non concerné par la présente demande sous quelque forme que ce soit (Internet, format électronique ou papier, etc.) sans une autorisation écrite du secteur concerné du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

En espérant que ces informations seront utiles à votre projet. Vous pouvez me contacter si des informations complémentaires vous étaient nécessaires.

Cordialement,

Émilie Paquin, biologiste

[Direction de la gestion de la faune Mauricie–Centre-du-Québec](#)

[Direction générale du secteur central](#)

[Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs](#)

100, rue Laviolette, bureau 207

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 371-6151, poste 327

emilie.paquin@mffp.gouv.qc.ca

mffp.gouv.qc.ca

De : Stéphanie Larocque-Desroches [<mailto:Stefanie.Larocque-Desroches@cima.ca>]

Envoyé : 1 mai 2020 14:58

À : Mauricie Faune <Mauricie.Faune@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : Demande d'information - CDPNQ faune-flore

Bonjour,

CIMA+ a été mandaté pour la réalisation de la caractérisation du milieu naturel d'une zone d'étude (tronçon routier) située dans la municipalité de Saint-Paulin. Dans le cadre de cette étude, nous désirons savoir si les éléments suivants ont été répertoriés près de la zone d'étude ainsi que dans les environs de cette dernière :

- Occurrence d'espèces fauniques à statut particulier (avec shapefiles, si possible) ;
- Territoire protégé ou milieu sensible ;
- Liste des espèces de poissons fréquentant la rivière du Loup (sinon des cours d'eau à proximité) ;
- Date de protection des activités de reproduction du poissons pour les cours d'eau (carte faunique avec les espèces d'eau chaude ou d'eau froide qui indique les périodes autorisées pour les travaux dans l'eau) ;
- Tout autre élément sensible à considérer.

Lorsque les informations géoréférencées sont disponibles, serait-ce possible de recevoir les données à la fois en format Excel et en shapefile svp ?

Les coordonnées centrales sont les suivantes :

- Latitude : 46.408500°
- Longitude : -73.103281°

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Meilleures salutations,

STÉFANIE LAROCQUE-DESROCHES, B. Sc. biol., M. Env.
Professionnelle junior, Environnement / Environnement et urbanisme

T 418-834-2273 poste 1282 C [REDACTED] F 418-834-3356
501–1190B, rue de Courchevel, Lévis QC G6W 0M6 CANADA



De : [Mitchell, Dorothée](#)
A : [David Ouzilleau](#)
Cc : [Stéphanie Larocque-Desroches](#)
Objet : TR: Période de restriction - rivière du Loup - rte 349 St-Paulin
Date : 28 septembre 2020 09:49:42

Bonjour David,

J'ai la confirmation que la période de restriction à utiliser est bien celle du 15 septembre au 15 juin (voir courriel plus bas).

Bonne journée

Dorothée Mitchell

Biographe
Direction de la coordination et des relations avec le milieu



Ministère des Transports du Québec
Direction de la Mauricie - Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Cell [REDACTED]

De : Biron, Julie-Anne (04-DGFA) <Julie-Anne.Biron@mffp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 septembre 2020 09:15

À : Mitchell, Dorothée <Dorothee.Mitchell@transports.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Période de restriction - rivière du Loup - rte 349 St-Paulin

Avertissement automatisé: Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissiez pas l'expéditeur.

Bonjour Dorothée,

La période de restriction qui s'applique est celle du 15 septembre au 15 juin.

Bonne journée,

Julie-Anne Biron

Biographe

Direction de la gestion de la faune Mauricie-Centre-du-Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

100, rue Laviolette, bureau 207

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 371-6151, poste 287

julie-anne.biron@mffp.gouv.qc.ca

mffp.gouv.qc.ca

De : Mitchell, Dorothée <Dorothee.Mitchell@transports.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 septembre 2020 11:14

À : Biron, Julie-Anne (04-DGFa) <Julie-Anne.Biron@mffp.gouv.qc.ca>

Cc : David Ouzilleau <David.Ouzilleau@cima.ca>; Paquin, Émilie (04-DGFa) <Emilie.Paquin@mffp.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Période de restriction - rivière du Loup - rte 349 St-Paulin

Bonjour Julie-Anne,

Selon la dernière version de la cartographie des périodes de restrictions, la période à appliquer dans le secteur de la rivière du Loup entre St-Paulin et St-Alexis-des-Monts, serait du 15 septembre au 15 juin. Selon une correspondance entre Émilie Paquin et notre mandataire, elle serait plutôt du 15 septembre au 15 juillet (mais pourrait varier selon la nature des travaux). Nous nous demandons quelle période utiliser dans le cadre de notre projet. Il s'agit d'un projet de rehaussement de la route 349 et qui est actuellement en étude d'impact.

Merci

Dorothée Mitchell

Biogiste

Direction de la coordination et des relations avec le milieu



Ministère des Transports du Québec

Direction de la Mauricie - Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Cell [REDACTED]

De : David Ouzilleau <David.Ouzilleau@cima.ca>

Envoyé : 21 septembre 2020 10:31

À : Mitchell, Dorothée <Dorothée.Mitchell@transports.gouv.qc.ca>

Cc : Deschamps, Émilie <Emilie.Deschamps@transports.gouv.qc.ca>; Nathalie Fournier <Nathalie.Fournier@cima.ca>; Roxane Tremblay <Roxane.Tremblay@cima.ca>

Objet : RE: Période de restriction - rivière du Loup - rte 349 St-Paulin

Avertissement automatisé: Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissiez pas l'expéditeur.

Bonjour Dorothée,

Tel que présenté dans le PC-2, la période de restriction du poisson est du 15 septembre au 15 juillet en fonction d'un courriel reçu du MFFP suite à une demande d'information du 1 mai 2020 (voir courriel en p.j.).

Salutations.

DAVID OUZILLEAU, M. Sc. géogr.
Chargé de projet / Environnement

C [REDACTED]
501–1190B, rue de Courchevel, Lévis QC G6W 0M6 CANADA



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

De : Mitchell, Dorothée <Dorothee.Mitchell@transports.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 septembre 2020 09:11

À : Nathalie Fournier <Nathalie.Fournier@cima.ca>; Roxane Tremblay <Roxane.Tremblay@cima.ca>

Cc : David Ouzilleau <David.Ouzilleau@cima.ca>; Deschamps, Émilie <Emilie.Deschamps@transports.gouv.qc.ca>

Objet : Période de restriction - rivière du Loup - rte 349 St-Paulin

Bonjour,

Après vérification, je confirme que la période de restriction dans ce secteur est du 15 septembre au 15 juin.

Bonne semaine!

Dorothée Mitchell
Biologiste
Direction de la coordination et des relations avec le milieu



Ministère des Transports du Québec
Direction de la Mauricie - Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Cell. [REDACTED]

C

Annexe C
Rapport d'évaluation environnemental de site phase I

Ministère des Transports du Québec

Rapport final

Mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I
Rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin

TR19048A-ENV-PI-01



CIMA+

Numéro de projet CIMA+ : TR19048A
Novembre 2020

Ministère des Transports du Québec

Rapport final

Mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I
Rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin

TR19048A-ENV-PI-01

Préparé par :


Juan Sebastian Sanchez, M. Sc. A.
Professionnel | Environnement

Vérifié par :


Philippe St-Germain, géo., M. Sc.
Chargé de projet | Environnement



1190-B, rue de Courchevel, bureau 501
Lévis (Québec) G6W 0M6
Tél. bur. : 418-834-2273

Numéro de projet CIMA+ : TR19048A
Novembre 2020

Équipe de réalisation

CIMA+ s.e.n.c.

Roxane Tremblay, M. Sc. biol., Ph. D. géogr.	Directrice environnement
Philippe St-Germain, géo., M. Sc.	Réviseur
Juan Sebastian Sanchez, M. Sc. A.	Recherche et rédaction
Xavier Guérin, techn.	Recherche
Stéfanie Larocque-Desroches, B. Sc. biol., M. Env.	Visite de site Cartographie
Josée Labonté, adjointe admin.	Révision et édition

Référence à citer

CIMA+, 2020. *Mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I – Rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin*. Rapport préparé pour le ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet TR19048A. 23 pages + annexes.

Propriété et confidentialité

« À moins d'entente entre CIMA+ s.e.n.c. et son client à l'effet contraire, tous les documents, qu'ils soient imprimés ou électroniques, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont contenus, appartiennent exclusivement à CIMA+ s.e.n.c., laquelle réserve tous ses droits d'auteur. Toute utilisation ou reproduction sous quelque forme que ce soit, même partielle, est strictement interdite à moins d'obtenir l'autorisation de CIMA+ s.e.n.c. ».

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1	Mise en contexte et mandat	1
1.2	Objectifs	1
1.3	Approche méthodologique.....	1
1.4	Utilisation du rapport	5
1.5	Précision au sujet des services rendus.....	5
2.	Informations générales.....	7
2.1	Description générale du site	7
2.2	Zonage et usages autorisés	7
2.3	Physiographie du site	7
3.	Revue documentaire	9
3.1	Études antérieures et documents du propriétaire	10
3.2	Banques de données ministérielles provinciales	10
3.3	Demandes d'accès à l'information.....	12
3.4	Photographies satellites du site et des environs	13
4.	Visite de site	15
4.1	Conditions générales du site	15
4.2	Bâtiment(s).....	15
4.3	Bruits et vibrations.....	15
4.4	Odeurs et taches.....	16
4.5	Entreposage de produits dangereux ou inconnus.....	16
4.6	Stockage en surface.....	16
4.7	Réservoirs souterrains	16
4.8	Infrastructures publiques	16
4.9	Remblai	16
4.10	Terrains adjacents.....	16
5.	Entrevue.....	17
6.	Bilan des enjeux environnementaux.....	19
6.1	Activités réglementaires désignées	19
6.2	Contamination réelle	19
6.3	Contamination potentielle	19
7.	Conclusions et recommandations	21
8.	Références.....	23

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation du site à l'étude	3
--	---

Liste des annexes

Annexe A : Portée et limitations

Annexe B : Recherche documentaire

Annexe C : Montage photographique

1. Introduction

1.1 Mise en contexte et mandat

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit des travaux de rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin. Le tronçon routier inclus dans le présent mandat s'inscrit dans la poursuite des activités de conception conformément au *Guide de préparation des projets routiers* du MTQ. L'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) menée sur les variantes de l'époque ne couvrent pas tout le secteur actuellement ciblé par les nouveaux scénarios de conception. Puisque la zone à l'étude a évolué et que l'évaluation environnementale de site phase 1 a été réalisée il y a plus de 8 ans, le MTQ a mandaté CIMA+ afin d'effectuer la mise à jour d'une évaluation environnementale de site (ÉES) phase I réalisée par la société Genivar en 2012¹.

1.2 Objectifs

Les objectifs visés par cette étude sont les suivants :

- + Définir les problématiques environnementales potentielles reliées aux usages du terrain à l'étude ainsi qu'à ceux des terrains adjacents depuis 2012, soit depuis l'émission de l'évaluation environnementale de site phase I réalisée par Genivar;
- + Déterminer les types de contamination possibles ainsi que les secteurs et les médiums ayant pu être affectés (sol et eau souterraine) depuis 2012.

Conjuguée aux conclusions et recommandations de la phase I de Genivar de 2012, la mise à jour de l'ÉES phase I permettra de cibler les enjeux environnementaux et d'orienter la nature et la portée des travaux de caractérisation des sols et de l'eau souterraine pour l'élaboration d'un plan de caractérisation.

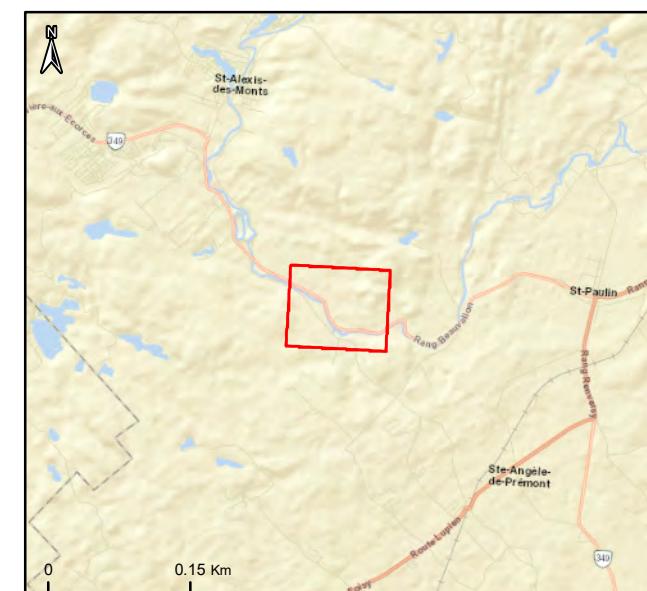
1.3 Approche méthodologique

L'approche retenue pour l'exécution de la phase I s'inspire du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère de l'Environnement (MENV, 2003). L'approche s'inspire également de la norme CSA Z768-01 (*Évaluation environnementale de site phase I*) publiée par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR, 2012).

¹ Genivar 2012. *Évaluation environnementale de site phase I. Rehaussement de la route 349, Saint-Paulin (Québec)*. Rapport final. Genivar. Dossier 121-16-232-00. Juillet 2012. 17 pages et annexes.

La mise à jour de l'évaluation environnementale de site phase I est réalisée selon les principales étapes suivantes :

- + **Revue documentaire** des dossiers et des informations historiques (depuis 2012) pertinentes au site à l'étude (plan, carte, lettre, rapport, etc.) obtenus auprès des organismes gouvernementaux et du propriétaire;
- + **Visite du site** afin d'identifier sur place d'éventuels indices de contamination ainsi que les impacts sur sa qualité environnementale ayant pu être engendrés par les activités pratiquées sur la propriété et les terrains adjacents;
- + **Entrevue** avec un représentant du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Paulin;
- + **Évaluation de l'information et rédaction du rapport.**



Ministère
des Transports
Québec

MISE À JOUR DE L'ÉES PHASE I :
REHAUSSEMENT DE LA ROUTE 349 À SAINT-PAULIN

Carte 1 : Localisation du site à l'étude

QR0121B
octobre 2020

Échelle: 1:8,000
Rotation : 0 degré
Projection: NAD 1983 MTM zone 8
Fichier: TR19048A_carte travail_phaseI.mxd
Source: MTQ, MECC,
CIMA+, Fond de carte ESRI
Préparé par : Stéphanie Larocque-Desroches
Vérifié par : Philippe St-Germain

CIMA+

1.4 Utilisation du rapport

Le présent rapport a été préparé à la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le contexte déterminé par les termes spécifiques du mandat accordé à CIMA+ et selon l'entente intervenue entre les deux parties. CIMA+ n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation éventuelle de ce rapport par un tiers. Aucune copie entière ou partielle de ce rapport ne peut être réalisée sans le consentement explicite du MTQ et de CIMA+.

Le présent rapport est assujetti aux limites et contraintes générales relatives aux services rendus en matière de caractérisation environnementale, lesquelles sont précisées ci-dessous.

1.5 Précision au sujet des services rendus

La mise à jour de l'ÉES phase I ne prétend pas couvrir de manière exhaustive tous les enjeux environnementaux possibles du terrain à l'étude ni de ponctuels sites de contamination.

Les constatations présentées dans ce rapport sont strictement basées sur les informations consultées, sur les observations effectuées par CIMA+ et sur les résultats obtenus au cours de l'étude, en tenant compte d'autres limitations indiquées à l'intérieur de ce rapport.

Les conclusions et recommandations de cette étude représentent notre opinion professionnelle, au meilleur de notre connaissance, au moment de la préparation de ce rapport.

Les informations consultées incluent des sources de données ponctuelles ou des renseignements obtenus auprès de tiers et peuvent comporter des incertitudes, des lacunes, des erreurs ou des omissions.

En aucun temps, CIMA+ ne pourra être tenue responsable de dommages résultant de la non-disponibilité d'une information pertinente à l'appréciation environnementale du site à l'étude ou en raison de l'inexactitude d'une telle information. Ainsi, le contenu du rapport ne doit en aucun temps être considéré comme un jugement définitif, complet ou final de la contamination ou de tout autre aspect environnemental rattaché au terrain à l'étude.

Enfin, toute opinion concernant l'application ou la conformité aux lois et règlements apparaissant dans ce rapport est exprimée sous toute réserve et ne doit, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique ou se substituer à un tel avis.

Les limites relatives à l'étude de caractérisation environnementale et à ce rapport sont aussi précisées à l'annexe A.

2. Informations générales

2.1 Description générale du site

Le site à l'étude, localisé sur la route 349 entre les chaînages 9+900 (côté ouest) et 6+930 (côté est) à Saint-Paulin, en bordure nord de la rivière du Loup, est d'une superficie approximative de 78 500 m². Ce terrain correspond aux lots 5 334 160, 5 334 161, 5 334 479, 5 334 490, 5 334 491, 5 334 492, 5 334 498, 5 334 508, 5 334 509, 5 334 516, 5 334 855, 5 334 856, 5 334 857, 5 334 858, 5 335 022, 5 335 033, 5 335 034, 5 335 035, 5 335 036, 5 335 037, 5 335 038, 5 335 039, 5 335 040, 5 335 041, 5 335 042, 5 335 043, 5 335 044, 5 335 045, 5 335 046, 5 335 065, 5 335 366, 5 335 367, 5 335 368, 5 335 369, 5 335 370, 5 335 371, 5 335 372, 5 335 373, 5 335 375, 5 335 376, 5 335 377, 5 335 380 et 5 335 381 du cadastre du Québec (anciens lots 140, 141, 142, 143, 144 et 145 de la Paroisse de Saint-Paulin et 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 264 et 266 du Canton de Hunterstown).

Les coordonnées géographiques approximatives du centre du terrain sont les suivantes (North American Datum 1983 [NAD83]):

- + Latitude : 46,408897° Nord;
- + Longitude : 73,103711° Ouest.

Selon les informations obtenues, le MTQ prévoit des travaux de rehaussement de la route 349 entre les chaînages 9+900 (côté ouest) et 6+930 (côté est) à Saint-Paulin.

En considérant la route 349 comme un axe globalement est-ouest, les usages actuels des terrains adjacents à la propriété à l'étude sont les suivants :

Nord :	Bâtiments résidentiels et agricoles (fermes)
Sud :	Terrains vacants (boisés et en friche) suivis de la rivière du Loup suivie de terres agricoles
Est :	Terres agricoles et route 349
Ouest :	Terres agricoles et route 349

2.2 Zonage et usages autorisés

Selon le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Paulin, le site à l'étude est localisé dans les zones 617-Aa, 618-Aa et 619-Aa. Les usages permis dans ces zones sont de types résidentiel, agricole, forestier et commercial (services professionnels).

2.3 Physiographie du site

2.3.1 Topographie

Selon le rapport de phase I (Genivar, 2012), la topographie locale du site à l'étude est relativement plane. L'élévation moyenne de la route 349 est d'environ 155 m au-dessus du niveau moyen de la mer (NMM). Les environs du site présentent une légère pente descendante en direction du sud et sud-ouest.

2.3.2 Géologie

Selon la carte des grands-groupes de sols dominants du Québec méridional (IRDA, 2008), les sols sur le site à l'étude correspondent à du till glaciaire (loam sableux pierreux, sable et sable loameux).

Selon le rapport de Genivar, les habitations situées dans la zone d'étude ou à proximité de celle-ci possède un puits de captage d'eau destinée à la consommation humaine et une installation septique.

3. Revue documentaire

L'historique d'occupation du terrain à l'étude et de ses environs depuis 2012 a été établi à la suite d'une recherche à caractère environnemental qui s'est appuyée sur l'utilisation et/ou la consultation des sources d'information suivantes :

- + Association canadienne de normalisation :
 - Norme CSA Z768-01 – Évaluation environnementale de site phase I (CSA, 2002).
- + Registre foncier en ligne du Québec.
- + Municipalité de Saint-Paulin :
 - Demande d'accès à l'information.
- + Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) :
 - Demande d'accès à l'information à la Direction régionale;
 - Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.c.Q-2);
 - Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains;
 - Guide de caractérisation des terrains (MENV, 2003);
 - Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (Beaulieu, 2016);
 - Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels;
 - Répertoire des terrains contaminés;
 - Registre des interventions d'Urgence-Environnement.
- + Régie du bâtiment du Québec (RBQ) :
 - Registre des installations d'équipements pétroliers;
 - Répertoire des titulaires de permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé.
- + Google Earth :
 - Photographies satellites ou aéroportées : 2012 à 2020.
- + Entrevue avec M. Bergeron, inspecteur municipal de Saint-Paulin pour le Service des travaux publics.

La revue commentée des documents consultés dans le cadre de cette étude est présentée ci-après. Une copie des extraits des documents pertinents se trouve à l'annexe B.

3.1 Études antérieures et documents du propriétaire

Des études environnementales ont été réalisées en 2012 et 2014, soit :

- + Genivar, 2012. *Évaluation environnementale de site phase I, rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin*. Genivar, 2012;
- + WSP - 2014. *Étude d'impact sur l'environnement*, rehaussement de la route 349, Saint-Paulin, WSP, 2014.

Ces documents sont résumés dans les sections suivantes. Ils ne sont pas présentés en annexe de ce rapport, à la demande du MTQ. Il est à noter que l'*Évaluation environnementale de site phase I* de Genivar, 2012 correspond à l'annexe B de l'étude d'impact de WSP, 2014.

3.1.1 ÉES phase I – Rehaussement de la route 349, Saint-Paulin (Genivar, 2012)

Cette étude a été réalisée à la demande du MTQ dans le cadre du projet de rehaussement de la route 349. Le site à l'étude correspond aux anciens lots 144 et 145 de la Paroisse de St-Paulin et 259, 260, 261, 265, 266 du Canton de Hunterstown. L'analyse des diverses informations recueillies lors de la recherche historique, de l'étude des dossiers et des entrevues a permis d'établir que le risque de trouver des contaminants sur le site à l'étude est faible ou inexistant.

En conclusion, l'exécution d'une évaluation environnementale de phase II n'est pas recommandée dans cette étude.

3.1.2 Étude d'impact sur l'environnement, rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin (WSP, 2014)

Cette étude a été réalisée pour le MTQ en 2014 et consiste en une étude d'impact sur l'environnement pour le rehaussement de la route 349 à St-Paulin. Cette étude présente des informations d'impact réel et appréhendé sur les milieux humides ou hydriques présents. En effet, la section 4.3.1.3 du rapport mentionne que, selon les inventaires effectués sur le terrain en juin 2012 par Genivar, 12 milieux humides ont été délimités et caractérisés sur le site à l'étude. Parmi ces milieux, on note la présence d'une prairie humide, de trois marais, de cinq zones d'eau peu profonde et de quatre marécages. Ces milieux occupent de faibles superficies, soit moins de 1 ha. Cette étude ne présente pas de conclusions pertinentes pour la présente étude.

3.2 Banques de données ministérielles provinciales

3.2.1 Registre foncier du Québec

Le Registre foncier du Québec a été consulté en ligne en date du 12 juin 2020 et a permis de constater :

- Qu'aucun avis de contamination ou de restriction d'usage n'apparaît au registre foncier pour les lots du site à l'étude, depuis 2012;

- Que les transactions des lots du site à l'étude et des secteurs environnants sont :

Ancien lot	Nouveau lot	Transaction	Année	De	À
140	5 334 858	Cession	2012	Ferme Louistar S.E.N.C	St-Louis, Martin
141	5 334 858	Vente	1987	Harold Armstrong	Fermes Nord-Sud Inc.
142	5 334 858	Vente	1987	Harold Armstrong	Fermes Nord-Sud Inc.
143	5 334 160, 5 334 858, 5 335 065	Cession	2012	Ferme Louistar S.E.N.C	St-Louis, Martin
144	5 334 161, 5 334 858, 5 335 377, 5 335 381	Cession	2012	Ferme Louistar S.E.N.C	St-Louis, Martin
145	5 334 858, 5 335 022, 5 335 380	Cession	2012	Ferme Louistar S.E.N.C	St-Louis, Martin
252	5 334 855	Vente	2015	Julien, Serge	Soriano, Fabian
253	5 334 855, 5 335 033, 5 335 366	Vente	2003	Lessard, Denise	Lessard, Denis
254	5 334 479, 5 334 855, 5 335 034	Vente	2003 / 2015	Julien, Serge / Lessard, Denise	Soriano, Fabian / Lessard Denis
255	5 334 855, 5 335 035, 5 335 367	Vente	2003 / 2015	Julien, Serge / Lessard, Denise	Soriano, Fabian / Lessard Denis
256	5 334 855, 5 335 036, 5 335 368	Vente	2003 / 2015	Julien, Serge / Lessard, Denise	Soriano, Fabian / Lessard Denis
257	5 334 855, 5 335 037, 5 335 369	Vente	2003 / 2015	Julien, Serge / Lessard, Denise	Soriano, Fabian / Lessard Denis
258	5 334 490, 5 334 491, 5 334 492, 5 334 855, 5 335 038	Cession	2015	Roy, Marie-Josèphe	Lamothe Éric
259	5 334 491, 5 334 498, 5 334 855, 5 334 856, 5 335 039, 5 335 370	Vente	ptie 2011 / ptie 2015	Ricard, Sylvie / Armstrong Jean-Luc	Armstrong, Jean-Luc / Perreault, Marjolaine
260	5 334 508, 5 334 856, 5 335 040, 5 335 371, 5 335 376, 5 569 042	Vente	2014	Harold Armstrong Inc.	Cherrier, Claude
261	5 334 856, 5 335 041, 5 335 372	Vente	2012	Julien, Suzanne	Harold Armstrong Inc.
262	5 334 856, 5 335 042, 5 335 373	Vente	2004	Financement Agricole Canada	Perreault, Maurice
264	5 334 509, 5 334 856, 5 334 857, 5 335 043, 5 335 046	Vente	2004	Financement Agricole Canada	Perreault, Maurice
265	5 334 857, 5 335 044, 5 335 375	Vente	2004	Financement Agricole Canada	Perreault, Maurice
266	5 334 516, 5 334 857, 5 334 858, 5 335 045	Cession	2012	Ferme Louistar S.E.N.C	St-Louis, Martin

Les documents extraits du registre foncier se trouvent à l'annexe B.

3.2.2 Répertoire des terrains contaminés

Le site Internet du Répertoire des terrains contaminés du MELCC a été consulté en date du 14 septembre 2020. Aucun dossier ne concerne le site à l'étude ni à l'intérieur d'un rayon de 250 m de celui-ci depuis 2012.

3.2.3 Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels

Le site Internet du Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels du MELCC a été consulté en date du 14 septembre 2020. Aucune mention ne concerne le site à l'étude ni à l'intérieur d'un rayon de 250 m de celui-ci depuis 2012.

3.2.4 Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Selon les événements répertoriés en date du 14 septembre 2020, aucun incident d'Urgence-Environnement n'a été signalé depuis 2012 dans le site à l'étude, ni dans un rayon de 250 m de celui-ci.

3.2.5 Régie du bâtiment

La liste des sites d'équipements pétroliers a été consultée sur le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en date du 15 septembre 2020. Aucun équipement pétrolier ne se trouve sur le site ou dans un rayon de 250 m du terrain à l'étude depuis 2012.

La liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé a également été consultée sur le site de la RBQ. Aucun titulaire de permis ne se trouve sur le site ou dans un rayon de 250 m du terrain à l'étude depuis 2012.

3.3 Demandes d'accès à l'information

Les correspondances et les informations reçues des autorités gouvernementales dans le cadre de demandes formelles d'accès à l'information se trouvent à l'annexe B. Les demandes d'accès à l'information adressées aux autorités visaient, sans s'y restreindre, l'obtention de tout document (rapport d'inspection, lettre, avis, plainte, non-conformité, etc.) en matière environnementale, en lien avec le terrain à l'étude. Un résumé des informations reçues est présenté aux sous-sections suivantes.

3.3.1 MELCC

Une demande d'accès à l'information a été adressée le 15 juin 2020 à la direction régionale du MELCC. Une réponse en date du 28 juillet 2020 nous informe que le Ministère ne détient aucun document associé au site à l'étude.

3.3.2 Municipalité de Saint-Paulin

Une demande d'accès à l'information a été adressée au Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paulin le 15 juin 2020. Une réponse en date du 21 octobre 2020 mentionne que la Municipalité détient les documents suivants associés au secteur du site à l'étude :

- + Inventaire des permis des lots du site à l'étude et des lots adjacents;
- + Quinze cartes ArcGIS Web Maps;

- + Quinze matrices graphiques des lots du site à l'étude et des lots adjacents.

Ces documents ne sont pas de nature environnementale. Aucune mention ne concerne des avis d'infraction, ni rapport environnemental, ni plaintes, ni indices de contamination connue pour les lots du site à l'étude, ni pour les lots environnants. La réponse de la Municipalité de Saint-Paulin est présentée à l'annexe B.

3.4 Photographies satellites du site et des environs

Les photographies satellites consultées dans cette étude couvrent une période allant de 2012 à 2020. L'observation des photographies satellites de 2012, 2016, 2018 et 2020 nous a permis de constater qu'il n'y a aucun changement significatif sur le site à l'étude ainsi que dans le secteur environnant.

4. Visite de site

Une visite du site à l'étude et de ses environs a été effectuée le 14 septembre 2020 par Mme Stéphanie Larocque-Desroches, professionnelle en environnement chez CIMA+. La visite du site a pour objectif d'identifier, sur place, d'éventuels indices de contamination ainsi que les impacts sur la qualité environnementale des sols ayant pu être engendrés par les activités pratiquées sur le site et les terrains adjacents.

Des photographies prises au moment de la visite sont présentées à l'annexe C.

4.1 Conditions générales du site

4.1.1 Surfaces du terrain

La surface du terrain à l'étude est principalement constituée d'asphalte (75 %) et de gravier (25 %). Aucun bâtiment n'est présent sur le site.

4.1.2 Matières résiduelles non dangereuses

Aucune matière résiduelle non dangereuse ni aucun débris n'ont été observés sur le site à l'étude lors de la visite.

4.1.3 Matières résiduelles dangereuses

Aucune matière résiduelle constituant un risque environnemental n'a été observée sur le site lors de la visite.

4.1.4 Puits, drainage et égout

Selon l'étude phase I (Genivar, 2012), les bâtiments résidentiels du secteur environnant possèdent un puits d'eau potable et une installation septique. Lors de la visite, aucun indice de la présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout municipal n'a été observé sur le site.

4.1.5 Cours d'eau et milieu humide

Dans le secteur du site à l'étude, on retrouve la présence de la rivière du Loup au sud du site ainsi qu'un réseau de petits ruisseaux. Lors de la visite du site, des milieux humides ont été observés au sud et au sud-ouest du site. Un rapport distinct incluant la description des petits ruisseaux et des milieux humides est en cours de rédaction par CIMA+.

4.2 Bâtiment(s)

Aucun bâtiment n'est présent sur le site à l'étude.

4.3 Bruits et vibrations

Aucune source majeure de bruit ou de vibration susceptible de constituer un enjeu environnemental n'a été identifiée au moment de la visite.

4.4 Odeurs et taches

Aucune tache ou odeur susceptible de révéler la présence d'une source de contamination n'a été notée au moment de la visite du site à l'étude.

4.5 Entreposage de produits dangereux ou inconnus

Aucun produit dangereux ou inconnu n'est entreposé sur le site à l'étude.

4.6 Stockage en surface

Des réservoirs de produits pétroliers ont été observés lors de la visite sur certaines propriétés voisines. Ces réservoirs ont été signalés dans le rapport de 2012 de Genivar. Selon cette étude, ils ne représentent pas un risque pour la zone à l'étude.

4.7 Réservoirs souterrains

Aucun équipement ou indice relié à la présence d'un réservoir souterrain (tuyau de remplissage, évent, etc.) n'a été observé sur le site à l'étude.

4.8 Infrastructures publiques

Selon les observations effectuées lors de la visite, aucun réseau d'égouts ni d'aqueduc municipal ne desservent le site à l'étude ni les propriétés voisines.

4.9 Remblai

Aucun remblai existant au site à l'étude autre que celui réalisé pour la construction de la route 349.

4.10 Terrains adjacents

Le site à l'étude est situé dans un secteur agricole ainsi que résidentiel (bâtiments agricoles et habitations unifamiliales). Aucun bâtiment n'a été observé sur le site à l'étude ni à l'intérieur d'un rayon de 50 m de celui-ci. Les terrains adjacents ne représentent donc pas un risque significatif pour le site à l'étude.

5. Entrevue

Une entrevue a été réalisée avec monsieur Gilles Bergeron, inspecteur municipal de Saint-Paulin pour le Service des travaux publics, le 27 novembre 2020.

Selon les informations obtenues de M. Bergeron, aucun déversement, importation de remblai ni évènement à caractère environnemental n'a eu lieu sur le site à l'étude ou dans le secteur environnant.

6. Bilan des enjeux environnementaux

Sur la base des documents, des dossiers, de la visite du site à l'étude et des environs, aucune source de contamination potentielle n'a été identifiée depuis 2012 aux termes de la mise à jour de l'ÉES phase I.

6.1 Activités réglementaires désignées

Les recherches effectuées depuis 2012 n'ont pas permis de relever la présence, pour le site à l'étude, d'activités antérieures énumérées à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT).

6.2 Contamination réelle

Les informations recueillies dans le cadre du présent mandat n'ont pas permis d'identifier une zone de contamination réelle pouvant affecter le site à l'étude, depuis 2012.

6.3 Contamination potentielle

Sur la base des informations recueillies dans le cadre de la présente mise à jour de l'ÉES phase I, aucun enjeu environnemental n'a été identifié.

7. Conclusions et recommandations

Dans le cadre d'un projet de travaux de rehaussement de la route 349 à Saint-Paulin, le ministère des Transports du Québec a mandaté la firme CIMA+ afin d'effectuer la mise à jour d'une évaluation environnementale de site phase I réalisée par Genivar en 2012.

Les objectifs de la mise à jour de l'évaluation environnementale de phase I étaient d'identifier les problématiques environnementales potentielles reliées aux usages du terrain à l'étude et des terrains adjacents et de déterminer les types de contamination possibles ainsi que les secteurs et les médiums ayant pu être affectés (sol et eau souterraine) depuis 2012.

Aucune source potentielle de contamination n'a été identifiée aux termes de la présente mise à jour de l'ÉES phase I. À la lumière de ces constats, une étude de phase II n'est pas recommandée.

8. Références

- BEAULIEU, Michel. 2016. *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ISBN 978-2-550-76171-6, 210 pages.
- CSA, 2002. CSA Z768-01 – *Évaluation environnementale de site, phase I.* Association canadienne de normalisation. 25 pages.
- IRDA, 2008. Carte des grands-groupes de sols dominants du Québec méridional. En ligne :
<https://www.irda.qc.ca/fr/services/protection-ressources/sante-sols/information-sols/etudes-pedologiques/>
- MDDELCC, 2018a. *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En ligne :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp.
- MDDELCC, 2018b. *Répertoire des terrains contaminés.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En ligne :
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp>.
- MDDELCC, 2018c. *Registre des interventions d'Urgence-Environnement.* Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En ligne :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp.
- MENV, 2003. *Guide de caractérisation des terrains.* Ministère de l'Environnement (actuellement MELCC). ISBN 2-551-19621-3, 92 pages.
- MERN, 2018. Registre foncier du Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En ligne :
<http://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/>.
- MRN, 2012. *Carte géologique : géologie détaillée du Québec. Échelle 1 : 50 000.* Ministère des Ressources naturelles (actuellement MERN). En ligne :
http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108_afchCarteIntr.
- RBQ, 2018a. *Registre des sites d'équipements pétroliers.* Régie du bâtiment du Québec. En ligne :
<https://www.r bq.gouv.qc.ca/equipements-petroliers/le-registre-des-sites-dequipements-petroliers.html>.
- RBQ, 2018b. *Titulaires d'un permis d'équipements pétroliers à risque élevé.* Régie du bâtiment du Québec. En ligne : <https://www.r bq.gouv.qc.ca/equipements-petroliers/la-liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation.html>.
- Info-Sols, 2020. *Carte interactive info-sols.* Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation. En ligne :
<http://www.info-sols.ca/carte.php>.
- SIGÉOM, 2018. Système d'information géominière du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En ligne : http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_indexAccueil?l=F.

A

Annexe A Portée et limitations

PORTEE ET LIMITATIONS

Le présent rapport a été préparé à la demande et pour l'usage exclusif du ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le contexte déterminé par les termes spécifiques du mandat accordé à CIMA+ par le MTQ et selon l'entente intervenue entre les deux parties. CIMA+ n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation éventuelle de ce rapport par un tiers. Aucune copie entière ou partielle de ce rapport ne peut être réalisée sans le consentement explicite du MTQ.

CIMA+ a mené une recherche diligente et raisonnable pour assurer la réalisation de la présente mise à jour d'évaluation environnementale de site (ÉES) Phase I selon les règles de l'art applicables. Les constatations présentées dans ce rapport sont strictement limitées à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et les documents disponibles, les observations lors de la visite du site, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants rencontrés. L'interprétation fournie dans ce rapport se limite à ces données.

CIMA+ ne se tient pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente. Toute opinion exprimée dans le texte concernant la conformité aux lois et aux règlements est technique; elle n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Les conclusions et les recommandations de cette étude représentent notre opinion professionnelle, au meilleur de notre connaissance, au moment de la préparation de ce rapport. En aucun temps, CIMA+ ne pourra être tenue responsable de dommages résultant de conclusions erronées attribuables à la non-disponibilité d'une information pertinente à l'appréciation environnementale du site à l'étude, ou en raison de l'inexactitude d'une telle information.

B

Annexe B Recherche documentaire

Réponses des demandes d'accès à l'information

Josée Labonté

De: Tremblay, Suzanne <Suzanne.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 28 juillet 2020 16:15
À: Philippe St-Germain
Objet: Demande d'accès à l'information
Pièces jointes: Avis de recours.pdf

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 juin dernier, concernant un tronçon de la route 349 à Saint-Paulin.

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Suzanne Tremblay, répondante régionale de la Loi sur l'accès aux documents | Région de la Mauricie (04)
MELCC | 100, rue Laviolette, bureau 102 | Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 | Tél. 819 371-6581, p. 2014 | Téléc: 819 371-6987

AVIS DE RE COURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél.: (418) 528-7741 Sans frais: 1-888-528-7741	Télécopieur: (418) 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél.: (514) 873-4196 Sans frais: 1-888-528-7741	Télécopieur: (514) 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Juan Sebastian Sanchez

De: Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>
Envoyé: 21 octobre 2020 13:08
À: Juan Sebastian Sanchez
Objet: RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Parfait

N. B. :

Je suis au bureau de la Municipalité de Saint-Paulin, le mercredi avant-midi sans rendez-vous, les autres périodes avec rendez-vous. SVP, communiquez avec moi (par courriel ou téléphone) pour prendre rendez-vous.

Mario Dion B. Sc., M. Sc. Géographie Spéc. en Aménagement du territoire
Technicien à l'aménagement et l'urbanisme
Municipalité de Saint-Paulin

Téléphone : (819) 268-2026, poste 2703

Courriel : urbanisme@saint-paulin.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

De : Juan Sebastian Sanchez [mailto:JuanSebastian.Sanchez@cima.ca]

Envoyé : 21 octobre 2020 11:41

À : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Objet : Re: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Merci beaucoup, bien reçu

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Envoyé : Wednesday, October 21, 2020 10:21:23 AM

À : Juan Sebastian Sanchez <JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>

Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour M. Sébastien Sanchez

Je vous transmet dans les prochaines minutes les informations demandées via WeTransfer.

1-Historique des permis, par matricule, ce qui couvre les lots visés

2-Un tableau Excell donnant les informations demandées par votre correspondance

Et les informations de types cartes, etc aussi demandées.

N. B. :

Je suis au bureau de la Municipalité de Saint-Paulin, le mercredi avant-midi sans rendez-vous, les autres périodes avec rendez-vous. SVP, communiquez avec moi (par courriel ou téléphone) pour prendre rendez-vous.

Mario Dion B. Sc., M. Sc. Géographie Spéc. en Aménagement du territoire

Technicien à l'aménagement et l'urbanisme

Municipalité de Saint-Paulin

Téléphone : (819) 268-2026, poste 2703

Courriel : urbanisme@saint-paulin.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

De : Juan Sebastian Sanchez [<mailto:JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>]

Envoyé : 9 octobre 2020 14:09

À : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Cc : Philippe St-Germain <Philippe.St-Germain@cima.ca>

Objet : Re: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Merci beaucoup M. Dion pour vos informations, très apprécié votre aide.

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Envoyé : Friday, October 9, 2020 1:50:36 PM

À : Juan Sebastian Sanchez <JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>

Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour M. Sébastien Sanchez

Je vous apportes les précisions pour 2020 :

Présence d'installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine : informations toujours valables.

Zonage municipal : il y a des changements. L'information est aussi au tableau Excell que je suis à compléter pour votre 1ere demande.

Je précise pour 2020 :

Zones : 617-Aa, 618-Aa, 619-Aa = zone agricole dynamique (vouée essentiellement à l'agriculture).

Usages autorisés selon la grille : Groupe Habitation I, II a), III a) et VIII b), Groupe Agriculture I, II, III a) c) d), Groupe Forestier I. Les usages complémentaires à un usage principal

Habitation I : habitation unifamiliale isolé (un seul logement) de 1 ou 2 étages

Habitation II a) : habitation unifamiliale jumelée (habitation ne comprenant qu'un seul logement, réunie par un mur mitoyen à une autre habitation d'un seul logement), de 1 ou 2 étages

Habitation III a) : habitation bifamiliale isolée (habitation ne comprenant que 2 logements, dégagée de toute autre habitation, 2 étages

Habitation VIII b) : gîte à la ferme (chambre d'hôte de 5 chambres et moins, et pension complète ou demi-pension dans une maison de ferme)

Agriculture I : espaces utilisés à fins de la culture du sol et des végétaux

Agriculture II : Agriculture générale. 1- espaces et constructions utilisés aux fins de la culture du sol et des végétaux, 2-érablières (incluant les cabanes à sucre comme activité complémentaire), 3-exploitation de tourbières, exploitations horticoles, les serres, 4-Élevage : élevage des bovidés (bovins), équidés (cheval), gallinacées ou galliformes (poule, coq, dinde, faisans, perdrix, pintade), anatidés (canards), suidés (porc, sanglier), léporidés (lapin, lièvre) ou animaux à fourrure, 5-terrain de pacage et de pâture. 6- garde d'animaux à des fins récréatives.

Agriculture III a) : traitement des produits agricoles : industries d'entreposage et de transformation de produits

agricoles tels que meuneries, laiteries, fromageries, abattoirs, usines de mise en conserve. C) Commerce agrotouristique : commerce ou service de nature artisanale, complémentaire à une activité de production agricoles, tels que les gîtes à la ferme, les tables champêtres opérés dans la maison principale, les cabanes à sucre, la vente de

produit de la ferme, la chasse et la pêche. D- autres services : couvoirs, service de reproduction animale, service d'enregistrement du bétail.

Groupe Forestier I : A) production de bois : bois de pulpe, de sciage, produits provenant des arbres et autres productions forestières, B) services forestiers : pépinières, C) Aménagement de la forêt : opérations sylvicoles et D) abri sommaire : bâtiment rudimentaire érigé en forêt, dans électricité et sans eau courante, appuyé au sol sans fondations permanentes, un seul étage servant de gîte (en zone agricole LPTAA si terrain plus de 10 hectares sans autorisation, moins de 10 hectares faut autorisation de la CPTAQ).

Usages complémentaires dans une habitation par l'occupant du logement : 1-les professionnels (avocats, notaires, architectes, etc.) 2-les agents d'affaires (courtage, placement, recouvrement, etc.) 3-les bureaux privés d'entrepreneurs : électricité, construction, aménagement paysage, etc.) 4-les services professionnels sur place (coiffeuse, barbier, coutière, tailleur, etc.) 5-production d'objets artisanaux, 6-les activités reliées à un travail autonome. Les conditions : moins de 50% de l'aire au sol du bâtiment principal ne peut excéder 40 mètres carrés, pas de produits provenant de l'extérieur de l'habitation n'est vendu sauf ceux reliés à l'activité (ex. : coiffeuse peut vendre du shampoing).

Zone agricole : toujours valable, s'ajuster au décret de janvier 2019 sur ce qui est possible sans autorisation (certains travaux municipaux par exemple).

Zone inondable : toujours valable pour 0-20 ans et la 20-100 ans est aussi présente)ce qui n'est pas précisé au tableau).

Zone de glissement terrain : toujours valable.

En espérant répondre à votre demande.

N. B. :

Je suis au bureau de la Municipalité de Saint-Paulin, le mercredi avant-midi sans rendez-vous, les autres périodes avec rendez-vous. SVP, communiquez avec moi (par courriel ou téléphone) pour prendre rendez-vous.

Mario Dion B. Sc., M. Sc. Géographie Spéc. en Aménagement du territoire

Technicien à l'aménagement et l'urbanisme

Municipalité de Saint-Paulin

Téléphone : (819) 268-2026, poste 2703

Courriel : urbanisme@saint-paulin.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

De : Juan Sebastian Sanchez [<mailto:JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>]

Envoyé : 8 octobre 2020 12:56

À : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour M. Dion,

Dans une étude réalisée par la compagnie GENIVAR en 2012, ils sont écrits ses informations à propos de notre site à l'étude (Secteur du Rang Beauvallon et du Rang Belle-Montagne (route 349), St-Paulin) :

Élément	Information/Observation
Présence d'installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine	Chacune des habitations situées dans la zone d'étude ou à proximité de celle-ci possède un puits de captage d'eau destinée à la consommation humaine.
Zonage municipal	<p>Zone : Agricole (1.1)</p> <p>Usages autorisés : agricole, résidentiel, commercial et récréatif</p> <p>Agricole : agriculture, sylviculture, acériculture, aquaculture, apiculture, fermes d'élevage, de grandes cultures, fruitières et maraîchère, activités commerciales connexes à l'agriculture conformes aux dispositions de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>, élevage domestique, production animal domestique et écuries domestiques.</p> <p>Résidentiels : habitations unifamiliales isolées de 1 ou 2 étages, habitations bifamiliales isolées ou jumelées, maisons mobiles et bâtiments accessoires, garages privés et serres privées.</p> <p>Commercial : bureaux professionnels situés dans les habitations et bâtiments accessoires.</p> <p>Récréatif : pistes de ski de fond, de raquette et cyclables, sentiers piétonniers, bâtiments et construction connexes à ces usages, construction nécessaire à la pratique d'activités récréatives, chalets et résidences de villégiature.</p> <p>*Les usages résidentiel, commercial et récréatif devront être réalisés sur un terrain en bordure d'une route publique et conformément aux dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire agricole</i>.</p>
Zone agricole	L'ensemble des lots à l'étude est situé en zone agricole protégée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ ¹)
Zone inondable	L'ensemble des lots à l'étude est situé dans une zone de récurrence 20 ans
Zone à risque de mouvement de terrain	Non

Est-ce que vous pouvez svp me confirmer que ses informations recueillies en entrevue avec M. Gilles Bergeron / insp. Municipal en 2012 sont précises en 2020?

Merci beaucoup pour votre aide,

JUAN SEBASTIAN SANCHEZ, M. Sc. A.
Professionnel de l'environnement / Environnement et urbanisme

T 819-565-3386 poste 4862 C [REDACTED] F 819-821-4283
3385, rue King Ouest, Sherbrooke QC J1L 1P8 CANADA

[Avis pour nos clients sur la COVID-19](#)



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

De : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Envoyé : 7 octobre 2020 11:43

À : Juan Sebastian Sanchez <JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>

Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour M. Sanchez

Merci de vos précisions.

Dans ce cas, nous allons tout inclure dans un fichier numérique et vous faire un seul envoi.

Merci de votre précision et compréhension.

N. B. :

Je suis au bureau de la Municipalité de Saint-Paulin, le mercredi avant-midi sans rendez-vous, les autres périodes avec rendez-vous. SVP, communiquez avec moi (par courriel ou téléphone) pour prendre rendez-vous.

Mario Dion B. Sc., M. Sc. Géographie Spéc. en Aménagement du territoire

Technicien à l'aménagement et l'urbanisme

Municipalité de Saint-Paulin

Téléphone : (819) 268-2026, poste 2703

Courriel : urbanisme@saint-paulin.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

De : Juan Sebastian Sanchez [<mailto:JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>]

Envoyé : 7 octobre 2020 11:02

À : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour M. Dion,

Je comprends votre situation et je suis conscient des limites que s'imposent en travaillant que 14 heures par semaine et devoir traiter plusieurs demandes en même temps. Cependant, pour nous, il est nécessaire de recevoir toutes les informations le même jour, même si cela implique un retard de plusieurs jours.

Le fait de ne pas obtenir à temps les informations d'une municipalité n'empêche pas la publication de notre rapport. Nous écrirons au rapport que l'information sur la demande d'accès à l'information de la municipalité, n'a pas été obtenue au moment de la réalisation de l'étude environnementale. Une fois obtenue l'information, elle sera étudiée pour évaluer si elle modifie les conclusions de notre rapport, le cas échéant, le MTQ sera communiqué des changements.

Cordialement,

JUAN SEBASTIAN SANCHEZ, M. Sc. A.

Professionnel de l'environnement / Environnement et urbanisme

T 819-565-3386 poste 4862 C [REDACTED] F 819-821-4283
3385, rue King Ouest, Sherbrooke QC J1L 1P8 CANADA

[Avis pour nos clients sur la COVID-19](#)



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

De : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Envoyé : 7 octobre 2020 10:37

À : Juan Sebastian Sanchez <JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>

Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour M. Sanchez

Nous comprenons votre insistance afin de livrer à votre client le rapport demandé.

À 14 heures par semaine, avec des demandes de permis accumulés par une abondance dû à la Covid, et une charge de travail en conséquence, de multiples demandes d'informations toutes plus pressantes les unes que les autres....vous devez comprendre que le volume de recherche émanant de votre demande ne peut se faire qu'au détriment des autres demandes.

Je pourrai consacrer sur les 14 heures/semaine, quelques heures pour vous donner les informations pour quelques lots sur les 43 lots visés. Je ne pourrai livrer pour l'ensemble des 43 lots. Donc, je vais voir les possibilités pour les premiers lots de votre liste si possible cette semaine. Je vous transmettrai pour ceux-ci. Et ferai ainsi pour le reste. En espérant que les informations demandées par vous sont faciles à trouver dans les fiches.

Nous espérons que vous comprendrez la situation. Et nous espérons que vous comprenez aussi la situation des municipalités rurales qui ont **une seule** personne à l'aménagement et à l'urbanisme que quelques heures par semaine (ici St-Paulin 14 hres pour les 2 autres municipalités où je travaille seulement 7Hres réciprocement). Cet aspect devrait être tenu compte lors de demandes d'informations ou encore de la planification de vos contrats. Si nous répondons rapidement à une telle demande, il est sûr que les autres demandes dont celles des citoyens (« payeurs de taxes » comme certains nous le rappelle) seront mise de côté. Désolé, nous ne sommes pas à Trois-Rivières ou à Shawinigan avec un « staff » en conséquence.

Sur ce, je retourne à mon travail.

N. B. :

Je suis au bureau de la Municipalité de Saint-Paulin, le mercredi avant-midi sans rendez-vous, les autres périodes avec rendez-vous. SVP, communiquez avec moi (par courriel ou téléphone) pour prendre rendez-vous.

Mario Dion B. Sc., M. Sc. Géographie Spéc. en Aménagement du territoire

Technicien à l'aménagement et l'urbanisme

Municipalité de Saint-Paulin

Téléphone : (819) 268-2026, poste 2703

Courriel : urbanisme@saint-paulin.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

De : Juan Sebastian Sanchez [mailto:JuanSebastian.Sanchez@cima.ca]

Envoyé : 7 octobre 2020 09:24

À : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour M. Dion,

Veuillez m'excuser de mon insistance, mais pour la réalisation du rapport environnemental de phase I qui est en cours pour le ministère des Transports (MTQ), il est essentiel d'obtenir une réponse de la municipalité.

Est-il possible de connaître une date approximative pour obtenir la réponse de la municipalité de Saint-Paulin?

Je vous remercie en avance de votre coopération.

Cordialement,

JUAN SEBASTIAN SANCHEZ, M. Sc. A.
Professionnel de l'environnement / Environnement et urbanisme

T 819-565-3386 poste 4862 C [REDACTED] F 819-821-4283
3385, rue King Ouest, Sherbrooke QC J1L 1P8 CANADA

[Avis pour nos clients sur la COVID-19](#)



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

De : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>
Envoyé : 16 septembre 2020 08:40
À : Juan Sebastian Sanchez <JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>
Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour

Votre demande n'a pas été oublié.

Au début du traitement, il m'a été permis d'observer le volume important du notre nombre de lots, ce qui demande à la fois plusieurs sessions de travail en volet geoservice (informations géomatiques : localisation, zonage etc.) et autant de fichier en version papier des dossiers des propriétés.

Avec la charge de travail courante et une augmentation très importante des demandes de permis, cette recherche a été commencé mais ne sait pas complété.

Nous assurerons un suivi prochainement, entre les 30 demandes de permis encore à traiter et autre demande d'informations.

Désolé du retard, nous sommes une municipalité rurale avec un effectif réduit et un temps restreint consacré à l'aménagement et à l'urbanisme.

N. B. :

Je suis au bureau de la Municipalité de Saint-Paulin, le mercredi avant-midi sans rendez-vous, les autres périodes avec rendez-vous. SVP, communiquez avec moi (par courriel ou téléphone) pour prendre rendez-vous.

Mario Dion B. Sc., M. Sc. Géographie Spéc. en Aménagement du territoire

Technicien à l'aménagement et l'urbanisme

Municipalité de Saint-Paulin

Téléphone : (819) 268-2026, poste 2703

Courriel : urbanisme@saint-paulin.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

De : Juan Sebastian Sanchez [<mailto:JuanSebastian.Sanchez@cima.ca>]
Envoyé : 14 septembre 2020 10:09
À : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>; Philippe St-Germain <Philippe.St-Germain@cima.ca>
Cc : Lemay Ghislain <dg@saint-paulin.ca>; inspecteur@saint-paulin.ca
Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour Messieurs Dion et Lemay,

Je vous ai recontacté pour demander une réponse à la demande d'accès à l'information qui vous a été transmise le 15 juin 2020 par M. St-Germain. CIMA+ réalise une évaluation environnementale de phase I pour le MTQ pour le rehaussement de la route 349 et ces informations sont vitales pour la réalisation de notre rapport.

Je vous remercie en avance pour votre collaboration.

Cordialement,

JUAN SEBASTIAN SANCHEZ, M. Sc. A.
Professionnel de l'environnement / Environnement et urbanisme

T 819-565-3386 poste 4862 C [REDACTED] F 819-821-4283
3385, rue King Ouest, Sherbrooke QC J1L 1P8 CANADA

[Avis pour nos clients sur la COVID-19](#)



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

De : Mario Dion <urbanisme@saint-paulin.ca>

Envoyé : 17 juin 2020 08:49

À : Philippe St-Germain <Philippe.St-Germain@cima.ca>

Cc : Lemay Ghislain <dg@saint-paulin.ca>; inspecteur@saint-paulin.ca

Objet : RE: TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour M. Philippe St-Germain
Chargé de projet Environnement CIMA

J'accuse réception de votre demande.

Elle a été aussi transférée à mon collègue aux travaux publics.

De mon côté, son traitement se fera probablement dans la semaine du 22 juin 2020 ou après, étant ici que 2 jours/semaine.

La charge de travail ne permet pas avant.

N. B. :

Je suis au bureau de la Municipalité de Saint-Paulin, le mercredi avant-midi sans rendez-vous, les autres périodes avec rendez-vous. SVP, communiquez avec moi (par courriel ou téléphone) pour prendre rendez-vous.

Mario Dion B. Sc., M. Sc. Géographie Spéc. en Aménagement du territoire

Technicien à l'aménagement et l'urbanisme

Municipalité de Saint-Paulin

Téléphone : (819) 268-2026, poste 2703

Courriel : urbanisme@saint-paulin.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

Si oui, pensez l'imprimer recto verso!

De : Philippe St-Germain [<mailto:Philippe.St-Germain@cima.ca>]

Envoyé : 15 juin 2020 11:27

À : urbanisme@saint-paulin.ca

Objet : TR19048A-Demande d'accès à l'information

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande d'accès à l'information pour un tronçon de la route 349 à St-Paulin.

Merci

PHILIPPE ST-GERMAIN

Chargé de projet, Environnement / Environnement et urbanisme

T 418-834-2273 F 418-834-3356 C [REDACTED]
501-1190B, rue de Courchevel, Lévis QC G6W 0M6 CANADA

[Avis pour nos clients sur la COVID-19](#)



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

DOSSISER CIMA+ RÉF : TR19048A

Route 350 en plaine inondable

HISTORIQUE DES PERMIS PAR MATRICULES

VOIR LE TABLEAU EXCEL POUR LES NUMÉROS DE LOTS :

Matricule 3641-14-8139 : (lots 5 334 160, 5 335 022, 5 335 065, 5 335 377, 5 335 380 et 5 335 381)

Permis 2012-099, en 2012, installation septique de l'habitation;
Permis 2529 en 2000 : démolition d'un bâtiment agricole;
Permis 3361 en 1997 : construction d'un silo à proximité de l'étable
Permis 2479, en 1993 : construction d'une remise de 40 par 60 pieds
Permis 4949, en 1988 : démolition d'un hangar de 34 par 44 pieds;
Permis 3769, en 1987 : agrandissement d'un bâtiment de 40 par 30 pieds
Déclaration du nombre d'unités animales en 2002 : 49,2 unités animales, dans une grange-étable, enclos de 200 pieds autour de l'étable et fosse à fumier en terre.

Matricule 3640-39-8750 : (lot 5 334 161)

Permis 2015-181 : Rénovation résidence, revêtement extérieur;
Permis 2015-039 : rénovation résidentielle, remplacer galerie avant;
Permis 5770, en 2000, implantation d'une installation septique, installation d'une cheminée, réfection des fondations.

Matricule 3442-94-1397 : (lots 5 334 479, 5 335 034, 5 335 035 5 335 036, 5 335 037, 5 335 367, 5 335 368, 5 335 369)

Permis 2015-089 : puits d'eau potable (coordonnées : 73° 6'46" long, 46° 24'56", profondeur 96 pieds, tubulure de 6 pouces de diamètre);
Permis 2014-039 : rénovation résidentielle : remplacement revêtement toit;
Permis 2011-030 : implantation d'une installation septique;
Permis 11013, en 2003, construction d'une cabane à sucre;
Permis 5775, en 1998 : rénovation de la salle de bain;
Permis 5750, en 1997 : démolition d'une maison;
Permis 1027, en 1995 : démolition d'un bâtiment et d'une résidence;
Permis 2463, en 1993 : réparation de la toiture et d'un hangar;
Permis 2 2171, en 1991 : démolition de l'ancienne grange;
Permis 2 504, en 1989 : rénovation toit de la maison et rénovation d'une remise.

Matricule 3441-68-3932 : (lot 5 334 490)

Permis 2017-051 : rénovation résidentielle : perron avant;

Permis 2015-165 : piscine hors-terre;
Permis 09032, en 2002, changer 4 fenêtres;
Permis 5755, en 1999 : rénovation intérieur du 2er étage de la maison;
Permis 2 2212, en 1991 : agrandissement de la galerie;
Permis 4901, en 1987 : revêtement murs extérieurs du garage.

Matricule 3441-67-5960 : (lot 5 334 491)

Permis 2013-115 : rénovation résidentielle : remplacer porte de garage;
Permis 2011-029 : implantation d'une installation septique.

Matricule 3542-32-0338 : (lots 5 334 492, 5 335 038, 5 335 039 5 335 040 5 335 370, 5 335 371)

Permis 2008-099 : bâtiment secondaire agricole : remise à machinerie agricole;
Permis 2006-105 : réfection toit d'une porcherie;
Permis 5483, en 1999 : réparation d'une porcherie, démolition d'un garage incendié, finition intérieure de la résidence, construction d'un garage de 36 par 63 pieds.

Matricule 3441-87-5533 : (lot 5 334 498)

Permis 2011-058 : rénovation résidentielle : réfection des fenêtres;
Permis 2009-167 : implantation installation septique;
Permis 09029, en 2002 : réfection de la toiture;
Certificat d'autorisation pour lieu d'entreposage de lisier, par Ministère de l'Environnement en 1993.

Matricule 3542-60-3322 : (lots 5 334 508, 5 335 041, 5 335 372, 5 335 376)

Permis 2008-25 : rénovation résidentielle : toiture;
Permis 2005-39 : gazebo de 10 par 16 pieds en plaques de béton;
Permis 3363, en 1997 : démolition de 3 remises;
Perms 2539, en 2000 : réfection de la toiture;
Permis 2549, en 2000 : implantation d'une installation septique pour remplacer celle existante;
Permis 2123, en 1990 : changement de 5 fenêtres;
Permis 2 560, en 1989 : changement de 7 fenêtres;
Permis 5157, en 1988 : refaire les fondations;
Permis 4939, en 1988 : rénovation du garage avec nouvelle fondations;
Permis 2176, en 1986 : implantation d'une installation septique à la maison;
Perms 2184, en 1985 : démolition d'une remise de 8 par 10 pieds, construction d'une remise de 10 par 12 pieds, réfection du perron avant en béton et changer 3 portes.

Matricide 3541-42-2698 : (lots 5334 509, 5 335 042, 5 335 043, 5 335 044, 5 335 373, 5 335 375)

Déclaration du cheptel animal, nombre d'unités animales, cadre LPTAA. 56 unités animales. En date du 24 avril 2002;

Permis 3767, en 1993 : réfection de la toiture de la maison;

Permis 5154, en 1988 : Transformation d'un bâtiment de 32 pieds par 120 pieds. Rénover la toiture et la pente du toit de ce bâtiment;

Perms 2169, en 1987 : construction d'un hangar à machinerie de 30 pieds par 80 pieds;

Permis 2180, en 1986 : démolition d'une maison de 24 pieds par 30 pieds en bordure du chemin;

Permis 2194, en 1985 : construction d'une grange au texte. Au croquis : dessin d'un étable avec un agrandissement perpendiculaire de 32 pieds par 84 pieds.

Matricide 3541-90-6313 : (lots 5 334 516, 5 335 045)

Permis 2005-021, démolition d'un silo en bois.

Matricule 3342-81-0185 : (lot 5 334 855)

Aucun permis dans la fiche.

Matricule 3540-39-8458 : (lots 5 334 856, 5 334 857)

Aucun permis dans la fiche.

Matricule 3741-21-3213 : (lot 5 334 858)

Aucun permis dans la fiche.

Matricule 3442-57-4138 : (lots 5 335 033, 5 335 366)

Avis du MFFP : décembre 2019, remblai en littoral de la rivière du Loup : remise en état de l'habitat du poison, suite avis du 7 juin 2019;

Permis 2017-107 : réparation d'un drain agricole en bordure de la rivière;

Décision 342034 de la CPTAQ, octobre 2005 : autorisation pour baisser les coteaux sur une superficie de 19 hectares;

Permis 11042, en 2003 : réfection de la toiture (bâtiment pas précisé);

Déclaration du cheptel animal, selon la LPTAA, mai 2002, 78 unités animales;

Permis 09179, en 2002 : démolition de 2 anciens poulaillers;

Permis 3229, en 1996 : Construction d'un abri pour le foin à l'arrière de la grange;

Demande de certificat d'autorisation production animale, en juin 1996 : passage de 28 animaux à 71 lors de la demande avec projet à 100 à la fin;

Permis 2322, en 1992 : réparation d'un bâtiment agricole, toit-abri à l'arrière du bâtiment;

Certificat d'autorisation du ministère de l'environnement, octobre 1992, pour étable de 28 vaches-veaux avec plateforme étanche pour le purin;
Permis 2 677, en 1990 : démolition d'un silo;
Permis 2, en 1983 : réfection de la toiture de la maison.

Matricule 3541-30-3370 (lot 5 335 046)

Pas trouver la fiche de la propriété. Correspond au 3006, rang Beauvallon, soit la maison qui devait être démolie au matricule **3541-42-2698** Permis 2180, en 1986 : démolition d'une maison de 24 pieds par 30 pieds en bordure du chemin. La maison est existante.

plans du site	plans des infrastructures	présence de déchets	Remblais	divers réservoirs	Contamination du sol	Contamination de l'eau	fiche historique des permis	Utilisation du site
oui fond aérien 2017	non	fumier proche étable	pas info	oui aérien ferme	pas info	pas info	voir document annexe	productions agricoles et habitation
oui fond aérien 2017	non	pas info	pour le chemin	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	habitation
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	productions agricoles et habitation
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	habitation
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	productions agricoles
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	habitation
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	productions agricoles
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	productions agricoles et habitation
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	productions agricoles
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	route
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	route
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	route
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	route
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	productions agricoles et habitation
oui fond aérien 2017	non	pas info	pas info	pas info	pas info	pas info	voir document annexe	habitation

Identification des propriétaires (occupants)	adresses des propriétaires	activités principales rôle évaluation	zonage	usage permis Regl zonage	matrice graphique	Notations diverses
Martin St-Louis	2776, rang Beauvallon, St-Paulin		8122 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Christian Allard	2770 rang Beauvallon, CP 317, St-Paulin		1000 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Yvon Dupuis	3091 rang Beauvallon St-Paulin		8199 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Marie-Josée Dupuis	10 rue Latreille Trois-Rivières					
Jacinthe Dupuis	2762 rue Cadillac app 1 Montréal					
Éric Lamothe	3100 rang Beauvallon St-Paulin		1000 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Yvon Dupuis	3091 rang Beauvallon St-Paulin		1000 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Harold Armstrong	2710 rang Beauvallon St-Paulin		8123 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Jean-Luc Armstrong et Marjolaine Perreault	3070 rang Beauvallon St-Paulin		1000 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Harold Armstrong Inc.	2170 rang Beauvallon St-Paulin		8199 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Maurice Perreault	3000 rang Beauvallon St-Paulin		8199 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Martin St-Louis	2776 rang Beauvallon St-Paulin		8191 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Municipalité de St-Paulin	2873, rue Laflèche St-Paulin	route	route	route	oui	
Municipalité de St-Paulin	2873, rue Laflèche St-Paulin	route	route	route	oui	
Municipalité de St-Paulin	2873, rue Laflèche St-Paulin	route	route	route	oui	
Municipalité de St-Paulin	2873, rue Laflèche St-Paulin	route	route	route	oui	
Germain Lessard	3160 rang Beauvallon St-Paulin		8122 Agricole dynamique	Agricole, forestier, habitation	oui	
Mario Perreault	3030 rang Beauvallon CP 228 St-Paulin		1000 agricole dynamique	agricole, forestier, habitation	oui	



Légende

- | |
|-------------------------------|
| Hydronyme de cours d'eau |
| Hydronyme d'étendue d'eau |
| Zone d'aménagement en réserve |
| Zonage |
| Limite Municipale |
| Zone verte |
| Connectivité |
| Occupation |
| Unité d'évaluation |
| — Lot |
| — Limite municipale |
| —+ Voie ferrée |
| Réseau routier |
| — Autoroute |
| — Artère |
| — Collectrice |
| — Nationale |
| — Régionale |
| — Locale |
| — Cours d'eau modifiés |
| — Cours d'eau |
| — Cours d'eau intermittent |
| Étendue d'eau |

MRC de Maskinongé; MRC de Maskinongé, Partenariat 2016; MRC de Maskinongé,
MERN (E DTO), MA MH (QÉBEC)

Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07

0 0,175 0,35 0,7 km

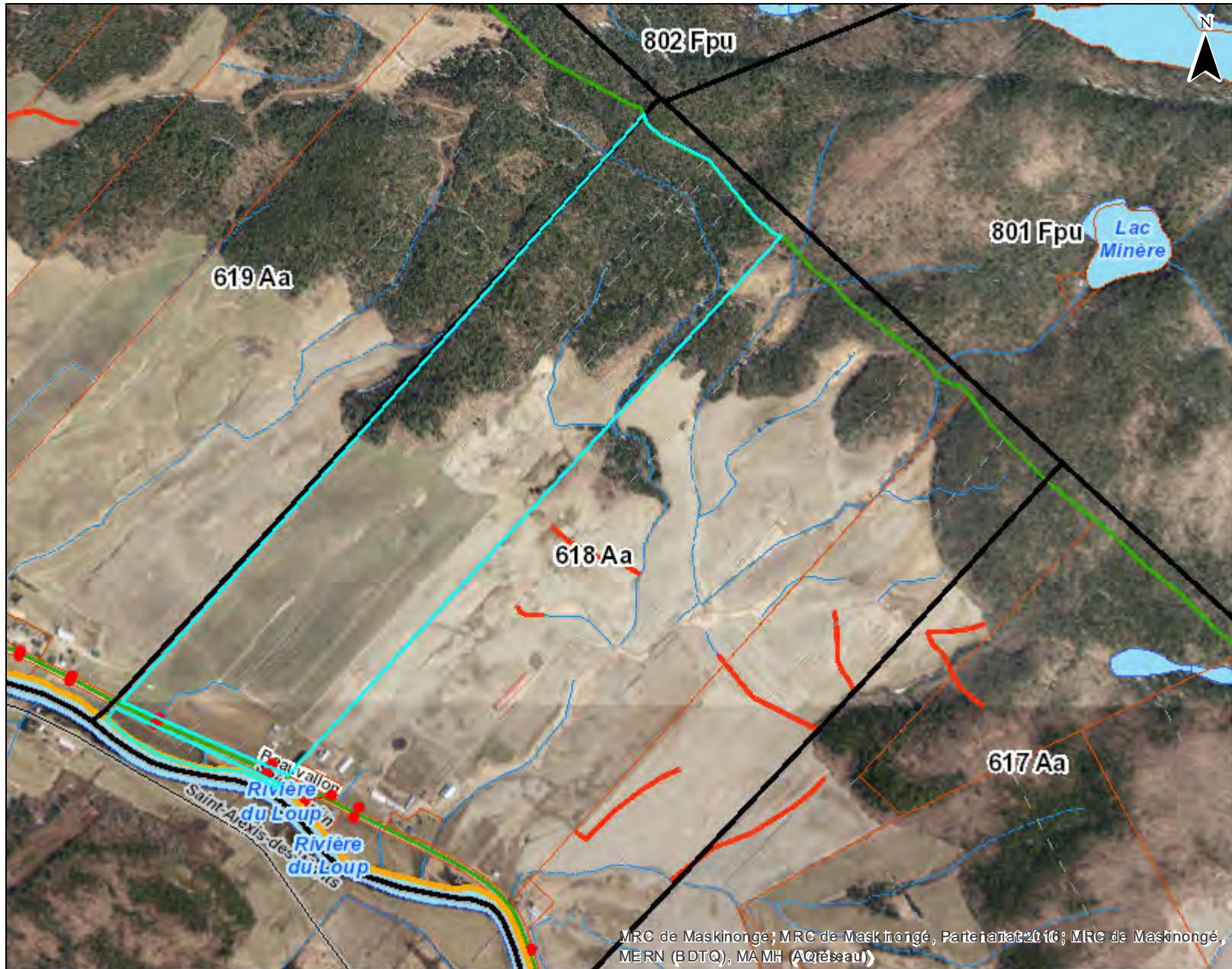


Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07





Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Légende

Recherche - Unité d'évaluation
Hydronyme de cours d'eau
Hydronyme d'étendue d'eau
Zone d'aménagement en réserve
Zonage
Limite Municipale
Zone verte
Connectivité
Occupation
Unité d'évaluation
Lot
Limite municipale
Voie ferrée
Réseau routier
Autoroute
Artère
Collectrice
Nationale
Régionale
Locale
Cours d'eau modifiés
Cours d'eau
Cours d'eau intermittent
Étendue d'eau

Date: 2020-10-07

0 0,175 0,35 0,7 km



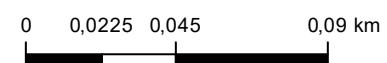
Légende

- Recherche - Unité d'évaluation
- Hydronyme de cours d'eau
- Hydronyme d'étendue d'eau
- ▢ Zone d'aménagement en réserve
- ▢ Zonage
- ▢ Limite Municipale
- ▢ Zone verte
- Connectivité
- ▲ Occupation
- ▢ Unité d'évaluation
- Flèche de renvoi
- Lot
- Limite municipale
- Voie ferrée
- Réseau routier
- Cours d'eau modifiés
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- ▢ Étendue d'eau

Aspects légaux:

- Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
- La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07





Aspects légaux:

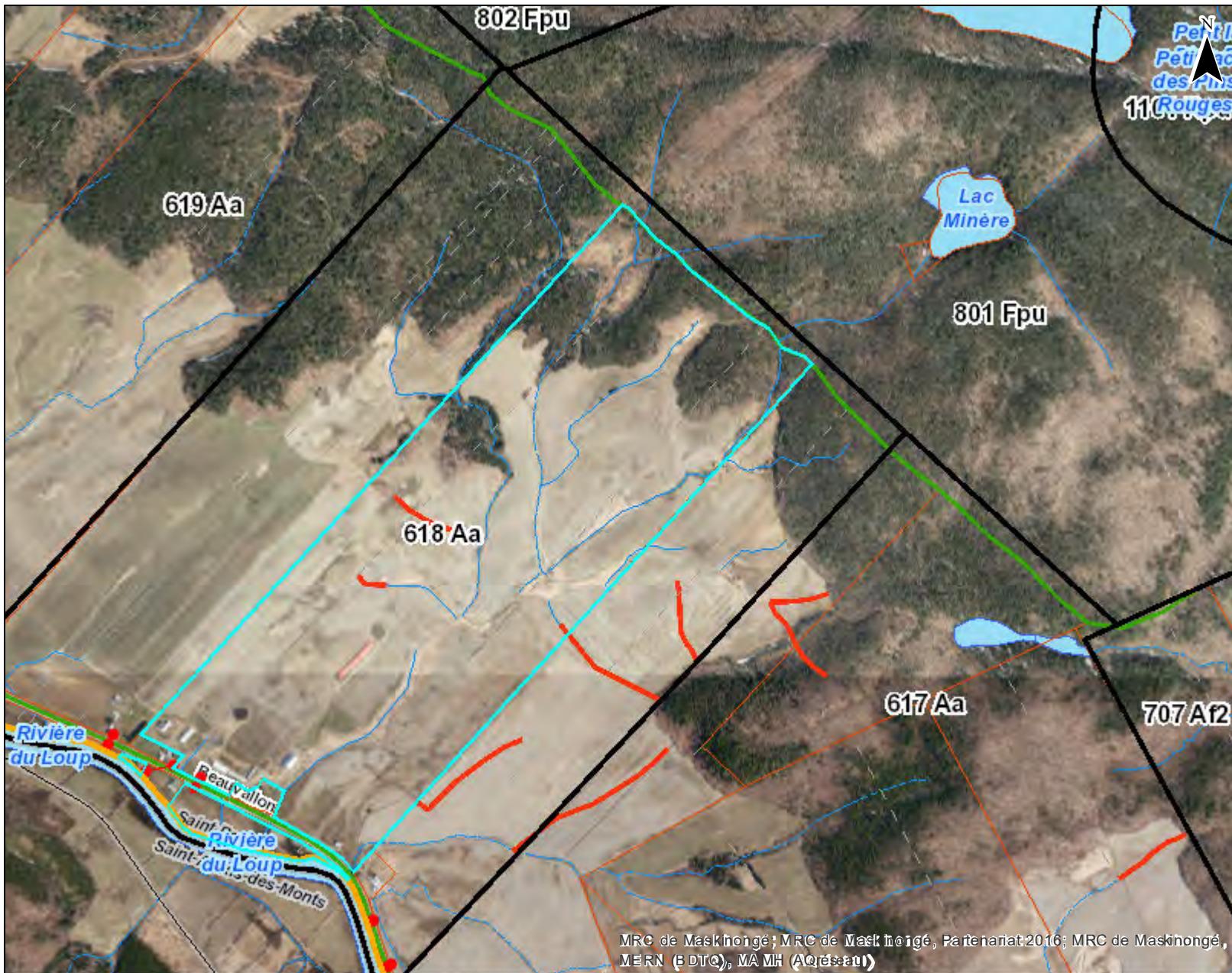
1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Légende

- Recherche - Unité d'évaluation
- Hydronyme de cours d'eau
- Hydronyme d'étendue d'eau
- Zone d'aménagement en réserve
- Zonage
- Limite Municipale
- Zone verte
- Flèche de renvoi
- Connectivité
- Occupation
- Unité d'évaluation
- Flèche de renvoi
- Lot
- Limite municipale
- Voie ferrée
- Réseau routier
- Cours d'eau modifiés
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau

Date: 2020-10-07

0 0,01 0,02 0,04 km



Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Légende

- Recherche - Unité d'évaluation
- Hydronyme de cours d'eau
- Hydronyme d'étendue d'eau
- Zone d'aménagement en réserve
- Zonage
- Limite Municipale
- Zone verte
- Connectivité
- Occupation
- Unité d'évaluation
- Lot
- Limite municipale
- Voie ferrée

Réseau routier

- Autoroute
- Artère
- Collectrice
- Nationale
- Régionale
- Locale
- Cours d'eau modifiés
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau

Date: 2020-10-07

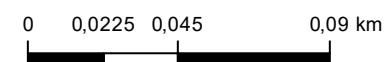
0 0,175 0,35 0,7 km

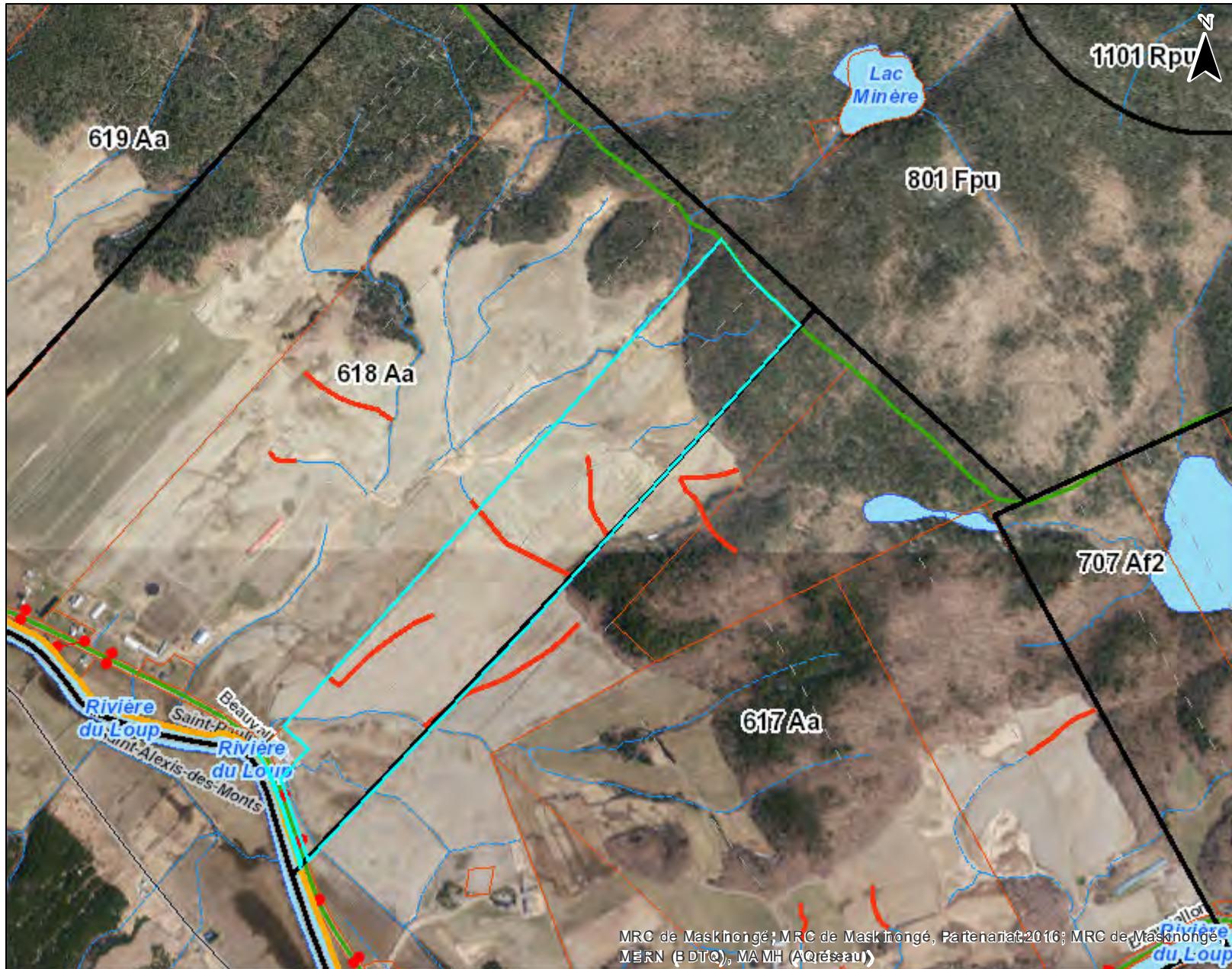


Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07





Légende

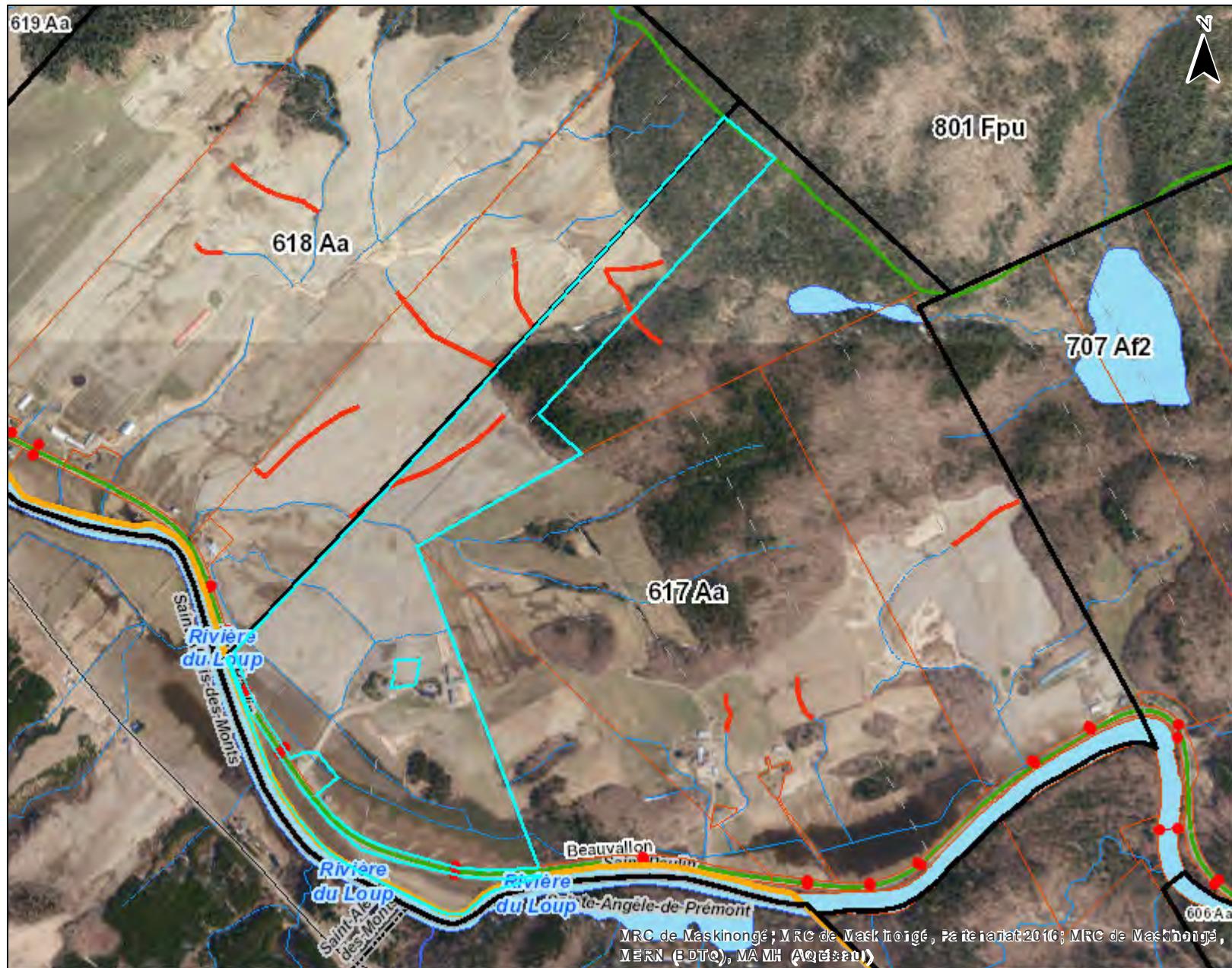
- Recherche - Unité d'évaluation
- Hydronyme de cours d'eau
- Hydronyme d'étendue d'eau
- Zone d'aménagement en réserve
- Zonage
- Limite Municipale
- Zone verte
- Connectivité
- Occupation
- Unité d'évaluation
- Lot
- Limite municipale
- Voie ferrée
- Réseau routier**
- Autoroute
- Artère
- Collectrice
- Nationale
- Régionale
- Locale
- Cours d'eau modifiés
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Étendue d'eau

Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07

0 0,175 0,35 0,7 km

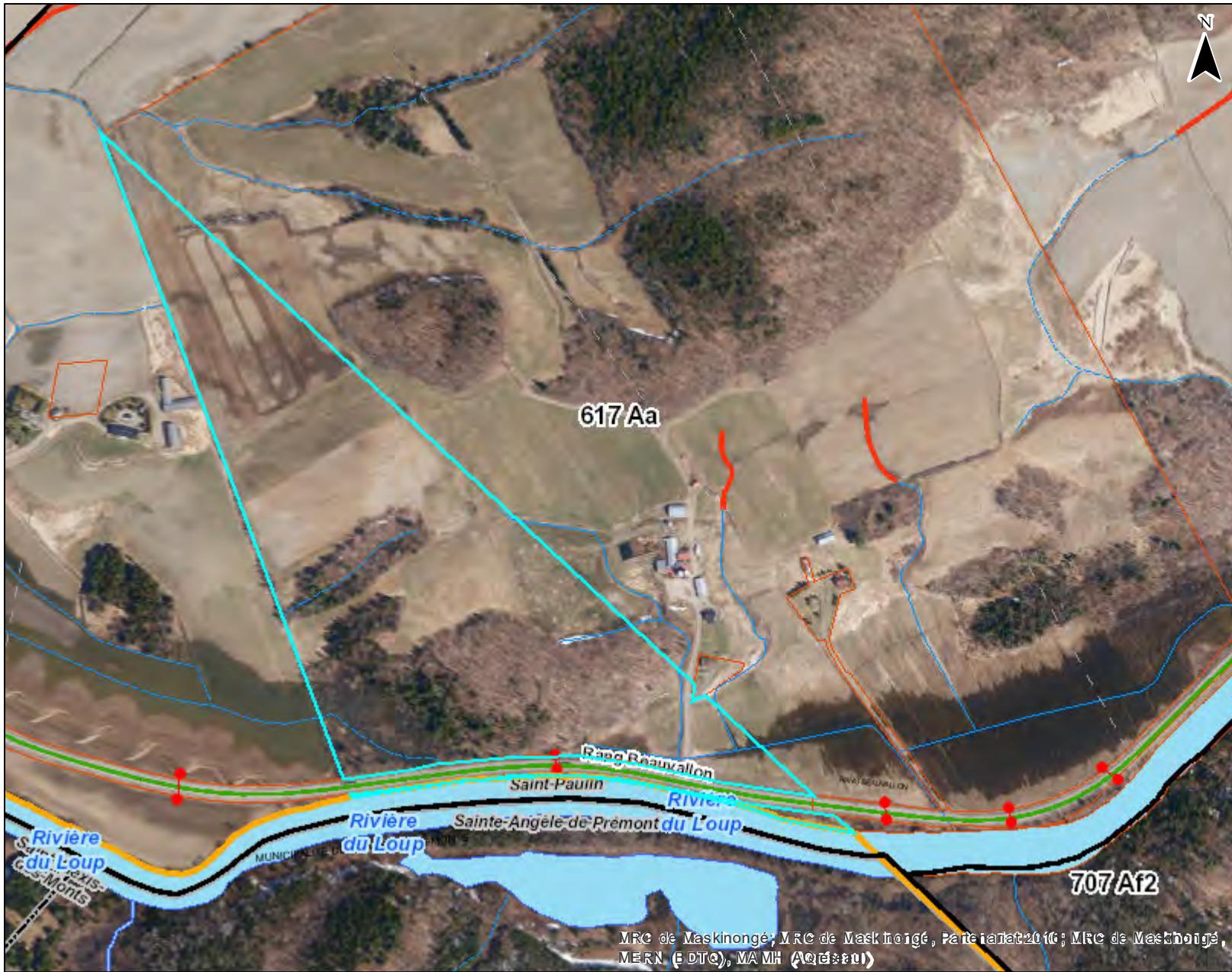


Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07

0 0,175 0,35 0,7 km



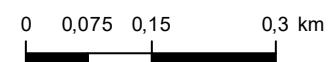
Légende

- Recherche - Unité d'évaluation
 - Hydronyme de cours d'eau
 - Hydronyme d'étendue d'eau
 - Zone d'aménagement en réserve
 - Zonage
 - Limite Municipale
 - Zone verte
 - Connectivité
 - Occupation
 - Unité d'évaluation
 - Lot
 - Limite municipale
 - Voie ferrée
- #### Réseau routier
- Autoroute
 - Artère
 - Collectrice
 - Nationale
 - Régionale
 - Locale
 - Cours d'eau modifiés
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Étendue d'eau

Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07





Légende

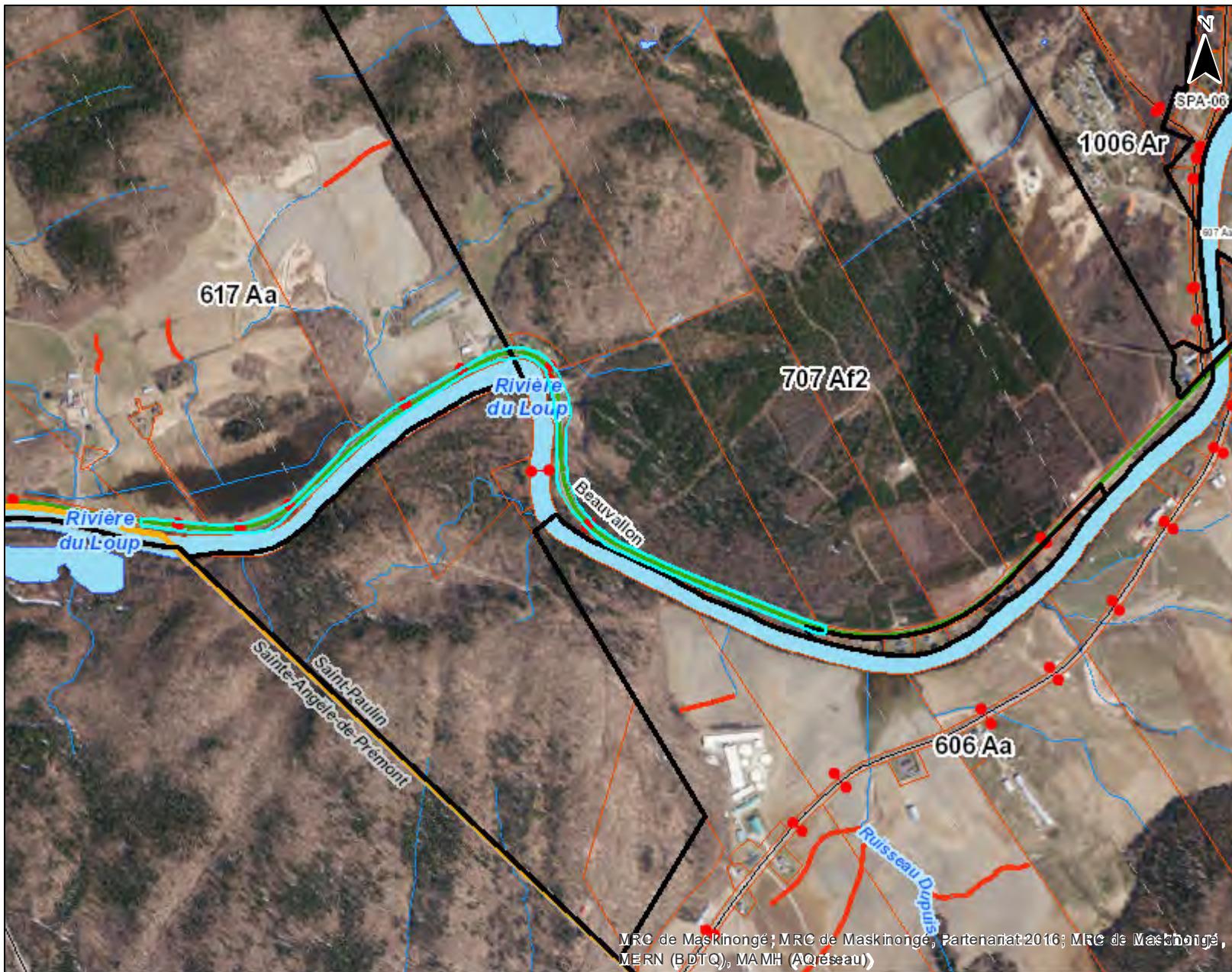
- Recherche - Unité d'évaluation
- Hydronyme de cours d'eau
- Hydronyme d'étendue d'eau
- Zone d'aménagement en réserve
- Zonage
- Limite Municipale
- Zone verte
- Connectivité
- Occupation
- Unité d'évaluation
- Lot
- Limite municipale
- Voie ferrée
- Réseau routier**
- Autoroute
- Artère
- Collectrice
- Nationale
- Régionale
- Locale
- Cours d'eau modifiés
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Etendue d'eau

Aspects légaux:

- Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
- La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07

0 0,175 0,35 0,7 km



Légende

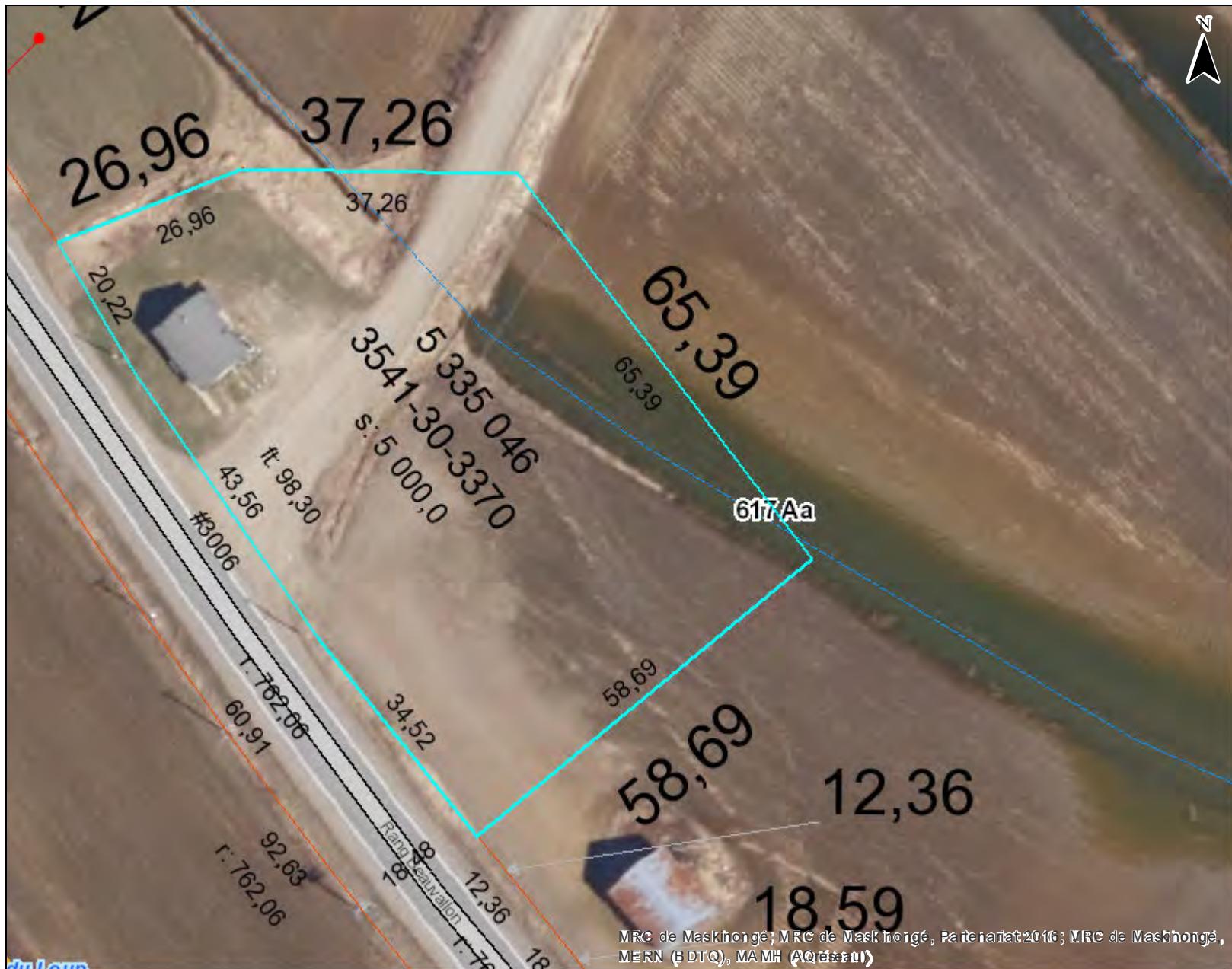
- Recherche - Unité d'évaluation
 - Hydronyme de cours d'eau
 - Hydronyme d'étendue d'eau
 - Zone d'aménagement en réserve
 - Zonage
 - Limite Municipale
 - Zone verte
 - Connectivité
 - Occupation
 - Unité d'évaluation
 - Lot
 - Limite municipale
 - Voie ferrée
- #### Réseau routier
- Autoroute
 - Artère
 - Collectrice
 - Nationale
 - Régionale
 - Locale
 - Cours d'eau modifiés
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Étendue d'eau

Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07

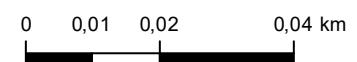
0 0,175 0,35 0,7 km

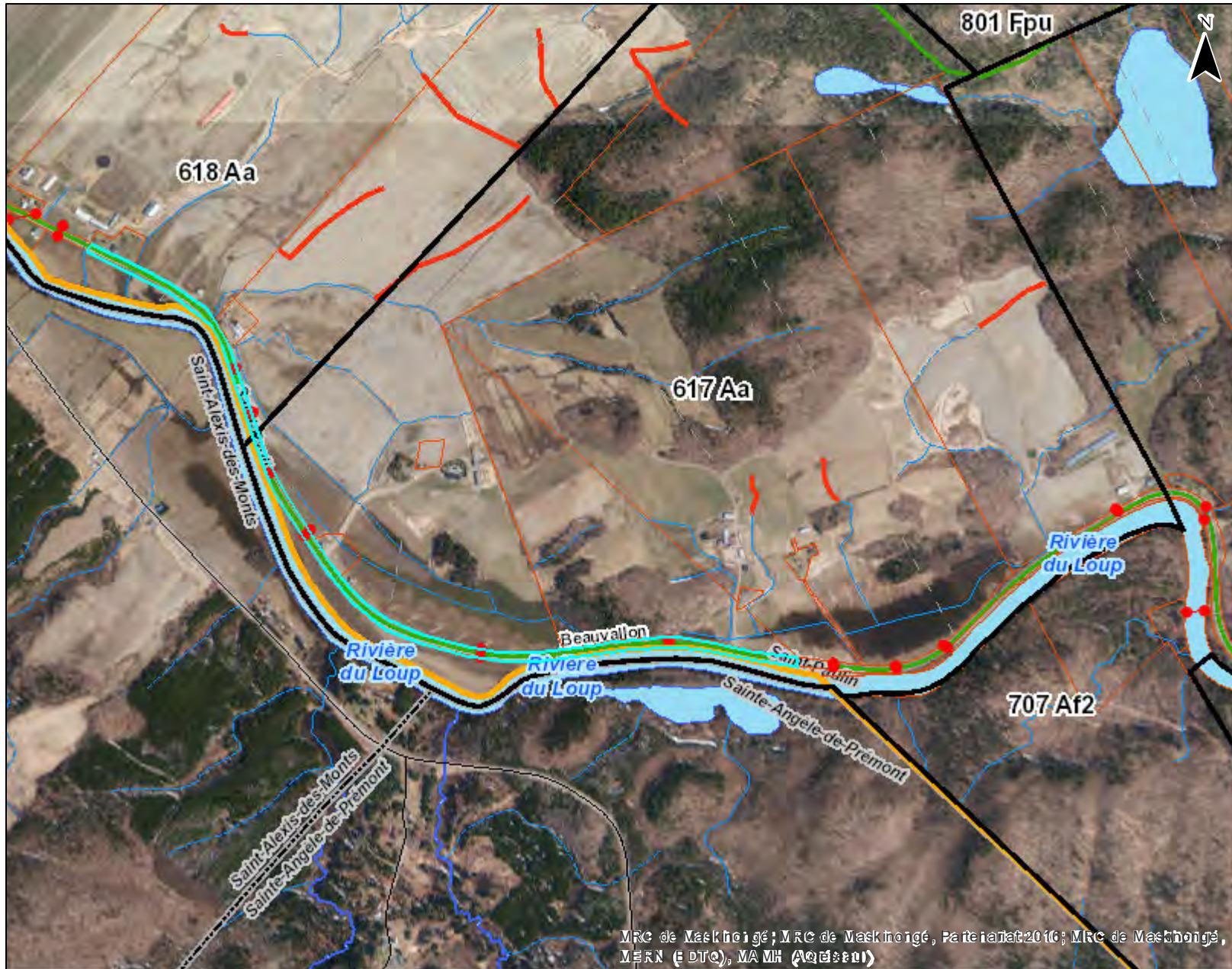


Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07





Aspects légaux:

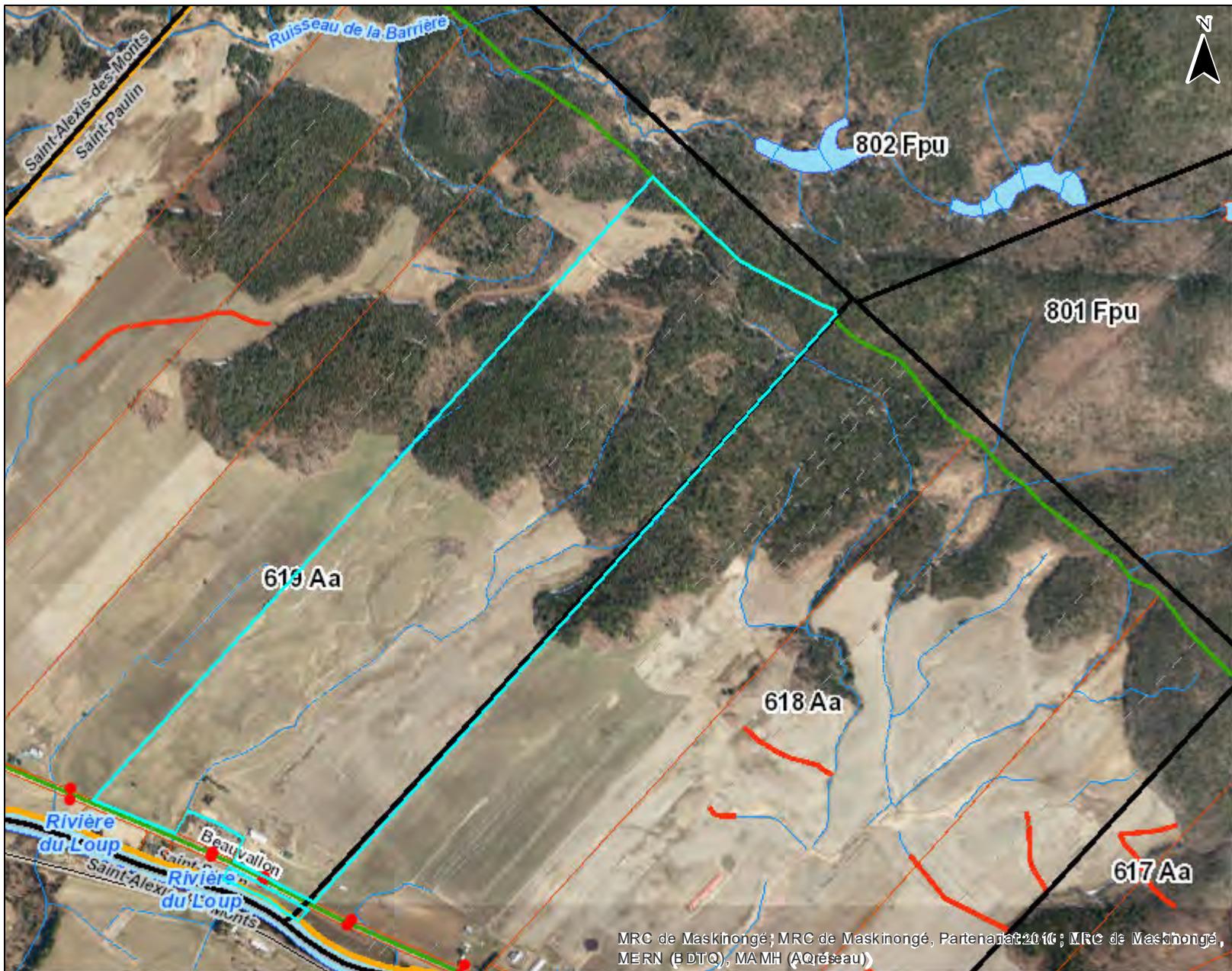
1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Légende

- Recherche - Unité d'évaluation
 - Hydronyme de cours d'eau
 - Hydronyme d'étendue d'eau
 - Zone d'aménagement en réserve
 - Zonage
 - Limite Municipale
 - Zone verte
 - Connectivité
 - Occupation
 - Unité d'évaluation
 - Lot
 - Limite municipale
 - Voie ferrée
- Réseau routier
- Autoroute
 - Artère
 - Collectrice
 - Nationale
 - Régionale
 - Locale
 - Cours d'eau modifiés
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Étendue d'eau

Date: 2020-10-07

0 0,175 0,35 0,7 km



Légende

- Recherche - Unité d'évaluation
 - Hydronyme de cours d'eau
 - Hydronyme d'étendue d'eau
 - Zone d'aménagement en réserve
 - Zonage
 - Limite Municipale
 - Zone verte
 - Connectivité
 - Occupation
 - Unité d'évaluation
 - Lot
 - Limite municipale
 - Voie ferrée
- #### Réseau routier
- Autoroute
 - Artère
 - Collectrice
 - Nationale
 - Régionale
 - Locale
 - Cours d'eau modifiés
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Étendue d'eau

MRC de Maskinongé; MRC de Maskinongé, Partenariat 2010; MRC de Maskinongé, MERN (BDTO), MA MH (AQréseau)

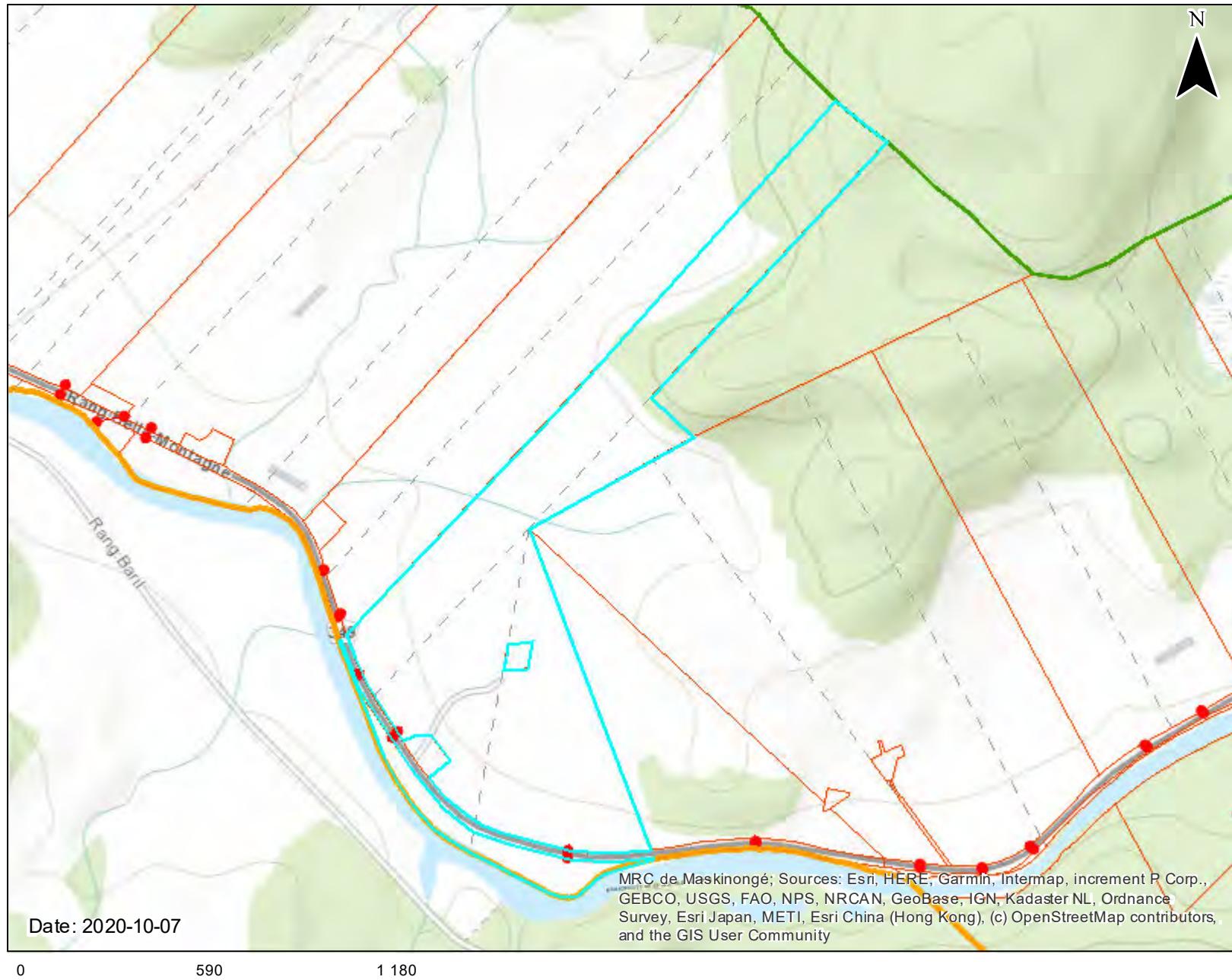
Aspects légaux:

- Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
- La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Date: 2020-10-07

0 0,175 0,35 0,7 km

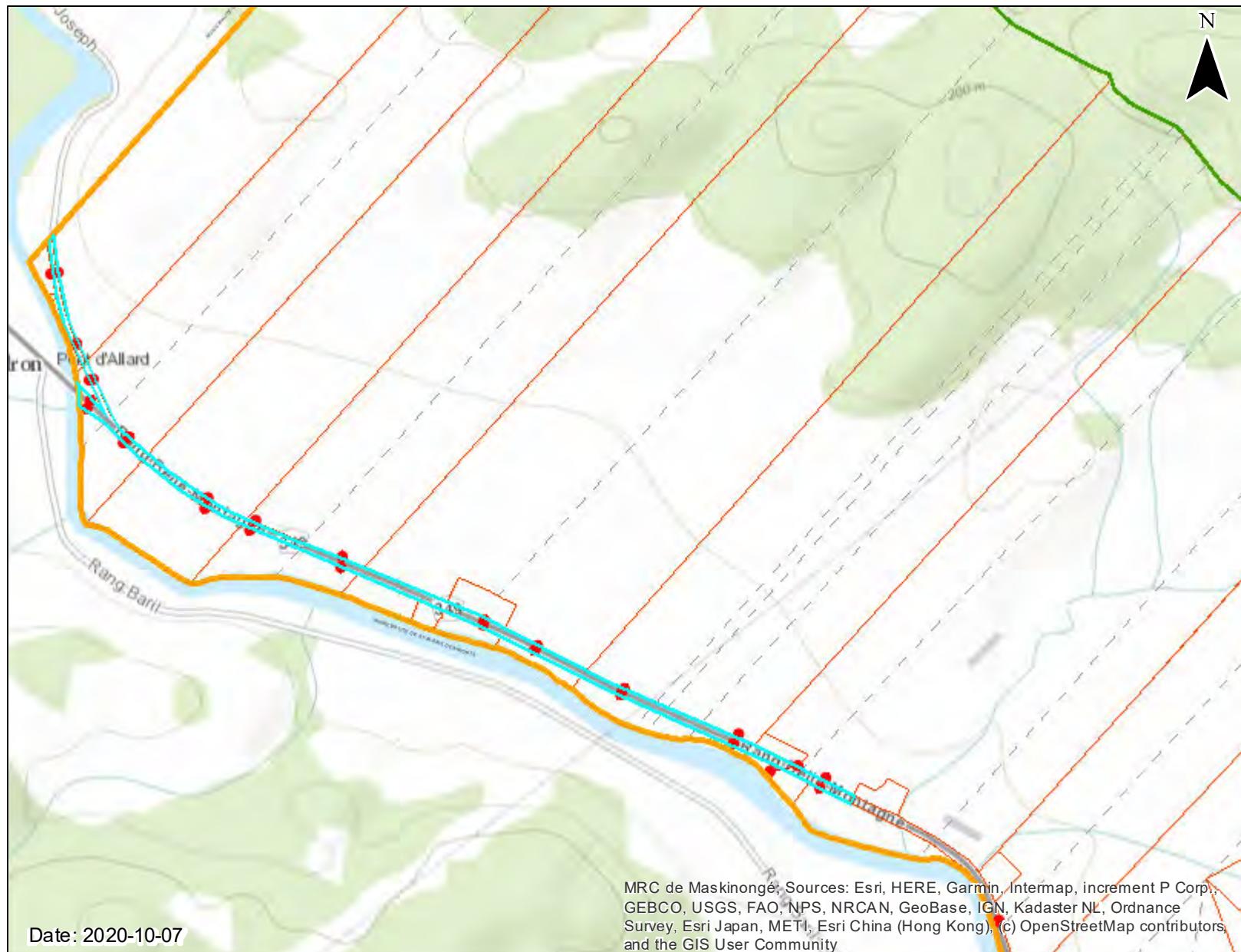
Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

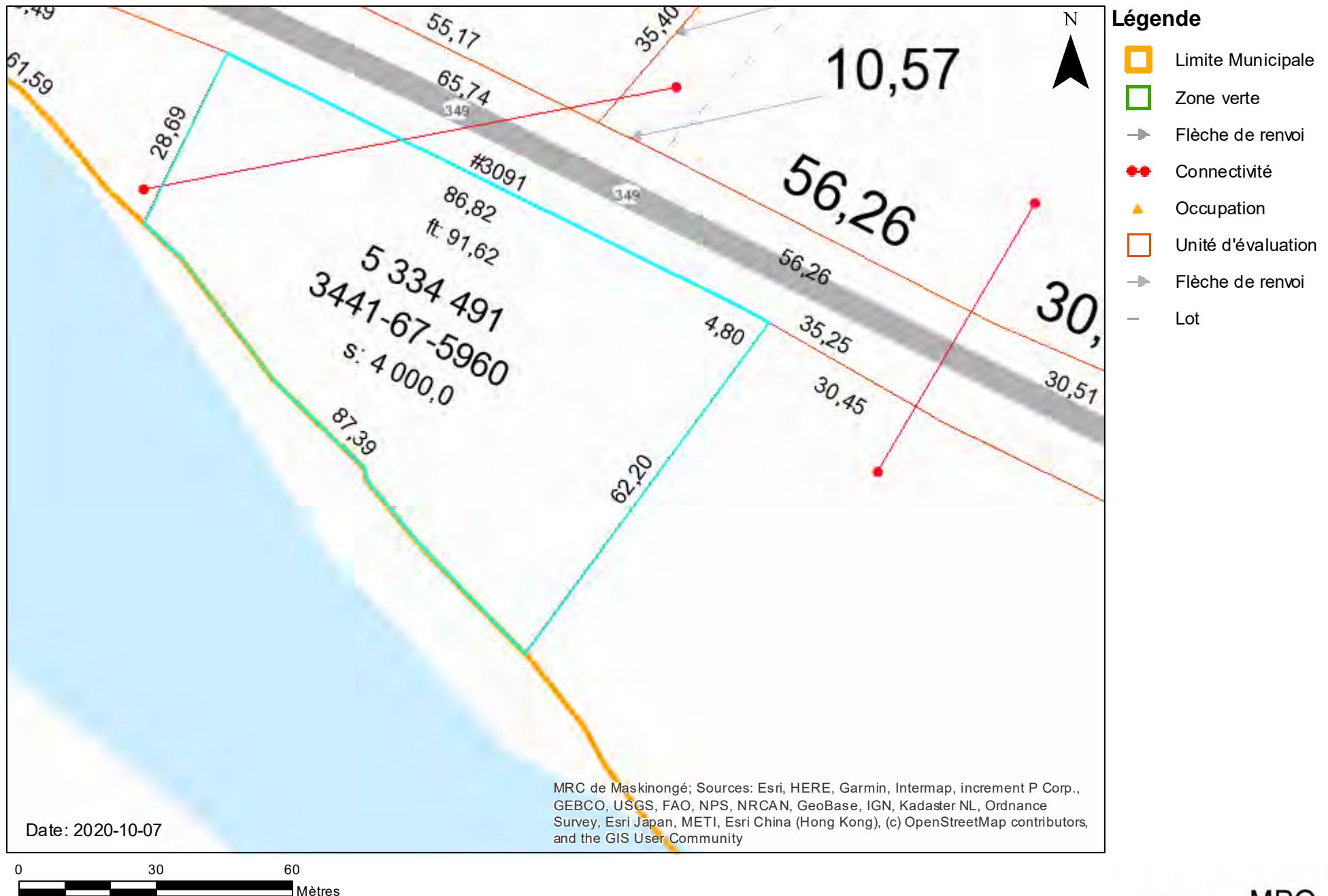
Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

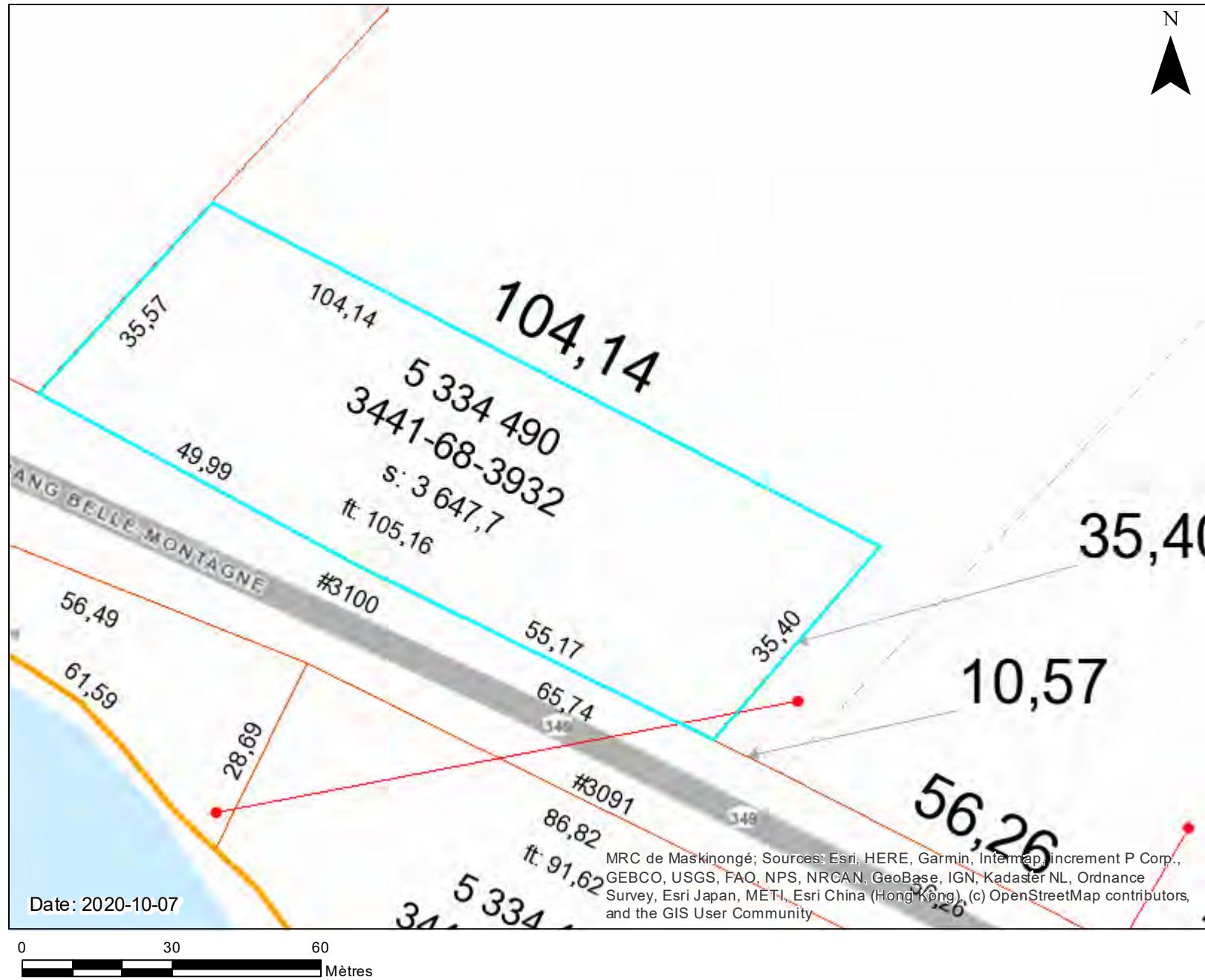
Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

- Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
- La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

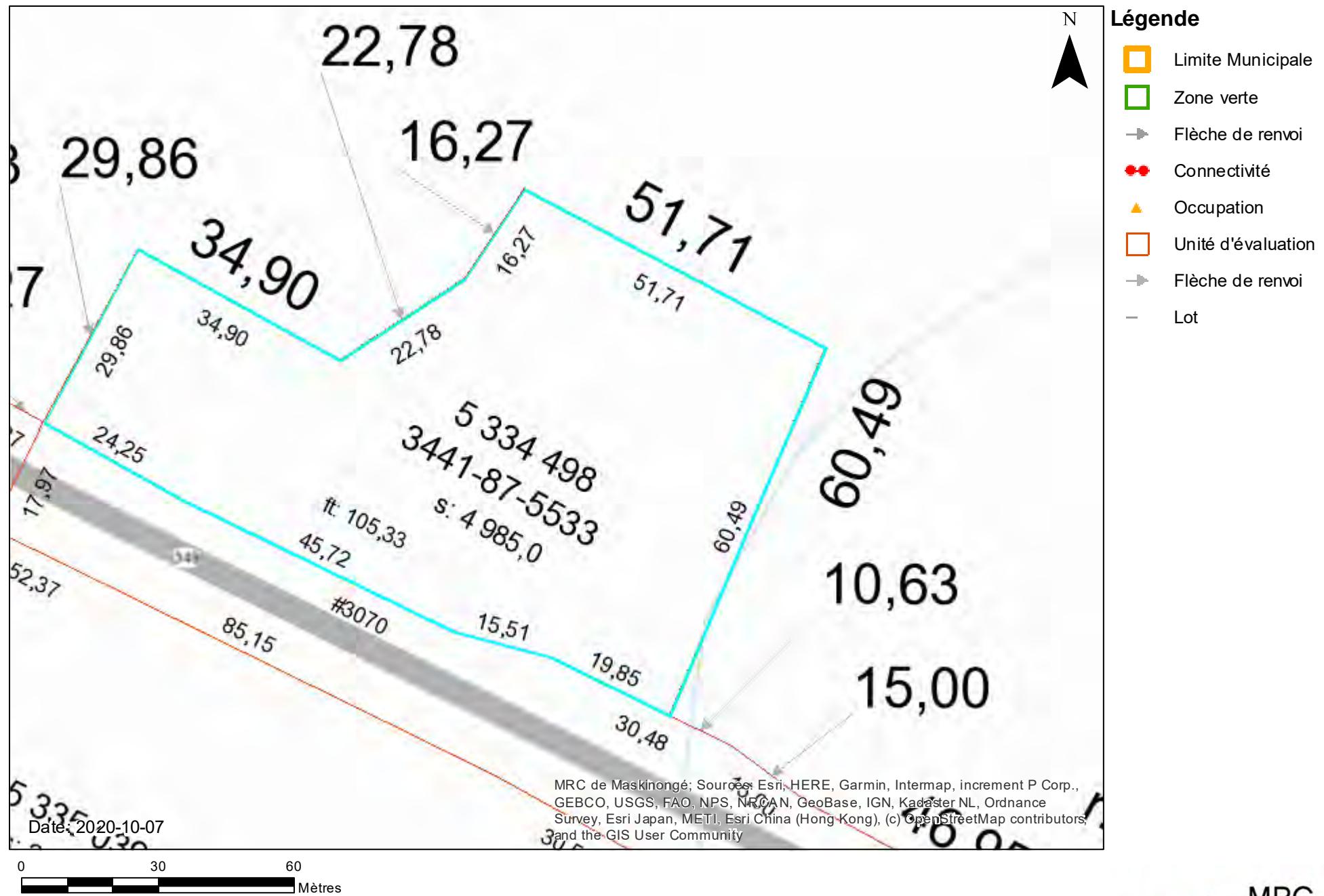
Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

- Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
- La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

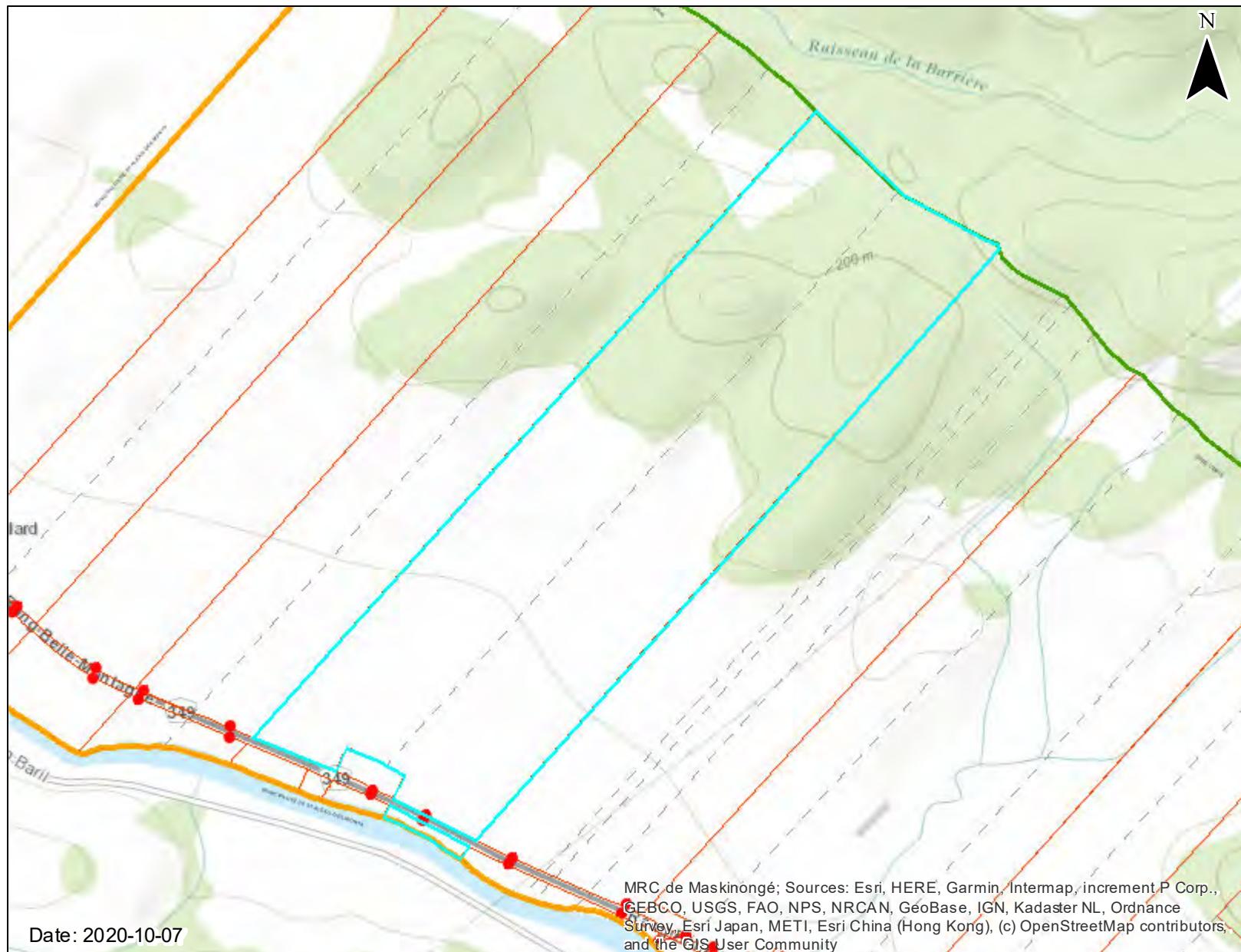
Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

- Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
- La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Extrait de la matrice graphique



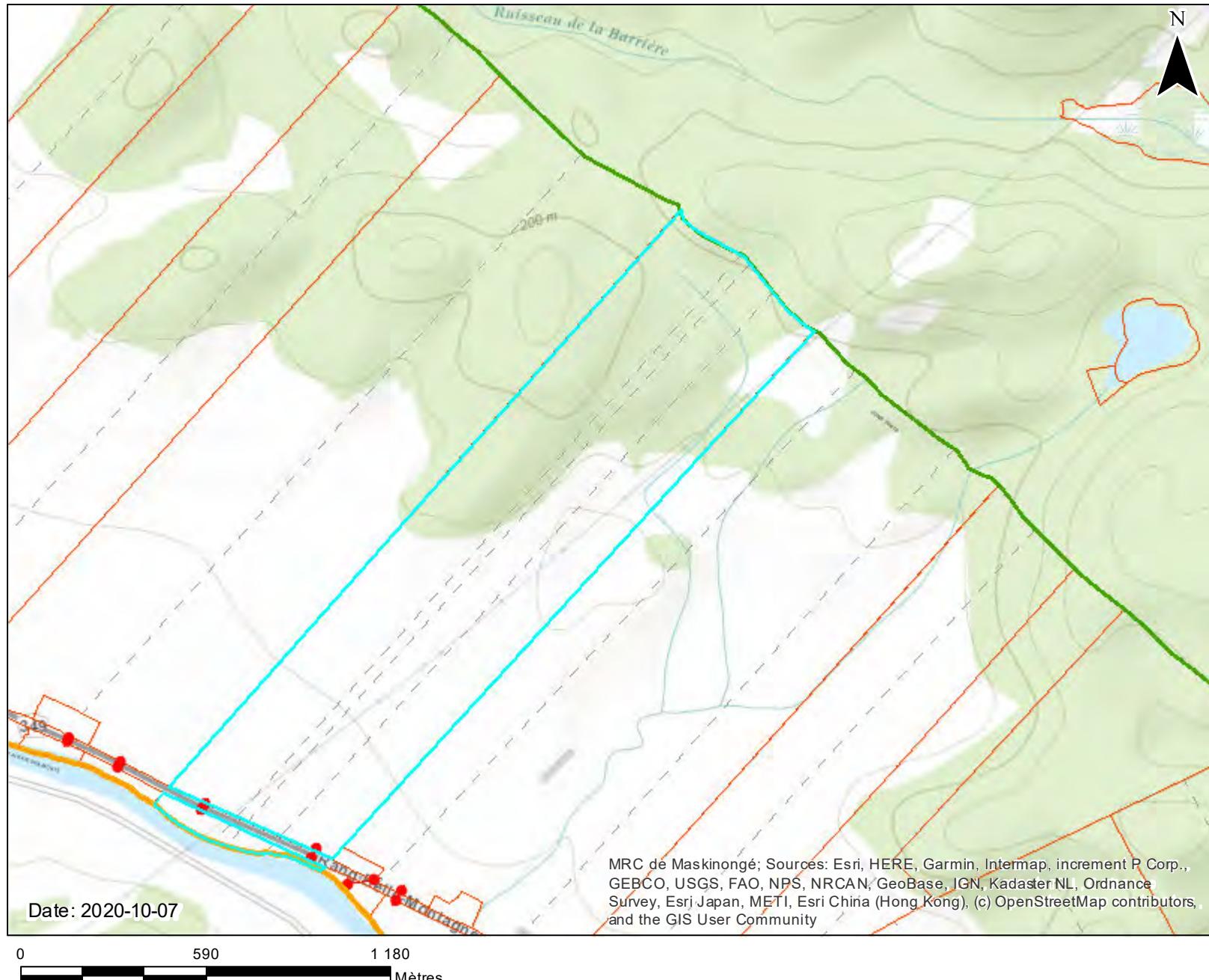
Légende

- Limité Municipale
- Zone verte
- Connectivité
- Occupation
- Unité d'évaluation
- Lot

Aspects légaux:

- Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
- La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

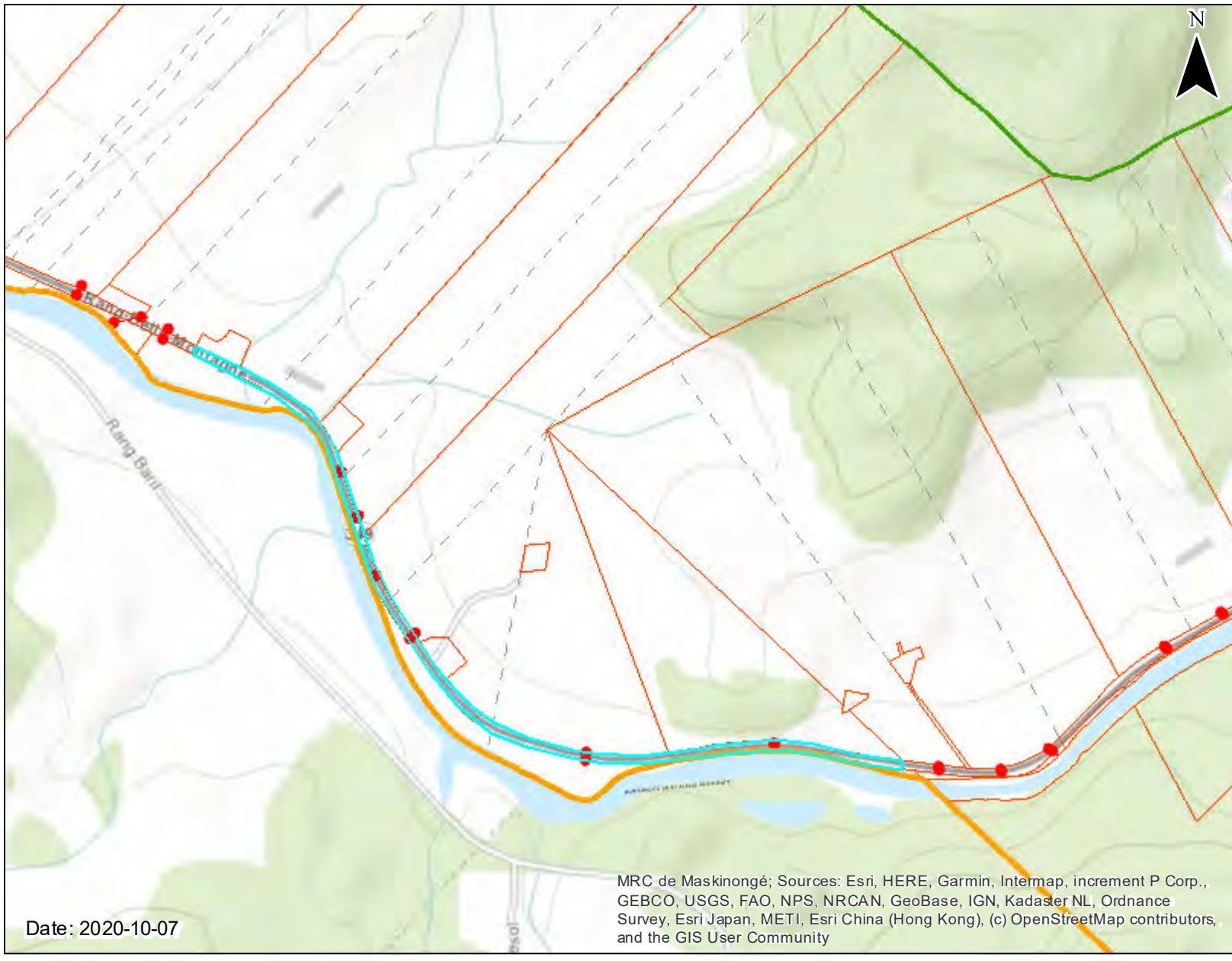
Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

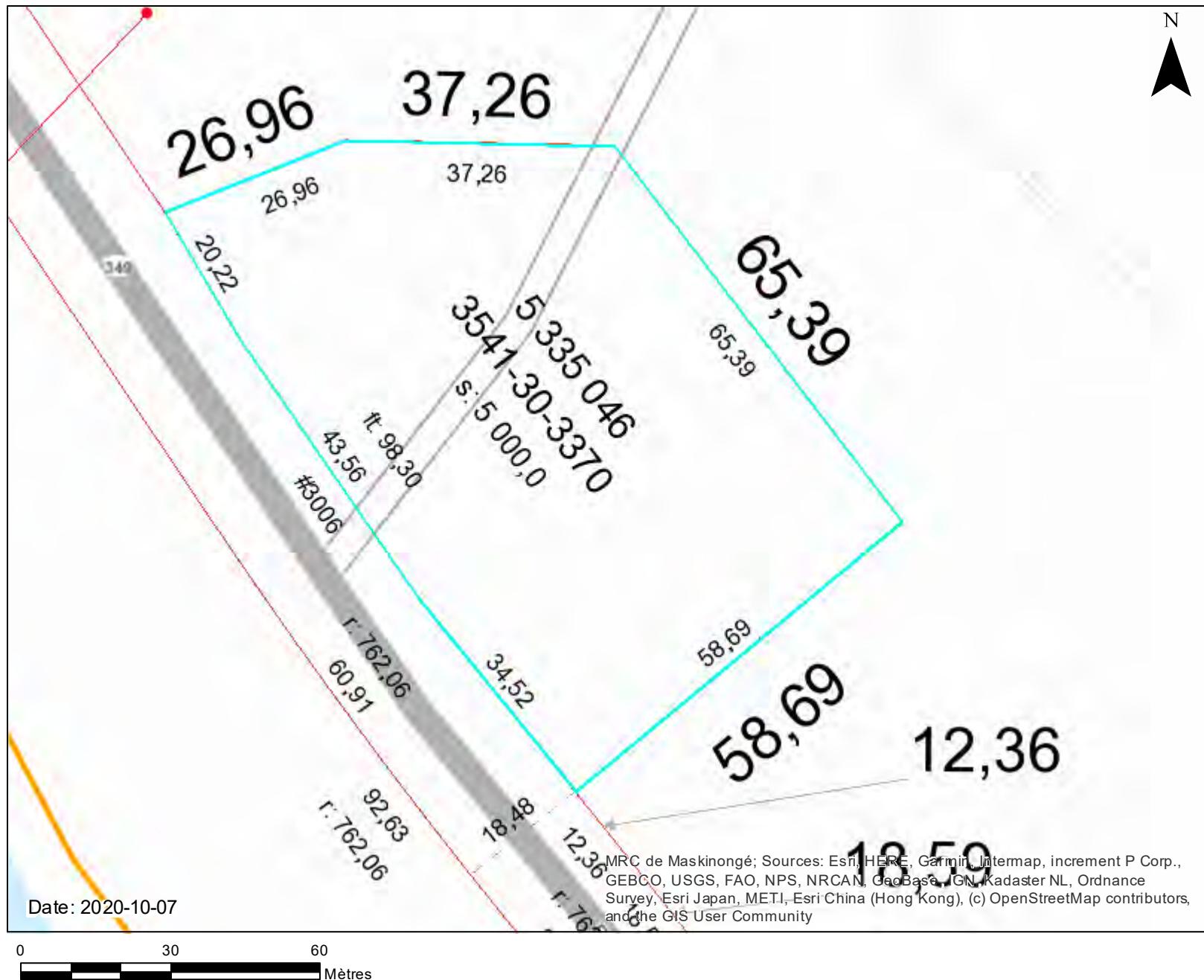
Extrait de la matrice graphique



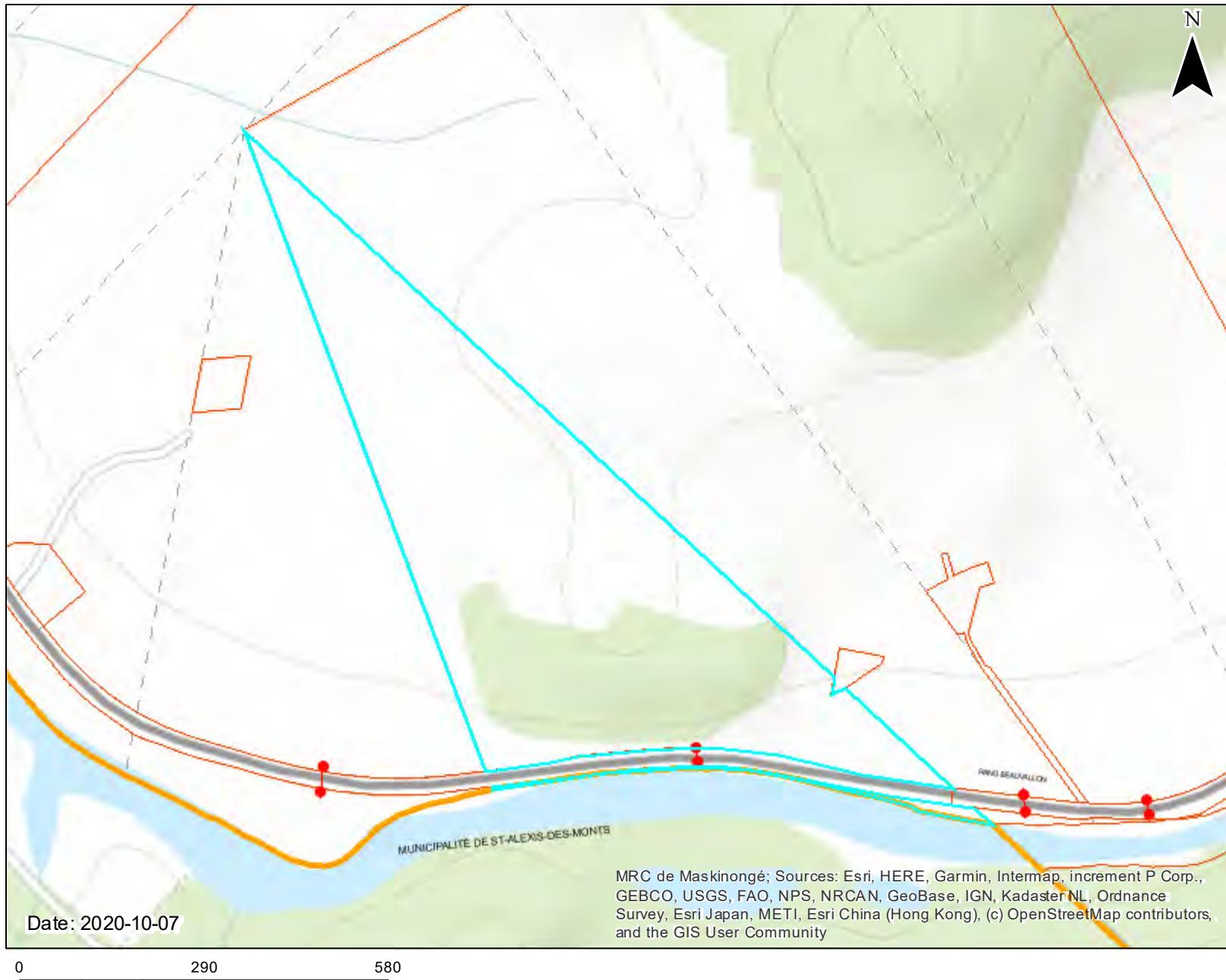
Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Extrait de la matrice graphique



Extrait de la matrice graphique

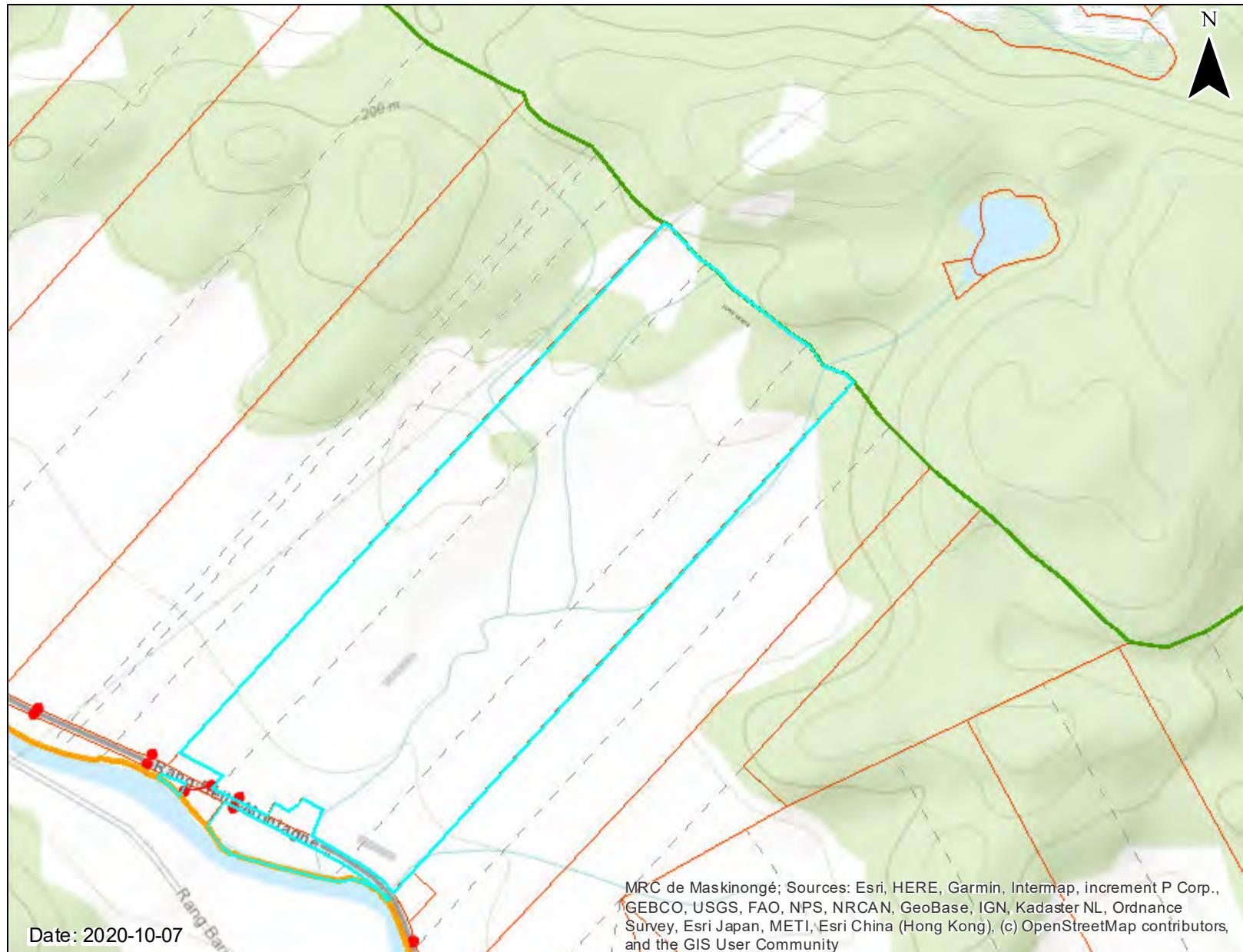


0 290 580
Mètres

Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Extrait de la matrice graphique



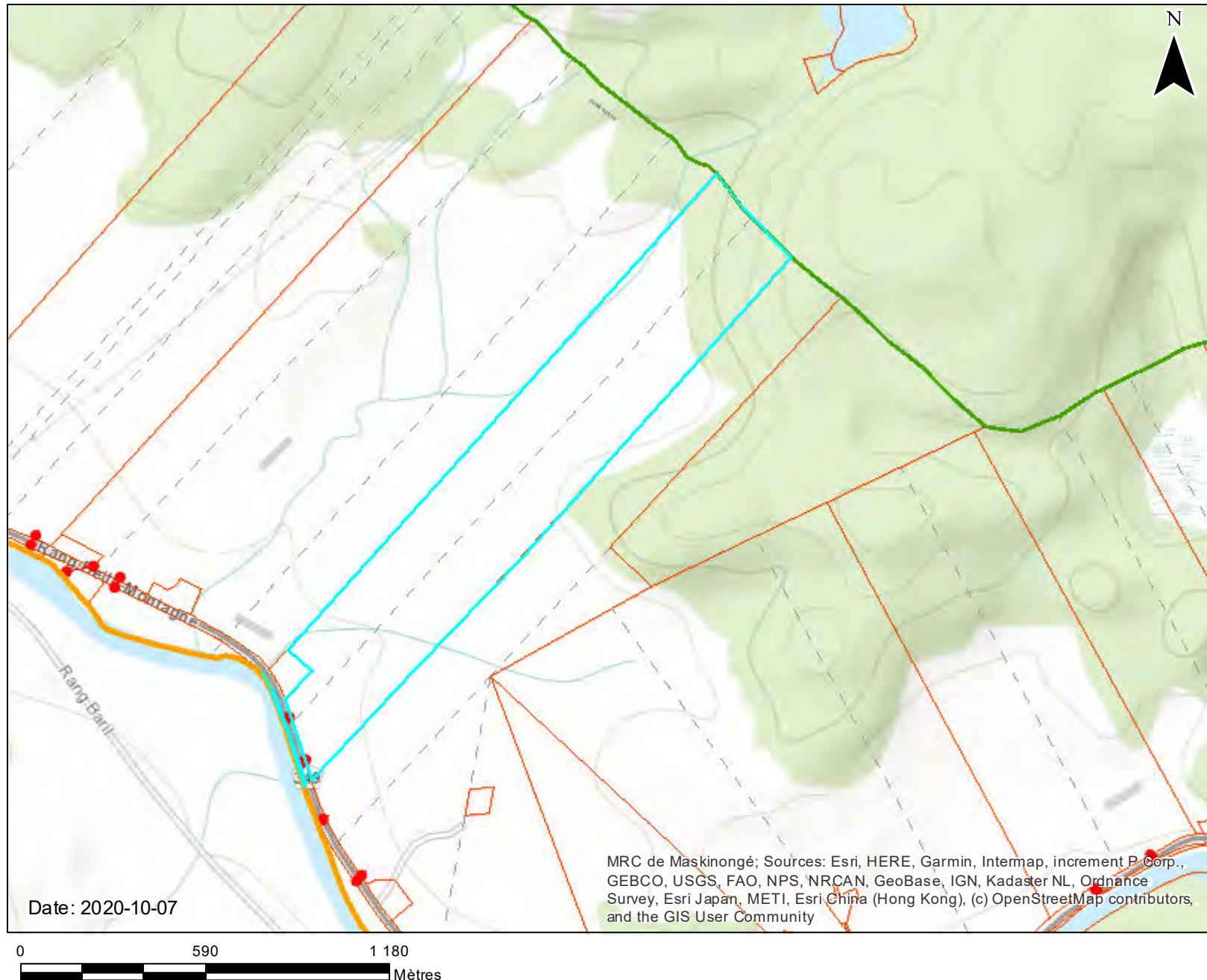
Légende

- Limité Municipale
- Zone verte
- Connectivité
- Occupation
- Unité d'évaluation
- Lot

Aspects légaux:

- Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
- La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

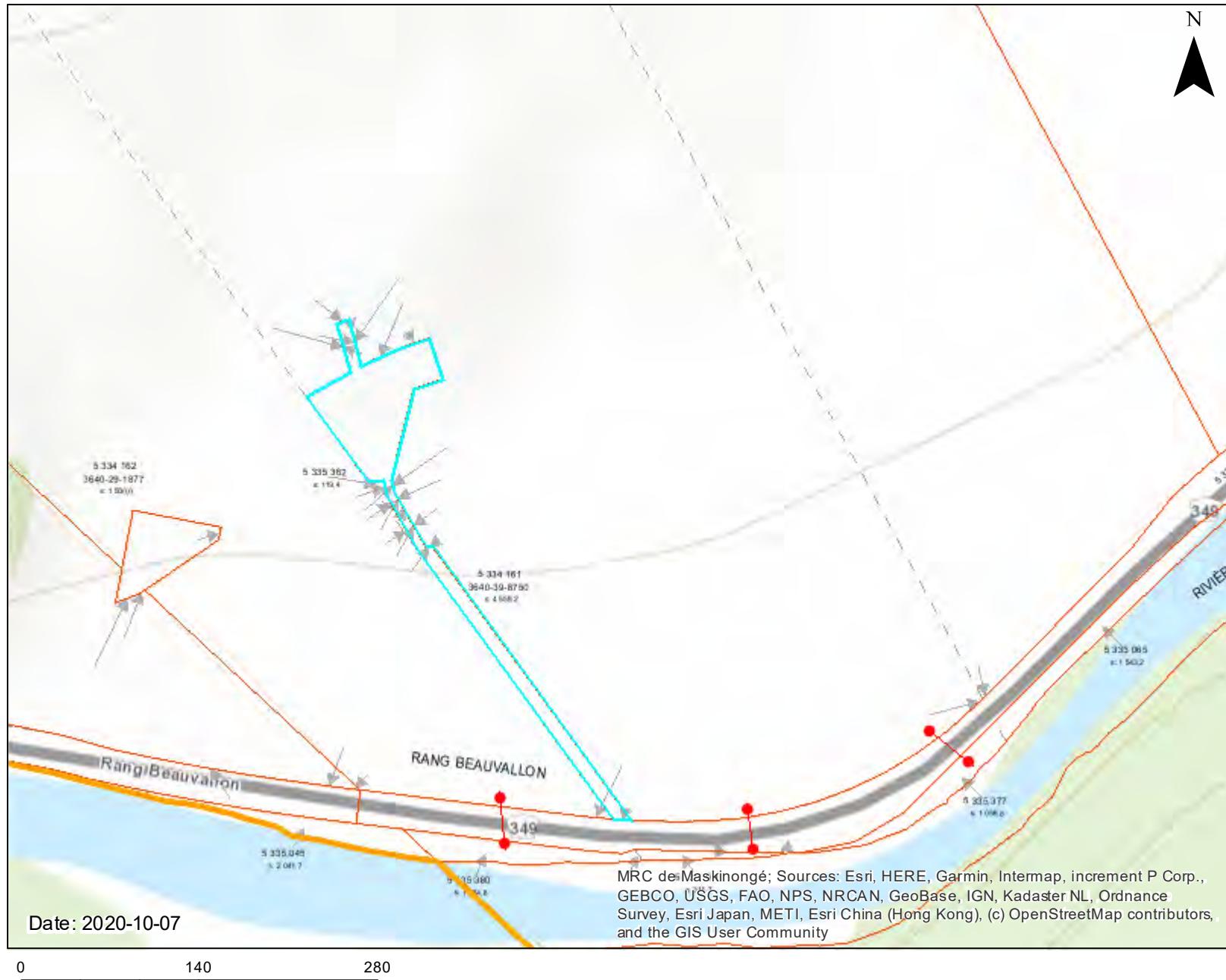
Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Extrait de la matrice graphique

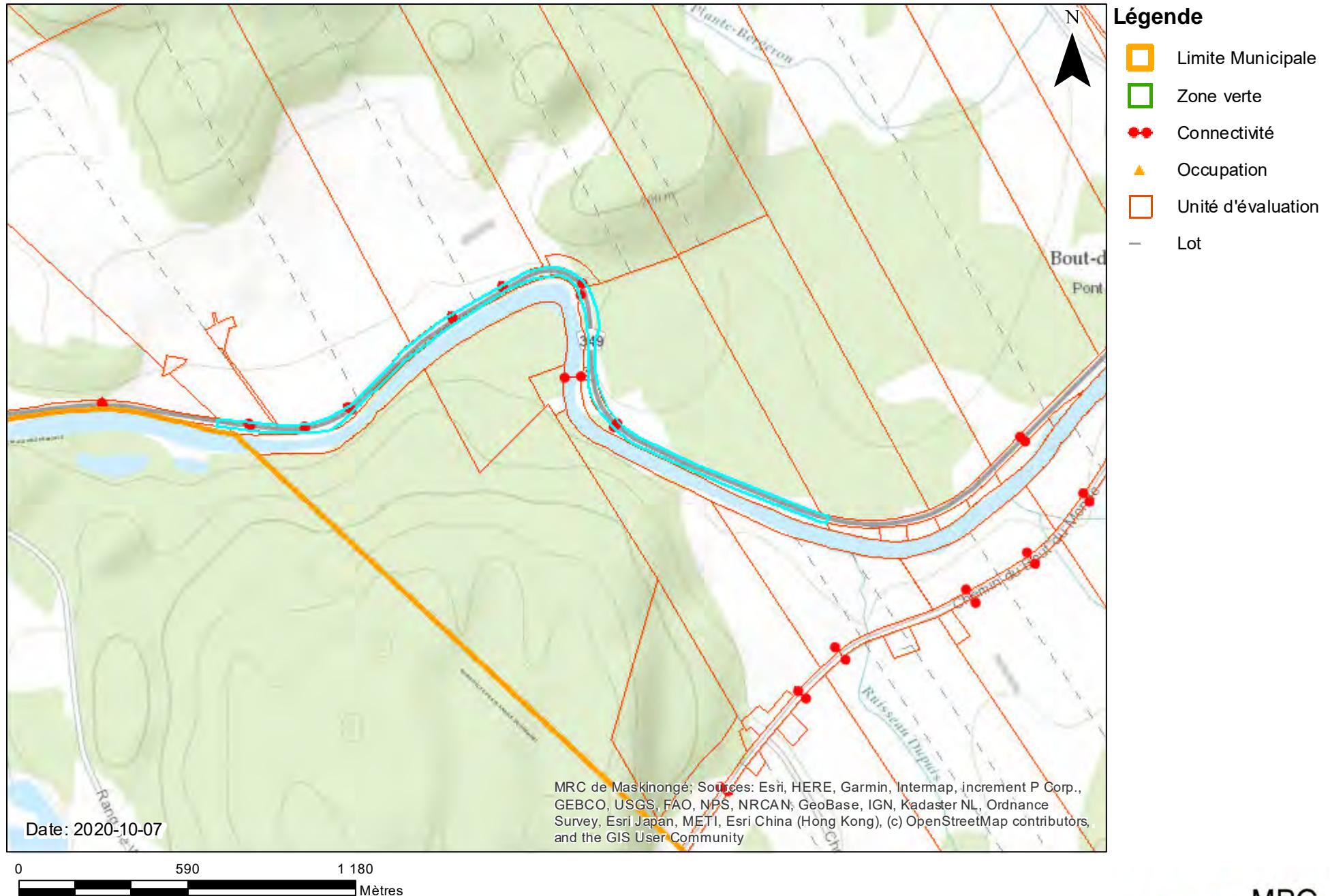


Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.



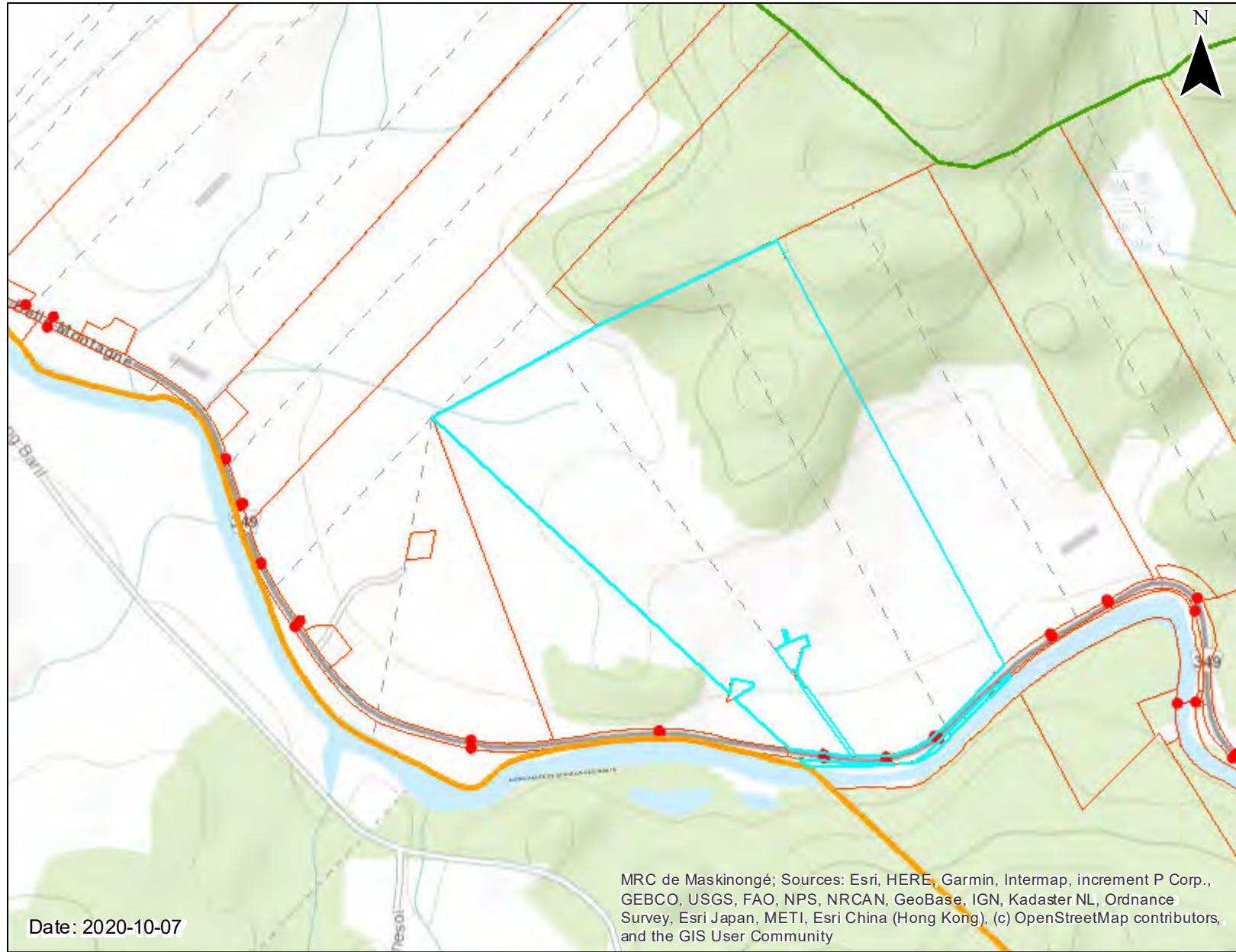
Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Extrait de la matrice graphique



Aspects légaux:

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives seulement, soit pour la confection ainsi que la mise à jour du rôle d'évaluation. Hors de l'usage auquel ils sont destinés, ces renseignements n'ont aucune valeur légale.
2. La matrice ne constitue donc pas un document permettant de certifier la possession d'une propriété, les limites légales d'une propriété ou son positionnement.

Registre foncier

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 855	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 252 , 253 , 254 , 255 , 256 , 257 , 258 et 259 Canton de Hunterstown. Territoire sans désignation cadastrale.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	252	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :		
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 252

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

INDEX DES IMMEUBLES

No _____

~~All volumes 1 & 2 plus 127th.~~

Déposé: le

Feuillet No _____ destiné au No _____
du cadastre *Section Hunterston*
de l'index des immeubles pour le *Bureau de la Division d'enregistrement*
de *MacKinnon*
Attesté le *31 Août* 1981
Par *John S. Campbell* Devant *John S. Campbell*
Régistrateur Protonotaire

Index aux immeubles



2003777684

No de L'ENREGISTREMENT.	DATE DE L'ENREGISTREMENT. H. M. Année et Mois.	Indication de L'ENREGISTREMENT. Jour. Reg. Vol. Page.	NATURE DE L'ACTE.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, &c.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, &c.
26695. 11.	Janv 18 1902	B. 40. 1	Donation	Édouard Paganin	Édouard Paganin
27179. 1.	Déc. 5 1910	" 41.	Oblig.	Antoine Charette	"
31660. "	Avril 15 1914	" 47.	Vente	Édouard Paganin	Léon Fréchette
33965. "	Avril 26 1934	" 49.	Testament	Édouard Paganin	Édouard Paganin
2892	Juin 12 1946		Saisie	Henry Fréchette	Henry Fréchette
58538. 4 juil.	mai 14 1948	B. 82 393	Vente	Henry Fréchette	Elzear Fréchette
61167. 1. 5 juil.	Dec. 2 1958	- - - - -	Vente	Elzear Fréchette	Ministère de la Justice
71032	— — Avril 14 1959	B-121	Vente	Elzear Fréchette	Sylvia Deschénes
72089	— — Mars 3 1960	B-125	Vente	Sylvia Deschénes	Antonio Fréchette
72405	— — Mai 22 1960	B-126	Prié Provisoire	Office C.-O. Québec de l'assainissement	Antonin Fréchette ad.
88294	1969 Nov 25	B-170		Min. des Terres et Forêts	"
115610	1981 05 06			Cent. l'ex. Secrétante Madeline Allard	
115611	" " 06		Testament	" "	
115612	" " 06		Transm.	" "	Antonin Allard Fréchette
140677	1992 01 31		Vente	Antonin Fréchette	Sylvain Fréchette
144820	1993 12 16		Hyp.	Caisse Pop. St-Alexis	Sylvain Fréchette
144820	1993 12 16		Priorité	Antonin Fréchette	Caisse Pop. St-Alexis

MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS.	Montants transportés.	RADIATIONS.			
			\$	cts.	Partielles.	Totales.
Voir Partement B. ff. 9. Fev. 32.965. \$ 2000.00, int: 5.000 16.000.00, " "					\$ 5000.00	Radicc.
Indul le 10-7-34 @ 10 hrs 3600.00 suivant acte 17.00 comptant. et et Test. 71030 - 71031.					Vee Geangres Basaw 1500.00 \$ 1500.00	Radicc.
1000.00 cpt \$ 3500.00 + add. \$ 500.00 a. Adress 993.					P. Pat 200+0. P.T. 22670	
entrée corrigé le 21-06-25 AC Radj. solde 5000 \$ A/A. 12393 69500 * levé le 10951. re: 140677					T 41402	
					P.	T. 43714

9753	Dec. 14 E.T.	Avis	Edouard Lessage	Racine Jeanne
977	"	Avis	Joseph Dechêne	" "
19820	Avril 5 B 31 1903	Obligation	George Laram	Joseph Dechaine
37606	Oct. 21 " 41. 1944	Vente	Edouard Lessage	Harmidas Lessard
34171	Mai 19 " 51. 1919	Oblig.	François Lessard	Jos. Dechaine
36673	Juillet 4 " 55	"	Alphonse Paquin	" "
36678	" " "	Donation	Jos. Deschênes et ux	Henry Deschênes
36961	Dec. 28 " "	Abandon	Dame Dechaine	Joseph " " " " "
37466	Janv 24 " 56. 1922	Oblig.	Frances Canan	" "
39973	Mai 30 " 59. 1944	Vente	Joseph Dechaine	Harmidas Lessard
56430	Janv 20 " 80 139	Testament	Harmidas Lessard	Marie Vincent
56438	" " "	Exécution	Marie Vincent	Wilfred Lessard
61265	1.10 am. Janv. 11 " -	Vente	Wilfred Lessard	Soie Provinciale
77668	- - Juin 30 B 141 1963	" " "	" " "	Dame Hélène Lessard Julie
81543	1965 nov. 30 " 152	Prêt	Société du Crédit Agricole	Wilfred Lessard
82628	1966 Mout 12 " 155	Caution	Prop. Jud. Sa Majesté la Reine	" "
87808	1969 " 22 " 169	Vente	Wilfred Lessard	Wilson "
88283	" Nov 25 " 170	Provisoirellement bomage	Min. des Terres et Forêts	Wilfred "
107515	1978 02 31	Donation	Wilfred Lessard	Dame Denise Lessard
107667	" 04 24	Vente	" "	" Nicole Gélinas

Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 253	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2003-07-14	10 574 088	Vente	Vendeur Acheteur	Lessard, Denise Lessard, Denis	200,00 \$ payé		
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		<p>À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 469, 5 334 855, 5 335 032, 5 335 033 et 5 335 366 Cadastre du Québec.</p> <p>Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).</p> <p>Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)</p>					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 253

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

No 253

INDEX AUX IMMEUBLES DU TOWNSHIP DE HUNTERSTOWN,

COMTÉ DE MASKINONGÉ.

folio cont. mgf. huit 128

No de l'ENREGISTRT.	DATE DE L'ENREGISTREMENT. H. M. Année et Mois. Jour.	Indication de l'ENREGISTREMENT. Reg. Vol. Page.	NATURE DE L'ACTE.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, &c.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITUEUR	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS.		Montants transportés. Partielles.	RADIATIONS. Totales.
							NOMS DES CÉSSIONNAIRES.	\$ ets.		
48388	9 aout 1953 1949	21 B 69 579	donation	Hermidas Lessard	Wilfrid Lessard	à charge & hypothéque				R.Pat: 20005
61265	1.10. au Jours. 11	- -	Vente	Wilfrid Lessard	Province Provinciale	\$1052. 40 comptant				R.Pat 20066 R.T. 21725.
81543	1965 nov. 30	B 152	Prêt	Société du Crédit Agricole	Wilfrid Lessard	\$8,000.00, 5% + add. *800.00) Avis adresse 2161.				T.32653
82628	1966 aout 12	B 155	Transf. jud.	La Majesté La Reine	" "	*10000.00 caution				T.26108
88283	1970 Nov 25	B 170	Donation	Min. des Temps et Forêts	" "					
107515	1978 03 31		Wilfrid Lessard	Denis	"	gratuitement.				
107515	" " 31		" "	Dame Denise Lessard	Denis Lessard	gratuitement.				
107513	" 04 11		Hyp. servitude	Caisse Pop. St-Paulin	" "	*30,000.00, 11 1/2% + add. *4,500.00 Avis Adresse 7959.				
126020	1986 02 17		Wilfrid Lessard	Wilfrid Lessard	" "					
129611	1987 07 23		Vente	Denise Lessard	Denis Lessard					
143283	1993 04 27		Hyp.	Caisse Pop. St-Paulin	Denis Lessard					
149704	1994 07 15		Bail.	Wilfrid Lessard	Germain Lessard					
150686	1997 02 13		Trans.	Wilfrid Lessard	Marie-Ange Corriveau					
150814	1997. 03 20.		Donation	Marie-Ange Corriveau	Germain Lessard					
—	— — —		Usage.	de Denis Lessard	de Denis Lessard					
153616	1998 09 14		Hyp.	C Desj. St-Paulin	de Denis Lessard					

No 254

105. 10. Juillet 1893	1893	Declaration	Mari-Lse. Lessard	Boniface Charette						
33.506. 1.	Octobre 1894	Donation	" "	Antoine Charette						
43.532. ,	Juillet 1894	" "	63.603 Hypothèque	Joseph Charette.	" "					
43.532. ,	" "	" "	603 Hypothèque	Joseph Charette.	" "					
53637	46 juin 1948	Testament	Arthur Beland	Arthur Beland	" "					
60536	11. auv. Avril 20 1954	Vente	Arthur Beland	Ministre de la Justice						
67122	-- avr. 20 --	Vente	Arthur Beland	Montreal Gas & O.L.						
97083	1974 Avril 3 B 195	Epropriation	Commission hydroélectrique de Québec	Hydro-Québec						
99300	1975 fev. 13 .. 202	Service	Arthur Beland	Hydro-Québec						
139780	1991 08 30	Testament	Arthur Beland	Florida Beland						
139781	1991 08 30	Transm.	Arthur Beland	Yvon Dupuis + al						
155653	1999 12 08	Décl Transm.	Florida Beland							
		Inscrivit.								

en rapport au Testament B. Vol. No. 31678 Hypothèque voir acte, charge
et décharge de l'hypothèque. Radié
\$105.00. L. acte
Total à payer 2.63.43.532-43.533 et hypothèque. Passage.
Ventes et certificats 33658 et 33659
\$2046.00 dont \$746.50 comptant.
(\$ par Bordenau) 11.00 cpt.
\$10,000.00 cpt
—
—
1/3^{me} à chacun.



Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 254	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 479 , 5 334 855 et 5 335 034 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 254

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

No. 254

				1893
1105. 10.	juillet. 13.	E. 2.	Declaration de décès	Marie-Luc. Lessard Boniface Chavette
			1896	
133506. 1.	Avril. 25.	B 35	Donation	" " "
			1892	Antoine Chavette
133532. "	juillet. 13	" 63 160	Gothic.	Joseph Chavette.
133534. "	" "	" 60	Décès Marie Bonice Lessard.	Joseph "
33657	4/8 1940	of au 12. 11	Testament Arthur Béland	Arthur Béland.
60536	11 au Avril 20	B 84	Vente Arthur Béland	Ministère de la Voie
17122	-- avr. 21	--	vente Arthur Béland	Montreal Gas & O.G.
97083	1974 Avril 3	B 195	acte d'appropriation Commission hydroélectrique du Québec	
99300	1975 fev. 13	" 202	Servitude Arthur Béland	Hydro-Québec
139780	1991 08	20	Testament Arthur Béland	
139781	1991 08	20	Transm. Arthur Béland	Florida Béland
155653	1999. 12	08	Décl. Transm. Florida Béland	Yvon Dupuis + al
			Insinuab.	

en rapport avec Testament B. Vol. No. 21678 Hypothèque voir acte, charge. Radié

\$125.00. T. aater

Rich. Dean B.C.S. 43532-43533 ch. off-shr. Passage.

Places of birthplace - 33658 et. 33659

\$20.46. ⁰⁰ don't \$7.46.50 complaint.

(from Bordenian) A. 1. \cong ext.

1



Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 255	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 855 , 5 335 035 et 5 335 367 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 255

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

No. 256

				1884	avis	
618 2	août 5	E 1	1893	Pere et. Marcisse Robert Boniface Charette		
1105. 10.	juillet 12.	" 2.	1924	Declaration de Dieus Marie-Luc. Léonard		
43534. 1	juillet 13.	B. 63. 604	1940	Décès		
54098 1	Dec 6	77483	1948	Testament Joseph Charette	Joseph	
60536 11 a.m.	avril 20	B 84	-	Vente Arthur Béland	Arthur Béland	
67122 -	Nov. 26	-	1954	Vente Arthur Béland	Ministère de la Justice	
79866 1964	avr. 17	B 147		Pret Caisse Sp. St-Alexis	Montreal Gas & Oil	
97083 1974	Avril 3	" 195		Cerd. Expropriation - Commission hydroélectriques de Québec	Arthur Béland	
99300 1975	fév. 13	" 202		Sentencie Arthur Béland	Hydro-Québec	
139780 1991	08	30		Testament Arthur Béland		
139781 1991	08	30		Transm. Arthur Béland	Floride Béland	
155653 1999	12	08		Décl. Transm. Floride Béland	Yvon Dupuis & al	

voir Testament B Vol. 34 No 21678 à charge, Hypothèque Passage, voir acte
Rec. Rec. B 63, 43532, 43552, Hypothèque passage
deux, il est T.B. 17.11. 34099 et 34097
\$2046.50 dont \$746.50 courtant.
(par Bordenau) 41. = cpt.
\$3.000.00 6%, + add. " 600.00
—
• 10.000.00 cpt.
—
—
13 ind. à chacun



Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 256	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 855 , 5 335 036 et 5 335 368 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 256

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

No de L'ENREGISTMT.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.			Indication de L'ENREGISTREMENT.		NATURE DE L'ACTE.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, &c.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, &c.
	H.	M.	Année et Mois.	Jour.	Reg.	Vol.	Page.	
618	2		1884				avis de Renouvel. Narcisse Robert	Boniface Charette
105.	10.		Août 5 E 1 1893				Déclaration anciens Marie-Lu. Lessard	" "
23506.	1.		juillet 12. " 2 1896				anciens " "	Antoine Charette
16534	"		août 25 " B 1902				Opération " "	Joseph "
34098	18	19	mai 6 1948	13	22	63. 6011	Testament Joseph Charette	Arthur Béland
60536	11-av.		avril 20 1954	1954	B	84	- Vente Arthur Béland	Ministre de la Voie
67122	--		mai. 26	--	--	--	- Vente Arthur Béland	Montreal Isos + al.
79866	1964	nov.	17	B	147		tit Caisse pop. St Alex	Arthur Béland
97083	1974	Avril	3	"	195		Légal. Expropriation Commission hydroélectrique du Québec	Hydro-Québec
99300	1975	fev.	13	"	202		Successeur Arthur Béland	Hydro-Québec
139780	1991	08	20				Testament Arthur Béland	
139781	1991	08	30				Transom. Arthur Béland	Florida Béland
155653	1999	12	08				Décl. Transom. Florida Béland	Yvon Dupuis + Al
							Insaisissab.	

No. 256

6182	avril 5	E 1	1884 1893	Avis	Pere et. Marie Robert Boniface Charette
1105.10.	juillet 12.	" 2.	1924 1925	Declaration de Dieu Marie-Luc Léonard	" "
43534.1	juillet 13.	B. 63. 60H	Décès	"	Joseph
54098.1	Dec 6	77483	1940 1948	Testament Joseph Charette	Arthur Béland
60536	11 a.m.	Avril 20	B 84	Ente Arthur Béland	Ministère de la Justice
67122	--	Nov. 26	--	Ente Arthur Béland	Montreal Gas & Co
79866	1964	Nov. 17	B 147	Prêt Caisse Sp. St Alexis	Arthur Béland
97083	1974	Avril 3	" 195	Contr. Expropriation - Commission hydroélectriques de Québec	Hydro-Québec
99300	1975	fév. 13	" 202	Testam. Arthur Béland	Hydro-Québec
129780	1991	08	20	Testament Arthur Béland	
129781	1991	08	20	Transm. Arthur Béland	Floride Béland
155653	1999	12	08	Decl. Transm. Floride Béland	Yvon Dupuis & al

voir Testament B Vol. 34 No 21678, à charge, Hypothèque Passage, voir acte
Rec. Rec. B 63, 43554, 43555, Hypothèque passage
Dec. et fut. T. 277. lns. 34099 et 34097
\$2046.50 dont \$746.50 comptaient.
(par Bordenau) 41. = cpt.
\$3.000.00 62, + add. " 600.00
—
• 10.000.00 cpt
—
—
13 ind. à chacun



Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 257	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 855 , 5 335 037 et 5 335 369 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 257

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			



TOWNSHIP DE HUNTERSTOWN,

2003763370

COMITÉ DE MASKINONGÉ.

joli cent - trente 130

No de L'ENREGISTREMENT	DATE DE L'ENREGISTREMENT H. M. Année et Mois. Jour. Reg. Vol. Page.	Indication de L'ENREGISTREMENT L'ACTE.	NATURE DE VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, &c.	NOM DU L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, &c.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS	Montants transportés.	RADIATIONS.
1105.10. 1893	Juillet 12. E. 2. 1940	Declaration decesseur Marie-Louise Lessard	Boniface Charette					15482
43534 1.	Juillet 13 B. 63. 1941	" "	Joseph " "					
34098 10	Août 6 1948	Testament Joseph Charette	Arthur Béland					
60536 11 au.	Avril 30 B. 84. 1954	Vente Arthur Béland	Ministère de la Voie					
67122 --	Nov. 26 --	Vente Arthur Béland	Montreal less & co.					
79866 1964	Mai 17 B. 147	Fret Coisse Lsp. St-Alexis	Arthur Béland					T. 29383
97083 1974	Avril 3 1975	Contrat d'Expropriation - Commission hydroélectrique du Québec	Hydro-Québec					
99300 1975	Fev. 13 202	Servitude Arthur Béland	Hydro-Québec					
129780 1991	Oct. 8 30	Testament Arthur Béland	Hydro-Québec					
139181 1991	Oct. 8 30	Transm. Arthur Béland	Hydro-Québec					
155653 1999	Dec. 12 08	Décl. Transm. Florida Béland	Yvon Dupuis + al					
		Assurances.						

No 258

17512 11 1886	Juin 19 B. 28	Not. à l'agent Wilfred Tétreau	Théodore Baril		\$ 900.00 intérêt 60%			Radiée
41557. 9.	Avril 15. 1949	" " ✓ Peine Julien	Donald Denham		\$ 1000.00 8 ans. 3%.			Radiée
43264. 11	Mars 31 1950	Teste Joseph Charette	Joseph Charette		\$ 2400.00, dont \$ 300.00 ap. annulation acte 44148.			Radiée
43410. 1.	Mai 28 1950	" Théodore Baril	Joseph Charette		\$ 4800.00 dont \$ 480.00 complant.			15740
44178. 3.	Juin 20 1951	" ✓ Joseph Charette	Donald Denham		\$ 2400.00 " 200.00 " Retourement de Charette 566.45.615.			Radiée
46863. 9	Dec. 3 1948	67666 " " ✓ Pierre Julien	Pierre Julien		\$ 3600.00 dont \$ 700.00 cpt			15915
61139 3 ju.	Nov. 18 1961	Vente Pierre Julien	La Voie Provinciale		\$ 1430.90. Complant			
75495 --	Oct. 4 B. 135	Vente	Donat Julien		\$ 10,000.00 dont 1,500.00 cpt	Lett. Proc. Test. Aide déc. 78646-78647-78648.		T. 25475
78648 1964	Fev. 5 143	Not. à l'agent	Emelie Julien et al		lors. Proc. 78646. Testament 78647. re: B135-75495			T. 25475
78973. "	Mai 2 144	Fret Off. du Crédit Agricole	Donat Julien		\$ 3,000.00, 2 1/2% + add. \$ 500.00	[Avis adresse 1748]		T. 26684
82998 1966	Oct. 6 156	Non. ap. Coisse Lsp. St-Paulin			\$ 4,000.00, 7%, 10 ans.			T. 28538
83656 1967	Avril 12 158	Fret Société du Crédit Agricole			\$ 12,200.00, 5%, 1220.00	[Avis adresse 2541]		
88289 1969	Nov. 25 170	de bonnage Min. des Terres et Forêts						
90392 1971	Fev. 3 176	Fret à Off. du Crédit Agricole			\$ 13,800.00, 2 1/2% + add.	[Avis adresse 3793]		T. 34506
97083. 1974	Avril 3 195	Contrat d'Expropriation - Commission hydroélectrique du Québec						
91644 "	Juin 12 197	Not. ap. Coisse Lsp. St-Paulin	Donat Julien		\$ 2,200.00, 11 1/2%			T. 33917
99610 1975	Avril 10 203	Servitude Donat Julien	Hydro-Québec		\$ 320.00 cpt.			
107384 1978	Oct. 07 07	Non. ap. Banque Can. Nationale	Donat Julien		\$ 10,000.00, 9 1/4%, 10 ans.			
114136 1980	Oct. 09 29	Hyp. Nat. du Canada	Frédéric Lessard		\$ 20,000.00, 12 3/4% [Avis adresse 4735]			
114137 "	" 29	Vente Donat Julien			cpt. (voir acte écrit)			T. 41141
					Suite Volume 3 F.M.			

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	258	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :		
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Index des immeubles - Section informatisée

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
P	23 273 544	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 17 197 734 est supprimée sur la partie y décrite du lot 258 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	21 859 183	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 20 194 941 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	23 419 983	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 21 768 669 est supprimée.

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 258

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
152 612		P	
157 932		P	T 23 425 209

INDEX DES

Index aux immeubles

2003777685

No. 758 de l'volume; folio 13c verso.

Déposé: le

Feuillet No _____ destiné au No 258
du cadastre Huntertown (banton de)
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de MacKinnon
Attesté à Trois-Pistoles le 1980-06-18 19
Par C. Boutilier Devant Ryan J. Murray
Régistrateur af Protonotaire af

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIATION
		DATE	N°		
Banque Nationale du Canada de St-Hilaire Inc.	Hyp.	81-03-31	115289	8 000,00 \$, 183466	T. 41144
" " " " de " "	Hyp. Adm.	81-03-31	10059)	V. en 115289	
" " " " de " "	Not. Agt	81-05-15	115184	28 000,00 \$, Tenu payé 52%	
Frédéric Bussard à St-Hilaire Deschênes Frail	Fait	95-05-10	124234	—	
Frédéric Bussard à 2842-7748 Québec Inc.	Fusion	90-11-01	137858	A charge de 113225 dal. T. 41144.	
Soc. Agricole de St-Hilaire Inc.	Hyp.	91-01-25	138264	231000 \$, Lien adresse 10960	T. 41285
Prise St-Paulin de Harold Armstrong	Hyp.	94-12-21	146668	150000 \$, Ad. 10955	T. 44437
de " "	Hyp. le Dps.	—	—	—	T. —
de " "	Hyp. Ddp.	—	—	30000 \$	T. —
Prise St-Paulin de Harold Armstrong	Hyp.	94-12-21	146669	50000 \$ [Ad. 10955]	T. 44437
de " "	Hyp. le Dps.	—	—	—	T. —
de " "	Hyp. Ddp.	—	—	10000 \$	T. —
Transf. de la maison à Harold Armstrong	Vente	94-12-28	146698	280 000 \$	
de " "	Recouvre	—	—	—	
Banque Nat Canada de Denis Bertrand et al	Hyp.	97-05-27	151181	46 637,50 \$ [A/A 13476]	T 45084
Dominique Julian à Denis Bertrand et al	Vente	97-06-03	151218	52 500 \$ payé.	
Denis Bertrand.	L. adresse	97-06-03	14148	re: 151218 ? [A/A 14148]	
Edith Battinacu	L. adresse	97-06-03	14149	re: 151218 [A/A 14149]	
St-Hilaire Deschênes	Ratification	97-06-03	151218	re: 14137	
Prise St-Paulin de Harold Armstrong	Hyp.	98-03-27	152612	303 000 \$ [A/A 10955]	
Denis Bertrand et al à Ronald De Cauvel et al	Vente	99-07-30	155042	33 000 \$ payé	
C.P.P. Dejide St-Hilaire de Ronald De Cauvel et al	Hyp.	99-07-30	155043	58000 \$ [ad: 10957]	T 45463
Ronald De Cauvel et Martine Deschênes	Adresse	99-07-09	15172	re: 155042 [ad: 15172]	
(A) Prise St-Paulin de Harold Armstrong	Hypat	2001-05-09	152932	174 000 \$ [A/A 10955]	

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
P	17 627 453	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 152 612 est supprimée sur partie des lots 258 et 259 du cadastre du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
P	17 627 453	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 157 932 est supprimée sur partie des lots 258 et 259 du cadastre du Canton de Hunterstown.
T	23 425 209	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 157 932 est supprimée.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	259	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :		
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 259

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
<u>114 372</u>			<u>T 17 658 995</u>
<u>152 612</u>			<u>P</u>
<u>157 932</u>			<u>P</u> <u>T 23 425 209</u>

Lot no 259

Index aux Immeubles de ~~l'Assise~~
de vol. I folio 131^{ème}.

Sir William D'Albion

119

NOM DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation n° du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; priviléges et hypothèques; servitudes, etc. etc.,)
		Date	Reg	Vol.	No.		
Société Crédit Agricole à Frédéric Lessard	Nant. Agr. 24-2-67	B	157	83489	T. 33928	9100.00, 5%, 8 1/2 ans.	
Mus. des Pins et Forêts et " "	Procès verbal de l'ouvrage 25-11-69	B	170	88280	—		
Société de Crédit Agricole par Frédéric Lessard	Hyp. 79-08-14		111214	M.L.T. 33886	140,000.00, 10 1/2% + add.		
" " " "	avis adresse 79-08-14		8987	—	re: enr. 111214.		
" " " "	Hyp. 79-10-24		111741	T. 34246	175000.00, 10 1/4% + add.		
" " " "	avis adresse " " "		9124	—	re: enr. No 111741		
" " " " par Frédéric Lessard	Hyp. 80-06-25		113225	T. 42896	200,000.00, 10 1/2% + add.		
" " " "	avis adresse 80-06-25		9473	—	re: enr. 113225.		
Banque Nat. du Canada par Frédéric Lessard	Nant. Agr. 80-08-05		113610	—	24,000.00, 13%, 10ans.		
Florida Béland à Yvon Dupuis	Vente 80-10-27		114371	—	cpt.		
Caisse St-Paulin par " "	Hyp. 80-10-27		114372	—	20,000.00, 13 3/4%		
" " " "	avis adresse 80-10-27		9799	—	re: enr. 114372.		
Société Crédit Agricole de Frédéric Lessard	Hyp. 82-11-05		118976	T. 35693	31000.00 * 15 3/4 %		
" " " "	avis adresse 82-11-05		10960	—	re: enr. 118976.		
" " " " de Frédéric Lessard	Hyp. 83-01-05		119344	T. 41285	31000.00 *, 13 1/4 %		
" " " "	avis adresse 83-01-05		10960	—	re: 119344.		
Frédéric Lessard à 2842-7748 Québec Inc.	Gession 90-11-01		137858	P.T. 42896	— A chargé de 113225 tot.		
b.p. St-Paulin de Harold Armstrong	Hyp. 94-12-21		1466668	T. 44437	150000 * Ad. 10955		
— de —	Hyp. lo. Ass. —		—	T. —	—		
— de —	Hyp. Add. —		—	T. —	30000 *		
b.p. St-Paulin de Harold Armstrong	Hyp. 94-12-21		1466669	T. 44437	50000 * Ad. 10955		
— de —	Hyp. lo. Ass. —		—	T. —	—		
— de —	Hyp. Add. —		—	T. —	10000 *		
F. Fredelaine inc à Harold Armstrong	Vente 94-12-28		146698	—	280 000 \$.		
— a —	Servitude —		—	—	can.		
C.Duj. St-Paulin de Harold Armstrong	Hyp. 98-03-27		152612	—	303 000 \$.	A/A 10955	
Caisse St-Paulin de Harold Armstrong	Hypot. 2001-05-09		157932	—	174,000 \$	A/A 10955	



No. 260

191512	1889 April 13 B 30	Widow: Thérèse Belliveau & the heirs of her late husband	\$2,000.00 in property	Radić
1703.9.	June 25 B 340. 1905	Debt to Bte Julien for indigency of Bte Julien's son J.B. Julien fils	B. H.O. Tax. 36.910	Radić
36915.1.	1905 June 28 "	Debt: Elio Paganin	\$1,100.00 in 19ans, int. 5% p.a.	Radić
28539.2.	January 30 " 43. 1911	Debt: J.B. Julien fils, Pierre Julien	\$3,350.00 in 19ans, int. 5% p.a.	Radić
28811.1.	June 8 " 45. 1911	Donation: J.B. Julien fils,	"	Radić
33177.12	March 19 " 48. 1923	Pierre Julien	to charge \$400.00	Radić
3030.9	December 13 B 5. 1929	Déces: Véronique Lassonde	"	Radić
44564.2	January 18 B 47.3. 1948	Pierre Julien	Josephat "	Radić
61139	3pm Nov. 18 1949	Déce. Pierre Julien	La Dorie Provinciale	Radić
61267	1.10pm Janv. 11	Déce. Josephat Julien	La Dorie "	Radić
75495	Oct 4 B 135 1961	Pierre Julien	Donat Julien	T. 25475
75856	January 7 B 136 1962	Déces: Josephat Julien	Marie-Ange Dubé	T. 25475
78648	1964 Février 5	Dieu Déces: Pierre Julien	Emelda Julien et al	T. 25475
78973	" Mai 2	Fret Off. du Crédit Agricole	Donat Julien	T. 26684
82998	1966 oct. 6	Nord. Agr. Caisse Pop. St Paulin	" "	
83656	1967 avril 12	Fret. Société du Crédit Agricole	" "	T. 28538
88282	1969 Nov 25	Min. des Terres et Forêts de borrage	Mme Josephat Julien	
88284	" "	" " " " "	" "	
88616	1970 fév. 12	Dieu Tres. Dame Marie-Ange Dubé Joseph Julien et al.	Cert. Pere. 88614, Testament 88615 (droit d'habitation)	
90392	1971 "	Office du Crédit Agricole Donat Julien	\$3,800.00, 2 1/2%, + add. (avis adresse 3793.)	T. 34506
			Suite fol. 2 p. 144	

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	17 658 995	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 114 372 est supprimée.

	Radiations	Mention
P	17 627 453	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 152 612 est supprimée sur partie des lots 258 et 259 du cadastre du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
P	17 627 453	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 157 932 est supprimée sur partie des lots 258 et 259 du cadastre du Canton de Hunterstown.
T	23 425 209	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 157 932 est supprimée.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits :	2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 856	Radiations :	2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 259 , 260 , 261 , 262 et 264 Canton de Hunterstown. Territoire sans désignation cadastrale.		

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	260	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :		
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Index des immeubles - Section informatisée

2015-11-11 À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) [5 334 508](#), [5 334 856](#), [5 335 040](#), [5 335 376](#), [5 335 371](#) et [5 569 042](#) Cadastre du Québec.
Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).
[Voir propriétaire\(s\) par lot](#) (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 260

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
157 932			T 23 425 209

Lot no 260 Index aux Immeubles du canton Huntington

NOM DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; priviléges et hypothèques; servitudes, etc. etc.)
		Date	Reg	Vol.	No.		
Donat Julien à Léonie Pop. St Paulin Nat. agr	B 197	12-6-74	97644	T. 33917	\$2,200.00 , 11 1/2 %		
Banque Can Nationale par Donat Julien	" "	78-03-07	107384	" 10,000.00 9 1/4 %, 10 ans.			
Nat. du Canada par Frédéric Lessard	Hyp. Registre 30-09-29	114126	T. 41144.	\$20,000.00 , 12 3/4 %			
" " " "	Adressse 30-09-29	9725		re: enr. 114126.			
Donat Julien à Frédéric Lessard	Vente	30-09-29	114137	cpt.			
Banque Nationale du Canada le Frédéric Lessard	Hyp.	81-03-3	115289	T. 41144. \$ 6 000.00 , 18 3/4 %.			
" " " "	Adressse 81-03-3	10054		N: BM. 115289			
Frédéric Lessard à Ghislaine Deschénes	Bail	85-05-16	124234				
Frédéric Lessard à 2842-7148 Zuebec Inc.	cession	90-11-01	127858	T. 41144. A charge de 113225 dol.			
Société du fer. agricole de Ste-Geneviève Inc.	Hyp.	91-01-25	138264	T. 41285 231000 Adressse 10960			
Frédéric Lessard à Harold Armstrong	Hyp.	94-12-21	146668	T. 44437 150000* Ad. 10955			
de	Hyp. b. ass.	—	—	T. —	—		
de	Hyp. add.	—	—	T. —	30000*		
Brasseur St-Paulin de Harold Armstrong	Hyp.	94-12-21	146669	T. 44437 50000* Ad. 10955			
de	Hyp. b. ass.	—	—	T. —	—		
de	Hyp. add.	—	—	T. —	10000*		
Frédéline inc. à Harold Armstrong	Vente	94-12-21	146698				
a	territude	—	—		280 000*		
Frédéline inc. à Harold Armstrong.	Hyp.	78-03-27	152612				
Co. Luy de St-Paulin de Harold Armstrong	Hypot.	90-01-05-09	151932	303 000 \$ AA 10955			
					124,000 \$ AA 10955		



No. 260

191513	April 13 B 30	Veute opp. Madone Belliveau J. Bte Julien fils sal.	\$2,000.00 à la veuve	Radié
1703.9.	juin 25 E 340.1	avis d'indignation de la Bte Julien pere J. B. Julien fils	B. H.O. Inv. 36910	
36915.1.	28 " "	Oeuv. Elio Paquin	\$1,100.00 en 19 ans, int. 5% ann.	Radié
38539.2.	Janvier 30 " 43.	Vente J. B. Julien fils, Pierre Julien	\$3,350.00 suivant acte,	\$1,000.00 Radié
38811.1.	juin 8 " 43.	Donation J. Bte Julien pere,	à charge \$1,400.00	Radié
33177.12	Mars 17 " 48	Pierre Julien	" " \$1,350.00, int. 5% ann.	Radié
3030.9	Decembre 13 B 5.1	Décès. Véga Lassonde	Ved. & Rec. B. 60, Inv. 40,796-40,793.	
44564.2	Janvier 18 B 4753-1948	Pierre Julien	" " 44564-44563.1	
61139	3pm Nov. 18 1949	Vente Pierre Julien	\$1430.90 complaint	
61267	1.10pm Janv. 11 1961	Vente Josephat Julien	\$1848.88 complaint	
75495	- Oct 4 B 135	Pierre Julien	\$1,000.00 dont 2/500.00 ppt. Cert. Rec. Test. Acc. die. env. 78646-78647-78648	T. 25475
75856	- Février 7 B 136	Décès. Josephat Julien	Test. 75855 Cert. Rec. 75854	
78648	1964 Février 5	Dieu. Décès Pierre Julien	Cert. Rec. 78646, Testament 78647. re: B135-75495	T. 25475
78973	" Mai 2	Fret Off. du Crédit Agricole	\$3,000.00, 2 1/2%, + add. 500.00 [avis adresee 1748]	T. 26684
82998	1966 avr. 6	Nat. Agr. Caisse Pop. St Paulin	\$4,000.00, 7 1/2%, 10 ans	
83656	1967 avril 12	Fret Société du Crédit Agricole	\$12,200.00, 5%, + add. 2/120.00 (avis adresee 2541)	T. 28538
88282	1969 Nov 25	avis de bonnage Min. des Terres et Forêts	-	
88284	" " "	Mme Josephat Julien	-	
88616	1970 fév. 12	Dieu. Décès. Dame Marie Ange Dubé Joseph Julien et al.	Cert. Rec. 88614, Testament 88615 (droit d'habitation)	
90392	1971 "	Fret L'Office du Crédit Agricole Donat Julien	\$3,800.00, 2 1/2%, + add. [avis adresee 3793]	T. 34506
			Suite vol. 2 p. 144	

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	<u>23 425 209</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 157 932 est supprimée.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	261	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :		
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 261

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

No. 261

No de L'ENREGISTMT.	DATE DE L'ENREGISTREMENT.		Indication de L'ENREGISTREMENT.	NATURE DE	NOM DU	NOM DE					
	H.	M.	Année et Mois.	Jour.	Reg.	Vol.	Page.	L'ACTE.	VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, &c.	L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, &c.	
14303	11	1886	fevrier 11 B 28	Hypothèque	Alecte Bannival	Frésime Boisvert	vers				
819	1	1888	juillet 19 E 1	Avis	Joseph Paganin	"					
18883	2	1889	Novembre 10 B 30	Vente	Frésime Boisvert	Théodore Belliveau					
19151	"	1890	April 13 "	"	Théodore Belliveau	J.Bte Julien fils tel					
36915	1	1905	juin 28 "	Oblig.	Elie Paganin	J.B. Julien fils					
38539	2	1912	Janvier 26 "	Vente	J.B. Julien fils,	Marie Julien					
3030	9	1949	Janvier 13 R. 5	Déeses.	Julia Paganin	"					
44564	2	1949	Janvier 18 B 64 733	"	Pierre Julien	Josephat "					
31267	1.10.ue.	1962	Janv. 11	Vente	Josephat Julien	La Côte Provinciale					
75856	-	-	Janvier 7 B 136	Déeses	" "						
88284	1969	Nov	25 B 170	Proc. verbal	Min. des Forêts et Forêts	Marie-Ange Dubé					
88616	1970	fev.	12 "	Rec. Trans.	Nanne Marie Ange Dubé	Mme Josephat Julien					
						Joseph Julien tel.					

No. 262

			1884		
68910	Mars 9	E I	1894	Iris George Baron	Leon Bellonarie
22.024. 12.	Trans. 21	B. 34.	1906	Oblig. Elie Paganin	" "
29.613. 11.	Dane 25	" 44.	1915	" Jeanne Cacaud	" "
34685. 1.	Mai 14	" 52.	1916	" Gilbert Paganin	" "
353603	Mai 9	" 53	1918	" Hector Bellonarie	" "
36562. 9.	Quil. 25.	" 55.	1919	" " "	" "
37610. 11.	Sept. 2	" 56.		" " "	" "
39897. 11.	Mai. 11	" 59.		Vente. Leon	Hector "
39918. 1.	1648	" "	1954	Sgt. Hermidas Allard.	" "
60537	11 a.m. Avril 20	B 84		Vente. Hector Bellonarie	Ministere de la Voie
67184	-- dor. 26	--		Vente. Hector Bellonarie	Montreal less & oil.
79032	1964 Mai 14	B 145		Vent. Dées	Dame Marie Anne Giguere
80751	1965 juil. 12	" 150		Vente. Dame Marie Anne Giguere	Aurélien Bellonarie -
80759	" " 13	" "		Pret. Caisse Pop. Ste Angell	" "
85933	1968 juil. 12	" 164		Nord. Agr. " St Paulin	Andre Noël
86575	" nov. 19	" 166		Vente. Aurélien Bellonarie	" "
86838	" fev. 4	" "		Pret. Office du Crédit Agricole	" "
88281	1969 Nov 25	" 170	Provincial de Bonage	Office du Crédit Agricole Min. des Terres et Forêts	" "
91597	1971 sept. 9	" 171		Nord. Agr. Caisse Pop. St Paulin	" "
92124	" dec. 8	" 181		Pret. Office du Crédit Agricole	" "

COMTÉ DE MASKINONGÉ. *folio cent. trente deux*

132

MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS.	NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés.		RADIATIONS.	
			\$	cts.	Partielles.	Totales.
\$1000.00					R. ex entier 300.68	
\$1800.00 payable en divers paiements					Radié.	
\$2000.00 payable en divers paiements					Radié.	
\$1000.00 en 19 ans, int. 5%.					Radié.	
\$35.00.00 suivant acte.					Radié.	
Recd. et Recr. 340.40.792-410.793.						
" " 64 44.564-44.563.						
\$1848.88 conceptant.						
Test. 75855 Cert. Rec. 75854						
Cert. Rec. 88614. Testament 88615 (droit d'héritation)						

14690 B 24, Obligation	Rudiger Bellemare	1100.00	15362
\$350.- en sixans. Int. 6%as		-	R. en entier 19861
\$300.-, à demande, int. 5%as			
\$1000.00 1er Mai 1916.	Joseph Johnson	1000.00	14547
\$1100.00 dans 4 ans. Int. 6%as	Lst. 60/00		Radicie
\$1400.00	3	"	Radicie
\$1000.00	2	"	Radicie
\$10,000.00 dont \$5,400.00 cpl. Priorité. Joseph Johnson	Priorité	1000.00	15362
\$15000.00 2 ans, int. 6 1/2 %as	Pierre Julian	1500.00	Radicie
\$1202.13 comptant.			
(par Bordenave) \$1.00 cpl.			
Certificat 79030, Testament 79031			
\$9000.- dont \$5000.00 cpl.	Priorité enq B150-80759.		T.27531
\$5000.-, 7%, + add. \$1000.00	[This address 2044] (priorité)		T.27531
\$825.00, 8 1/2 %, 3 ans.			T.28971
\$10,000.00 dont \$600.00 cpl. (réserve passage) Priorité enq. B166-86838.	Priorité enq. B181-92124.		P.27536
\$7,600.00, 2 1/2 %, + add. \$100.00. [This address 3130]. (priorité)			P.27537 T.30599
—			T.28951
\$2900.00, 9 1/2 %, 10 ans.			T.34137
\$9900.00, 2 1/2 %, + add. [This address 4145]. (priorité)			T.34155

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Canton de Hunterstown	Droits :	2020-06-12 09:04
Lot :	262	Radiations :	2020-06-11 14:40
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09						
2003-04-03	10 323 683	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole du Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 145 586		T 11 889 227
2003-04-03	10 323 684	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 147 660, 147 927		T 11 889 227
2003-04-03	10 323 685	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 156 195		T 11 889 227
2003-11-18	10 882 974	Jugement en délaissement Prise en paiement	Demandeur Défendeur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone			
2004-10-29	11 823 489	Hypothèque	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice	295 000,00 \$	6 001 341	T 13 123 056
2004-10-29	11 823 491	Vente	Vendeur Acquéreur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice	345 000,00 \$ Payé		
2005-09-09	12 665 533	Hypothèque	Créancier Débiteur	La Financière Keybridge Inc. PERREAU, Maurice RIVARD, Simone	75 000,00 \$	6 223 710	T 13 676 548
2005-12-16	12 937 669	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE HSBC CANADA PERREAU, Maurice	1 000 000,00 \$	6 165 715	T 22 115 145
2006-02-09	13 046 538	Cession de rang	Cédant	LA FINANCIÈRE KEYBRIDGE	Réf. : 12 665 533		

Index des immeubles - Section informatisée

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 683 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 684 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 685 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	13 123 056	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 11 823 489 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	13 676 548	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 665 533 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	22 115 145	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 937 669 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	13 655 532	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 502 996 est supprimée.

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	<u>21 779 150</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 13 632 182 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>21 779 150</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 14 779 587 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>21 779 150</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 632 182 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>21 779 150</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 15 892 847 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>21 563 473</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 20 512 432 est supprimée.

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 262

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
145 586			T 11 889 227
147 660			T 11 889 227
147 927			T 11 889 227
155 846			T 11 889 227
156 195			P T 11 952 809
158 885			T 11 889 227
159 277			T 11 889 227
159 278			T 11 889 227

Lot no. 262

Index aux Immeubles de la Ville

-de vol. I folio 132 recte

NOM DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; priviléges et hypothèques; servitudes, etc., etc.)
		Date	Reg	Vol.	No.		
Caisse Pop. St Paulin à André Noël	Not. Ag.	2-5-73	3	189	94796	T. 34136	\$2.500.00, 9 1/2% 10 ans.
" " " par "	"	20-4-76			102379	T. 34135	\$3.000.00, 12%. 10 ans.
André Noël à Maurice Perrault	Deute	80-04-17			112682		cpt.
Caisse Pop. Louriville vs Maurice Perrault	Hyp.	80-07-15			113440	T. 39485	\$125,000.00, 13 1/2% + add.
" "	Avis Adressé	80-07-15			9537		re: enr. 113440.
Réal Hoque vs Maurice Perrault	Privilège	81-03-20			115199	T. 36903	\$16,792.00
Bernard Roy vs	"	81-03-20			115200	T. 36902	\$15,080.00
Hogu Lourivres Ltee vs Maurice Perrault Action	"	81-07-21			603	T. 36903	Re: 115199
Les Habitations B. Roy Ltee. vs Maurice Perrault Action	"	81-07-21			604	T. 36902	Re: 115200
Caisse Pop. Louriville de Maurice Perrault	Hyp.	88-06-20			131877	T. 39485	200000 \$ Avis Adressé 10950
Caisse Pop. Louriville de Maurice Perrault tux.	Hyp.	89-12-22			133574	T. 40592	500000 \$ Avis Adressé 10950
Caisse Pop. Louriville vs Maurice Perrault tux.	Avis (60)	89-09-18			135041	T. 40592	re: 133574
Caisse Pop. Louriville vs Maurice Perrault tux.	Avis	90-05-17			136642	T. 40592	re: 136643 Avis adressé 10950
Caisse Pop. Louriville	Jugement	90-05-17			136643	T. 40592	tot 1250,70 \$ 331 293.18 \$ entrée faite le 90-08-12 CR
Caisse Pop. Louriville vs Maurice Perrault tel.	Avis (60)	90-08-01			137203	T. 40592	re: 133574
Caisse Pop. Louriville vs Maurice Perrault tux. vs Maurice Perrault tux. à Caisse Pop. Louriville	Jugement	90-11-23			137987		Titre
Banque Nat. Canada de Maurice Perrault	Hyp.	91-06-28			139325	T. 42484	300000 \$ Avis Adressé 12309
Banque Nat. Canada de Maurice Perrault	Hyp.	91-06-28			139326	T. 42484	200000 \$ Avis Adressé 12309
Caisse Pop. Louriville à Maurice Perrault tel.	Vente	91-02-08			139397		275 000 \$ cpt.
Pearl Lussard & Maurice Perrault tel.	Bonage	92-11-09			142432		
Soc.Credit Agricole de Maurice Perrault tel.	Hyp.	91-06-01			145586		285000 \$ A/A 10960
de _____	Hyp. Ass						_____
de _____	Hyp add.						57000 \$
— Maurice Perrault.	Avis cad	94-06-01			145587		re: 137987, 139326.
S.C.A. de Maurice Perrault tel.	Hyp.	95-02-17			147660		110 000 \$. A/A 10960
de _____	Hyp. ass.						_____
de _____	Hyp add.						22 000 \$
S.C.A. & Maurice Perrault tel.	Correction	95-04-12			147927		re: 147660
Ralbaie Canada inc. vs. Maurice Perrault tel	Hyp leg	97-07-16			151462	T. 45488	5371,13 \$ const.
Ralbaie Canada inc. vs. Maurice Perrault tel.	Prer hyp	97-08-14			151576	T —	re: 151462 pr. paiement.
Ralbaie Canada inc. vs. Maurice Perrault tel	Prer hyp	97-09-08			151709	T —	re: 151462 re: rec. c. just.
B.Nationale du Can de Maurice Perrault tel	Hyp	2000-01-28			155846		200000 \$ ad: 15342
S.C.A. de S. Rivard & M. Perrault	Hyp.	2000-04-10			156195		130000. AA. 10960
B.M.C @ S.C.A.	Cession Part						re: 155846
Ministère Recense Q. de Maurice Perrault Hyp. légal		2001-11-30			158885		(1/2 ind.) 13647.87 \$ AA. 14012
Ministère Recense Q. de M. Perrault Hyp. légal		2002-03-11			159277		1/2 ind. \$ 643 846.51 AA. 14012
Ministère Recense Q. de S. Perrault Hyp. légal		2002-03-11			159278		1/2 ind. \$ 319.720.67 \$ AA. 14012



No. 261

No. 262

Numéro	Date	Montant	Libellé	Client
68910	Mars 9 1884 1894	E 1	Iris George Baron	Leon Bellonarie
22024. 12.	Février 21 B. 34. 1906		Oblig. Élie Paganin	" "
29613. 11.	Déce. 25. " 44. 1915		" Yves Georges Cacaud	" "
34685. 1.	Mai 14 " 52. 1916		" Gilbert Paganin	" "
353603	Mai 9 " 53 1918		" Hector Bellonarie	" "
36562. 9.	Avril 25. " 55. 1919		" " "	" "
37610. 11.	Sept. 2. " 56. 1922		" " "	" "
39897. 11.	Mai. " " 59. 1922		Vente. Leon " "	Hector "
39916. 1.	1648 " " "		Sgt. Hermidas Allard.	" "
60537	11 a.m. Avril 20 B 84 - 1954		Vente. Hector Bellonarie	Ministère de la Voie
67124	-- avr. 26 --		Vente. Hector Bellonarie	Montreal less & oil.
79032	1964 Mai 14 B 145		Vid. Dées " "	Dame Marie Anne Giguere
80751	1965 juil. 12 " 150		Vente. Dame Marie Anne Giguere	Aurélien Bellonarie -
80759	" " 13 " "		Pret. Caisse Pop. Ste Angell	" "
85933	1968 juil. 12 " 164		Nord. Agr. " " St Paulin	André Noël
86575	" nov. 19 " 166		Vente. Aurélien Bellonarie	" "
86838	" fév. 4 " "		Pret. Office du Crédit Agricole	" "
88281	1969 Nov 25 " 170		Provincial de Bonage Min. des Terres et Forêts	" "
91597	1971 sept. 9 " 171		Nord. Agr. Caisse Pop. St Paulin	" "
92124	" déc. 8 " 181		Pret. L'Office du Crédit Agricole	" "

COMTÉ DE MASKINONGÉ. *folio cent. trente deux*

132

MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS.	NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés.		RADIATIONS.	
			\$	cts.	Partielles.	Totales.
\$1000.00					R. ex entier 300.68	
\$1800.00 payable en divers paiements					Radié.	
\$2000.00 payable en divers paiements					Radié.	
\$1000.00 en 19 ans, int. 5%.					Radié.	
\$35.00. suivant acte.					Radié.	
Rec. et Rec. 340.40.40.492.40.493.					Radié.	
" " 64 44.564-44.563.					Radié.	
\$1848.88 conceptant.						
Test. 75855 Cert. Rec. 75854						
Cert. Rec. 88614. Testament 88615 (droit d'héritation)						

14690 B 24, Obligation	Rudiger Bellemare	1100.00	15362
\$350.00 en sixans. Int. 6%as		-	R. en entier 19861
\$300.00, à demande, int. 5%as			
\$1000.00 1er Mai 1916.	Joseph Johnson	1000.00	14547
\$1100.00 dans 4 ans. Int. 6%as	Lst. 600.00		Radicie
\$1400.00	3	"	Radicie
\$1000.00	2	"	Radicie
\$10,000.00 dont \$5,400.00 cpl. Priorité. Joseph Johnson	Priorité	1000.00	15362
\$1500.00 2 ans, int. 6 1/2 %as	Pierre Julian	1500.00	Radicie
\$1202.13 comptant.			
(par Bordenave) \$1.00 cpl.			
Certificat 79030, Testament 79031			
\$9,000.00 dont \$5,000.00 cpl.	Priorité enq. B150-80759.		T.27531
\$5,000.00, 7%, + add. \$1,000.00	[Avis adresse 2044] (priorité)		T.27531
\$825.00, 8 1/2%, 3 ans.			T.28971
\$10,000.00 dont \$600.00 cpl. (réserve passage) Priorité enq. B166-86838.	Priorité enq. B181-92124.		P.27536
\$7,600.00, 2 1/2%, + add. \$1,100.00. [Avis adresse 3130]. (priorité)			P.27537 T.30599
—			T.28951
\$2,900.00, 9 1/2%, 10 ans.			T.34137
\$9,900.00, 2 1/2%, + add. [Avis adresse 4145]. (priorité)			T.34155

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 145 586 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 147 660 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 147 660 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 155 846 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
P	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 156 195 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.
T	11 952 809	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 156 195 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 158 885 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
--	-------------------	----------------

Mention de radiation - Section numérisée

T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 159 277 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.
---	----------------------------	---

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 159 278 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Canton de Hunterstown	Droits :	2020-06-12 09:04
Lot :	264	Radiations :	2020-06-11 14:40
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09						
2003-04-03	10 323 683	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole du Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 145 586		T 11 889 227
2003-04-03	10 323 684	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 147 660, 147 927		T 11 889 227
2003-04-03	10 323 685	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 156 195		T 11 889 227
2003-11-18	10 882 974	Jugement en délaissement Prise en paiement	Demandeur Défendeur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone			
2004-10-29	11 823 489	Hypothèque	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice	295 000,00 \$	6 001 341	T 13 123 056
2004-10-29	11 823 491	Vente	Vendeur Acquéreur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice	345 000,00 \$ Payé		
2005-09-09	12 665 533	Hypothèque	Créancier Débiteur	La Financière Keybridge Inc. PERREAU, Maurice RIVARD, Simone	75 000,00 \$	6 223 710	T 13 676 548
2005-12-16	12 937 669	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE HSBC CANADA PERREAU, Maurice	1 000 000,00 \$	6 165 715	P T 22 115 145
2006-02-09	13 046 538	Cession de rang	Cédant	LA FINANCIÈRE KEYBRIDGE	Réf. : 12 665 533		

Index des immeubles - Section informatisée

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 683 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 684 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 685 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	13 123 056	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 11 823 489 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	13 676 548	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 665 533 est supprimée.

	Radiations	Mention
P	14 311 675	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 937 669 est supprimée sur partie 264 Canton de Hunterstown.
T	22 115 145	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 937 669 est supprimée.

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	20 351 579	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 372 481 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	13 655 532	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 502 996 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	21 779 150	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 13 632 182 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	21 779 150	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 14 779 587 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	21 779 150	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 632 182 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	21 779 150	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 15 892 847 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	21 563 473	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 20 512 432 est supprimée.

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 264

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
145 586			T 11 889 227
147 660			T 11 889 227
147 927			T 11 889 227
155 846			T 11 889 227
156 195			P T 11 952 809
158 885			T 11 889 227
159 277			T 11 889 227
159 278			T 11 889 227

Lot no 264 Index aux Immeubles du Canton Hunterstown
de Vol. I folio 133ème

NOM DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles; (montant des créances; priviléges et hypothèques; servitudes, etc. etc.)
		Date	Reg	Vol.	No.		
Baisse Hyp. St-Hilaire à André Noël	Vent. Csg.	25-7-73	5	189	94796	T. 34134	2.500.00, 9 1/2% 10 ans.
" " " par "	"	20-4-76			102379	T. 34135	3.000.00, 12%, 10 ans.
André Noël à Maurice Perreault	Vente	30-04-77			112682		cpt.
Baisse Hyp. Louserville par Maurice Perreault	Hyp.	30-07-75			113440	P.T. 39485	125,000.00, 13 1/2% + add.
" " "	Ovis Adresse	30-07-75			9537		re: enr. 113440.
Réal Hoque " "	Privilège	81-03-20			115199	T 36903	\$ 16,192.00
Bertrand Roy " "	"	81-03-20			115200	T 36902	\$ 5,080.00
Hogue Courteau Ltée vs Maurice Perreault	Action	81-07-21			603	T 36903	Re : 115199.
Les Habitations B. Roy. Inc vs Maurice Perreault	Action	81-07-21			604	T 36902	Re : 115200
Maurice Perreault à Mario Perreault	Vente	82-12-06			119206		cpt.
Mario " à Maurice "	"	84-11-14			123308		cpt.
Portée de ce lot subdivisé (264-1) le 1988-01-13, re: Vol. F.M							
Baisse Hyp. Louserville de Maurice Perreault	Hyp.	88-01-20			131811	T. 39485	200 000 \$ Avis Adresse 10950
Baisse Hyp. Louserville de Maurice Perreault tux	Hyp.	89-02-23			132574	T. 40592	500 000 \$ Avis Adresse 10950.
Baisse Hyp. Louserville vs Maurice Perreault tux	Ovis (60)	89-09-18			132041	T. 40592	re: 133574
Baisse Hyp. Louserville	Ovis	90-05-17			136642	T. 40592	re: 136643 Avis Adresse 10950
Baisse Hyp. Louserville vs Maurice Perreault tux	Jugement	90-05-17			136643	T. 40592	101250.00 \$ 331 293,18 \$ entré fait le 90-08-28
Caissier Louserville vs Maurice Perreault tux vs Maurice Perreault tux à Baisse Hyp. Louserville	Ovis (60)	90-08-01			137208	T. 40592	re: 133574
Banque Nat. Canada de Maurice Perreault	Hyp.	91-06-28			139325	T. 42484	300 000 \$ Avis Adresse 12309
Banque Nat. Canada de Maurice Perreault	Hyp.	91-06-28			139326	T. 42484	200 000 \$ Avis Adresse 12309
Caisse Dp Louserville à Maurice Perreault tux al	Vente	91-07-08			139397		275 000 \$ cpt.
Soc. Crédit Agricole de Maurice Perreault tux al.	Hyp.	94-06-01			145586		285 000 \$ A/A. 10960.
de _____	Hyp. Ass.						_____
de _____	Hyp. add.						57 000 \$
S.C.A. de Maurice Perreault tux	Hyp.	95-07-17			147660		110 000 \$ A/A 10960
de _____	Hyp. l. ass.						22 000 \$
de _____	Hyp. add.						_____
Société Cr. Agricole + Maurice Perreault tux. Correction		95-09-12			147927		re: 147660
Palbraie Canada inc vs Maurice Perreault tux.	Hyp. lég.	97-07-16			151462	T. 45488	5371,13 \$ cont.
Palbraie Canada inc vs Maurice Perreault tux.	Pr ex Hyp.	97-08-16			151576	T —	re: 151462. pr. paiement.
Palbraie Canada inc vs Maurice Perreault tux. Pr ex Hyp.	97-09-08				151709	T —	re: 151462 int. ss. just.
B. Nationale du Canada de Maurice Perreault tux	Hyp.	2000-01-28			155846		200 000 \$ ad. 15342
S.C.A. de S. Richard + M. Perreault	Hyp.	2000-04-10			156195		130 000. \$ AA. 10960
B.H.C. @ S.C.A.	Cession Part						re: 155846
Ministère Revenu Qc. de Maurice Perreault	Hyp. légale	2001-11-20			158885		(1/2 ind.) 13647. 87 \$ AA. 14012
Ministère Revenu Q de M. Perreault	Hyp. légale	2002-03-11			159278		1/2 ind. 643 846.51 \$ AA. 14012
Ministère Revenu Q de S. Perreault	Hyp. légale	2002-03-11			159279		1/2 ind. 319 720.67 \$ AA. 14012





2003763373

TOWNSHIP DE HUNTERSTOWN,

COMTÉ DE MASKINONGÉ.

No de L'ENREGISTREMENT	DATE DE L'ENREGISTREMENT	Indication de L'ENREGISTREMENT	NATURE DE L'ACTE	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, &c.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, &c.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS.		Montants transportés.	RADIANSES. Partielles. Totales.
							H. M. Année et Mois. Jour.	Reg. Vol. Page.	NOMS DES CÉSSIONNAIRES.	
1885										
17156	Sept. 14	1885	Vente	Huntertown, Comp. de la declaration	J. Lepine	\$45000.00 dont \$15000.00 Comptant				T. 27411
18137	juillet 4	1888	Vente	J. Lepine	May Mc Nulty	\$40000.00 dont \$10000.00 Comptant				T. 27411
18911	Mai 29	1888	Vente	J. Lepine & L. H. Price	Fournillat	\$200.00 Comptant				
24182	Oct. 11	1897	"	"	Louisville					
57381	avril 2	1945	Vente	Pourville Lumber Mills Co.	Hector Bellemare	(par Bellemare) \$1.00 cpt.				
67124	Nov. 26	-	Vente	Hector Bellemare	Montreal Gas & Oil	Cert. Père. 79030, Testament 79031				
307032	Mai 14	1964	Vent. Dieu	"	Dame Marie Anne Giguere	*9.000.00 dont *5,000.00 cpt.	Priorité enrg. B150-80759.			T. 27536
864580 ^{ns1}	juil. 12	1965	Vente	Dame Marie Anne Giguere	Aurélien Bellemare	*5,000.00, 7% + add. *1,000.00 (Avis adresse 2044) (priorité)				T. 27537
80759	" 13	"	Prêt	Caisse Pop. Ste-Angèle	"	*825.00, 8 1/2%. 3ans.				T. 28976
85933	1968	" 12	"	Naud Ag.	Paulin	*10,000.00 dont *600.00 cpt. (réserve passage) Priorité enrg. B181-92124.				T. 30579
86575	nov. 19	1966	Vente	Aurélien Bellemare	"	*7,600.00, 2 1/2%. + add. *100.00 (Avis adresse 3130) (priorité)				T. 28957
86838	fev. 4	1969	Prêt	Office Crédit Agricole	"					
389300	Nov. 25	1970	Prêt	Min. des Terres et Forêts	Aurélien Bellemare					
91597	1971	sept. 9	"	Naud Ag. Caisse Pop. St Paulin	André Noll	*2,900.00, 9 1/2%. 10 ans.				T. 34137
92124	déc. 8	1971	Vente	Office du Crédit Agricole	"	*9,900.00, 2 1/2%. + add. (Avis adresse 4445) (priorité)				T. 34155
94796	mai 2	1973	Vente	Caisse Pop. St Paulin	"	*2,500.00, 9 1/2%. 10 ans.				T. 34136
102379	Avril 20	"	"	"	"	*3,000.00, 12%. 10 ans.				T. 34135
103068	juil. 2	"	"	"	"	*25,000.00, 14%. + add. *3,750.00 (Avis adresse 6684)				T. 34760
112682	mai 04	1980	Vente	André Noll	"	cpt.				
112440	" 07	15	Vente	Caisse Pop. Louiseville	"	*125,000.00, 13 1/2%. + add. (Avis Adresse 9537.)				T. 39485

No 264

1889	10	1886	Vente	George Léon	Leon Bellemare	Old, 13 avr. 1900. 14,690.00	<i>George Bellemare</i>	1100.00		15362
18674	"	1885	Vente	Albertine St. Remphouse	"	\$200.00 tant que 6% 00				Radiée
22027	12	1894	Vente	Elo. Pagnin	"	\$350.00 en 12 ans. Int. 6% 00				Radiée
29813	11	1895	Vente	Geo. George	"	\$300.00 à demande, int. 5% 00				R. en entier 19861
34685	1	1916	Vente	Gilbert Blain	"	\$1000.00, au 1 ^{er} Mai 1916.	<i>Joseph Joncas</i>	1000.00		14547
353603	mai 9	1918	Vente	Hector Bellemare	"	\$1100.00 dans 12 ans Int. 6% 00	<i>Joseph Joncas</i>	1000.00		Radiée
36562	9	1919	Vente	"	"	\$14000.00 3 " "				Radiée
37610	9	1919	Vente	"	"	\$1000.00 2 " "				Radiée
39891	11	mai 1919	Vente	Leon	"	\$10000.00, dont \$5400.00 cpt. Priorité. Joseph Joncas				Radiée
39978	1	1948	Vente	Albertine Allard	"	\$1500.00, 2 ans, int. 6% 00	<i>Pierre Julian</i>	1000.00		15362
60537	mai 20	1954	Vente	Hector Bellemare	"	\$1200.13 complément.				Radiée
67124	Nov. 26	-	Vente	Hector Bellemare	"	(par Bellemare) \$1.00 cpt.				
79032	mai 14	1964	Vent. Dieu	"	Dame Marie Anne Giguere	Cert. Père. 79030, Testament 79031				
80751	juil. 12	1965	Vente	Dame Marie Anne Giguere	Aurélien Bellemare	*9,000.00 dont *5,000.00 cpt.	Priorité enrg. B150-80759.			T. 27536
80759	" 13	"	Prêt	Caisse Pop. Ste-Angèle	"	*5,000.00, 7% + add. *1,000.00 (Avis adresse 2044) (priorité)				T. 27537
85933	1968	" 12	"	Naud Ag.	Paulin	*825.00, 8 1/2%. 3ans.				T. 28976
86575	nov. 19	1966	Vente	Aurélien Bellemare	"	*10,000.00 dont *600.00 cpt. (réserve passage) Priorité enrg. B166-86838.				T. 30579
86838	fev. 4	1969	Prêt	Office Crédit Agricole	"	*7,600.00, 2 1/2%. + add. *100.00 (Avis adresse 3130) (priorité)				T. 28959
91597	1971	sept. 9	Vente	Naud Ag. Caisse Pop. St Paulin	"	*2,900.00, 9 1/2%. 10 ans.				T. 34137
92124	déc. 8	1971	Prêt	Office du Crédit Agricole	"	*9,900.00, 2 1/2%. + add. (Avis adresse 4445) (priorité)				T. 34155

(suite bl. 2 page 134)

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 145 586 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 147 660 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 147 660 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 155 846 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
P	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 156 195 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.
T	11 952 809	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 156 195 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 158 885 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
--	-------------------	----------------

Mention de radiation - Section numérisée

T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 159 277 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.
---	----------------------------	---

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 159 278 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 857	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 264 , 265 et 266 Canton de Hunterstown. Territoire sans désignation cadastrale.	

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Canton de Hunterstown	Droits :	2020-06-12 09:04
Lot :	265	Radiations :	2020-06-11 14:40
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09						
2003-04-03	10 323 683	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole du Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 145 586		T 11 889 227
2003-04-03	10 323 684	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 147 660, 147 927		T 11 889 227
2003-04-03	10 323 685	Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Prise en paiement	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone	Réf. : 156 195		T 11 889 227
2003-11-18	10 882 974	Jugement en délaissement Prise en paiement	Demandeur Défendeur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice Rivard, Simone			
2004-10-29	11 823 489	Hypothèque	Créancier Débiteur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice	295 000,00 \$	6 001 341	T 13 123 056
2004-10-29	11 823 491	Vente	Vendeur Acquéreur	Financement Agricole Canada Perreault, Maurice	345 000,00 \$ Payé		
2005-09-09	12 665 533	Hypothèque	Créancier Débiteur	La Financière Keybridge Inc. PERREAU, Maurice RIVARD, Simone	75 000,00 \$	6 223 710	T 13 676 548
2005-12-16	12 937 669	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE HSBC CANADA PERREAU, Maurice	1 000 000,00 \$	6 165 715	T 22 115 145
2006-02-09	13 046 538	Cession de rang	Cédant	LA FINANCIÈRE KEYBRIDGE	Réf. : 12 665 533		

Index des immeubles - Section informatisée

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 683 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 684 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire résultant du document ou de la réquisition N° 10 323 685 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	13 123 056	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 11 823 489 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	13 676 548	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 665 533 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	22 115 145	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 12 937 669 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	13 655 532	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 502 996 est supprimée.

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	<u>21 779 150</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 13 632 182 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>21 779 150</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 14 779 587 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>21 779 150</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 13 632 182 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>21 779 150</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 15 892 847 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>21 563 473</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 20 512 432 est supprimée.

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 265

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
145 586			T 11 889 227
147 660			T 11 889 227
147 927			T 11 889 227
155 846			T 11 889 227
156 195			P T 11 952 809
158 885			T 11 889 227
159 277			T 11 889 227
159 278			T 11 889 227

Lot no 265 Index aux Immeubles de la ville
de col. folio 134eme

~~Singularis hæritate fuisse~~ 13.





TOWNSHIP DE HUNTERSTOWN,

COMITÉ DE MASKINONGÉ.

folio cent-trente-quatre 134

No de L'ENREGISTREMENT.	DATE DE L'ENREGISTREMENT. H. M. Année et Mois. Jour.	Indication de L'ENREGISTREMENT. Reg. Vol. Page.	NATURE DE L'ACTE.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, &c.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, &c.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS.	Montants transportés.	RADIATIONS.	
								S ets.	Partielles.	Totales.
689 10 1886	Mars 9 E I	1887.	Avis	George Larson	Hector Bellonard	Oblig. 13. 24. 26. 14. 690. \$2000.00 intérêt 6% p.a.	D	Joseph Bellonard	1100.00.	15362
18644 " 1864	Juin 18 B 30	"	Obligation	John Dauphinaise	" "	\$350.00 au 1er Janvier Int. 6% p.a.				Radiée
22027 12 1960	Janv. 21 " 34.	"		Élie Laguin	" "	\$300.00 à demande, int. 5% p.a.				Radiée
29.613. 11 1965	Oct. 25. " 44.	"		George Larson	" "	\$1000.00, 1er Mai 1966.				R. en entier 19861
34/685. 1 1966	Mai 14 " 53	"		Gilles Bellegarde	" "	\$1100.00 dans ses test. Dops	Joseph Johnson	1000.00.		14547
35360 3 1965	Mai 9 " 53	"		Hector Bellonard	" "	\$1400.00 " " "				Radiée
36362. 9 1965	Avril 25. " 55.	"		" "	" "	\$1700.00 " " "				Radiée
37610. " 1965	Sept. 2 " 56.	"		" "	" "	\$1000.00, dont \$500.00 cpt. Pointe Jacky Johnson	Pointe Jacky Johnson	1000.00.		15362
39.897. 11 1968	Sept. " 57.	"	Vente	René Leon	Hector "	\$1600.00, 2ans, int. 6% p.a.	Pierre Julian	1500.00.		Radiée
39.978. 1 1948	Sept. " 58.	"	Oblig.	Antonides Allard	" "	\$1202.13 complément.				
60537 11 avr. 1954	Avril 20 B 84-	"	Vente	Hector Bellonard	Ministère de la Justice	(par Bourdeau) \$1.00 cpt.				
67124 -- 1954	Nov. 26 - - -	"	Vente	Hector Bellonard	Montreal less 2.00	Cest. Prc. 79030. Testament 79031.				
79032 1964	Mai 14 B 145	"	Vente	Hector Bellonard	Dame Marie Anne Giguere	* 9000.00 dont * 5000.00 cpt. Priorité enq B150-80759.				T. 7536
80751 1965	juil. 12 " 150	"	Vente	Dame Marie Anne Giguere	Aurélien Bellonard	* 5000.00, 7%, + add. * 1000.00 [Avis adresse 2044] (priorité)				T. 7537 →
80759 " 1965	13 " "	"	Prêt	Caisse Pop. Ste-Angèle	" "	* 825.00, 8 1/2%, 3 ans.				T. 28976
85933 1968	12 " 164	"	Vend. Agr.	" St Paulin	André Noël	* 10000.00 dont * 600.00 cpt. Priorité enq B181-92124.				P. 37536
86575 " 1968	nov. 19 " 166	"	Vente	Aurélien Bellonard	" "	* 7600.00, 2 1/2%, + add. * 1100.00 [Avis adresse 3130] (priorité)				P. 37537 T. 30599
86838 1969	fév. 4 " "	"	Prêt	Office du Crédit Agricole	" "	* 2900.00, 9 1/2%, 10 ans.				T. 28959
91597 1971	sept. 9 " 179	"	Vend. Agr.	Caisse Pop. St Paulin	" "	* 9000.00, 2 1/2%, + add. [Avis adresse 4445] (priorité)				T. 34137
92124 " dec. 8 " 181	"	"	Prêt	Office du Crédit Agricole	" "	(suite vol. 2 page 135)				T. 34155

No 266

21106 9 1892	Avril 27 B 33	1903	Vente	Élie Paganin	Jean-Pierre Paganin	L 408-625
27.374. "	Avril " 41	"	Oblig.	Pieyre Paganin	" "	\$2000.00 dont \$400.00 Comptant
34.676. 1 1961	Mai 11 " 52	"		Renée Paganin	" "	\$800.00 au 10 ans, int. 5% p.a.
36308. "	Oct. 24 " 57	"	Vente	J. Pte. Paganin	Vraffle St-Louis	\$1500.00, au 6 ans " 6% p.a.
36312. "	" "	"	Oblig.	Renée Paganin	" "	\$6400.00, dont \$800.00 cpt.
39.538. 11 1961	Sept. 14. 11. 58.	"		Adolphe Paganin	Adolphe "	\$3000.00, 5 ans, int. 6% p.a.
39650. 1 1964	Janvier 36 " "	"	Vente	Vraffle St-Louis	" "	\$9000.00, 11%, 3 ans, 3% p.a.
41181. "	Janvier 31 " 60.	"	Vente	Edith Beland	" "	\$10000.00 Priorité
42647. "	Avril 36 " 62	1934	Oblig.	Wilfrid Gagnon	" "	\$14400.00 suivant à 6%
388 2 1962	juillet 14 A 2	"	Prêt	Adolphe Beland	" "	\$10000.00 Priorité
292 " 1962	" 31	"	Vente	Wilfrid Gagnon	" "	47592-93
49195 " 1965	Nov. 5 B 70	1937	Vente	Wilfrid Gagnon	" "	47592-93
50761 18 1965	Avril 13 " 73	"	Oblig.	Wilfrid Gagnon	Adolphe St-Louis	Comptant
50914 " 1965	Juin 10 " "	"	Oblig.	Office du Crédit	" "	* 2100. à terme
60538 11 avr. 1965	Avril 20 B 84	"	Vente	Adolphe St-Louis	Demutaire de la Justice	* 2000. Plus Taxe Adressé No 78
81173 1965	sept. 9 " 151	"		Rene Paul St-Louis	" "	446947 complément.
81632 " 1965	dec. 28 " 152	"	Prêt	Paul St-Louis	" "	* 8000.00 dont * 2993.93 cpt. (droit d'hébergement) Priorité enq B168-89428.
87428 1969	juin 18 " 168	"	Vente	Rene Paul St-Louis	" "	* 6000.00, 2 1/2%, + add. * 900.00 [Avis adresse No. 2181] (priorité)
115050 1981	août 24	"		Jean-Hug St-Louis	" "	* 10000.00, 2 1/2%, + add. * 1500.00 [Avis adresse 3277] (priorité)
118298 1982	oct. 07 " 06	"		Rene Paul " "	" "	cpt. (passage, préférence d'achat) (voir acte) Retrocussion enq. 118298.
						(suite Vol. II.F.M.)

P. 26183	P. 34038 P.
8.34639	T. 27747
T. 44844	

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 145 586 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 147 660 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 147 660 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 155 846 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
P	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 156 195 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.
T	11 952 809	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 156 195 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 158 885 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

	Radiations	Mention
--	-------------------	----------------

Mention de radiation - Section numérisée

T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 159 277 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.
---	----------------------------	---

	Radiations	Mention
T	11 889 227	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 159 278 est supprimée sur les parties de lots 262, 263, 264 et 265 du Canton de Hunterstown.

Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Canton de Hunterstown	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 266	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2012-12-20	19 654 700	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	FERME LOUISTAR S.E.N.C. ST-Louis, Martin			
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 516 , 5 334 162 , 5 334 857 , 5 334 858 et 5 335 045 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Canton de Hunterstown - 266

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

INDEX DES IMMEUBLES

No 266

Déposé: le

de Vol. I folio 134^{ième}

Feuillet No 1 destiné au No 266
du cadastre . Canton Hunterstown
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de Maskinongé
Attesté à Louiseville le 1982-07-06 19
Par H. L. Deschéneaux Devant _____
Régistrateur sgj: Protonotaire _____

Index aux immeubles



2003777688



TOWNSHIP DE HUNTERSTOWN,

COMITÉ DE MASKINONGÉ.

folio cent-trente-quatre 134

No de L'ENREGISTREMENT.	DATE DE L'ENREGISTREMENT. H. M. Année et Mois. Jour.	Indication de L'ENREGISTREMENT. Reg. Vol. Page.	NATURE DE L'ACTE.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, &c.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, &c.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS.	Montants transportés.	RADIATIONS.	
								S ets.	Partielles.	Totales.
689 10 1886	Mars 9 E I	1887.	Avis	George Larson	Hector Bellonard	Oblig. 13. 24. 26. 14. 690. \$2000.00 intérêt 6% p.a.	D	Joseph Bellonard	1100.00.	15362
18644 " 1864	Juin 18 B 30	"	Obligation	John Dauphinaise	" "	\$350.00 au 1er Janvier Int. 6% p.a.				Radiée
22027 12 1960	Janv. 21 " 34.	"		Élie Laguin	" "	\$300.00 à demande, int. 5% p.a.				Radiée
29.613. 11 1965	Oct. 25. " 44.	"		George Larson	" "	\$1000.00, 1er Mai 1966.				R. en entier 19801
34/685. 1 1966	Mai 14 " 53	"		Gilles Bellegarde	" "	\$1100.00 dans ses test. Dops	Joseph Johnson	1000.00.		14547
35360 3 1965	Mai 9 " 53	"		Hector Bellonard	" "	\$1400.00 " " "				Radiée
36362. 9 1965	Avril 25. " 55.	"		" "	" "	\$1700.00 " " "				Radiée
37610. " 1965	Sept. 2 " 56.	"		" "	" "	\$1000.00, dont \$500.00 cpt. Pointe Jacky Johnson	Pointe Jacky Johnson	1000.00.		15362
39.897. 11 1968	Sept. " 57.	"	Vente	René Leon	Hector "	\$1600.00, 2ans, int. 6% p.a.	Pierre Julian	1500.00.		Radiée
39.978. 1 1948	Sept. " 58.	"	Oblig.	Antonides Allard	" "	\$1202.13 complément.				
60537 11 avr. 1954	Avril 20 B 84-	"	Vente	Hector Bellonard	Ministère de la Justice	(par Bourdeau) \$1.2 cpt.				
67124 -- 1954	Nov. 26 - - -	"	Vente	Hector Bellonard	Montreal less 2.00	Cest. Prc. 79030. Testament 79031.				
79032 1964	Mai 14 B 145	"	Vente	Hector Bellonard	Dame Marie Anne Giguere	* 9000.00 dont * 5000.00 cpt. Priorité enq B150-80759.				T. 7536
80751 1965	juil. 12 " 150	"	Vente	Dame Marie Anne Giguere	Aurélien Bellonard	* 5000.00, 7%, + add. * 1000.00 [Avis adresse 2044] (priorité)				T. 7537 →
80759 " 1965	13 " "	"	Prêt	Caisse Pop. Ste-Angèle	" "	* 825.00, 8 1/2%, 3 ans.				T. 28976
85933 1968	12 " 164	"	Vend. Agr.	" St Paulin	André Noël	* 10000.00 dont * 600.00 cpt. Priorité enq B181-92124.				P. 37536
86575 " 1968	nov. 19 " 166	"	Vente	Aurélien Bellonard	" "	* 7600.00, 2 1/2%, + add. * 1100.00 [Avis adresse 3130] (priorité)				P. 37537 T. 30599
86838 1969	fév. 4 " "	"	Prêt	Office du Crédit Agricole	" "	* 2900.00, 9 1/2%, 10 ans.				T. 28959
91597 1971	sept. 9 " 179	"	Vend. Agr.	Caisse Pop. St Paulin	" "	* 9000.00, 2 1/2%, + add. [Avis adresse 4445] (priorité)				T. 34137
92124 " dec. 8 " 181	"	"	Prêt	Office du Crédit Agricole	" "	(suite vol. 2 page 135)				T. 34155

No 266

21106 9 1892	Avril 27 B 33	1903	Vente	Élie Paganin	Jean-Pierre Paganin	L 408-625				Radiée
27.374. "	Avril " 41	"	Oblig.	Pierre Paganin	" "	\$2000.00 dont \$400.00 Comptant				Radiée
34.676. 1 1961	Mai 11 " 52	"		Renée Paganin	" "	\$800.00 au 10 ans, int. 5% p.a.				Radiée
36308. "	Oct. 24 " 57	"	Vente	J. Pte. Paganin	Véronique St-Louis	\$1500.00, au 6 ans " 6% p.a.				Radiée
36312. "	" "	"	Oblig.	Renée Paganin	" "	\$6400.00, dont \$800.00 cpt.	B-68-47592-93			15406
39.538. 11 1961	Sept. 14. 11. 58.	"		Adelard Gagnon	" "	\$3000.00, 5 ans, int. 6% p.a.	Jos. Ed. Milot. 2000.00			Radiée
39650. 1 1964	Janvier 36 " "	"	Vente	J. Pte. Paganin	" "	\$7000.00, 11 " 3% p.a.				Radiée
41181. "	Janvier 31 " 60	"	Vendeur	Adelard St-Louis	" "	\$14400.00 suivant à 6%				15406
42647. "	Avril 36 " 62	1934	Oblig.	Wilfrid Gagnon	" "	\$100000.00 Priorité				15406
388 2 1962	juillet 14 A 2	"	Prêt	Adelard St-Louis	" "	\$900.00, 3 ans, 6% p.a.				15406
292 " 1962	" 31	"	Saisie	Shirley Morris-Kunzeus	" "	Préempt. 49016 B-70 16.10 + 50.25 + 13.90				15406
49195 " 1965	Nov. 5 B 70	1937	Vente	"	Wilfrid Gagnon	Comptant				—
50761 18 1965	Avril 13 " 73	"		Wilfrid Gagnon	Adelard St-Louis	* 2100. à terme				16047
50914 " 1965	Juin 10 " "	"	Oblig.	Office du Crédit	" "	* 2000. Plus * 100. Adressé No 78				R. Part 19881 T. 26184
60538 11 avr. 1964	Avril 20 B 84	"	Vente	Adelard St-Louis	Ministère de la Justice	\$409.77 complément.				
81173 1965	sept. 9 " 151	"		"	René Paul St-Louis					
81632 " 1965	dec. 28 " 152	"	Prêt	Office Crédit Agricole	Paul St-Louis	* 8000.00 dont * 2993.93 cpt. (droit d'hébergement). Priorité enq B168-89428.				P. 26183 P. 34038 P.
87428 1969	juin 18 " 168	"	Vente	René Paul St-Louis	" "	* 6000.00, 2 1/2%, + add. * 900.00 [Avis adresse No. 2181] (priorité)				T. 27747
115050 1981	août 24	"		Jean-Hug St-Louis	" "	* 10000.00, 2 1/2%, + add. * 1500.00 [Avis adresse 3277] (priorité)				P. 34639 T. 44844
118298 1982	août 07 " 06	"		Rétrécissement Jean-Hug St-Louis	René Paul " "	cpt. (passage, préférence d'achat) (voir acte) Rétrécissement enq. 118298.				

(suite Vol. II.F.M.)

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 858	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 140 , 141 , 142 , 143 , 144 et 145 Paroisse de Saint-Paulin et 266 Canton de Hunterstown. Territoire sans désignation cadastrale.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Paroisse de Saint-Paulin	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	140	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :		
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Paroisse de Saint-Paulin - 140

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

INDEX

Index aux immeubles



2003772727

No 190

Déposé: le

Inscriptions retranscrites
pour ce lot le 1980 - 12 - 06
Hélène Faltermeier
reg. adj.

Feuillet N° 1

destiné au N° 140

du cadastre PAROISSE DE ST-PAULIN

**de l'Index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de MASKINONGÉ**

Attesté à LOUISEVILLE le 1990 -11- 01 19

Par Hélène Plamondon
Régistreuse alj

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Paroisse de Saint-Paulin	Droits :	2020-06-12 09:04
Lot :	141	Radiations :	2020-06-11 14:40
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	<u>23 425 047</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 11 218 606 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>23 425 047</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 15 682 454 est supprimée.

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Paroisse de Saint-Paulin - 141

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
144 667			T 15 889 849
152 602			T 23 425 047

INDEX



2003772728

Index aux immeubles

Feuillet N° 1

destiné au N° 141

PAROISSE DE ST-PAULIN

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de MASKINONGÉ

Attesté à LOUISEVILLE le 1990 -01- 29

19

No 141

Inscriptions référées
au 1er état le 1990-02-08

Déposé le

J Guy Caron R-act

Par *Y. Bredelieu*
Régistrateur *AB*

HEURES

	NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIACTION
			DATE	N°		
11	George Caron et Pierre Perron & al.	Avis	1886-07-19	E 1- 812		Radié
2	Philippe Iacoursière & al. à Joseph Julien fils.	Vente	1887-03-23	B.28-17922	1200\$ comptant	
11	Joseph Julien fils à Maxime Damphousse	Vente	1888-07-20	B.30-18725	1750\$ dont 150\$ cpt	T.6247
2	Max.Damphousse à Eliza Julien	Décès	1907-03-15	E 3 - 2014	Test.B.45-29906	
1	Eliza Julien à Avila Damphousse	Donation	1914-09-26	B.51-34348	A charge 1000\$	Radié
9	Ovila Damphousse à The Shawinigan W. & P.	Servitude	1932-11-19	B.69-47834	Servitude	
2	Montreal Trust Co. de The Shawinigan W. & P.	Hypoth.	1934-02-02	FCI - 6	210000000SAVIS No.318	T.35242
3.15	Ovila Damphousse à La Voirie Provinc.	Vente	1948-12-15	61209	3350\$ cpt	
3.5	Ovila Damphousse à Geo.Etienne Damphousse	Vente	1950-07-04	62783	6500\$ dont 2500\$ cpt	T.20600
2.15	L'Of.Cr.Agr.Que. de Geo.Et.Damphousse	Oblig.	1950-08-23	62958	3500\$.25% Am. At.4.84	T.28411
	Conseil Comté à Hector Arvisais	Vente	1952-05-27	64699	0.65 cpt	
	Geo.Etienne Damphousse à Arthur Savard	Vente	1954-05-14	66479	5000\$ dont 2490.79\$ cpt	T.28411
	Arthur Savard à Emilien Lambert	Vente	1970-11-11	90099	9800\$ cpt	
	C.Pop.St-Paulin de Emilien Lambert	Pret	1970-11-11	90100	6000\$,10% (Am. 6.373)	T.32953
	C.Pop.St-Paulin de Emilien Lambert	Nant.Agr.	1970-11-12	90110	1500\$,11%.5ans	T.29774
	C.Pop.St-Paulin de Emilien Lambert	Hyp.	1976-01-07	101753	10000\$,12% (Am. 6.1.199)	T.32953
	Soc.Coop.Agr.Prod.de Lait de Mau. vs Emilien Lambert	Avis	1976-03-12	102138	re:enr.102137	T.32951
	Soc.Coop.Agr.des Prod.Lait Mau. vs Emilien Lambert	Jugement	1976-03-12	102137	5816.69\$,5% (Am. 6.1.394)	T.32951
	C.Pop.St-Paulin de Marcel Arvisais	Nant.Agr.	1976-11-04	104120	15000\$,12%	T.33390
	Emilien Lambert à Urbain Armstrong	Vente	1978-04-20	107642	cpt	
	Banque Can.Nat. de Urbain Armstrong	Hyp.	1978-04-20	107643	15000\$,12.5% (Am. 6.1985)	T.33744
	Soc.du Cr.Agricole de Urbain Armstrong	Hyp.	1979-05-17	110448	188500\$,10 3/4% (Am. 6.1.162)	T.38332
	Soc.Can.Hyp. & Log. de Urbain Armstrong	Hyp.	1981-08-05	116333	7668\$,14 3/8% (Am. 6.1.351)	T.38383
	Urbain Armstrong à Jean-Claude Dubois & al	Bail	1982-07-13	118332	25ans,voir acte	
	Urbain Armstrong et Granits Mask.Inc.	Rés.Bail	1983-08-02	120570	re:118332	
	Urbain Armstrong à Granits St-Alexis Inc.	Bail	1983-08-02	120571	25ans.Expl.de pierre	
	Urbain Armstrong et Granits Mask. Inc.	Bordereau	1983-08-02	120576	re:entente	
	Granits St-Alexis Inc. à Charles Nault InTrust	Cession Bail	1984-02-08	121615	re: 120571	
	Charles Nault InTrust à Granits Mask.Inc.	Cession	1984-02-22	121697		
	Urbain Armstrong et Grantis Mask.Inc.	Rés.Bail	1984-04-06	121960	re:120571	
	Urbain Armstrong à Gaétan L'Heureux Intrust	Bail	1984-04-06	121961	Droit expl.-25ans	
	Granite Nord-Am.(N.G.A.)Inc.	Ratif.	1984-05-15	122185	re:121961	
	Urbain Armstrong & Fernand Bergeron & Fils inc.	Décl.	1987-05-19	129023	---	
	Urbain Armstrong à Harold Armstrong	Vente	1987-05-19	129024	250000\$ cpt	
	Urbain Armstrong & Granite Nord-Am.(N.A.G.)	Annulation	1987-06-05	129166	re:121961 & 122185	
	Banque Royale Canada de Fermes Nord-Sud Inc.	Hyp.	1987-07-20	129573	500000\$(Am. 6.1.115 11300) - 44445	
	Harold Armstrong à Fermes Nord-Sud Inc.	Vente	1987-11-09	130401	718000\$ cpt	
	Marcel Bérard titré de Fermes Nord-Sud Inc.	Hyp.	93-11-25	144667	319 174,34 \$(A/A 12590)	
	Banque Royale Canada de Fermes Nord-Sud Inc.	Hyp.	93-03-24	152602	600 000 \$(A/A 11300)	
	Marcel Bérard titré à Banque Royale Canada Cession	—	—	—	re: 144667	

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	<u>15 889 849</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 144 667 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>23 425 047</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 152 602 est supprimée.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Paroisse de Saint-Paulin	Droits :	2020-06-12 09:04
Lot :	142	Radiations :	2020-06-11 14:40
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	<u>23 425 047</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 11 218 606 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>23 425 047</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 15 682 454 est supprimée.

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Paroisse de Saint-Paulin - 142

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
144 667			T 15 889 849
152 602			T 23 425 047

INDEX

Index aux immeubles



2003772730

No 142

Déposé: le

Feuillet N°

destiné au N° 142

du cadastre PAROISSE DE ST-PAULIN

DE L'INDEX DES IMMEUBLES
de l'index des immeubles pour le *Bureau de la Division d'enregistrement*

MASKINONGÉ

Attesté à LOUISEVILLE le 19

2000

Par AB Régistre ab

Regist. U.S. Pat. Off.

No 142

Déposé le

*Parties nommées
pour ce lot le 1990-01-29
Guy Caron R-acl.*

Feuillet N°

destiné au N° 142

du cadastre

PAROISSE DE ST-PAULINde l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de **MASKINONGÉ**Attesté à **LOUISEVILLE** le 1990 -01- 29

Par

*Marie-Antoinette*Régistrateur *acty*

HEURES

	NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIACTION
			DATE	N°		
11	George Caron et Pierre Ferron & al.	Avis	1886-07-19	E 1- 812		Radié
2	Philippe Lacoursière & al. à Joseph Julien fils	Vente	1887-03-23	B.28-17922	1200\$ comptant	
11	Joseph Julien fils à Maxime Damphousse	Vente	1888-07-20	B.30-18725	1750\$ dont 150\$ cpt	T.6247
2	Maxime Boisvert à Joseph Trempe	Vente	1897-07-02	B.36-24004	25\$ comptant	
2	Max. Damphousse à Eliza Julien	Décès	1907-03-15	E 3- 2014	Test.B.45-29906	
1	Eliza Julien à Avila Damphousse	Donation	1914-09-26	B.51-34348	Charge 1000\$	Radié
9	Ovila Damphousse à The Shawinigan W.&P.Co.	Servitude	1932-11-19	B.69-47834	Servitude	
2	Montreal Trust Co. de The Shawinigan W.&P.Co.	Hypoth.	1934-02-02	FC 1 - 6	210,000,000\$AVIS 318	T.35242
3.15	Ovila Damphousse à La Voirie Provinciale	Vente	1948-12-15	61209	3350\$ comptant	
3.5	Ovila Damphousse à Geo.Etienne Damphousse	Vente	1950-07-04	62783	6500\$ dont 2500\$ cpt	T.20600
2.15	L'Of.Cr.Agr.Québec de Geo.Et.Damphousse	Oblig.	1950-08-23	62958	3500\$, 25% (A.M. 484)	T.28411
	Conseil de Comté à Hector Arvisais	Vente	1952-05-27	64699	0,65 cpt	
	Geo.Et.Damphousse à Arthur Savard	Vente	1954-05-14	66479	5800\$ dont 2490.79\$ cpt	T.28411
	Arthur Savard à Emilien Lambert	Vente	1970-11-11	90099	9800\$ cpt	
	C.Pop.St-Paulin de Emilien Lambert	Pret	1970-11-11	90100	6000\$ 10% (A.M. 3733)	T.32953
	C.Pop.St-Paulin de Emilien Lambert	Nant.Agr.	1970-11-12	90110	1500\$, 11%, 5ans	T.29774
	C.Pop.St-Paulin de Emilien Lambert	Hyp.	1976-01-07	101753	10000\$, 12% (A.M. 11.299)	T.32953
	Soc.Coop.Agr.Prod.lait de Mau.vs Emilien Lambert	Avis	1976-03-12	102138	re:enr.102137	T.32951
	Soc.Coop.Agr.Prod.lait Maur.vs Emilien Lambert	Jugement	1976-03-12	102137	5816,69\$, 5% (A.6394)	T.32951
	C.Pop.St-Paulin de Marcel Arvisais	Nant.Agr.	1976-11-04	104120	15000\$, 12%, 10ans	T.33390
	Emilien Lambert à Urbain Armstrong	Vente	1978-04-20	107642	cpt	
	Banque Can.Nationale de Urbain Armstrong	Hyp.	1978-04-20	107643	15000\$, 12.5% (A.1995)	T.33744
	Soc.du Cr.Agricole de Urbain Armstrong	Hyp.	1979-05-17	110448	188500\$, 10 3/4% (A. 891)	T.38332
	Soc.Can.d'hyp.&Log. de Urbain Armstrong	Hyp.	1981-08-05	116333	7668\$, 14 3/8% (A.10351)	T.38383
	Urbain Armstrong à Jean-Claude Dubois & al.	Bail	1982-07-13	118332	25 ans, Voir acte	
	Urbain Armstrong et Granits Mask.Inc.	Rés.Bail	1983-08-02	120570	re:118332	
	Urbain Armstrong à Granits St-Alexis Inc.	Bail	1983-08-02	120571	25ans, Expl.de pierre	
	Urbain Armstrong et Granits Mask.Inc.	Bordereau	1983-08-02	120576	re:entente	
	Granits St-Alexis Inc., à Charles Nault InTrust	Cession de bail	1984-02-08	121615	re:120571	
	Charles Nault InTrust à Granits Mask.Inc.	Cession	1984-02-22	121697		
	Urbain Armstrong et Granits Mask.Inc.	Rés.Bail	1984-04-06	121960	re:120571	
	Urbain Armstrong à Gaétan L'Heureux In trust	Bail	1984-04-06	121961	Droit Expl.-25ans	
	Granite Nord-Am.(N.G.A.) Inc.	Ratific.	1984-05-15	122185	re:121961	
	Urbain Armstrong & Fernand Bergeron & Fils	Inc. Décl.	1987-05-19	129023	---	
	Urbain Armstrong à Harold Armstrong	Vente	1987-05-19	129024	250000\$ cpt	
	Urbain Armstrong & Granite Nord Am.(N.A.G.)	Inc. Annulation	1987-06-05	129166	re:121961 & 122185	
	Ban.Royale Can. de Fermes Nord-Sud Inc.	Hyp.	1987-07-20	129573	500000\$ (A.1115.1136) T.44445	
	Harold Armstrong à Fermes Nord-Sud Inc.	Vente	1987-11-09	130401	718000\$ cpt	
	Marcel Bégin (tée de Ferme) Nord-Ouest inc	Hyp.	93-11-25	144667	319 174,34\$ (A/A 12590)	
	Banque Royale Compte de (ferme) Nord-Ouest inc	Hyp.	98-03-24	152602	600000\$ (A/A 11300)	
	Marcel Bégin (tée à Banque Royale Compte Cession ng		—	—	re: 144667.	

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	<u>15 889 849</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 144 667 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	<u>23 425 047</u>	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 152 602 est supprimée.

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Saint-Paulin	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 143	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2012-12-20	19 654 700	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	FERME LOUISTAR S.E.N.C. ST-Louis, Martin			
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 160 , 5 334 858 et 5 335 065 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Paroisse de Saint-Paulin - 143

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

Index aux immeubles

INDEX



2003772731

No. 142

Inscriptions retranscrites
pour ce lot le: 1990 -12- 08
Huguette Bellemont
rig.-adj.

Déposé: le

Equillet N° 1

destiné au N° 143

du cadastre PAROISSE DE ST-PAUL IN

**de l'Index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement
de MASKINONGÉ**

Attesté à LOUISEVILLE le 1990 -11- 01 19

Par *Annette Plamondon*
Régistreuse *edj*

Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Saint-Paulin	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 144	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2012-12-20	19 654 700	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	FERME LOUISTAR S.E.N.C. ST-Louis, Martin			
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 161 , 5 334 858 , 5 335 377 , 5 335 379 , 5 335 382 et 5 335 381 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Paroisse de Saint-Paulin - 144

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			



Feuillet No 1

destiné au No 144

du cadastre PAROISSE DE ST-PAULIN

de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement

de MASKINONGÉ

Attesté à LOUISEVILLE le 1990 -11- 01 19

Par Minette plément
Régistraire adj.

No 144

Inscriptions retranscrites
pour ce lot le 1990 -12- 08Minette plément
rég. adj.

Déposé le

HEURES

NOMS DES PARTIES

TITRE DE
L'ACTE

ENREGISTREMENT

DATE

N°

REMARQUES

RADIATION

3	Léon Baribeault	à Félix Dupuis	Vente	1885-10-31	B28	17211	950\$, 6%	Radiée
11	Félix Regnière	de " "	Oblig.	1886-06-19	"	17513	200\$, 8%	Radiée
Midi	Gilbert Blais	de " "	"	1891-04-30	B32	20388	518,60\$, 7%	Radiée
2	A. Tétreault, èsq. vs	" "	Avis Rég.	" -06-03	A2	191	30\$ + frais 11,65\$	Radiée
3	Elie Paquin	de " "	Oblig.	1895-05-07	B35	22647	145\$ - Saisie 119	Radiée
3	Olivier Paquin	vs " "	Avis-Jugem	1900-03-24	A2	180	30,10\$ - Jug. 254,94	Radiée
1	Shérif Trois-Riv.	à Gilbert Blais	Vente	01-03-30	B39	26125	1320\$ cpt.	
1	Gilbert Blais	à J.Bte Paquin	"	05-10-03	B43	28983	1450\$ dont 200\$cpt.	Radiée
1	J.Bte Paquin	à Azarie Paquin	Donation	" " -06	"	29003	A charge 800\$ - V.acte	Radiée
1	Pierre Paquin	de " "	Oblig.	07-07-02	B45	30112	700\$, 5%	Radiée
1	Azarie Paquin	à Télesphore Savard	Vente	12-09-14	B49	33242	2700\$ dont 500\$cpt.	Radiée
9	Télesphore Savard	à The Shaw.W.&P.Co.	Servitude	32-11-19	B69	47835	Servitude	
2	Montreal Trust Co.	de " " " "	Hypo.	34-02-02	FC1	6	210\$ millions	T.35242
9	Hector Deschênes	de Télesphore Savard	Oblig.	" -08-18	B70	49078	500\$, 10ans, 6%	T.15568
10	Hormisdas Allard	de Do	"	35-06-22	B71	49601	1000\$ - Transp. 6034 P.T. 27746	
2	Télesphore Savard	à M.Anne Lefebvre & al	Décès	37-02-20	B72	50656	Intestat-Reçu 50657	
2	Arthur Savard & al.	à " " "	Cession	" " "	"	50656	Gratuitement	
4	Lillianne Savard	à M.Anne Lefebvre	Cession	46-10-04	B83	59082	Gratuitement	
10:15	M.Anne Lefebvre	à Voirie Provinciale	Vente	48-12-20		61222	223,22\$ cpt.	
	Adélard Paquin & al	de M.Anne Lefebvre	Oblig.	54-05-14		66478	1600\$, 1an, 6%	T.27745
	M.Anne Lefebvre	à Bernard Savard	Vente	68-01-22		85076	3000\$ dont 400\$cpt.	P.T. 27746
	Bernard Savard	à Paul St-Louis	"	" -07-26		86005	5000\$ dont 2400\$cpt.	P.T. 27746
	Off. Cr. Agricole	de " " "	Prêt	69-06-18		87428	10000\$ (144844)	P.T. 144844
	Paul St-Louis	à Lucien Barrette	Vente	73-06-26		95267	Solde: 500\$ - Rés. Pass.	T.29799
	Lucien Barrette	à Monique Barrette	Donation	" -09-24		95962	Gratuitement	
	" "	de " " "	Prêt	" -10-17		96141	3800\$, 12%	T.31735
	R.P. dit Paul St-Louis	à Bernard Carboneau	Vente	84-07-03		122530	cpt.	
	Monique Barrette	à " " "	"	" -08-03		122703	Solde: 19600\$ (11277)	T.38350
	C.Pop. St-Alexis	de Christian Allard	Hypo.	87-06-25		129357	18500\$ (144845)	
	Bernard Carboneau	à Christian Allard	Vente	87-06-29		129395	21500\$ cpt.	
	R.P. St-Louis	à Lucie Bégin	Décl. Transf.	2000-12-04		157333	(stip. incas), substitution	
	Lucie Bégin, M. St-Louis	à Ferme Louise S.E.N.C.	Appart	2002-08-12		160139	propriété	

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière : Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Saint-Paulin	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot : 145	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
		Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-09-09					
2012-12-20	19 654 700	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	FERME LOUISTAR S.E.N.C. ST-Louis, Martin			
2015-11-02		À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2015-11-11		À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 5 334 162 , 5 334 858 , 5 335 022 et 5 335 380 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Maskinongé - Paroisse de Saint-Paulin - 145

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
159 947			P
160 138		6 028 083	

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
P	10 717 543	L'inscription des droits hypothécaires et de résolution résultant du document ou de la réquisition N° 159 947 est supprimée.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 160	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 143 Paroisse de Saint-Paulin.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 161	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 144 Paroisse de Saint-Paulin.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 479	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 254 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 490	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 258 Canton de Hunterstown.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2017-07-24	23 261 642	Hypothèque	Créancier Constituant	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE LAMOTHE, Éric	76 000,00 \$	6 064 028	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 491	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 258 et 259 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 492	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 258 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 498	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 259 Canton de Hunterstown.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-12-09	22 017 349	Vente	Vendeur Acquéreur	ARMSTRONG, Jean-Luc PERREAU, Marjolaine	droits indivis 1,00 \$		

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 508	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 260 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 509	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 264 et 264-1 Canton de Hunterstown.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-12-07	22 010 695	Hypothèque	Créancier Débiteur	CORPORATION D'HYPOTHÈQUES SUR ÉQUITÉ RÉSIDENTIELLES (HEMC) PERREAU, Maurice	1 935 083,00 \$	6 018 740	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 334 516	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 266 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 022	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 145 Paroisse de Saint-Paulin.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 033	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 253 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 034	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 254 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 035	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 255 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 036	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 256 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 037	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 257 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 038	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 258 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 039	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 259 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 040	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 260 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 041	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 261 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 042	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 262 Canton de Hunterstown.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-12-07	22 010 695	Hypothèque	Créancier Débiteur	CORPORATION D'HYPOTHÈQUES SUR ÉQUITÉ RÉSIDENTIELLES (HEMC) PERREAULT, Maurice	1 935 083,00 \$	6 018 740	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 043	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 264 Canton de Hunterstown.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-12-07	22 010 695	Hypothèque	Créancier Débiteur	CORPORATION D'HYPOTHÈQUES SUR ÉQUITÉ RÉSIDENTIELLES (HEMC) PERREAU, Maurice	1 935 083,00 \$	6 018 740	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 044	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 265 Canton de Hunterstown.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-12-07	22 010 695	Hypothèque	Créancier Débiteur	CORPORATION D'HYPOTHÈQUES SUR ÉQUITÉ RÉSIDENTIELLES (HEMC) PERREAU, Maurice	1 935 083,00 \$	6 018 740	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 045	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 266 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits :	2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 046	Radiations :	2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 264 et 264-1 Canton de Hunterstown.		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2019-07-25	24 790 437	Ordonnance de blocage	Requérant Propriétaire	PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PERREAU, MARIO		6 017 197	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 065	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 143 Paroisse de Saint-Paulin.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 366	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 253 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 367	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 255 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 368	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 256 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 369	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 257 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 370	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 259 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 371	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 260 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 372	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 261 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 373	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 262 Canton de Hunterstown.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-12-07	22 010 695	Hypothèque	Créancier Débiteur	CORPORATION D'HYPOTHÈQUES SUR ÉQUITÉ RÉSIDENTIELLES (HEMC) PERREAU, Maurice	1 935 083,00 \$	6 018 740	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 375	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 265 Canton de Hunterstown.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-12-07	22 010 695	Hypothèque	Créancier Débiteur	CORPORATION D'HYPOTHÈQUES SUR ÉQUITÉ RÉSIDENTIELLES (HEMC) PERREAULT, Maurice	1 935 083,00 \$	6 018 740	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 376	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 260 Canton de Hunterstown.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 377	Radiations : 2020-06-11 14:40
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 144	Paroisse de Saint-Paulin.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 380	Radiations : 2020-06-12 09:04
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 145 Paroisse de Saint-Paulin.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 335 381	Radiations : 2020-06-12 09:04
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 144 Paroisse de Saint-Paulin.	

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Maskinongé	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-06-12 09:04
Lot :	5 569 042	Radiations : 2020-06-12 09:04
Date d'établissement :	2015-11-11 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 260 Canton de Hunterstown.	

C

Annexe C Montage photographique



Photographies prises par : Stéphanie Larocque-Desroches

Date(s) de prise : 14 septembre 2020

Photo 1

**Commentaires**

Terrains au sud du site.

Photo 2

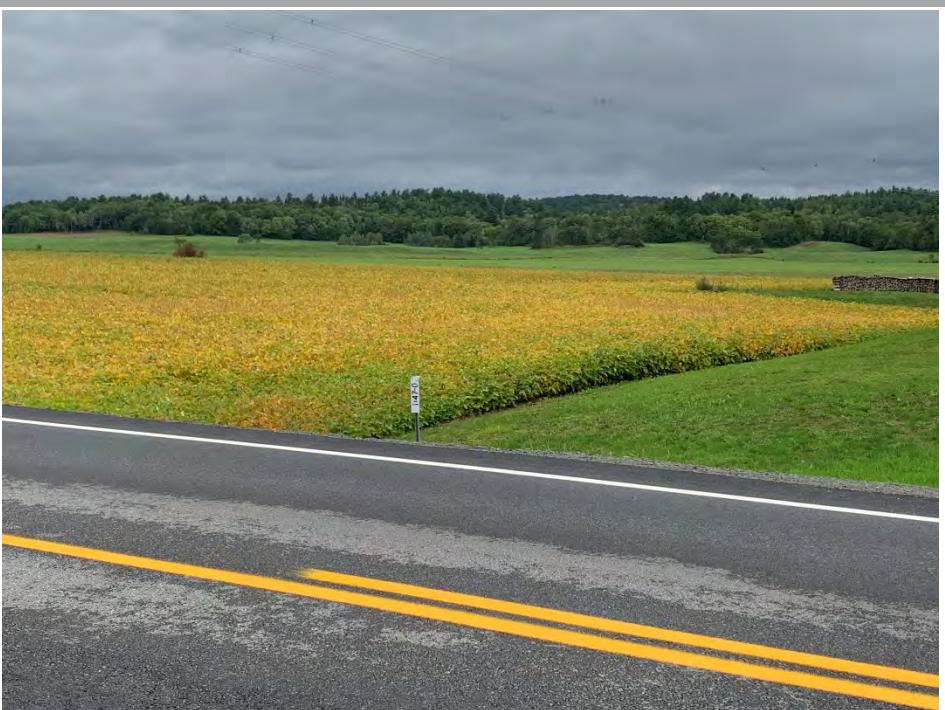
**Commentaires**

Propriétés voisines situées au nord du site.

Photographies prises par : Stéphanie Larocque-Desroches

Date(s) de prise : 14 septembre 2020

Photo 3



Identification

Terres agricoles.

Commentaires

Propriétés voisines situées au nord du site.

Photo 4



Identification

Bâtiments résidentiels et agricoles (fermes).

Commentaires

Propriétés voisines situées au nord du site.

Photographies prises par : Stéphanie Larocque-Desroches

Date(s) de prise : 14 septembre 2020

Photo 5



Commentaires

Propriétés voisines situées au nord du site.

Photo 6



Commentaires

Propriétés voisines situées au nord du site.

Photographies prises par : Stéphanie Larocque-Desroches

Date(s) de prise : 14 septembre 2020

Photo 7

Identification

Bâtiments agricoles.

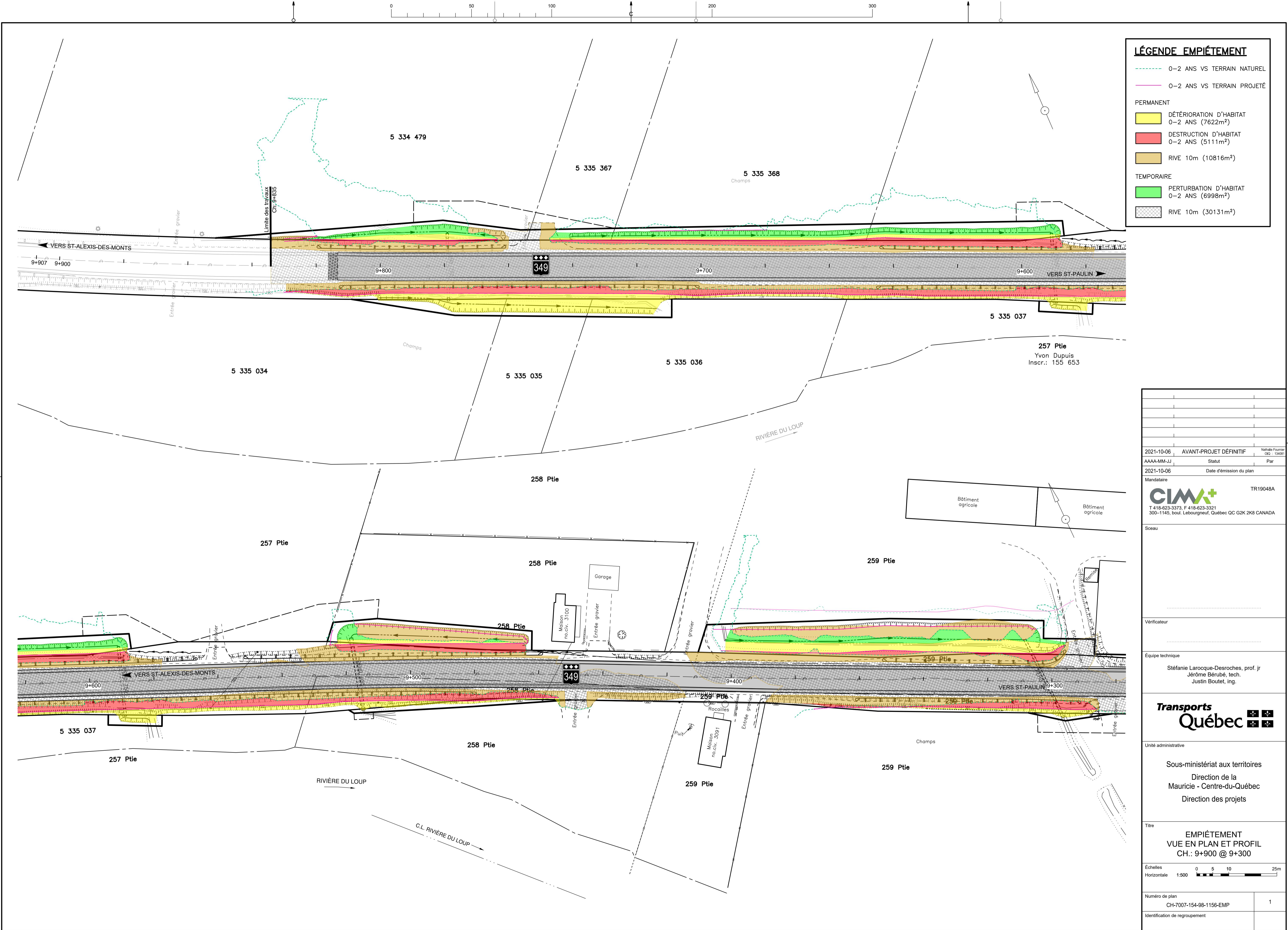
Commentaires

Propriétés voisines situées au nord du site.



D

Annexe D
Plans d'empiètement







FORMAT ISO A1 V-2382

